



**OBSERVATION DES DYNAMIQUES ECONOMIQUES ET STRATEGIES  
DES VILLES PETITES ET MOYENNES EN REGION CENTRE**

Recherche dans le cadre de l'APR IR Région Centre

convention n° 2011 000 68744

en date du 4 novembre 2011

**Responsable scientifique : Christophe Demazière**

UMR 7324 Cités, Territoires, Environnement et Sociétés  
Université François-Rabelais de Tours et CNRS

**VOLUME 1**

**ANALYSE DES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT  
DE 16 VILLES PETITES ET MOYENNES DE LA REGION CENTRE**

**Auteurs :**

Christophe DEMAZIERE, Professeur des Universités en Aménagement-Urbanisme  
Abdelillah HAMDOUCH, Professeur des Universités en Aménagement-Urbanisme  
Ksenija BANOVAC, Doctorante en Aménagement de l'Espace et Urbanisme  
Laure DAVIOT, Ingénieure d'études à l'UMR CITERES

**Avec les contributions de**

Pascal Chauchefoin et Benjamin Guimond (Centre de Recherche sur l'Intégration  
Economique et Financière)  
Cécile Dublanche et Marie Bizeray (Villes au carré)  
Gwénaél Doré (Institut National du Développement Local)



**OBSERVATION DES DYNAMIQUES ECONOMIQUES ET STRATEGIES  
DES VILLES PETITES ET MOYENNES EN REGION CENTRE**

Recherche dans le cadre de l'APR IR Région Centre

convention n° 2011 000 68744

en date du 4 novembre 2011

**Responsable scientifique : Christophe Demazière**

UMR 7324 Cités, Territoires, Environnement et Sociétés  
Université François-Rabelais de Tours et CNRS

**VOLUME 1**

**ANALYSE DES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT  
DE 16 VILLES PETITES ET MOYENNES DE LA REGION CENTRE**

**Auteurs :**

Christophe DEMAZIERE, Professeur des Universités en Aménagement-Urbanisme  
Abdelillah HAMDOUCH, Professeur des Universités en Aménagement-Urbanisme  
Ksenija BANOVAC, Doctorante en Aménagement de l'Espace et Urbanisme  
Laure DAVIOT, Ingénieure d'études à l'UMR CITERES

**Avec les contributions de**

Pascal Chauchefoin et Benjamin Guimond (Centre de Recherche sur l'Intégration  
Economique et Financière)  
Cécile Dublanche et Marie Bizeray (Villes au carré)  
Gwénaél Doré (Institut National du Développement Local)



## REMERCIEMENTS

---

Ce rapport de recherche est le fruit d'un travail intense et collectif. Ainsi, l'équipe de recherche remercie toutes les personnes qui ont permis son élaboration, notamment :

**Le Centre de ressources Villes au carré, qui a participé activement à la recherche, notamment par son suivi des productions des chercheurs, l'aide à la prise de contact avec les acteurs et l'organisation de Forums des élu-e-s des villes petites et moyennes permettant de transférer en continu les résultats des travaux**

Cécile Dublanche, Directrice

Marie Bizeray, Chargée de mission

Vianney Barbin, Chargé de communication et webmestre

**L'Institut National du Développement Local, qui a suivi en continu le développement de cette recherche, et a intégré certains résultats dans son animation d'un club sur les villes moyennes**

Gwénaél Doré, Directeur de Projets

Patrick Sergent, Chargé de mission

**Le Centre de Recherche sur l'Intégration Economique et Financière de l'Université de Poitiers pour leur contribution méthodologique sur l'analyse économique des territoires**

Pascal Chauchefoin, Maître de Conférences

Benjamin Guimond, Ingénieur d'études

**Le Conseil Régional du Centre pour avoir financé cette recherche, mais aussi pour y avoir contribué par la fourniture d'informations et de documents, et par les retours faits sur les rendus intermédiaires**

Dominique Rouillet, vice-Président à l'Aménagement du Territoire

Fabienne Dupuis, Directrice à l'Aménagement du Territoire

**Les élus et techniciens de certaines villes de la région Centre que nous avons rencontrés et qui ont accepté de se prêter à des entretiens (printemps et automne 2012)**

*Pour Châteaudun :*

Pierre-Henri Legrand, Directeur du Service Economie

Francine Bossard, Directrice du Centre communal d'Action Sociale (CCAS)

*Pour Châteauroux :*

Roger Caumette, vice-Président de la Communauté d'Agglomération Castelroussine (CAC), délégué au Développement Durable, à l'Aménagement du Territoire et à la Prospective

Hassina Tachouaft, Directrice générale adjointe de la CAC et Directrice administrative et financière de la CAC

Elodie Moreau, Projets transversaux à la CAC, Coordinatrice du projet du nouveau parc d'activité Ozans

Charles Pagnard, Projets transversaux à la CAC

Aurore Montfort, Directrice du service Développement économique de la CAC

Claire Lagonotte, Direction du Développement économique de la CAC

*Pour Gien :*

Benjamin Arnaud, Direction des Services Economiques de la Communauté des Communes Giennoises

*Pour Issoudun :*

Guy Léon, Directeur Général des Services d'Issoudun et de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun

Dominique Rouillet, Premier Adjoint au Maire

*Pour La Châtre :*

Véronique Moreau-Joannes, Adjointe au Maire chargée de l'action sociale, logement social, solidarité, handicap et insertion

Claude Cosset, Adjoint au Maire chargé des Finances

*Pour Le Blanc :*

Corinne Bernardet-Sabat, Directrice Générale des Services de Le Blanc

*Pour Loches :*

Jean-Jacques Descamps, Maire de Loches

*Pour Montargis :*

Jean-Pascal Gerbert, Directeur Général des Services de Montargis

*Pour Pithiviers :*

Marie-Thérèse Bonneau, Maire de Pithiviers

Thierry Stromboni, Conseiller municipal délégué à la politique de la ville, Président du Syndicat intercommunal de la Cohésion sociale de l'Agglomération de Pithiviers

*Pour Romorantin-Lanthenay :*

Jeanny Lorgeoux, Maire de Romorantin-Lanthenay

Guillaume Boursier, Centre Communal d'Action Sociale

Véronique Monteil, Directrice Générale Adjointe de Romorantin-Lanthenay

*Pour Saint-Amand-Montrond :*

Pierre Laurent, Directeur du Service Urbanisme et Développement de Saint-Amand-Montrond

*Pour Vendôme :*

Xavier Garnavault, Directeur de l'Emploi et du Développement économique de la Communauté de Communes du Pays Vendômois

*Pour Vierzon :*

Hervé Brunel, Directeur Général des Services de Vierzon

**Et les élèves-ingénieurs du Département Aménagement et Environnement de l'Ecole Polytechnique de l'Université François Rabelais de Tours** ayant contribué à ce projet lors de stage ou de projet de fin d'étude.

<b>REMERCIEMENTS .....</b>	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>9</b>
<b>1. LES VILLES PETITES ET MOYENNES : DEFINITIONS ET VARIABLES DE DEVELOPPEMENT .....</b>	<b>13</b>
1.1. LES PETITES ET MOYENNES VILLES : EN MARGE DE LA RECHERCHE URBAINE ? .....	13
1.1.1. <i>Une catégorie hétérogène, des enjeux communs ?</i> .....	14
1.1.2. <i>Les villes petites et moyennes dans la recherche urbaine : un objet en marge ?</i> .....	16
1.1.3. <i>L'analyse du développement économique des villes petites et moyennes</i> .....	18
1.1.3.1. <i>Après la croissance, la désindustrialisation des villes petites et moyennes ?</i> .....	18
1.1.3.2. <i>Vers une analyse des réseaux productifs des villes petites et moyennes</i> .....	20
1.2. DIFFÉRENTES TYPOLOGIES DES VILLES PETITES ET MOYENNES EN FRANCE .....	23
1.3. LES PRINCIPALES VARIABLES DU DÉVELOPPEMENT DES VILLES PETITES ET MOYENNES .....	25
1.3.1. <i>Géographie et dynamiques de peuplement</i> .....	25
1.3.2. <i>Les dynamiques économiques locales</i> .....	26
1.3.2.1. <i>Deux registres du développement : économie présentielle, économie productive</i> .....	27
1.3.2.2. <i>Diversification ou spécialisation du tissu économique des VPM ?</i> .....	27
1.3.2.3. <i>Différentes figures de la spécialisation</i> .....	28
<b>2. UNE GRILLE D'ANALYSE DES VILLES PETITES ET MOYENNES A PARTIR D'INDICATEURS .....</b>	<b>33</b>
2.1. PRÉSENTATION DES INDICATEURS .....	35
2.1.1. <i>Géographie</i> .....	36
2.1.1.1. <i>Réseaux et accessibilité</i> .....	36
2.1.1.2. <i>Flux domicile-travail</i> .....	36
2.1.2. <i>Population et cohésion sociale</i> .....	37
2.1.2.1. <i>Population</i> .....	37
2.1.2.2. <i>Formation</i> .....	37
2.1.2.3. <i>Revenus et précarité</i> .....	38
2.1.2.4. <i>Echelle territoriale prioritaire</i> .....	39
2.1.3. <i>Emplois et activités économiques</i> .....	40
2.1.3.1. <i>Dynamiques d'emploi</i> .....	40
2.1.3.2. <i>Renouvellement des activités</i> .....	42
2.1.3.3. <i>Economie sociale et solidaire</i> .....	42
2.1.3.4. <i>Tourisme</i> .....	43
2.1.3.5. <i>Equipements et services à la population</i> .....	44
2.1.4. <i>Foncier et immobilier</i> .....	45
2.2. FICHE PORTRAIT TYPE .....	47
<b>3. ANALYSE COMPAREE DE LA DYNAMIQUE DES VILLES PETITES ET MOYENNES DE LA REGION CENTRE .....</b>	<b>71</b>
3.1. POPULATION : QUELLES DIFFÉRENCES DÉMOGRAPHIQUES Y A-T-IL ENTRE LES VILLES ÉTUDIÉES ? .....	73
3.1.1. <i>Démographie</i> .....	73
3.1.1.1. <i>L'attractivité des communes-centre dans les VPM opposée à l'attractivité des aires urbaines des grandes villes</i> .....	73
3.1.1.2. <i>La croissance continue du rayonnement des grandes villes</i> .....	74
3.1.1.3. <i>Le vieillissement de la population et les évolutions de la structure socioprofessionnelle marquent les VPM</i> .....	75
3.1.1.4. <i>Les niveaux de revenus révèlent un écart socio-économique significatif entre la population des grandes villes et celle des VPM</i> .....	78
3.1.2. <i>La crise et la croissance du chômage comme facteurs de fragilisation accrue de certaines villes</i> .....	80

3.2. EQUIPEMENTS : QUELLES OFFRES POUR LA POPULATION ET LES ENTREPRISES ? .....	81
3.2.1. <i>L'inégalité de l'armature urbaine : le contraste « Nord – Sud »</i> .....	81
3.2.2. <i>La pénurie d'équipements et de services de santé en dehors des grandes villes</i> .....	82
3.3. LES FLUX DOMICILE-TRAVAIL : QUELLES VILLES ATTIRENT LA POPULATION ACTIVE ET QUELLES SONT LES VILLES DE RÉSIDENCE DE CETTE POPULATION ? .....	83
3.4. ECONOMIE : QUELS SONT LES OBJECTIFS ÉCONOMIQUES POURSUIVIS DANS CHAQUE VILLE DE LA RÉGION CENTRE ? .....	85
3.4.1. <i>Emplois et secteurs d'activité</i> .....	86
3.4.1.1. La croissance de l'emploi ne semble pas être systématiquement liée à la taille de la zone d'emploi.....	86
3.4.1.2. Des dynamiques différenciées de reconversion sectorielle .....	87
3.4.2. <i>Profil de l'économie locale et spécialisation</i> .....	89
3.4.2.1. Le profil productif domine dans les VPM et le profil mixte l'emporte dans les grandes villes.....	89
3.5. LE TOURISME COMME ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE SPÉCIFIQUE : QUELLE ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE POUR LES VILLES DE LA RÉGION CENTRE ? .....	91
3.5.1. <i>Capacités et impacts touristiques</i> .....	91
3.5.1.1. Certaines VPM deviennent de nouvelles destinations touristiques.....	91
3.5.1.2. L'emploi touristique se concentre dans les grandes villes .....	93
3.5.1.3. La spécialisation des grands pôles est accompagnée par la diversification des VPM .....	93
3.5.1.4. Les entreprises résistent à la crise et croissent fortement en nombre .....	94
CONCLUSION .....	95
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE .....</b>	<b>97</b>
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>	<b>99</b>
<b>TABLE DES FIGURES.....</b>	<b>103</b>
<b>TABLE DES TABLEAUX.....</b>	<b>105</b>
<b>GLOSSAIRE .....</b>	<b>107</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>113</b>
1. Synthèse du Forum des élu-e-s des VPM de la région Centre, 2 décembre 2011.....	115
2. Synthèse du Forum des élu-e-s des VPM de la région Centre, 14 décembre 2012.....	133
3. Compte-rendu de la Rencontre INDL/Agglos moyennes, 27 et 28 août 2013 .....	137
4. Observation des dynamiques économiques et stratégies des villes petites et moyennes : contribution méthodologique et application aux villes petites et moyennes de la Région Centre .....	149



En France, la plupart des espaces non métropolisés sont durement confrontés à la crise économique actuelle, qui s'ajoute à la mutation des rapports humains à l'espace constatée depuis les années 1970 (périurbanisation, etc.). Les limites des finances publiques nationales et locales sont accrues par les incertitudes liées à la réforme territoriale, notamment la rationalisation de la carte intercommunale et la possible modification des périmètres et compétences des Régions. En région Centre, du fait de la bipolarisation Tours-Orléans, le maillage de l'espace par des villes petites et moyennes (VPM) est un atout de développement original, mais fragile. La question du positionnement de ces pôles secondaires est donc un enjeu fort d'action publique, à la fois à l'échelle des bassins de vie et au niveau de l'espace régional.

Depuis le début des années 2000, le Conseil Régional du Centre a initié une politique « Villes moyennes », s'appuyant sur une étude des pôles de centralité réalisée par l'INSEE. En complément des politiques de Contrats de pays ou Contrats d'agglomération, cette politique a permis la mise en place par des Communes d'équipements, ou des opérations d'aménagement urbain. Elle s'inscrit en quelque sorte en filiation avec la politique nationale des villes moyennes, menée par l'Etat de 1973 à 1982, et qui a fait l'objet d'une certaine réactivation par la DATAR, dans le cadre de l'expérimentation Villes moyennes et des travaux de prospective Territoires 2040<sup>1</sup>.

La réalisation du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) de la région Centre, en 2010-2011, a été l'occasion pour la Région de marquer l'attention qu'elle porte à ces territoires, où vit une part significative de la population urbaine et qui desservent des espaces ruraux. Elle a montré également le besoin d'actualiser les connaissances sur ces villes, notamment sur leurs potentialités de développement. Les VPM régionales constituent une catégorie fortement hétérogène dans la mesure où l'espace régional connaît des dynamiques contrastées, au plan démographique comme économique. De plus, selon l'échelle spatiale considérée (commune, unité urbaine, aire urbaine, bassin de vie, etc.), les tendances constatées (par exemple, en matière démographique) ne sont pas forcément les mêmes. Certaines villes exercent sans discussion des fonctions de centralité, d'autres sont concurrencées par leur espace rural d'insertion ou sont sous l'influence d'une grande ville en expansion.

Au niveau régional, national mais aussi européen, il est établi que la gamme des situations socio-économiques des VPM est étendue : croissance de l'économie résidentielle, valorisation du patrimoine et essor d'une fonction ou touristique, mise en relation d'entreprises locales au sein d'une « grappe », relation à un pôle de compétitivité, etc. Ceci a été montré à l'occasion d'un colloque international organisé à Tours fin 2010<sup>2</sup>, dans une étude de sept VPM réalisée pour la DREAL Centre au printemps 2011<sup>3</sup>, ou dans la récente recherche pour l'Observatoire en Réseau de l'Aménagement du Territoire Européen, à laquelle l'Université de Tours a participé<sup>4</sup>. Les travaux convergent pour souligner la vulnérabilité, au plan économique, social ou démographique, de certaines villes, et le besoin d'innovation dans l'action publique, pour faire des VPM des espaces attractifs pour les entreprises et les ménages, où la qualité de vie soit durable. A l'automne 2014, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires a lancé un appel d'offres pour l'étude « Les villes

---

<sup>1</sup> A cette occasion, la DATAR a mené et commandité des travaux utiles pour situer la question des villes moyennes en France (De Roo, 2007). Les seuils choisis (aires urbaines de 30 000 à 200 000 habitants) nécessitent d'être réajustés dans le cadre d'une analyse à l'échelle régionale.

<sup>2</sup> <https://sites.google.com/site/villespetitesetmoyennes/>. Voir aussi les sélections d'articles parues dans *Urbanisme*, n°378-2011, *Revue d'économie régionale et urbaine*, n°2-2012 et *Noréis*, n°223-2012.

<sup>3</sup> <http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/portrait-economique-des-villes-a834.html> Cette étude, coordonnée par Christophe Demazière et réalisée par 7 élèves-ingénieurs du Département Aménagement de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, a bénéficié du concours de Villes au carré et des élus, à travers le Forum des élus des villes petites et moyennes.

<sup>4</sup> Servillo L. (ed.) (2014), *TOWN, small and medium sized towns in their functional territorial context*, Scientific Report, ORATE-ESPON, Luxembourg. [http://www.espon.eu/main/Menu\\_Projects/Menu\\_AppliedResearch/town.html](http://www.espon.eu/main/Menu_Projects/Menu_AppliedResearch/town.html)

moyennes, entre métropolisation et périurbanisation : quelles politiques d'attractivité ? », ciblant en particulier les villes moyennes dont les dynamiques démographiques et économiques sont faibles, voire en régression, et qui se caractérisent par un repli de leur activité productive.

Le SRADDT du Centre affirme vouloir concilier des objectifs d'excellence et de cohésion territoriale, en envisageant de constituer un « réseau métropolitain régional associant les huit agglomérations et faisant le lien avec les seize pôles de centralité » tout en aménageant les « bassins de vie polarisés par les pôles de centralité qui maillent l'espace régional et irriguent les espaces périurbains et ruraux qui les environnent »<sup>5</sup>. Comment concilier et concrétiser ces objectifs ? A quelle échelle et selon quels indicateurs apprécier la situation des VPM ? Quelle est leur situation aujourd'hui ? Quelles sont leurs perspectives de développement, au plan démographique ou de l'emploi ? Quel appui la Région peut-elle envisager aux politiques locales d'attractivité résidentielle et de développement économique ?

Ces questions requièrent une réflexion sur les ressorts du développement des VPM et un diagnostic s'appuyant sur des données statistiques. Il s'agit aussi, pour adopter une dimension stratégique et opérationnelle, d'initier un dialogue avec les collectivités locales et les EPCI, ainsi qu'avec d'autres acteurs territoriaux menant des actions qui concernent les VPM. Dans le cadre des activités du centre de ressources Villes au carré, les élu(e)s des VPM du Centre ont pris l'habitude de se réunir pour échanger sur les problématiques qui leurs sont communes, par un Forum permanent. Ainsi, ils ont pris position sur le projet de SRADDT, en exprimant trois perspectives :

- i) mieux connaître les dynamiques socio-économiques actuelles et à venir,
- ii) identifier des leviers d'action possible en matière d'économie productive comme résidentielle,
- iii) partager entre VPM et avec la Région autour de stratégies publiques en matière d'innovation et de mise en réseau<sup>6</sup>.

Il convient de noter que, dans le cas de la région Centre, la taille des communes-centre et les difficultés de construction intercommunale des VPM – du moins jusqu'à la mise en œuvre de la loi de réforme des collectivités territoriales – a pu laisser les élus relativement démunis en ingénierie territoriale, les services et équipes techniques communaux et intercommunaux étant limités en nombre. Dans ce cadre, les apports en connaissance appliquée des structures de recherche et des formations supérieures, au sein des Universités, est vivement souhaitée.

Impliquée dans les réflexions régionales (SRADDT) et locales (Forum des élus des VPM), s'appuyant sur ses participations à des travaux antérieurs sur les VPM, l'Université de Tours (Unité Mixte de Recherche CITERES) s'est associée en 2011 au centre de ressources Villes au carré, pour répondre conjointement à un appel d'offres régional. Le projet retenu par la Région – Observation des dynamiques économiques et stratégies des villes petites et moyennes (ODES) – vise à apporter une connaissance détaillée de la présence et du développement d'activités économiques et d'emplois dans seize villes petites et moyennes de la région Centre. Une telle recherche devrait contribuer à enrichir la réflexion des décideurs sur les politiques locales et régionales, qui connaîtront sans doute une évolution marquée ces prochaines années.

Ce projet a été mené avec un partenaire universitaire – le Centre de Recherche sur l'Intégration Economique et Financière (CRIEF) de l'Université de Poitiers – qui a apporté ses éclairages méthodologiques sur l'analyse de l'économie des VPM et avec deux structures professionnelles : Villes au carré et l'Institut National du Développement Local. Dans le cadre de leurs propres activités,

---

<sup>5</sup> Conseil Régional du Centre, SRADDT complet, p. 123. <http://www.regioncentre.fr/accueil/lavenir-de-ma-region/ambitions-2020/sraddt.html>

<sup>6</sup> Contribution de Villes au Carré au SRADDT, avril 2011. [http://www.villesaucarre.org/page\\_425-forum-elus-villes-petites-moyennes-region-centre-2-decembre-2011-chinon.html](http://www.villesaucarre.org/page_425-forum-elus-villes-petites-moyennes-region-centre-2-decembre-2011-chinon.html)

ces organismes ont organisé, de 2011 à 2014, plusieurs ateliers réunissant des élus, des praticiens et des chercheurs, afin d'organiser le transfert des résultats du programme sur le développement des villes moyennes<sup>7</sup>. A plusieurs reprises, les objectifs et les avancées de ce travail ont pu être présentés, discutés et – nous l'espérons – appropriés. D'autres présentations de cette recherche ont été faites devant des publics diversifiés<sup>8</sup>.

La recherche s'est organisée en deux temps forts :

- Une première phase (menée essentiellement en 2012) a été consacrée à la caractérisation de seize villes de la région Centre. La partie méthodologique de ce travail comprend la construction d'indicateurs renseignant sur la structure d'un territoire et ses performances. On a procédé ensuite à une analyse quantitative des variables clés de seize villes petites et moyennes, chacune faisant l'objet d'une fiche portrait mise à disposition des acteurs de la ville concernée. Il s'agit, selon la terminologie du SRADDT, de quatorze pôles de centralité (Amboise, Châteaudun, Chinon, Gien, Issoudun, La Châtre, Le Blanc, Loches, Nogent-le-Rotrou, Pithiviers, Romorantin-Lanthenay, Saint-Amand-Montrond, Vendôme et Vierzon) et de deux agglomérations (Châteauroux et Montargis).
- La deuxième phase de la recherche (en 2013 et 2014) consiste en l'observation des stratégies de développement économique des territoires, jouant en particulier sur l'attractivité résidentielle, le système productif et le développement touristique. Dans ce cadre, cinq villes de la région ont été étudiées : Châteaudun, Chinon, Issoudun, Romorantin-Lanthenay et Vendôme.

Au final, la recherche cherche à opérer un croisement entre les forces et les faiblesses des économies locales et les politiques publiques ascendantes et descendantes les concernant.

Le premier volume du rendu de cette recherche est consacré à la construction et à la mise en œuvre du cadre d'analyse des dynamiques socio-économiques de seize VPM. Sur la base d'un repérage des principales approches théoriques et méthodologiques des villes secondaires, de leurs facteurs de développement, de leurs dynamiques économiques, il s'agit dans un premier temps de construire une grille d'analyse applicable empiriquement (partie 1). Nous identifierons cinquante indicateurs en vue d'analyser de façon cohérente et relativement complète les dynamiques de développement des VPM (partie 2). Pour chaque ville, une fiche portrait a été produite, précisant la position géographique, les dynamiques démographiques, le niveau de cohésion socio-spatiale et les dynamiques de développement économique. L'étude, agrémentée de nombreuses cartes et tableaux, est fondée sur une analyse statistique approfondie. En partie 3, nous présenterons une analyse transversale des résultats obtenus.

Les fiches portraits des 16 villes étudiées sont accessibles sur le site internet de Villes au carré et peuvent être téléchargées librement<sup>9</sup>.

---

<sup>7</sup> Pour V2 : *Forum des élus des VPM de la région Centre : renforcer la place des VPM dans l'espace régional*, Synthèse de la rencontre, Décembre 2011, 20 p. [http://cosoter-ressources.info/opac/doc\\_num.php?explnum\\_id=1442](http://cosoter-ressources.info/opac/doc_num.php?explnum_id=1442)

*Forum des élus des VPM de la région Centre : développement économique : des VPM passent à l'action*, Décembre 2012, 4p. [http://cosoter-ressources.info/opac/doc\\_num.php?explnum\\_id=1785](http://cosoter-ressources.info/opac/doc_num.php?explnum_id=1785)

Pour l'INDL : Rencontre INDL/Agglomérations moyennes, Angoulême, Août 2013

<sup>8</sup> C. Demazière, A. Hamdouch, K. Banovac (2012) *Méthodes d'analyse des dynamiques de développement des villes petites et moyennes*, communication au séminaire AttracVil, Roumazières-Loubert, 29-30 mars.

C. Demazière (2013), *Quels modes de développement pour les villes intermédiaires ?*, Communication au colloque Lab'Urba/Ville de Nevers « Centralités et développement territorial en villes moyennes », Nevers, 24 mai 2013.

C. Demazière et A. Hamdouch (2013), *Les dynamiques économiques des villes petites et moyennes de la région Centre*, intervention au CESER Centre, Orléans, 18 juin 2013.

C. Demazière (2013), *Quels modes de développement pour les villes moyennes ?* Séminaire Villes moyennes, INDL, Angoulême, 27 août 2013.

<sup>9</sup> Cf. [http://www.villesaucarre.fr/spip.php?page=themes\\_article&id\\_article=287&id\\_groupe=16](http://www.villesaucarre.fr/spip.php?page=themes_article&id_article=287&id_groupe=16)



# 1. LES VILLES PETITES ET MOYENNES : DEFINITIONS ET VARIABLES DE DEVELOPPEMENT

La première partie de ce rapport est consacrée à la discussion scientifique des définitions et typologies existantes des villes petites et moyennes. La mondialisation et l'urbanisation ont certainement contribué à ce que les systèmes urbains régionaux et nationaux soient devenus de plus en plus complexes. Les métropoles sont souvent considérées comme le type d'organisation le plus adapté pour faire face et permettre les mutations économiques, ce qui laisse peu de place aux villes secondaires (Motte, 2007 ; Taulelle, 2010). Mais est-ce vraiment le cas ? Et quels sont les critères de définition d'une petite ou moyenne ville ?

Dans un premier temps, nous procéderons à une synthèse bibliographique des productions scientifiques sur le sujet, en vue d'approcher la notion de « ville petite et moyenne » et de faire émerger ses spécificités (section 1.1). Ensuite, nous nous attacherons à faire une recension des théories et approches du développement économique applicables aux VPM afin de faciliter l'analyse de leur développement économique et social (sections 1.2 et 1.3).

## 1.1. Les petites et moyennes villes : en marge de la recherche urbaine ?

Le champ scientifique des études urbaines a la particularité, en France, de s'être largement développé et structuré à partir de préoccupations des pouvoirs publics, donnant lieu à la commande d'études ou de travaux de recherche-expérimentation (Lassave, 1997). L'intérêt des chercheurs pour les « petites villes » ou les « villes moyennes » s'inscrit dans ce cadre. Dans les années 1970, ces villes ont fait l'objet de politiques nationales d'aménagement du territoire, ce qui a suscité certains travaux scientifiques visant à mieux les caractériser. Entre autres exemples, les apports de J.-P. Laborie (1978) sur les « petites villes » ou ceux de J. Lajugie (1974) ou M. Michel (1977) sur les « villes moyennes » illustrent cette réponse à la demande d'expertise. Certains travaux portent un regard critique sur les actions publiques menées ou envisagées, ce qui illustre l'autonomie de la recherche vis-à-vis de ses commanditaires.

Depuis dix à quinze ans, les politiques territoriales des pays développés ont tendance à se centrer sur les métropoles, supposées être les foyers principaux de la croissance économique et de l'innovation (Motte, 2007 ; Campagnac, 2013). Dans le cas français, on peut citer la politique des pôles de compétitivité, l'appel à coopération métropolitaine, ou l'actuelle démarche de labellisation « French Tech ». La vision selon laquelle les grandes villes constitueraient des foyers avant-gardistes d'une société fondée sur la connaissance a comme socle scientifique des travaux anglo-saxons sur la société en réseau (Castells, 1996), les « villes globales » (Sassen, 1991), ou les « régions urbaines globales » (Scott, 2001).

La question est donc de savoir dans quelle mesure les travaux contemporains dédiés aux espaces non métropolisés peuvent enrichir le débat sur les interventions territoriales, mais aussi, plus largement, contribuer aux avancées de la recherche urbaine. A l'instar des travaux sur la métropolisation ou les espaces périurbains, les villes petites ou moyennes peuvent-elles être un objet d'étude et de controverse des sciences sociales ? Depuis ses origines, une caractéristique de la recherche urbaine est d'être dominée par des schémas d'analyse tirés de l'étude de très grandes villes des pays développés (Bell et Jayne, 2009). Dans ce contexte, que peuvent s'apporter réciproquement les travaux sur les *second towns* et les études urbaines qui, en général, privilégient l'analyse des dynamiques métropolitaines ?

Cette section explorera ces questions en trois temps. Tout d'abord, on rappellera les raisons pour lesquelles les catégories de « petite ville » ou de « ville moyenne » sont particulièrement incertaines dans les sciences sociales. Une lecture de la tradition française d'étude des villes petites et moyennes montrera l'évolution de ces travaux tout au long du XX<sup>ème</sup> siècle, des premières approches monographiques à celles qui insèrent ces villes dans des réseaux urbains ou dans une division spatiale du travail des entreprises.

Un deuxième facteur de la quasi invisibilité des villes petites et moyennes est certainement lié à la focalisation de la recherche urbaine sur les très grandes villes. Depuis vingt ans, ces travaux consacrent le triomphe des flux sur les lieux (Castells, 1996 ; Beaverstock et al., 1999). Nous verrons que les *second towns* ne sont pas à l'écart de mutations sociales ou économiques beaucoup plus larges, mais elles demeurent des objets singuliers, dont l'étude complète les travaux sur les métropoles plus qu'elle ne les copie.

Dans un dernier temps, nous illustrerons cette approche par l'analyse du développement économique des villes petites et moyennes. Tandis que les économies d'agglomération rendent relativement bien compte du développement des grandes villes, ce sont d'autres pistes qu'il faut poursuivre dans le cas des petites ou moyennes villes. Nous analyserons notamment les réseaux d'innovation à ancrage local.

### 1.1.1. Une catégorie hétérogène, des enjeux communs ?

Notre intention n'est certainement pas d'idéaliser les villes petites et moyennes. Au contraire, une première question est de savoir si les villes secondaires – dénommées « moyennes », « petites », « intermédiaires », etc. – forment une catégorie pertinente pour l'analyse. En 1974, J. Monod, qui venait de quitter ses fonctions de délégué à l'aménagement du territoire, écrivait : « Il semble vain d'établir une définition scientifique, et pourtant la notion de ville moyenne possède un contenu bien réel » (Monod, 1974 ; cité par Michel, 1977 : 642). Plus tard, R. Brunet (1997 : 188) qualifiera la ville moyenne d'« objet réel non identifié » : elle existe indéniablement, mais on a du mal à la définir avec précision, notamment quand on entreprend des comparaisons nationales ou internationales. De fait, les critères d'identification des villes petites ou moyennes varient fortement selon les pays et les époques. La plupart des auteurs utilisent dans un premier temps les données démographiques, mais il existe presque autant de seuils que de chercheurs ou d'organismes en charge de collecter et de traiter les données sur ces villes. Par exemple, la borne inférieure permettant d'identifier les petites villes est de 250 habitants au Danemark, contre 4 500 en Irlande du Nord, 5 000 en Autriche ou 30 000 au Japon (Servillo et al., 2014). En France, on considère souvent comme des « petites villes » les entités urbaines ayant de 3 000 à 20 000 habitants, mais le seuil de 5 000 habitants est retenu par certains chercheurs (voir par exemple Kayser, 1972). En Pologne, le seuil de 10 000 habitants est admis la plupart du temps pour distinguer la petite ville du village, mais dans certaines recherches, il est abaissé à 5 000 habitants, ou relevé à 20 000, voire 50 000 habitants (Servillo et al., 2014).

	Pour les associations d'élus	Pour les chercheurs	Pour l'Etat (la DATAR)	Pour l'ORATE (Servillo et al., 2014)
<b>Petites Villes</b>	<b>Communes</b> de 2 500 à 25 000 hab. (APVF)	<b>Unités urbaines</b> de 5 000 à 20 000 hab. (Laborie, 1978 ; Edouard, 2003)	-	Zone à continuité du bâti d'une densité supérieure à 300 hab./km <sup>2</sup> , abritant de <b>5 000 à 50 000 habitants</b>
<b>Villes Moyennes</b>	<b>Communes-centres</b> de 20 000 à 100 000 hab. et <b>EPCI</b> les intégrant (FMVM)	<b>Unités urbaines</b> de 20 000 à 100 000 hab. (Lajugie, 1974)	<b>Aires urbaines</b> de 30 000 à 200 000 hab. (Programme villes moyennes, 2005-09)	<b>Pôle d'emploi et pôle de services</b> dans le cadre d'une région urbaine fonctionnelle  <b>Siège d'un gouvernement local</b>

Tableau 1 : Définitions de seuils des VPM selon certains acteurs et auteurs  
(Source : Gwenaël Doré et auteurs)

Concernant les « villes moyennes », les bornes le plus souvent retenues en France délimitent une strate de villes comptant de 20 000 à 100 000 habitants. Cependant, tout en conservant ces bornes, différentes acceptions de la ville ont été successivement privilégiées. Ainsi, la politique nationale des villes moyennes menée de 1973 à 1982 ciblait les communes de cette taille. Puis, privilégiant un critère de continuité du bâti pour définir l'urbain, l'INSEE proposa de retenir les unités urbaines de même taille. Dans les années 2000, pour appréhender les villes moyennes dans le contexte des bassins de vie et d'emploi, la DATAR a préféré observer les aires urbaines de 30 000 à 200 000 habitants (De Roo, 2007). Un tel élargissement de la focale géographique comporte le risque de diluer l'influence et les spécificités de l'urbain. D'autres auteurs préfèrent une approche multidimensionnelle. Ainsi, dans leur recherche pour l'Observatoire en Réseau de l'Aménagement du Territoire en Europe, L. Servillo et al. (2014) ont combiné trois perspectives complémentaires définissant les villes petites et moyennes (tableau 1) :

- une approche morphologique, dans laquelle la ville se définit par une zone de continuité du bâti concentrant un certain montant de population ;
- une définition administrative, où la ville est une unité territoriale de gouvernement local recouvrant les zones urbanisées ;
- une vision fonctionnelle, dans laquelle la ville concentre des emplois, des services et des fonctions qui desservent son arrière-pays. Le centre urbain et cet arrière-pays forment un système socio-spatial intégré.

En mettant en œuvre le premier critère (zones à continuité du bâti d'une densité supérieure à 300 hab./km<sup>2</sup> et à population comprise entre 5 000 et 50 000 habitants), L. Servillo et al. (2014) identifient 8 314 villes petites ou moyennes dans l'espace européen<sup>10</sup>, abritant au total 109 millions d'habitants en 2011. Dans le même temps, les grandes villes (abritant plus de 50 000 habitants et à densité supérieure à 300 hab./km<sup>2</sup>) sont 950 et regroupent 247 millions d'habitants. Enfin, les très petites villes (densité supérieure à 300 hab./km<sup>2</sup> mais moins de 5 000 habitants agglomérés) sont au nombre de 69 000 et accueillent 82 millions d'habitants. Définies par ces critères assez restrictifs, les villes petites et moyennes représentent, en 2011, 21,6% de la population européenne. Ainsi, si l'objet est flou, il existe.

D'un territoire à l'autre, le rôle des petites ou moyennes villes varie considérablement. Il y a quarante ans, J. Lajugie écrivait déjà : « telle ville de petite taille (...) devra être considérée comme une ville moyenne dans une région peu peuplée et peu urbanisée, alors qu'une ville deux fois ou trois fois plus peuplée, noyée dans le tissu urbain d'une région à haute densité démographique, ne joue pas nécessairement ce rôle et ne répond pas toujours à cette vocation » (Lajugie, 1974 : 18). Allant dans

<sup>10</sup> L'espace européen correspond ici à l'UE 27 plus l'Islande, la Norvège, la Suisse et le Lichtenstein.

le même sens, J.-P. Carrière (2008) considère qu'une ville de 20 000 habitants en Norvège ou au Portugal peut avoir des fonctions qui correspondraient à celles que l'on trouve habituellement dans des villes de plus de 100 000 habitants en Allemagne ou en France. Au poids démographique des villes, il faut associer d'autres critères : les migrations domicile-travail, les fonctions et les équipements urbains, l'offre de services, l'accessibilité, etc. (Santamaria, 2000). Logiquement, les critères maniés varient en fonction des questions investiguées. Pour de nombreux chercheurs, c'est souvent en s'immergeant dans le territoire et en rencontrant les acteurs que l'on peut le mieux approcher ces villes, analyser les différences de situation au sein d'un même espace régional, préciser les potentialités de développement.

Cette posture méthodologique s'ancre dans la tradition d'étude des villes petites et moyennes, qui est vivace en France, au sein de différentes branches des sciences sociales : géographie (Veyret-Verner, 1969 ; Commerçon et George, 1999), économie régionale et urbaine (Lajugie, 1974), science politique (Mabileau et Sorbets, 1989), sociologie (Morin, 1965), etc. En interrogeant le portail Persée qui abrite plus de 120 revues et plus de 150 000 articles scientifiques en sciences humaines et sociales, S. Gaudin (2013) a recensé 190 articles parus de 1920 à 2005, qui portent explicitement sur les « villes moyennes ». Elle met en évidence un développement de l'approche monographique dans l'entre-deux guerres, appliquée à des foyers industriels tels que Briançon, Annonay ou Lorient. Dans les années 1970, les travaux décrivent l'intégration de ces villes dans de nouveaux schémas économiques et sociaux (Michel, 1977 ; Allain, 1984). Des observations multithématiques sont menées : croissance urbaine, mutations commerciales ou industrielles, identité et image, politique locale, etc. Concernant les « petites villes », la tradition monographique est également forte. Cette démarche cumulative est qualifiée par J.-C. Edouard (2012 : 28) de « travail de recherche indispensable et incontournable ». A partir des années 1970, les travaux sur les petites villes bifurquent vers l'observation localisée de mutations qui affectent les sociétés occidentales dans leur ensemble. « C'est (...) moins la petite ville, en tant que territoire clairement défini qui importe, que les évolutions et les connaissances de portée générale que l'on peut plus aisément observer grâce à une échelle territoriale qui permet une approche plus complète des phénomènes observés » (Edouard 2012 : 26).

Ainsi, les travaux sur les villes petites et moyennes aboutissent, dans leur évolution, vers une certaine banalisation de l'objet. Ceci ouvre la possibilité de les croiser avec les recherches sur le niveau supérieur des hiérarchies urbaines : villes mondiales, villes globales, etc. Nous ne pouvons pas ignorer ces travaux car les *second towns* ne sont pas à l'écart de mutations sociales ou économiques beaucoup plus larges.

### 1.1.2. Les villes petites et moyennes dans la recherche urbaine : un objet en marge ?

Une caractéristique de la recherche urbaine, depuis ses origines, est d'être dominée par des schémas d'analyse tirés de l'étude de très grandes villes des pays développés (Bell et Jayne, 2009). Sur le continent européen, Londres et Paris ont fait l'objet d'analyses trop nombreuses pour pouvoir être citées. En Amérique du Nord, Chicago a donné lieu à la création d'une école de pensée sociologique éponyme au début du XX<sup>ème</sup> siècle, et Los Angeles à une autre, en géographie, dans les années 1980. En revanche, les travaux marquants sur les villes moyennes sont beaucoup moins nombreux. On peut citer « *Middletown: A Study in American Culture* », l'étude par R. et H. Lynd (1929) de la ville de Muncie (30 000 habitants), à 100 kilomètres d'Indianapolis. Dans cet ouvrage, qui est devenu un classique de la sociologie, les auteurs appliquent pour la première fois les méthodes de l'anthropologie culturelle à l'étude d'une ville occidentale.



A partir de l'étude des très grandes villes, le projet scientifique de nombreux chercheurs est de produire des schémas généraux de compréhension de l'urbanisation, applicables à l'ensemble des villes, aujourd'hui ou à terme. Mais il y a un risque que les villes secondaires soient considérées comme dépourvues d'intérêt scientifique, car pas encore concernées par des tendances déjà à l'œuvre dans certaines métropoles (Demazière, 2011a). Cette tendance est visible ces vingt dernières années, période d'essor des travaux sur les villes « globales », « mondiales » ou sur les « régions urbaines mondiales »<sup>11</sup>. Ces recherches ont comme objectif commun de situer la place des villes dans un triple contexte : restructuration économique initiée dans les années 1970, expansion de la division internationale du travail, montée des technologies d'information et de communication. Ce type d'approche part le plus souvent de l'analyse des relations entre entreprises pour dessiner les liens qui relient des lieux éloignés (flux de connaissances, de valeurs, de personnes).

Selon D. Bell et M. Jayne (2009 : 684), avec l'essor des travaux sur les villes mondiales, de manière insensible, « les petites villes ont été considérées comme hors sujet. Elles sont supposées être des villes qui ne disent rien sur l'urbanité, mais évoquent plutôt un échec à être urbain ». Or, si des travaux sur les très grandes villes donnent lieu à des considérations intéressantes et à des comparaisons éclairantes, ils ne contribuent pas, en tant que tels, à l'interprétation des mutations des villes petites et moyennes. Le monde urbain n'est pas fait d'une poignée de métropoles globalisées.

En arrière-plan théorique des travaux récents sur les très grandes villes, on peut citer la théorie de la taille optimale (Alonso, 1971), qui affirme que les avantages d'une localisation urbaine des activités augmentent avec la taille d'une ville, par le biais des externalités positives dérivant des investissements publics, des marchés diversifiés de ressources et des larges débouchés pour les produits. De même, P. Krugman (1991) a estimé que la concentration géographique était à l'origine de rendements croissants. G. West (2012) considère que toute ville dont la taille double voit sa productivité s'accroître d'environ 15%. Mais, sur le continent européen, la relation entre la taille des villes et leur performance économique a une pertinence limitée. En effet, si on considère les 264 aires métropolitaines abritant plus de 500 000 habitants dans les pays de l'OCDE, celles situées en Europe ne représentent que 36% de la population totale et 43% du PIB, contre, respectivement, 53% et 58% en l'Amérique du Nord, et 69% et 70% en Asie (OCDE, 2012). En Europe, au sein des pays les plus développés de l'Union (UE 15), les agglomérations ayant une population de plus de 250 000 habitants ont augmenté leur part au sein du PIB de 0,6% seulement dans la décennie 2000 (Dijkstra et al., 2013). Tout ceci suggère que l'urbanisation reposant sur les grandes villes n'est pas l'élément primordial de la croissance économique en Europe, alors que cela peut être le cas dans d'autres parties du monde.

De surcroît, si les villes petites et moyennes ne sont pas éclairées par les travaux sur la globalisation, c'est peut-être l'instrument de mesure qui est en cause. Les travaux sur les hiérarchies urbaines l'illustrent. Prenons par exemple le *Global Analysis of World Cities Group* (GaWC), qui a défini une hiérarchie mondiale des villes en fonction des concentrations de l'activité économique (Beaverstock et al., 1999). L'accent est mis sur les activités de pointe comme les services financiers, juridiques et comptables. La mesure de la présence de sièges sociaux d'entreprises de ces secteurs débouche sur une proposition de hiérarchie urbaine qui attribue un statut de ville mondiale alpha, bêta ou gamma. Ces villes sont une cinquantaine dans le monde, toutes les autres étant absentes de l'écran radar.

Ces travaux suscitent plusieurs remarques critiques (Robinson, 2002 ; Bell et Jayne, 2009). Premièrement, les relations de ces villes entre elles, leur place dans la hiérarchie, sont examinées à partir d'un très petit nombre d'activités (certes cruciales), donc d'un très petit nombre d'acteurs, situés dans quelques villes, voire dans certaines parties de ces villes (les centres d'affaires). Ces

---

<sup>11</sup> Parmi une littérature très abondante, voir respectivement Sassen (1991), Beaverstock et al. (1999), Scott (2001).

travaux ne disent donc pas grand-chose des autres villes, qui ne bénéficient pas de la présence de ces formes d'activités et de ces types d'acteurs. Ensuite, dans la majorité des travaux sur les villes mondiales, l'approche est très cartésienne. « Une gamme limitée de villes sont mises en catégories et se voient assignées une place en relation avec des hiérarchies analytiques a priori » (Robinson, 2002 : 535). Les catégories analytiques sont rigides et ne rendent pas compte de situations intermédiaires. Troisièmement, les analyses développées ignorent la production scientifique produite au sein des territoires considérés. Or, tous ces grands territoires ont fait l'objet d'études multiples, avec la finesse permise par une vraie connaissance du terrain par des chercheurs souvent impliqués dans les réflexions stratégiques au niveau local et régional.

Pour conclure, on reprendra le propos de T. Clancey (2004 : 2337–2338) : « analyser la globalisation comme un réseau de connexions, tel que celui des villes mondiales, est peut-être un projet scientifique, mais celui-ci n'a pas de portée générale ». De la même façon que les travaux sur les villes petites et moyennes ne prétendent pas dire quelque chose sur New York, Londres ou Tokyo, l'accent mis sur les connexions entre métropoles mondiales laisse largement ouvert le champ des recherches sur les villes petites et moyennes. Parmi tous les possibles, il nous semble que deux axes de travail peuvent être envisagés (Demazière, à paraître). D'une part, il s'agit de considérer que les forces de la mondialisation ne se limitent pas aux villes globales. Les réseaux économiques et sociaux qui soutiennent les flux de capitaux s'étendent et infiltrent de plus en plus d'aires géographiques, dont les villes petites ou moyennes. D'autre part, en mettant en avant la notion de « villes ordinaires », on peut, à l'instar de J. Robinson (2002), affirmer que toutes les villes, quelle que soit leur taille ou situation, comportent des aspects dynamiques et d'innovation, en même temps qu'elles rencontrent des contraintes et des défis.

### **1.1.3. L'analyse du développement économique des villes petites et moyennes**

Venons maintenant aux analyses contemporaines des villes petites et moyennes, en particulier dans le contexte français. Comment rendre compte de la grande diversité de situations de ces villes ? Quelles sont leurs potentialités de développement ? Nous explorerons ici successivement les deux axes de recherche mentionnés ci-dessus. En premier lieu, nous verrons comment l'internationalisation des entreprises et la montée de la pression concurrentielle a affecté le système productif de certaines villes secondaires françaises. Il s'agit de relier ces territoires à des logiques économiques globales, d'un côté, à des particularités et des impulsions locales, de l'autre. Ensuite, nous verrons dans quelle mesure les petites villes peuvent être sources d'innovation et donc de renouveau économique.

#### **1.1.3.1. Après la croissance, la désindustrialisation des villes petites et moyennes ?**

Souvent sièges de sous-préfectures ou de préfectures, les villes moyennes françaises ont une forte vocation administrative, à quoi s'ajoutent des fonctions en matière de santé, de commerce et de culture. Floch et Morel (2011) identifient cependant une cinquantaine d'aires urbaines moyennes à la vocation industrielle marquée. Celle-ci a été renforcée, voire constituée pendant les Trente Glorieuses et l'âge d'or du fordisme. Dès la fin des années 1950, la procédure d'agrément a limité l'extension des ateliers et des centres de production dans la première couronne de l'agglomération parisienne et conduit à l'installation d'usines de biens d'équipement dans un grand quart nord-ouest du territoire (De Roo, 2007). Par la prime à l'aménagement du territoire, l'Etat cherchait alors à implanter des industries modernes – de l'industrie automobile à l'électronique – dans un certain

nombre de zones jugées sous-industrialisées. Pour les entreprises, la ville moyenne fut une « ville-moyen », en l'occurrence « moyen d'exploiter des gisements de main d'œuvre » non qualifiée et sans expérience du travail industriel (Michel, 1977 : 670). Dans un contexte d'expansion, les entreprises qui pratiquaient l'Organisation Scientifique du Travail ont volontiers implanté leurs établissements de production dans des villes moyennes, ajoutant ainsi une composante manufacturière à un profil économique reposant parfois très fortement sur l'administration et les services à la population.

Ainsi, à proximité immédiate de l'Ile-de-France, on peut citer le cas de la région Centre, qui est devenue en quelques décennies une authentique puissance industrielle : entre 1954 et 1980, ce territoire a bénéficié de 23% des opérations de décentralisation industrielle réalisées et de 15% des emplois créés, soit respectivement 800 établissements et 95 000 postes de travail. Le Centre est aujourd'hui en France la sixième région industrielle, en termes de valeur ajoutée et d'effectifs. Mais l'activité relocalisée s'est limitée surtout aux tâches d'exécution, de fabrication, dépendantes de centres de conception et d'administration demeurés en Ile de France. L'Eure-et-Loir illustre à l'extrême ce type d'industrialisation. A Chartres, dès les années 1950, les collectivités locales prennent en charge l'aménagement de zones d'activités. De très nombreux établissements industriels s'implantent, représentant des secteurs variés : métallurgie, construction mécanique, industrie électronique, construction automobile, pharmacie, parfumerie. Pendant longtemps, la multitude de branches industrielles représentées ne favorise pas les relations économiques entre établissements. Cependant, les implantations successives d'établissements de cosmétique et de parfumerie vont permettre, dans les années 1990, la labellisation par la DATAR d'un Système Productif Local. Dix ans plus tard, Cosmétique Valley deviendra un pôle de compétitivité à vocation mondiale. La concentration sectorielle a joué, mais aussi la taille des établissements : à Chartres, ceux-ci ont une taille moyenne. Dans d'autres villes d'Eure-et-Loir, comme Dreux ou Châteaudun, des unités de milliers de salariés se sont implantées, pesant beaucoup plus fortement sur un marché local du travail plus restreint. On est ici en présence de « plates-formes satellites », si on se reporte à la typologie des concentrations industrielles élaborée par A. Markusen (2000)<sup>12</sup> :

« Les plates-formes satellites se constituent souvent à l'écart des grandes conurbations (...) afin de stimuler le développement dans les régions en retard et, dans le même temps, de diminuer les coûts des entreprises (...) se défiant des salaires, des loyers et des impôts urbains relativement élevés. Les entreprises impliquées dans les plates-formes satellites vont des usines de travail à la chaîne à des pôles de recherche relativement sophistiqués, mais elles doivent être plus ou moins capables de se « débrouiller seules », détachables spatialement des opérations en amont ou en aval au sein de la même entreprise, ou des agglomérations de fournisseurs, ou de clients externes » (Markusen, 2000 : 106).

Depuis deux décennies, ce type de système productif a parfois connu une désindustrialisation rapide, pouvant précipiter une crise économique locale. Ainsi, la zone d'emploi de Dreux était en 1990 au 22<sup>ème</sup> rang des 348 zones d'emploi de France métropolitaine, pour sa part de population active employée dans l'industrie. Par contre, le territoire était au 283<sup>ème</sup> rang des zones d'emploi pour la part qu'y occupent les services. Dans les années 1990, l'industrie a perdu 40% de sa main d'œuvre, avec notamment la fermeture des deux établissements Philips qui étaient les deux plus importants employeurs privés. Encore très présente en 1999 avec un emploi sur trois, l'industrie ne fournit dix ans plus tard qu'un emploi sur cinq. Par contrecoup de la désindustrialisation, l'ensemble de l'emploi salarié a diminué de 10% sur la zone d'emploi, signalant le besoin de diversification de l'économie locale.

---

<sup>12</sup> Les trois autres types dégagés par cet auteur sont : 1) les districts industriels marshalliens ou systèmes de petites entreprises locales, 2) les districts rayonnants caractérisés par la domination de grands établissements sur un tissu de sous-traitants et 3) les districts industriels à ancrage public, dans lesquels les entreprises publiques (notamment militaires) ou les centres de recherche sont leaders.

Cette trajectoire de dépendance à la mondialisation de l'économie contraste avec la résistance de l'appareil industriel de Châtellerauld, dans la Vienne, qui s'ancre dans une tradition industrielle pluriséculaire reposant sur un savoir-faire très spécifique (Bouba-Olga et al., 2012). Ces dernières années, le territoire a renforcé son positionnement industriel. En 2009, 42% des emplois de la zone d'emploi sont dans l'industrie, ce qui en fait la 15<sup>ème</sup> zone d'emploi la plus industrielle existant en France. Le système productif châtelleraudais a évolué favorablement grâce au développement et au transfert des savoir-faire traditionnels vers de nouveaux secteurs, parmi lesquels l'aéronautique et l'automobile.

Plus généralement, maintenir l'appareil industriel dans les villes moyennes suppose aujourd'hui un fort accompagnement public, car les grands établissements sont mis en tension par l'exacerbation de la concurrence internationale, tandis que les sous-traitants doivent monter en qualité pour satisfaire les donneurs d'ordre. De plus, la faiblesse de l'armature urbaine limite le développement local de prestataires de services spécialisés (recherche-développement, conseil, services informatiques, diagnostic environnemental, etc.). Le manque de présence de services supérieurs n'est pas très favorable pour le développement des villes petites et moyennes, du point de vue de l'emploi, des qualifications de la population active, des revenus. P.-Y. Léo et al. (2012) ont montré que, dans les 51 aires urbaines comptant entre 100 000 et 300 000 habitants en 1999, la recherche-développement est significativement moins présente que dans les plus grandes aires urbaines. Ces auteurs notent qu'un certain nombre d'activités de services sont significativement sous-représentées dans les villes moyennes : la totalité des secteurs de conseils et études, mais aussi des services opérationnels tels que la location d'équipements, le nettoyage de locaux et le travail temporaire. De plus, le taux d'emplois de haut niveau (cadres et dirigeants) au sein du secteur des services marchands aux entreprises est en moyenne plus faible dans les villes moyennes que dans les grandes villes. L'ensemble de ces caractères communs révèle un handicap certain des villes secondaires pour développer des services de type supérieur pouvant conforter les activités manufacturières et diversifier l'emploi.

### *1.1.3.2. Vers une analyse des réseaux productifs des villes petites et moyennes*

S'intéresser au système productif des villes secondaires, c'est questionner, peut-être plus qu'avec l'étude des grandes villes et les métropoles, les ressorts du développement territorial. En effet, si le paradigme dominant de la géo-économie, avec ses concepts de mobilité des facteurs de production et d'économies d'agglomération (Krugman, 1991), est relativement satisfaisant pour expliquer la concentration métropolitaine, il n'en est pas de même pour les territoires non métropolisés et les villes qui en sont les pôles de développement (Carrier et Demazière, 2012). Les travaux qui posent particulièrement la question de l'encastrement des activités économiques dans les structures sociales (Granovetter, 1985 ; Swedberg, 1987), ont, en dépit de leur caractère aspatial à l'origine, une certaine pertinence pour l'analyse des villes petites et moyennes. En effet, à mesure que les facteurs géoéconomiques de localisation se révèlent peu pertinents pour rendre compte du développement de territoires non métropolisés, l'encastrement des relations marchandes dans des liens sociaux est à considérer. Cette socio-économie s'avère déterminant pour le développement d'entreprises de petite ou moyenne taille, comme l'ont montré les travaux sur les systèmes productifs locaux en Italie, en France et dans d'autres pays européens (Becattini, 1979 ; Ganne, 1992). Gage de confiance, pourvoyeur d'opportunités, le réseau social influe sur les liens économiques que les entreprises peuvent établir. Il contribue à la fois à la compétitivité des entreprises et au développement économique local.

Suivant ce modèle, certaines villes secondaires françaises parfois situées en dehors des aires d'influence métropolitaine, se distinguent par le dynamisme de leur économie productive, voire par

le fait d'être des foyers d'innovation (Tallec, 2014). Adopter un tel point de vue ne revient pas à plaider pour une analyse strictement locale des relations entre acteurs économiques. Bien au contraire, ceux-ci sont en interaction permanente avec des acteurs situés dans d'autres territoires, dont certains sont fort éloignés. A ce titre, les villes petites et moyennes peuvent être vues comme « des objets dont les places dans la hiérarchie urbaine sont soumises à de multiples effets d'interaction se déployant à différentes échelles spatiales » (Tallec, 2012 : 195). Ceci est illustré par l'enquête de P. Ménage (2011) auprès d'entreprises bretonnes du secteur des technologies d'information et de communication (conseils en systèmes et logiciels informatiques, édition de logiciels applicatifs, programmation informatique). Ce chercheur met en évidence un effet « ville moyenne » au moment de la création ou de l'implantation d'une entreprise. En effet, les chefs d'entreprises rencontrés sur Vannes et Lorient citent comme premier facteur de localisation leurs liens familiaux et amicaux. Le potentiel de clients compte, mais il déborde de l'agglomération considérée pour englober les pôles urbains proches. Ainsi, les entreprises vannetaises indiquent l'intérêt de leur localisation vis-à-vis des marchés de Lorient mais aussi de Rennes et Nantes. Par contraste, à Rennes, les chefs d'entreprises enquêtés citent comme premier facteur de localisation l'existence d'un marché local et la présence d'autres entreprises de la filière, au détriment du facteur de connaissances personnelles du dirigeant d'entreprise.

P. Ménage (2011) a également interrogé les entreprises sur les liens que celles-ci ont développé avec d'autres acteurs pour conduire des projets d'innovation. Il met en évidence l'évolution de la géographie des réseaux noués par les entreprises auprès de leurs partenaires, passant le plus souvent d'un ancrage local fort à une plus forte ouverture géographique des liens au fur et à mesure que l'entreprise se développe. Ce résultat tend à limiter l'effet des relations locales essentiellement aux premières étapes du développement de l'entreprise. L'effet de la petite taille de la ville ne serait donc que temporaire.

Dans son étude des processus de reconversion industrielle de quatre villes moyennes – Albi, Alès, Fougères et Quimper –, J. Tallec (2014) s'intéresse également au rôle des facteurs relationnels dans les configurations du développement territorial. Les quatre villes étudiées diffèrent sur plusieurs points. Albi et Alès sont marquées par la reconversion de bassins miniers, tandis que l'industrie de Fougères et de Quimper connaît une évolution moins brutale. De plus, la proximité de ces villes à la grande ville est variable et cet ensemble urbain peut avoir ou non un caractère métropolitain affirmé : Rennes influence Fougères comme Toulouse le fait vis-à-vis d'Albi ; pour Quimper et Alès, les grandes villes les plus proches sont, respectivement, Brest et Nîmes. Ces configurations pèsent sur les résultats des actions publiques d'aménagement de zones d'activités, menées afin de profiter d'éventuels dessertements d'activités. Pour chacune de ces villes, J. Tallec montre l'importance et la diversité des différentes formes sociales de l'innovation incarnées dans les actions mobilisant des ressources à différentes échelles spatiales et sociales. Il narre l'implantation de laboratoires ou de structures d'enseignement supérieur en ville moyenne et montre parfaitement comment le rapport de ces structures à leur « environnement » évolue. L'inscription dans un champ plus local de relations au fil du temps, mais aussi l'exigence d'assurer les missions qui leurs sont confiées conduit les acteurs de ces structures à développer des stratégies qui ont des débouchés sur le plan économique (collaborations avec des entreprises, essaimage, etc.) et sur le plan de l'aménagement (projets technopolitains). Pour J. Tallec (2014), le développement de l'innovation peut se produire en dehors d'un milieu métropolitain, et la structuration et la coordination de filières innovatrices peuvent jouer un rôle moteur dans le développement de villes moyennes.

Pour conclure cette revue de littérature, nous rappellerons que si près de 70% de la population européenne vit en ville, en réalité moins d'un urbain sur deux réside dans une agglomération de plus de 100 000 habitants. Les petites ou moyennes villes font partie de l'expérience quotidienne de nombreux citoyens européens. L'étude des VPM, vivace en France au sein de différentes disciplines des sciences sociales, montre une grande diversité de situations, au plan social, géographique, ou

culturel de ces territoires. Moulins n'est pas Compiègne, Mâcon a peu à voir avec Dieppe. Les travaux récents montrent que les villes petites et moyennes sont à analyser à différentes échelles spatiales et temporelles (Servillo et al., 2014). On presse aussi le besoin de renouveler les approches du développement socio-économique de ces villes, pour que les très grandes villes ne monopolisent pas les débats des chercheurs et des décideurs comme cela a pu être le cas ces dernières décennies.

## 1.2. Différentes typologies des villes petites et moyennes en France

Comme nous l'avons vu précédemment, en France, les petites villes correspondent souvent aux espaces urbains comptant de 3 000 à 20 000 habitants, alors que les villes moyennes ont un seuil supérieur de 20 000 habitants pour se limiter à 100 000 habitants (Taulelle, 2010). Si l'on suit la Fédération des Maires des Villes Moyennes (FMVM), qui rassemble par ses adhésions les villes moyennes en France, l'une des deux conditions pour y adhérer est que la ville en question soit comprise entre 20 000 et 100 000 habitants. Pour son expérimentation menée dans les années 2000, la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR) définit la ville moyenne comme une aire urbaine de 30 000 à 200 000 habitants en s'appuyant ainsi de la définition de l'aire urbaine de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE). En fait, depuis les années 1990, l'unité de mesure du fait urbain est la nomenclature des aires urbaines.

« Dans ce découpage, le fait urbain est appréhendé en fonction de paramètres qui classent les communes à partir du nombre d'emplois et de la mobilité des ménages. La conséquence est que les villes petites et moyennes peuvent être classées comme étant des pôles urbains, des communes multi-polarisées ou encore des pôles ruraux » (Taulelle, 2010).

En revanche, pour l'exercice de prospective Territoires 2040, mené à partir de 2009, le groupe de la DATAR *Villes intermédiaires et leurs espaces de proximité* s'est vu proposer un bornage très large, de 50 000 à 500 000 habitants.

A la taille démographique des villes, critère qu'il faut manier de façon non stricte pour identifier les VPM (Desmarais, 1984), les chercheurs associent d'autres critères, variables selon les objectifs poursuivis : la densité de peuplement, la superficie, les migrations domicile-travail, les fonctions et les équipements urbains, l'offre de services, la connectivité, l'accessibilité, etc. (Santamaria, 2000 ; Bolay et Rabinovich, 2004). Pour une ville donnée, le qualificatif *petit* ou *moyen* ne fait pas sens : au moins autant que de repères statistiques, la notion est à rapprocher d'un modèle, qui associe, dans ces *villes d'entre-deux*, des fonctions économiques, sociales et territoriales spécifiques (Saint-Julien, 2011). La DATAR souligne que les villes moyennes « jouent un rôle d'intermédiation entre les différents niveaux urbains, entre la sociabilité de voisinage et l'ouverture au global, entre le patrimoine et les nouvelles technologies, entre l'économie résidentielle et l'économie productive » (De Roo, 2007). Par ailleurs, la DATAR a présenté à partir de la classification des relations de complémentarité, de dépendance et d'intégration entre les villes moyennes, l'espace rural et les métropoles, trois situations diverses dans lesquelles les villes françaises se trouveraient aujourd'hui.

Un premier type concerne des villes et des agglomérations moyennes « possédant un socle socio-économique relativement indépendant et autonome des autres territoires. Ces villes tirent parti de leur mutation vers l'économie des services et de la connaissance pour affirmer des fonctions de centralité sur un espace rural assez vaste et dynamique » (De Roo, 2007). Elles attirent des populations actives et des populations retraitées d'autres régions. Ce sont des villes moyennes localisées dans des bassins de l'ouest et du sud-est méditerranéen (villes moyennes de Bretagne et des Pays de la Loire, du Poitou-Charentes, du sud-ouest du Massif central, des villes de l'arc languedocien et du littoral azuréen).

Le deuxième type regroupe des villes moyennes inscrites dans « un processus de métropolisation et dont la situation est d'abord déterminée par leurs relations avec la grande ville la plus proche. Ces villes accueillent des populations qui ne peuvent accéder au marché immobilier métropolitain » (De Roo, 2007). Certaines d'entre elles possèdent une longue histoire industrielle et se mettent en situation de profiter des bénéfices liés à la compétitivité et la concentration d'entreprises du pôle

proche. Ce sont des villes situées dans le bassin parisien, l'orbite de Lyon et dans les vallées alpines (villes de Bourgogne et de Rhône-Alpes).

Le troisième type concerne des villes dont le développement est « lié, positivement ou négativement, à la transformation de leur environnement rural. Ces villes se voient concurrencées par leurs nouvelles campagnes dynamiques et autonomes. Elles se trouvent en situation de fragilité puisqu'elles ne peuvent s'appuyer sur un environnement démographique et économique suffisamment solide » (De Roo, 2007). On les trouve dans la diagonale des Ardennes au sud du Massif central (villes du bassin parisien, de Champagne, de Bourgogne, de Lorraine, de la région Centre et du Limousin).

La typologie spatiale des villes correspondant à celle de la DATAR fut présentée durant le colloque « Villes petites et moyennes, un regard renouvelé » en 2010 à Tours. Les villes moyennes proches des grandes aires entretiennent des relations d'échanges avec d'autres villes en s'inscrivant dans des réseaux socio-économiques et culturels qui les font bénéficier de l'influence de la métropole dominante qui se trouve à proximité (exemples de Chartres, Blois, Albi, Vernon, etc.). Les villes secondaires à dominante industrielle se trouvent en périphérie de la métropole d'envergure. Elles apportent leur contribution à l'ensemble du système en termes d'actifs et de main-d'œuvre, d'infrastructures et d'équipements (cas de Dunkerque, Dreux, Vierzon, Vichy, Châtellerauld, etc.). Enfin, les villes à forte dimension administrative sont caractérisées par un développement des qualités de résistance et des spécificités qui les conduisent à un certain particularisme (exemples de Carcassonne, Arles, Rochefort, Orange, Libourne, etc.). Les travaux de Floch et Morel (2011) confirment ces résultats.

Ces typologies sont intéressantes car elles permettent de rompre avec l'idée d'une catégorie homogène et intangible de villes moyennes. Cependant, elles mettent de côté les petites villes, alors qu'une ville peu peuplée peut exercer des fonctions importantes dans sa région, tandis qu'une ville jugée grande à l'échelle régionale sera « moyenne » pour la DATAR<sup>13</sup>. Plutôt que de distinguer des « petites villes » et des « villes moyennes », ne doit-on pas les considérer comme formant un continuum ? Le point commun entre les VPM serait qu'elles constituaient les pôles urbains de « l'espace non métropolisé » (Kayser, 1969), sachant que certaines d'entre elles sont aujourd'hui des pôles relais de la métropolisation, comme Albi vis-à-vis de Toulouse (cf. Tallec, 2014). Mais, au sein des VPM, des distinctions fortes peuvent être faites, selon la position géographique, l'histoire, ou encore certaines caractéristiques économiques et sociales qui rendent telle ou telle ville plus ou moins spécialisée, vulnérable, résiliente. Le simple critère de la taille de population explique peu la dynamique socio-économique des VPM, tandis que joue plus fortement leur insertion dans des « plaques tectoniques » (selon le terme de Claude Lacour), différenciées selon la géographie de l'attractivité migratoire (De Roo, 2011). Les VPM sont insérées dans des réseaux, fonctionnent en lien avec d'autres ensembles urbains et ces relations et interrelations constituent des ensembles fortement différenciés. Dans la suite de cette recherche, nous explorerons les variables du développement des VPM, ce qui nous conduira à manier des indicateurs caractérisant les dynamiques socio-économiques à plusieurs échelles (locale et régionale).

---

<sup>13</sup> En région Centre, on peut citer Blois, Chartres ou Bourges.



### 1.3. Les principales variables du développement des villes petites et moyennes

Parmi les aspects importants pour caractériser le niveau de développement d'une VPM et sa trajectoire, nous mettrons ici en avant la géographie, la population et les modes de développement économique<sup>14</sup>. Ces trois sphères ont l'avantage de permettre une analyse quantitative, donc de conduire à une comparaison des situations des VPM, entre elles et au cours du temps. Cependant, d'autres variables plus difficiles à quantifier interviennent dans le développement des VPM. Il en est ainsi de l'histoire. Le patrimoine matériel et immatériel est présent, avec une intensité variable, dans la plupart des VPM. Certaines villes trouvent leurs origines dès l'Antiquité, où elles constituaient des nœuds dans le réseau routier irriguant l'Empire Romain. Leur rôle dans la structuration du territoire s'est ensuite poursuivi lors de la création des départements à la Révolution. Elles sont ainsi issues d'une longue histoire qui se traduit souvent par la présence de bâtiments remarquables, de centres anciens. Dans certains cas, l'histoire fournit aujourd'hui un des principaux leviers du développement local. On peut citer ici en exemple Carcassonne. Classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, sa cité est le deuxième site le plus visité de France après le Mont-Saint-Michel. Le tourisme est la principale activité dans la ville et les acteurs économiques ont développé l'offre d'accueil, avec de nombreux restaurants et hôtels. Le nombre de nuitées a atteint 485 000 en 2010. Comme le souligne F. Taulelle (2010 : 151), à côté des dynamiques industrielles, « compte tenu de la qualité architecturale des centres-villes [des VPM], l'enjeu du tourisme et du patrimoine est un autre axe de développement, qui relève de l'attractivité et de la qualité de vie ». De même, H. Alexandre, F. Cusin et C. Juillard (2010 : 62) rappellent que « l'attractivité des territoires [...] passe non seulement par la capacité à innover, mais aussi par la capacité à mettre en valeur le patrimoine existant ». Mais pour capter un flux de touristes, soucieux de découvrir le patrimoine historique bâti, la position géographique de la ville et son accessibilité comptent.

#### 1.3.1. Géographie et dynamiques de peuplement

Les VPM ne sont pas des entités réparties dans une région avec laquelle elles n'auraient aucun lien. Le facteur géographique est important pour le développement local. Ainsi, la proximité ou non d'une grande ville va avoir une forte influence. Une VPM éloignée des grandes villes va voir son rôle de centralité renforcé, alors qu'une VPM à proximité immédiate d'une grande ville va être fortement dépendante de celle-ci, notamment concernant les emplois. De même, l'aire géographique dans laquelle elle évolue a une forte influence sur son développement.

Pour certaines villes, la situation géographique est un avantage pour le développement. Nous pouvons citer comme exemple les villes littorales telles que La Rochelle ou Saint-Malo. Leur situation géographique n'explique pas à elle seule le niveau de développement socio-économique atteint ces dernières années, mais elle est à la base de leurs succès. D'un autre côté, des territoires ou à plus petite échelle des villes peuvent se retrouver enclavés. Cette contrainte spatiale peut ainsi constituer un frein pour le développement.

La géographie joue donc un rôle significatif dans le degré de mise en relation des VPM avec d'autres territoires. Elle affecte notamment les possibilités d'emploi, d'étude ou de loisirs, en facilitant ou en restreignant les déplacements. De nos jours, les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) jouent elles aussi un rôle important dans le développement des territoires.

---

<sup>14</sup> Pour une justification de ces variables, on renverra le lecteur aux travaux menés pour le compte de l'ORATE (Servillo et al. 2014).

Face à une accessibilité qui peut être imparfaite sur le plan autoroutier ou ferroviaire, les TIC permettent de rapprocher virtuellement des VPM.

L'étude géographique permet aussi de souligner que de nombreuses VPM sont confrontées aux problèmes de périurbanisation. La périurbanisation a pu se faire par la combinaison d'un « désir de campagne » et par l'accès à des espaces plus éloignés du fait de la démocratisation de la voiture. Dans le cas des VPM, elle signale un certain renversement, dans la mesure où de nombreuses communes-centre se sont développées historiquement en accueillant une population venue des campagnes. De nos jours, la faible croissance démographique ou le déclin de la ville centre et l'essor éventuel des communes alentour peut se traduire par une extension de la tâche urbaine et un renforcement des relations ville-campagne. Selon nous, l'analyse de la dynamique de la VPM doit donc être conduite à différentes échelles spatiales : commune-centre, unité urbaine, aire urbaine.

Pour cette recherche, trois définitions de la ville ont été combinées :

- La ville au sens morphologique. La borne supérieure a été fixée à 50 000 habitants, mais elle a été dépassée pour Montargis et Châteauroux, qui sont d'ailleurs considérées dans le SRADDT comme étant des agglomérations, et non des villes moyennes.
- La ville au sens d'un marché du travail local polarisé par la ville. L'aire urbaine s'est imposée comme seconde échelle d'analyse.
- La ville comme étant le lieu de recours à certains services spécifiques. En région Centre, 14 petites ou moyennes villes regroupent des équipements de gamme supérieure (lycée, hypermarché, hôpital, spécialités médicales, etc.).

Notons que la périurbanisation peut contribuer à la paupérisation de certains quartiers urbains – par départ des classes moyennes – et participer ainsi au renforcement des disparités spatiales et sociales au sein des agglomérations. Ceci nous conduira non seulement à considérer la présence éventuelle de quartiers dit prioritaires, mais aussi, plus généralement, à considérer les niveaux de revenus, l'évolution des classes d'âges, des catégories socio-professionnelles, ce à différentes échelles spatiales.

### 1.3.2. Les dynamiques économiques locales

Le contexte économique a fortement évolué au cours de ces trente dernières années. La dynamique industrielle, qui était forte en France dans les années 1950 à 1970, et dont ont bénéficié de nombreuses VPM, a basculé en faveur des activités de services. Mais si certaines activités de services sont induites par la présence de population, ce qui peut favoriser certaines VPM dynamiques démographiquement, d'autres activités de services privilégient les agglomérations de très grande taille, ce qui est donc défavorable au développement tertiaire des VPM (Léo et Philippe, 2012).

Dans la mesure où les VPM disposent de dynamiques économiques locales très diversifiées, l'objectif de cette section est de préciser nos axes d'analyse de la nature économique d'une VPM. Pour ce faire, nous observerons la ville sous l'angle de la spécialisation ou de la diversification de ses activités. Nous traiterons plus en détail la spécialisation et précisons la nature des activités économiques de type productif ou résidentiel (voir aussi Demazière et al., 2014 ; Hamdouch et al., à paraître).

### *1.3.2.1. Deux registres du développement : économie présentielle, économie productive*

L'économie résidentielle peut être définie comme l'ensemble des activités économiques majoritairement destinées à satisfaire les besoins des populations résidant sur un territoire. S'appuyant sur la consommation locale, elle s'oppose aux activités économiques dont l'existence dépend majoritairement d'une demande extérieure au territoire et qui sont soumises à la concurrence des activités économiques identiques présentes sur d'autres territoires (Davezies, 2008). Plus récemment, l'expression « économie présentielle » est un néologisme utilisé par L. Davezies et C. Terrier pour décrire une économie basée sur la population réellement présente sur un territoire. Ce type d'économie a pour caractéristique de ne pas être soumis à une forte concurrence extérieure, même si, au sein du territoire concerné, la concurrence entre les activités résidentielles existe.

L'économie résidentielle ou présentielle peut être mesurée de plusieurs manières différentes. Mettant en avant les revenus, L. Davezies (2008) s'appuie sur la théorie de la « base économique » pour définir des moteurs de développement économique local. La base économique explique le développement des territoires, non par la création de richesse mais par le flux des revenus qui viennent les irriguer de l'extérieur. Ce modèle combine la question de l'offre territoriale (permettant de faire « rentrer » des revenus) et celle de la demande. L'analyse des moteurs de développement permet d'estimer et de détailler les différents types de revenus qui irriguent les territoires. Ces revenus peuvent être de quatre types : à dominante productive, publique, sociale ou résidentielle. A partir de cette typologie, la zone d'emploi ciblée prendra la nomination d'un de ces quatre types si le poids des revenus est supérieur de 10% au poids moyen qui qualifie la zone. La typologie résidentielle du revenu est définie par les revenus entrant sans lien avec la production et du fait de l'offre résidentielle locale : actifs navetteurs, pensions de retraites, dépenses de tourisme (Davezies, 2010).

L'INSEE, quant à lui, propose une mesure de l'activité résidentielle à partir des emplois. Selon cet institut, la sphère de l'économie résidentielle contient principalement les services aux particuliers, la construction, la santé, l'action sociale, le commerce de détail, les activités financières et le transport de voyageurs. Il est très discutable de rattacher certains secteurs uniquement à la sphère présentielle (la construction par exemple), mais l'approche de l'INSEE présente l'intérêt de fournir des données détaillées, à différentes échelles spatiales et temporelles.

La sphère économique productive, dite non présentielle est définie selon l'INSEE par différence, ce qui n'est pas considéré comme activité présentielle. Ce secteur est défini comme « les activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère. » (INSEE, 2010). Cela regroupe les secteurs de l'industrie, de l'énergie, des services aux entreprises, des transports de marchandise et le commerce de gros.

### *1.3.2.2. Diversification ou spécialisation du tissu économique des VPM ?*

Pour une entreprise, la diversification est une stratégie de développement qui consiste à prendre position sur de nouveaux marchés, à ajouter de nouveaux métiers et activités à ceux déjà existants sans que ces domaines n'aient de lien entre eux. En optant pour cette stratégie, il s'agit de répartir les investissements et de réduire les risques, tant pour renouveler des produits arrivés à maturité que pour rechercher d'autres activités assurant l'avenir de l'entreprise. Cette notion peut dans une certaine mesure être transposée à l'appareil productif d'un territoire. En effet, « il semble que les meilleures chances de succès sont réunies quand une ville peut s'appuyer sur plusieurs piliers

économiques assez indépendants mais susceptibles de s'épauler mutuellement pour constituer l'effet de masse critique nécessaire » (Léo et al., 2012). Sous réserve que la notion de diversification territoriale ait un sens, celle-ci peut résulter d'un choix délibéré d'acteurs d'une ville, qui ne désirent pas subir à nouveau les effets d'une spécialisation vécus par le passé. Par ailleurs, pour certaines VPM, les acteurs publics peuvent ne pas se sentir assez dotés en ressources (financières, notamment) pour mettre en application une stratégie de clusterisation, donc de spécialisation. L'économie locale des petits territoires peut aussi parfois présenter quelques difficultés, ce qui conduit les acteurs locaux à se situer dans une logique de conversion, où l'accueil d'entreprises au sein du territoire compte plus que la nature de leur activité (Demazière, 2011b).

La diversification sectorielle fait référence aux sous-secteurs composants le secteur de la production. Ces sous-secteurs sont de natures différentes que nous pouvons distinguer et codifier à partir de la Nomenclature de l'Activité Française (NAF 17) :

- Le secteur de l'agriculture, sylviculture et pêche (AZ)
- Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution (DE)
- Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac (C1)
- Cokéfaction et raffinage (C2)
- Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques, fabrication de machines (C3)
- Fabrication de matériels de transport (C4)
- Fabrication d'autres produits industriels (C5)

Dans ce dernier sous-secteur de la production (C5), il est encore possible d'affiner les activités à une échelle plus fine grâce à la déclinaison de la NAF 38. Les activités présentes dans le sous-secteur de la fabrication d'autres produits industriels sont donc :

- Fabrication de textiles, industries de l'habillement, du cuir et de la chaussure (CB)
- Travail du bois, industries du papier et imprimerie (CC)
- Industrie chimique (CE)
- Industrie pharmaceutique (CF)
- Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques (CG)
- Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements (CH)
- Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements (CM)

Cette énumération des activités sera retrouvée et mise en application dans les fiches-portrait des VPM de la région Centre. Il sera possible, à partir d'un indice de Gini, de mesurer la concentration de l'emploi dans un secteur d'activité en particulier, et de visualiser si une VPM concentre une forte proportion d'emploi dans un secteur d'activité en particulier, ou au contraire s'il y a une diversification sectorielle de l'appareil économique à l'échelle spatiale considérée.

### ***1.3.2.3. Différentes figures de la spécialisation***

La spécialisation est une stratégie grâce à laquelle l'entreprise mise l'ensemble de son activité sur un domaine, sur des produits fondés sur une technologie unique. Par ce processus, une unité économique se consacre à la production d'un éventail plus restreint de biens et de services que la gamme de biens et de services qu'elle consomme. Dans le cas de moyens financiers, humains ou encore techniques limités, la spécialisation apparaît comme un tremplin au développement de

l'activité. Cette stratégie permet également de se préparer face à la concurrence en développant un savoir-faire technique et commercial.

La spécialisation industrielle d'une ville autour d'un unique secteur d'activité peut entraîner une vulnérabilité. En se spécialisant, la ville s'expose à un choc de nature endogène ou exogène, qui pourrait impacter négativement son secteur spécialisé et donc a fortiori l'ensemble de l'économie locale. Cette vulnérabilité peut être révélée à travers deux indicateurs : la spécialisation de l'activité économique et la concentration de l'emploi. On estime que le cumul d'une forte spécialisation et d'une forte concentration constitue un facteur de vulnérabilité de la zone par rapport aux chocs externes pouvant affecter le ou les secteurs les plus présents (Floch et Morel, 2011). Cependant, certaines villes et bassins d'emploi assument une forme de spécialisation. On présentera ici deux formes largement étudiées dans la littérature : les grappes industrielles, les systèmes locaux de compétences.

Le terme de grappe d'entreprises a été popularisé par la DATAR en 2010 lorsqu'elle a lancé un appel à projet en ce sens. Pour la DATAR, une grappe d'entreprises est un réseau constitué majoritairement de PME et TPE qui sont regroupées sur un même territoire et appartiennent souvent à la même filière. Elles sont mobilisées par une stratégie commune et la mise en place d'actions et de services concrets et mutualisés notamment en innovation. La grappe d'entreprises permet de favoriser la coopération entre les acteurs publics et les acteurs privés (autres entreprises, etc.), notamment de la formation, de la gestion de l'emploi, et de l'innovation. En région Centre, on peut citer comme exemple la grappe d'entreprises Agrodynamique et Développement Durable, localisée à Châteaudun (Eure-et-Loir).

Les grappes d'entreprises, au sein des VPM, permettent une articulation avec d'autres politiques telles que les pôles de compétitivité. Alors que les pôles de compétitivité sont davantage tournés vers la recherche et le développement, les grappes d'entreprises se positionnent sur l'innovation, sous toutes ses formes. C'est ainsi l'ensemble du territoire qui pourra être valorisé, c'est-à-dire la ville moyenne et l'espace rural dans lequel elle s'inscrit. Les grappes d'entreprises ont ainsi pour objectifs de créer de la richesse, de conserver et de créer de l'emploi dans les villes moyennes (DATAR), elles sont dans ce sens plus proche du marché des entreprises.

Les grappes d'entreprises peuvent exister de façon spontanée, comme un groupe géographique proche d'entreprises liées entre elles et d'institutions associées relevant d'un domaine donné, entre lesquelles existent des éléments communs et des complémentarités. Cette définition s'apparente à celle des clusters de M. Porter (1990). Concrètement, il y a une concentration d'une multitude d'entreprises généralement articulées techniquement les unes aux autres et contribuant collectivement à la production de biens spécifiques et identifiables. La grappe permet également de réduire les coûts de transaction (coût de transport, coût de coordination) car les différentes entreprises sont proches géographiquement. Mais leur proximité permet également de partager des savoir-faire et d'innover.

On peut citer ici l'exemple de Cognac (Bouba-Olga et al., 2010 ; Bouba-Olga et al., 2012). Cognac bénéficie des savoir-faire ancestraux en termes de double distillation et de vieillissement des spiritueux. Il s'agit d'un savoir-faire unique, mondialement reconnu dans la confection du cognac. Des activités liées se sont développées localement (tonnellerie, verrerie, cartonnerie et imprimerie, bouchons). Le design est plutôt basé à Angoulême. Pour favoriser l'apprentissage des métiers de la filière cognac, on retrouve l'Université Internationale des eaux de vie et boissons spiritueuses de Ségonzac et l'École des Tonneliers, qui est unique en France. Par ailleurs, certains producteurs d'Amérique du Sud viennent faire vieillir leurs produits dans les fûts de cognac pour pouvoir apposer le label « Made in France », gage de qualité.

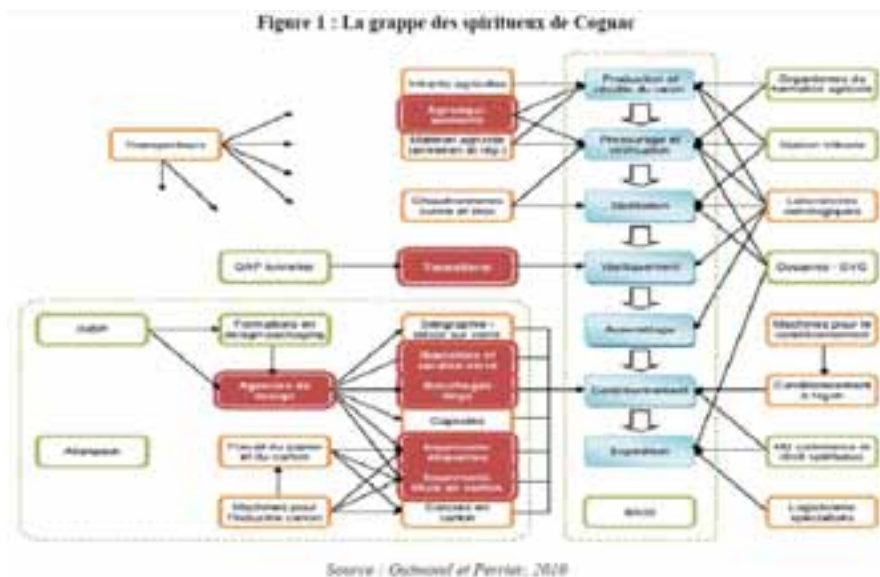


Figure 1: Grappe des spiritueux de Cognac  
(Source: Bouba-Olga et al., 2010)

L'industrie du Cognac occupe une place importante puisque le secteur d'activité de production de boissons alcoolisées et distillées représente 10,5% de l'ensemble des salariés de la zone d'emploi et plus de 28% des salariés de l'industrie (données Unistatis), soit 238 fois plus que la moyenne nationale dans ce secteur. Cependant, Cognac a su se diversifier dans d'autres secteurs, complètement différents du cognac : l'aéronautique, les matériaux de construction, la fabrication de canoë-kayak. Nous pouvons par ailleurs noter que la ville de Cognac s'inscrit dans un réseau avec la ville de Saintes notamment pour former le Réseau Charente-Océan.

Autre type d'organisation productive spécialisée, un Système Local de Compétence (SLC) est un processus d'accumulation de savoir-faire spécifique sur un territoire, qui implique une spécialisation et une cohérence cognitive forte (Grossetti et al., 2006). La présence d'un SLC sur un territoire se caractérise par une cohérence cognitive qui dépasse le cadre du secteur : les entreprises locales fabriquent différents produits à partir de savoir-faire historiques. Les entreprises appartenant à des secteurs d'activité en apparence différents requièrent le même type de compétences. Cette cohérence cognitive est renforcée par la circulation des compétences sur le marché du travail local.

Les SLC ont l'avantage d'être flexibles et résistants aux fluctuations du marché, puisque les mêmes compétences peuvent être rapidement réinvesties d'un type de production à un autre. A ce titre, on peut citer l'exemple de Châtelleraut, dans la Vienne (Ferru, 2009 ; Bouba-Olga et al., 2012). Châtelleraut se caractérise par un tissu productif très industriel : selon les données Unistatis (2009), 42% des emplois de la zone d'emploi sont dans l'industrie, ce qui en fait la 15<sup>ème</sup> zone d'emploi la plus industrielle sur les 348 existantes en France. De plus, le territoire a renforcé son positionnement industriel par rapport aux autres zones d'emploi sur la période 1998-2005. La spécialisation et la spécificité de l'industrie châtelleraudaise est orientée vers les activités de métallurgie et transformation des métaux.

La reconstruction de la trajectoire organisationnelle du territoire est riche d'enseignements quant à l'émergence et à l'évolution de son système productif (Ferru, 2009). Châtelleraut a bénéficié de conditions favorables au développement de ses industries, par sa position méridionale dans le bassin Parisien à l'entrée du seuil du Poitou et au débouché de la vallée rétrécie de la Vienne. La ville a ainsi pu constituer très tôt une tradition manufacturière : draperies et tanneries dès la fin du XI<sup>ème</sup>, industries des peaux et du cuir, taille des pierres au XVII<sup>ème</sup> siècle, etc. Combinés à la présence d'eaux

très douces, ces savoir-faire ont permis le développement du travail des métaux au XVI<sup>ème</sup> siècle, orienté vers les couteaux ordinaires et de luxe dont la renommée allait jusqu'en Italie. Il y avait ainsi au XVIII<sup>ème</sup> siècle plus de deux cents maîtres couteliers, ce qui était considérable pour l'époque. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, quelques ateliers de coutellerie seront parmi les premiers à se mécaniser et à utiliser des procédés innovants en matière de trempe des lames. Au XX<sup>ème</sup>, ces ateliers seront rachetés et évolueront vers des usines spécialisées dans la construction mécanique. Le caractère industriel et les savoir-faire liés à la mécanique ont été parallèlement fortement renforcés par la présence d'une manufacture nationale d'armes, qui s'installa dès 1819 à Châtelleraut. La « Manu » connut un développement très rapide et concentra à certaines périodes jusqu'à 5 000 ouvriers, avant de fermer définitivement en 1968. La ville profite de la période de décentralisation pour lancer une politique d'attractivité forte (octroi d'aides financières, création de zones industrielles et d'infrastructures routières) et accueille, grâce à sa main d'œuvre hautement qualifiée et spécialisée dans la mécanique, de grands établissements parisiens. La politique locale bénéficie fortement des réseaux de Pierre Abelin, maire de Châtelleraut de 1959 à 1977, puis d'Edith Cresson, maire de 1983 à 1997. Depuis lors, sur la base de ses savoir-faire historiquement construits, Châtelleraut a effectué une évolution sectorielle vers l'aéronautique et l'automobile. L'exemple de Châtelleraut met ainsi en évidence l'importance des savoir-faire traditionnels et la dépendance des territoires à leur trajectoire cognitive première. Le système productif châtelleraudais a évolué favorablement grâce au développement et au transfert de compétences stratégiques à de nouveaux secteurs.





## 2. UNE GRILLE D'ANALYSE DES VILLES PETITES ET MOYENNES A PARTIR D'INDICATEURS

Dans cette deuxième partie, nous établirons une grille d'indicateurs afin de caractériser l'économie des VPM de la région Centre. La grille sera organisée en variables, chacune d'elles regroupant alors plusieurs indicateurs. Les variables couvrent différentes composantes de la dynamique des VPM, telles que l'accessibilité, les ressources humaines ou encore l'appareil productif et son renouvellement. Les indicateurs seront choisis pour leur pertinence par rapport aux domaines auxquels ils se rapportent. D'autres critères de choix ont été leur disponibilité à l'échelle de la VPM (commune, unité urbaine, aire urbaine, etc.), leur mesurabilité mais aussi leur simplicité. De plus, une attention a été portée à leur complémentarité au sein d'une même variable afin de caractériser au mieux le profil économique. De ce point de vue, cette étude s'est limitée aux indicateurs basés à l'échelle locale à partir des données qui sont simples, mesurables et comparables.

VARIABLE	THEMATIQUE	N°	INDICATEUR	
Géographie	Réseaux et accessibilité	Ind 1	Temps de trajet en voiture avec les villes les plus proches	
		Ind 2	Temps d'accès à un échangeur autoroutier	
		Ind 3	Nombre de trains qui s'arrêtent par job (jour ordinaire de base) et nombre de montées et descentes à partir de cette gare en un an (trains TER et Intercités)	
	Flux domicile-travail	Ind 4	Coefficient sortants/entrants	
		Ind 5	Temps de déplacement moyen, domicile-travail (dans l'aire urbaine en 2006)	
		Ind 6	Ecart de temps de déplacement domicile travail moyen entre 1999 -2006 (dans l'aire urbaine)	
Population et cohésion sociale	Population	Ind 7	Evolution démographique (depuis 1968)	
		Ind 8	Variation annuelle moyenne de la population due au solde apparent des entrées/sorties (solde migratoire)	
		Ind 9	Répartition de la population par classe d'âge entre 1990 et 2008	
		Ind 10	Lieu de résidence de la population cinq ans auparavant	
		Ind 11	Répartition de la population de plus de quinze ans par catégories socioprofessionnelles entre 1990 et 2008	
	Formation	Ind 12	Type et effectifs selon les formations entre 2004 et 2011	
		Ind 13	Répartition de la population par diplôme le plus élevé, moyenne sur 2006, 2007 et 2008 et pour la population non scolarisée de plus de quinze ans	
		Ind 14	Revenus et nombre de foyers fiscaux de 2006 à 2009	
	Revenus et précarité	Ind 15	Composition des ménages	
		Ind 16	Taux de chômage	
		Ind 17	Nombre de bénéficiaires de la CMUC	
		Ind 18	Nombre d'allocataires de la CAF (dont les revenus sont constitués à plus de 50% de prestations sociales)	
	Géographie prioritaire	Ind 19	Potentiel fiscal	
		Ind 20	Nombre de CUCS et PRU	
		Ind 21	Répartition de la population des ménages par quartier	
		Ind 22	Revenus par quartier	
		Ind 23	Logements sociaux par quartier	
		Ind 24	Taux de chômage par quartier	
	Emploi et activités économiques	Dynamique d'emploi	Ind 25	Evolution de l'emploi salarié de 1993 à 2009
			Ind 26	Evolution des parts des emplois dans les sphères présentes et non présentes de l'économie entre 1982 et 2008
			Ind 27	Pourcentage d'emplois dans les sphères présentes et non-présentes par rapport au nombre total d'emplois
			Ind 28	Evolution de la répartition des emplois par secteurs d'activité entre 1993 et 2009
			Ind 29	Concentration de l'emploi industriel
			Ind 30	Concentration de l'emploi administratif et de service
Ind 31			Six plus grands établissements de la zone d'emploi (raison sociale, type d'activité, effectif et localisation du siège social)	
Renouvellement des activités		Ind 32	Démographie des entreprises (création et évolution du nombre d'entreprises et d'établissement entre 2006 et 2011)	
		Ind 33	Existence d'un cluster ou d'une grappe d'entreprises sur le territoire de la VPM	
Economie sociale et solidaire		Ind 34	Présence ou non d'une Chambre de Commerce et d'Industrie et d'une Chambre de Métiers et de l'Artisanat sur le territoire (ou d'une antenne de ces dernières)	
		Ind 35 et 37	Nombre d'associations	
		Ind 36 et 38	Nombre de salariés dans les associations	
Tourisme		Ind 39	Nombre de nuitées des hébergements touristiques pour deux types d'hébergements (hôtellerie ou hôtellerie de plein air, étude de 2006 à 2011)	
		Ind 40	Fréquentation touristique des sites, monuments et festivals (évolution de 2001 à 2011 et classement des 16 aires urbaines selon les chiffres de 2011)	
Equipements et services à la population		Ind 41	Equipements et services	
		Ind 42	Nombre de commerces	
		Ind 43	Nombre de médecins généralistes pour 1000 habitants (en 2008)	
		Ind 44	Part de la population à plus de 20 mn d'un médecin généraliste (en 2006)	
		Ind 45	Part de la population éloignée de plus de 20 mn d'au moins un des services de santé de proximité (en 2006)	
		Ind 46	Nombre d'établissements de garde d'enfants d'âge préscolaire (en 2011)	
Foncier et immobilier			Ind 47	Taux de surface communale artificialisée
		Ind 48	Taux de remplissage des zones d'activités	
		Ind 49	Surface de foncier valorisable disponible	
		Ind 50	Prix moyen du m <sup>2</sup> de foncier bâti et non bâti	
		Ind 51	Vacance du parc de logement et écart entre 1999 et 2008	

Tableau 2 : Grille d'indicateurs selon les variables et thématiques concernées  
(Source : Auteurs)



Cette deuxième partie se consacrera, dans un premier temps, à présenter nos choix d'indicateurs, avant de présenter une fiche-portrait type.

## 2.1. Présentation des indicateurs

Le tableau 2 présente la liste des 51 indicateurs utilisés. Ceux-ci sont regroupés en quatre rubriques : 1) géographie, 2) population et cohésion sociale, 3) emploi et activités économiques, 4) foncier et immobilier. Ces domaines sont eux-mêmes subdivisés, comme le montre la figure 2. L'objet de cette section est de présenter et de justifier chacun d'entre eux. Les définitions de certains termes utilisés dans les intitulés des indicateurs sont répertoriées dans un glossaire qui se situe à la fin de ce volume.

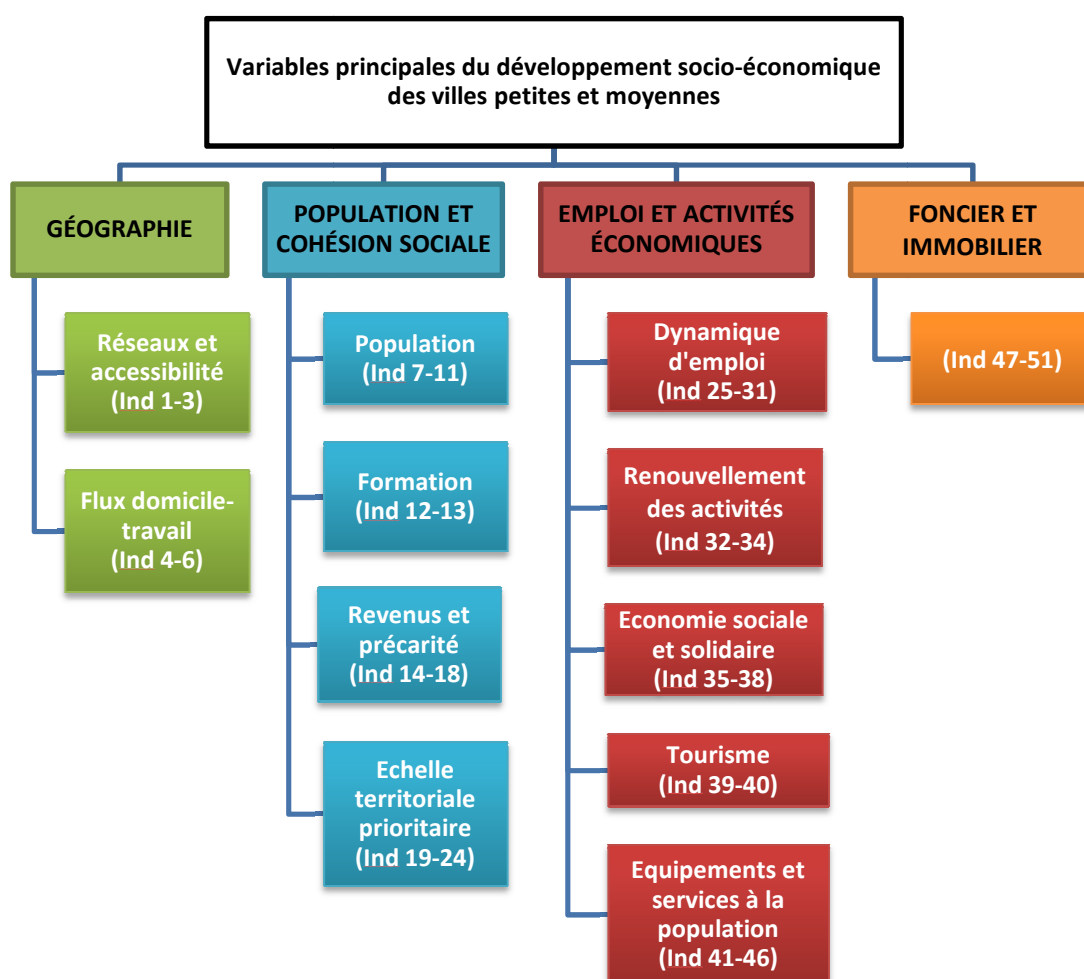


Figure 2 : Variables principales du développement socio-économique des villes petites et moyennes  
(Source : Auteurs)

## 2.1.1. Géographie

### 2.1.1.1. Réseaux et accessibilité

- **Indicateur 1 : Temps de trajet en voiture avec les villes les plus proches**

On recherche les temps de trajet en voiture avec les villes qui attirent la majorité des flux domicile-travail sortant de la zone d'emploi étudiée. Ces temps sont calculés à l'aide de logiciels de calculs d'itinéraires accessibles sur internet, de type *Google Maps*<sup>15</sup> ou *ViaMichelin*<sup>16</sup>.

- **Indicateur 2 : Temps d'accès à un échangeur autoroutier**

L'accès aux réseaux autoroutiers offre des possibilités d'échange au niveau interrégional voire national. C'est également un facteur important de localisation d'entreprises et de population. Le temps d'accès à un échangeur autoroutier a été calculé pour chaque VPM depuis le centre-ville jusqu'à l'échangeur le plus proche.

L'échelle utilisée est, ici, celle de la **commune**.

- **Indicateur 3 : Nombre de trains qui s'arrêtent par job (jour ordinaire de base) et nombre de montées et descentes à partir de cette gare en un an (trains TER et Intercités)**

Le nombre de trains qui s'arrêtent par job représente la desserte ; le nombre de montées et descentes est le nombre de voyageurs qui montent ou descendent pour rejoindre un train TER ou Intercités, à partir de cette gare en un an. Cette fréquentation traduit l'intensité des flux migratoires donc des relations avec les autres villes et peut être reliée aux flux domicile-travail.

L'échelle choisie est, ici, celle de la **commune**.

### 2.1.1.2. Flux domicile-travail

- **Indicateur 4 : Coefficient sortants/entrants**

Ce coefficient permet de mesurer si une ville attire plus d'actifs qu'elle n'en perd dans le cadre des flux domicile-travail. Si ce coefficient est égal à 1, la ville est à l'équilibre : elle a autant d'entrées d'actifs que de sorties chaque jour. S'il est inférieur à 1, la ville est attractive ; s'il est supérieur à 1, la ville est déficitaire en actifs pour les flux domicile-travail.

Ici, l'échelle étudiée est celle de la **zone d'emploi**.

(Source données indicateur : INSEE, 2007)

- **Indicateur 5 : Temps de déplacement moyen, domicile-travail (dans l'aire urbaine en 2006)**

Une ville fortement dépendante d'une zone d'emploi voisine, par des flux domicile-travail journaliers importants, aura une forte demande pour une adaptation des horaires des services publics, de circulation des transports en communs et des garderies, plus tard le soir, ou le samedi matin. Ainsi, le temps de déplacement domicile-travail a aussi une influence sur les modes de vie.

(Source données indicateur : DATAR, 2006)

- **Indicateur 6 : Ecart de temps de déplacement domicile travail moyen entre 1999 -2006 (dans l'aire urbaine)**

L'indicateur de temps de déplacement domicile-travail proposé par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie est mesuré à l'échelle de l'aire urbaine en 2006. L'étude de leur évolution depuis 1999 en minutes permet de compléter cette variable.

Pour ces trois indicateurs sur les flux domicile-travail, un classement a été réalisé entre les seize VPM, pour que chaque ville puisse se situer par rapport aux autres.

---

<sup>15</sup> [www.maps.google.fr](http://www.maps.google.fr)

<sup>16</sup> [www.viamichelin.fr](http://www.viamichelin.fr)

## 2.1.2. Population et cohésion sociale

### 2.1.2.1. Population

- **Indicateur 7 : Evolution démographique (depuis 1968)**

Elle se mesure dans l'**unité urbaine** et dans l'**aire urbaine**. Ces deux zonages ont été utilisés afin d'observer si les tendances constatées dans l'unité urbaine existaient aussi pour un périmètre plus large, ou bien si elles étaient différentes. La période d'étude, de 1968 à 2008, permet d'avoir l'évolution générale et donc des résultats exploitables.

(Source données indicateur : INSEE, 2008)

- **Indicateur 8 : Variation annuelle moyenne de la population due au solde apparent des entrées/sorties (solde migratoire)**

L'évolution de la population est due au solde migratoire et au solde naturel. Cependant, le vieillissement de la population est présent dans toutes les villes, c'est pourquoi l'indicateur *solde migratoire* a été choisi, afin de voir s'il pouvait expliquer l'évolution démographique des VPM étudiées et si la ville était plus une destination qu'un point de départ.

Ici aussi, les échelles sont celles de l'**unité urbaine** et de l'**aire urbaine**.

(Source données indicateur : INSEE, 2008)

- **Indicateur 9 : Répartition de la population par classe d'âge entre 1990 et 2008**

Cet indicateur sert à savoir si les VPM se caractérisent toutes par la même population. Cette répartition est faite entre 1990 et 2008 afin de pouvoir constater les tendances des VPM étudiées : voir si il y a ou non une évolution dans la répartition par classe d'âge, et ce, à l'échelle de l'**unité urbaine**. Cet indicateur est mis en parallèle avec la répartition de la population par classe d'âge entre 1999 et 2008 à l'échelle de la région Centre, pour voir si l'unité urbaine suit la même tendance que la Région.

(Source données indicateur : INSEE, 2008)

- **Indicateur 10 : Lieu de résidence de la population cinq ans auparavant**

Cet indicateur permet de savoir, à l'échelle de l'**unité urbaine**, d'où viennent les nouveaux arrivants et si certaines catégories d'âge sont plus mobiles que d'autres. Cela permet de savoir si une catégorie de la population est plus ancrée sur le territoire qu'une autre, et de savoir d'où viennent les nouveaux arrivants.

(Source données indicateur : INSEE, 2008)

- **Indicateur 11 : Répartition de la population de plus de quinze ans par catégories socioprofessionnelles entre 1990 et 2008**

L'étude de cette répartition entre 1990 et 2008 permet de voir comment évoluent les effectifs et la part de chaque catégorie socioprofessionnelle. De plus, les CSP servent de base à l'étude des inégalités sociales. Cet indicateur est mesuré à l'échelle de l'**unité urbaine**. Une comparaison avec les CSP de la région Centre en 2008 est réalisée.

(Source données indicateur : INSEE, 2008)

### 2.1.2.2. Formation

- **Indicateur 12 : Effectifs selon les formations entre 2004 et 2011**

On étudie les formations post-bac à l'échelle de la **zone d'emploi** afin de savoir si celle-ci est attractive pour les bacheliers. Dans la plupart des villes étudiées, les formations sont dispensées au sein de l'unité urbaine ou de l'aire urbaine. Cependant, dans quelques cas, les formations supérieures au baccalauréat sont hors de ces deux zones. Les formations post-bac étant peu nombreuses, l'hypothèse est qu'elles ont un rayonnement assez large. C'est pourquoi l'échelle est celle de la **zone d'emploi** pour étudier les formations post-bac présentes sur la ville étudiée. L'étude sur la période de 2004 à 2011 permet d'avoir une meilleure connaissance de la situation et de pouvoir observer des tendances.

*(Sources données indicateur : MESR – DGESIP / DGRI – SIES, Atlas régional 2004-2011)*

- **Indicateur 13 : Répartition de la population par diplôme le plus élevé, moyenne sur 2006, 2007 et 2008 et pour la population non scolarisée de plus de quinze ans**

Cet indicateur permet de voir s'il existe une corrélation entre l'offre de formation post-bac et le niveau de formation de la population, grâce à une moyenne sur trois années.

Cela permet également de voir si les diplômés restent sur l'unité urbaine et la zone d'emploi où ils ont été formés.

Pour ces deux indicateurs sur la formation, un classement a été réalisé entre les seize VPM pour que chaque ville puisse se situer par rapport aux autres.

*(Source données indicateur : INSEE, 2006, 2007 et 2008)*

### 2.1.2.3. Revenus et précarité

- **Indicateur 14 : Revenus et nombre de foyers fiscaux de 2006 à 2009**

L'étude des revenus permet de distinguer les VPM qui sont les plus soumises à la précarité. On prend en compte le nombre de foyers fiscaux, le revenu net déclaré, le revenu net déclaré moyen et le pourcentage de foyers fiscaux non imposables.

Le terme foyer fiscal désigne l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus. Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul ménage : par exemple, un couple non marié où chacun remplit sa propre déclaration de revenus compte pour deux foyers fiscaux.

Cet indicateur est présenté à l'échelle de **l'unité urbaine**.

*(Source : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/foyer-fiscal.htm>)*

*(Source données indicateur : INSEE, 2006, 2007, 2008, 2009)*

- **Indicateur 15 : Composition des ménages**

Cet indicateur permet de mieux cerner la composition des VPM. L'étude de la composition des ménages s'est faite selon l'hypothèse que certains ménages sont plus susceptibles de se trouver en situation de précarité que d'autres (notamment les familles monoparentales, dans la plus grande majorité des cas, d'une femme avec enfant-s). Cet indicateur est étudié en 1999 et en 2008 afin de se rendre compte de son évolution à l'échelle de l'unité urbaine. Cet indicateur est également étudié à l'échelle de l'aire urbaine pour savoir si les tendances sont les mêmes, ou si certains ménages privilégient plus **l'unité** ou **l'aire urbaine**.

*(Source données indicateur : INSEE, 2008)*

- **Indicateur 16 : Taux de chômage (sur la zone d'emploi)**

C'est la variable la plus souvent associée à la précarité. Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active. On compare ce taux par rapport à la moyenne des seize VPM étudiées afin de pouvoir situer la ville par rapport aux autres.

*(Source données indicateur : INSEE, 2011)*

- **Indicateur 17 : Nombre de bénéficiaires de la CMUC (unité urbaine)**

La Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC) permet d'avoir droit à une protection complémentaire santé gratuite. C'est donc la possibilité d'accéder aux médecins, à l'hôpital, etc. sans

dépenses à charge et sans avance de frais. La CMUC est accordée pour un an sous conditions de ressource.

(Source : [HTTP://WWW.CMU.FR/SITE/CMU.PHP?ID=6](http://www.cmu.fr/site/cmu.php?id=6))

Le nombre de bénéficiaires donne donc une idée de l'état de précarité de la zone d'emploi. Il est comparé à une moyenne réalisée sur les seize VPM étudiées.

(Source données indicateur : INSEE, 2008)

- **Indicateur 18 : Nombre d'allocataires de la CAF (dont les revenus sont constitués à plus de 50% de prestations sociales) (unité urbaine)**

Cet indicateur rend également compte de la précarité car cette aide est réservée aux personnes les plus en difficulté. Il est également comparé à une moyenne des seize VPM étudiées.

(Source données indicateur : INSEE, 2008)

#### 2.1.2.4. Echelle territoriale prioritaire

- **Indicateur 19 : Potentiel fiscal**

Il est déterminé par application aux bases communales des quatre taxes directes locales du taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes. Il est majoré du montant perçu l'année précédente au titre de la part de la dotation forfaitaire prévue au sixième alinéa (3°) de l'article L. 2334-7, hors montant correspondant à la compensation prévue au 2° bis du II de l'article 1648 B du code général des impôts dans sa rédaction antérieure à la loi des finances pour 2004 (n° 2003-1311 du 30 décembre 2003), ou des montants ventilés en application du treizième alinéa de l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales.

Le potentiel fiscal est donc le produit théorique que recevrait la commune si elle appliquait les taux d'imposition moyens nationaux de chacune des quatre taxes. Ce calcul permet d'établir une comparaison de la richesse fiscale potentielle, et non réelle, des collectivités les unes par rapport aux autres.

Cet indicateur est donc calculé à l'échelle de la **commune**.

(Source données indicateur : DGCL/SGCIV)

- **Indicateur 20 : Nombre de CUCS et PRU**

Les CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) sont des contrats passés entre l'Etat et les collectivités territoriales et qui engagent chacun des partenaires à mettre en œuvre des actions concertées pour améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers connaissant des difficultés (chômage, violence, logement, etc.).

(Source : <http://sig.ville.gouv.fr/page/45>)

Les PRU (Plan de Renovation Urbaine) définissent l'amélioration des quartiers classés en Zone Urbaine Sensible (ZUS). C'est l'ANRU qui est chargée de mettre en œuvre ce programme par le biais, notamment, d'une aide financière.

Cet indicateur est présenté à l'échelle de la commune.

(Source données indicateur : SGCIV / ONZUS, DREAL Centre/USH)

- **Indicateur 21 : Répartition de la population des ménages par quartier**

Cet indicateur permet de montrer la part de la population qui habite dans un **quartier** politique de la ville.

(Source données indicateur : INSEE, 2009)

- **Indicateur 22 : Revenus par quartier**

On compare les **quartiers** les uns aux autres et à l'échelle de l'unité urbaine, selon le revenu médian par unité de consommation des habitants. Le niveau de vie médian est le revenu disponible après transferts, impôts et prestations sociales, par unité de consommation (UC), en deçà duquel se situe la

moitié de la population de France métropolitaine. 50% des habitants touchent plus que le revenu médian et 50% des habitants du quartier touchent moins que le revenu médian. On regarde également l'évolution relative du revenu par unité de consommation médian entre 2007 et 2009. Enfin, on regarde la part de la population à bas revenu en 2009.

*(Source données indicateur : INSEE, 2009)*

- **Indicateur 23 : Logements sociaux par quartier**

Pour cet indicateur, on regarde la part des ménages locataires en HLM fin 2009 par **quartier** et on la compare à celle de l'unité urbaine.

*(Source données indicateur : INSEE, 2009 / Union sociale pour l'habitat)*

- **Indicateur 24 : Indicateurs de précarité par quartier**

Différents taux permettent de comparer les **quartiers** les uns aux autres et de comprendre les réalités économiques et sociales de population : l'indicateur d'activité, l'évolution relative de la part des ménages concernés par une allocation chômage, la part des jeunes adultes sans diplôme de niveau au moins égal au bac. Les quartiers sont comparés à l'unité urbaine.

*(Source données indicateur : INSEE, 2009)*

### 2.1.3. Emplois et activités économiques

#### 2.1.3.1. Dynamiques d'emploi

- **Indicateur 25 : Evolution de l'emploi salarié privé de 1993 à 2010**

Cet indicateur décrit l'évolution de l'emploi salarié à l'échelle de la **zone d'emploi** sur la période de 1993 à 2010. Il permet d'avoir un aperçu des grandes tendances de l'emploi sur le territoire concerné.

Il aurait été intéressant d'observer cette évolution sur une période plus étendue, les données nécessaires n'étaient cependant pas disponibles auprès de la source utilisée.

Les chutes notables du nombre d'emplois en un laps de temps très court sont les témoins de crises économiques qui peuvent être liées à la fermeture d'un grand établissement industriel par exemple.

*(Source données indicateur : Pôle Emploi, 2009)*

- **Indicateur 26 : Evolution des parts des emplois dans les sphères présentielle et non présentielle de l'économie entre 1982 et 2008**

Cet indicateur modélise l'évolution des parts des emplois dans les sphères présentielle et non-présentielle de l'économie entre 1982 et 2008 à l'échelle de l'**unité urbaine** de la ville en question. Cette échelle d'analyse a été privilégiée car les données disponibles l'étaient à l'échelle des communes-centre. Dans certains cas, les évolutions des répartitions entre ces deux sphères sont très marquées et sont les témoins des mutations économiques du territoire. Bien souvent, ce phénomène est lié à la désindustrialisation.

La partition de l'économie en deux sphères, présentielle et non-présentielle, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux.

Elle permet aussi de fournir une grille d'analyse des processus d'externalisation et autres mutations économiques à l'œuvre dans les territoires.

Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.



Les activités non-présentielles sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

(Source: <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/sphere.htm>)

Source données indicateur : INSEE, 2008)

- **Indicateur 27 : Pourcentage d'emplois dans les sphères présentielles et non-présentielles par rapport au nombre total d'emplois**

Cet indicateur s'attache à comparer le pourcentage d'emplois dans les deux sphères, par rapport au nombre total d'emplois, à différentes échelles en 2008 : **la zone d'emploi et la moyenne de la région Centre.**

La comparaison avec la région Centre permet de distinguer plus rapidement une forme d'organisation des VPM. En effet, la partition de l'économie permet en un sens de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités économiques (activités productives dans la zone d'emploi plutôt que dans l'unité urbaine par exemple).

(Source données indicateur : INSEE, 2008)

- **Indicateur 28 : Evolution de la répartition des emplois par secteur d'activité entre 1993 et 2010 (à l'échelle de la zone d'emploi)**

Cette analyse permet de constater la stratégie économique mise à l'œuvre sur le territoire de la VPM étudiée, entre spécialisation ou diversification.

Le niveau de précision a été construit à partir des nomenclatures NAF38 et NAF88 de l'INSEE utilisées par Pôle Emploi. Le regroupement des activités par domaines (huit au total) ne suit pas exactement celui réalisé par l'INSEE, il a été fait ainsi afin d'obtenir un panorama plus clair et plus rapidement exploitable.

(Source données indicateur : Pôle Emploi, 1993, 2003 et 2010)

- **Indicateur 29 : Concentration de l'emploi industriel**

Cet indicateur se focalise sur les domaines d'activité industrielle à partir de la nomenclature NAF88 de l'INSEE. Ainsi, il permet de mesurer la concentration de l'emploi industriel par secteur et de qualifier les zones d'emplois concernées de « spécialisées » ou de « diversifiées ».

Le tableau relatif à cet indicateur comprend l'énoncé des domaines d'activité industrielle, le nombre d'emplois correspondant à chacun et leur pourcentage au regard de l'emploi total (global, pas uniquement industriel) de **la zone d'emploi**, ainsi qu'une comparaison avec la moyenne de la région Centre.

(Source données indicateur : Pôle Emploi, 2009)

- **Indicateur 30 : Concentration de l'emploi administratif et de service**

La nomenclature NAF88 a permis de distinguer plusieurs secteurs d'activité au sein de ce domaine. Cet indicateur permet d'avoir un regard sur la politique de l'économie sociale et solidaire menée sur le territoire des VPM.

La comparaison avec la moyenne de la région Centre permet, au même titre que l'indicateur précédent, de comparer l'économie locale avec une économie de référence et de pouvoir ainsi identifier les spécialisations de la **zone d'emploi** en question.

(Source données indicateur : Pôle Emploi, 2009)

- **Indicateur 31 : Six plus grands établissements de la zone d'emploi (raison sociale, type d'activité, effectif et localisation du siège social)**

Cet indicateur est présenté sous forme de tableau comprenant quatre colonnes déclinant la raison sociale, le type d'activité, l'effectif et la localisation du siège social de chacun de ces établissements.

Obtenir le nombre exact de salariés pour chacun de ces établissements semblait plus parlant qu'un ordre de grandeur de type « 500-749 salariés ». Cependant, il faut tenir compte des évolutions rapides de ces nombres et dans certains cas de la confidentialité des données, de ce fait l'effectif de

certaines de ces établissements est décliné suivant un ordre de grandeur. La localisation du siège social est importante car elle permet de constater dans certains cas une dépendance vis-à-vis de sièges sociaux situés hors de la zone d'emploi concernée. Ce phénomène peut fragiliser grandement l'économie d'un territoire.

Cet indicateur permet de faire la différence entre des **zones d'emploi** caractérisées par un emploi diffus et des zones caractérisées par un emploi concentré (lorsque les emplois liés aux six plus grands établissements représentent une grande part de l'emploi total de la zone d'emploi).

*(Source données indicateur : INSEE – CLAP, 2008)*

### **2.1.3.2. Renouveau des activités**

- **Indicateur 32 : Démographie des entreprises (création et évolution du nombre d'entreprises et d'établissements entre 2006 et 2011)**

La création et l'évolution du nombre d'entreprises et d'établissements entre 2006 et 2011 à l'échelle de **l'unité urbaine** est modalisée sur le même graphique. Ce dernier permet d'appréhender une dynamique territoriale sur la période donnée et de constater les impacts d'évènements majeurs à l'image des crises économiques et de la mise en place du dispositif d'auto-entreprenariat à partir de 2009.

*(Source données indicateur : INSEE, 2011)*

- **Indicateur 33 : Existence d'un cluster ou d'une grappe d'entreprises sur le territoire de la VPM**

Cet indicateur constitue une particularité du territoire, rend compte d'une volonté politique en matière d'économie et permet d'insister sur une mise en réseau des entreprises. Un cluster ou une grappe d'entreprises sur un territoire peut être considéré comme un pôle économique fort et caractéristique du territoire en question. Les recherches concernant cet indicateur ont été faites au cas par cas.

- **Indicateur 34 : Présence ou non d'une Chambre de Commerce et d'Industrie et d'une Chambre de Métiers et de l'Artisanat sur le territoire (ou d'une antenne de ces dernières)**

Ces deux organismes jouent un rôle important dans l'aide et les services aux entreprises du territoire. Ainsi la présence d'une CCI ou d'une CMA (ou d'antennes) est révélatrice d'un certain suivi des entreprises, voire d'une mise en réseau de ces dernières. Une action efficace de ces deux organismes sur un territoire est le témoin d'un certain dynamisme économique. Cet indicateur est présenté à l'échelle de **l'unité urbaine**.

*(Source données indicateur : <http://www.cci.fr/> ; <http://www.artisanat.fr>)*

### **2.1.3.3. Economie sociale et solidaire**

- **Indicateur 35 : Nombre d'établissements employeurs de l'ESS par statut juridique et la part de ces établissements sur l'ensemble des établissements employeurs**

Les établissements sont séparés en quatre catégories en fonction de leur statut juridique : associations, coopératives, fondations et mutuelles. Cet indicateur est présenté à l'échelle de la **zone d'emploi**, en 2009. La part des établissements ESS sur l'ensemble des établissements employeurs de la zone d'emploi est aussi représentée. Une comparaison avec les chiffres de la région Centre est également réalisée.

*(Source données indicateur : INSEE CLAP, 31/12/2009, Traitement : Observatoire Régional de l'ESS (ORESS) Centre)*

- **Indicateur 36 : Effectifs salariés de l'ESS par statut juridique et la part de ces effectifs sur l'ensemble des emplois**

Les effectifs salariés sont séparés en quatre catégories en fonction du statut juridique des établissements dans lesquels ils travaillent : associations, coopératives, fondations et mutuelles. Cet indicateur est présenté à l'échelle de la **zone d'emploi**, en 2009. La part des effectifs sur l'ensemble des emplois de la zone d'emploi est aussi représentée. Une comparaison avec les chiffres de la région Centre est également réalisée.

*(Source données indicateur : INSEE CLAP, 31/12/2009, Traitement : Observatoire Régional de l'ESS (ORESS) Centre)*

- **Indicateur 37 : Nombre d'établissements employeurs de l'ESS par secteur et la part de ces établissements sur l'ensemble des établissements employeurs par secteur d'activité**

Les établissements employeurs de l'ESS sont orientés vers six secteurs d'activité différents : Action Sociale ; Agriculture, sylviculture, pêche ; Activités financières et Assurances ; Santé ; Activités créatives et artistiques ; Activités liées au sport ; Enseignement. Cet indicateur est présenté à l'échelle de la **zone d'emploi** en 2010. La part des établissements employeurs de l'ESS sur le total des établissements employeurs du secteur de la zone d'emploi est également représentée.

*(Source données indicateur : Observatoire Régional de l'ESS (ORESS) Centre)*

- **Indicateur 38 : Effectifs salariés de l'ESS par secteur et la part de ces effectifs sur l'ensemble des emplois par secteur d'activité**

Les effectifs salariés des établissements employeurs de l'ESS sont orientés vers six secteurs d'activité différents : Action Sociale ; Agriculture, sylviculture, pêche ; Activités financières et Assurances ; Santé ; Activités créatives et artistiques ; Activités liées au sport ; Enseignement. Cet indicateur est présenté à l'échelle de la **zone d'emploi** en 2010. La part des effectifs salariés ESS sur le total des salariés du secteur de la zone d'emploi est également représentée.

*(Source données indicateur : Observatoire Régional de l'ESS (ORESS) Centre)*

#### **2.1.3.4. Tourisme**

- **Indicateur 39 : Nombre de nuitées des hébergements touristiques pour deux types d'hébergements (hôtellerie ou hôtellerie de plein air, 2006-2011)**

Pour cet indicateur, l'échelle choisie est celle du **Pays** (car les données à une échelle inférieure sont confidentielles). Un profil du Pays a été établi, selon s'il accueille majoritairement en hôtellerie ou en hôtellerie de plein air (camping). Afin de relativiser le nombre de nuitées, nous avons également tenu compte du taux d'occupation de ces deux types d'hébergements touristiques, permettant de constater le cas échéant une corrélation entre l'offre et la demande d'hébergements.

Une comparaison entre le Pays étudié et les quinze autres permet d'obtenir un classement selon les quatre critères figurant sur le graphique, à savoir, le nombre de nuitées et le taux d'occupation de l'hôtellerie et de l'hôtellerie de plein air.

Un dernier classement réalisé compare le nombre global de nuitées, pour les deux types confondus, pour les seize Pays étudiés.

*(Source données indicateur : Enquête INSEE/DGCIS/CRT Centre-Val de Loire 2006-2011)*

- **Indicateur 40 : Fréquentation touristique des sites, monuments et festivals (évolution de 2001 à 2011 et classement des 16 aires urbaines selon les chiffres de 2011)**

L'échelle pour cet indicateur est celle de **l'unité urbaine** pour avoir le potentiel touristique à une échelle resserrée autour de la ville étudiée sans prendre l'échelle de la commune qui aurait été trop restrictive.

Dans un premier temps, on exprime le type de sites touristiques présents sur l'unité urbaine, à savoir Château, train touristique, Festivals, Parc Naturel Régionaux, etc. L'évolution sur la période 2001-2011 permet de définir des tendances pour la fréquentation de l'unité urbaine en général ou pour les différents types de sites touristiques.

Ensuite, un classement des seize unités urbaines étudiées est réalisé selon leur fréquentation touristique totale en 2011. Enfin, on cite les sites touristiques majeurs situés aux alentours de la ville étudiée et au sein de sa zone d'emploi.

*(Source données indicateur : CRT Centre-Val de Loire/CDT/OET 2001-2011)*

### **2.1.3.5. Equipements et services à la population**

- **Indicateur 41 : Equipements et services**

Les données concernant les équipements et services sont tirées de la base permanente des équipements BPE. Ces données permettent de mesurer le niveau d'équipements et de services rendus à la population sur un territoire, à l'échelle de **l'aire urbaine**. « Le champ actuel recouvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du tourisme, du sport et des loisirs ». Un classement des seize VPM est effectué en fonction de si elles sont bien équipées en services ou non.

*(Source :*

[http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg\\_id=99&ref\\_id=fdbpe11&page=fichiers\\_detail/bpe11/presentation.htm](http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=fdbpe11&page=fichiers_detail/bpe11/presentation.htm)

*Source données indicateur : INSEE BPE, 2010)*

- **Indicateur 42 : Nombre de commerces**

Cet indicateur permet de mesurer plus précisément l'importance de la sphère présentielle dans l'économie à travers le nombre de commerces par habitants, **dans l'aire urbaine**. La BPE représente l'ensemble des services et équipements, la sphère publique y est confondue avec l'économie privée représentée par les commerces. Cet indicateur permet donc de mesurer particulièrement ce secteur d'activité.

Il a été construit à partir d'une base annexe de la BPE qui est plus précise car dédiée aux commerces. On distingue les commerces de grande taille des autres commerces par leur différence d'échelle manifeste d'aire de chalandise, de choix de produits, et de nombre d'employés. Ainsi, il est possible d'observer le poids plus ou moins prépondérant d'un des deux types de commerce et d'observer si les grandes surfaces nuisent vraiment aux petits commerces.

Comme pour les services et équipements, on étudie la répartition des commerces dans l'aire urbaine en calculant le taux de commerces pour 10 000 habitants dans le reste l'aire urbaine. Il a été choisi un dénominateur de 10 000 habitants pour avoir des nombres entiers et éviter des taux inférieurs à 1. Un classement des seize VPM est effectué en fonction de si elles sont bien équipées en commerces ou non.

*(Source données indicateur : INSEE BPE, 2010)*

Concernant l'accessibilité à la santé, plusieurs indicateurs sont regroupés :

- **Indicateur 43 : Nombre de médecins généralistes pour 1000 habitants (dans l'aire urbaine en 2008)**

*(Source données indicateur : INSEE, 2008)*

- **Indicateur 44 : Part de la population à plus de 20 mn d'un médecin généraliste (dans le bassin de vie en 2006)**

*(Source données indicateur : DATAR, 2006)*

- **Indicateur 45 : Part de la population éloignée de plus de 20 mn d'au moins un des services de santé de proximité (dans le bassin de vie en 2006)**  
(Source données indicateur : DATAR, 2006)
- **Indicateur 46 : Nombre d'établissements de garde d'enfant d'âge préscolaire (dans la commune en 2011)**  
(Source données indicateur : INSEE BPE, 2011)

L'accessibilité à la santé est un enjeu important pour les villes petites et moyennes. Etant des pôles de centralité, elles sont le relais pour les services de proximité, y compris les services de santé.

Dans un contexte de vieillissement de la population, une ville mal dotée en services de santé peut être handicapée pour répondre aux besoins de sa population et au contraire, une ville bien dotée peut générer une attraction supérieure sur son arrière-pays. L'intérêt de cet indicateur est donc de mesurer si les VPM sont suffisamment équipées en services de santé de proximité pour répondre à ces enjeux.

Un service de santé de proximité est défini par les métiers ou professions exercés suivants : médecin généraliste, infirmier libéral, chirurgien-dentiste, masseur-kinésithérapeute et pharmacien.

Afin de réaliser un indicateur simplifié, on fait apparaître l'indicateur sur l'accessibilité globale à tous ces services de santé de proximité et l'accessibilité à un médecin généraliste.

Enfin, lorsque que le service de santé est accessible, cela ne signifie pas toujours qu'il soit en capacité suffisante. Le taux de médecins omnipraticiens pour 1 000 habitants dans l'aire urbaine à partir de la BPE 2010 mesure la capacité de médecins généralistes pour 1 000 habitants.

Parmi les VPM, toutes ou presque sont équipées d'un centre hospitalier. Il n'y a donc pas lieu de retenir cet élément comme un point de comparaison.

Le site du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie met à disposition une base de données, réalisée à partir du distancier *Odomatrix* et de la BPE 2006, elle représente la part de la population éloignée de plus de 20 minutes d'un service de santé de proximité à l'échelle du bassin de vie.

Pour les trois premiers indicateurs, un classement des seize VPM est effectué.

Les établissements de garde d'enfants d'âge préscolaire comprennent les crèches collectives ou parentales, halte-garderie y compris parentales, garderies et jardins d'enfants, établissement d'accueil collectif et/ou familial y compris parental, selon l'INSEE 2011. Cet indicateur est comparé à la moyenne des seize VPM.

#### 2.1.4. Foncier et immobilier

- **Indicateur 47 : Taux de surface communale artificialisée (échelle de la commune)**

Pour obtenir le taux de surface communale artificialisée, il faut rechercher la surface des territoires artificialisés de la ville étudiée dans la base de données *Corine Land Cover* et la superficie totale de cette même ville. On obtient le taux de surface communale artificialisée (surface artificialisée/superficie totale de la commune).

On calcule le taux de surface communale artificialisée afin de mesurer le développement de la VPM étudiée.

Pour cet indicateur, les échelles utilisées n'ont pas été celles de l'unité urbaine, l'aire urbaine ou la zone d'emploi car ces dernières sont plus importantes. De ce fait, leurs taux d'artificialisation risqueraient de masquer l'essor réel de la ville étudiée.

Pour observer d'éventuelles tendances, on calcule la moyenne du taux de surface communale artificialisée pour l'ensemble des seize VPM étudiées.

(Source données indicateur : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/donnees-ligne/li/1825.html>)

- **Indicateur 48 et 49 : Taux de remplissage des zones d'activités et surface de foncier valorisable disponible dans ces zones d'activités**

Les informations ont été collectées sur des sites internet traitant de développement économique, ou sur le site internet de la ville étudiée.

Les études du taux de remplissage des zones d'activités et de la surface de foncier valorisable disponible, se font à l'échelle de l'**unité urbaine**, pour mesurer l'attractivité des VPM. Cette échelle d'étude a été prise car la plupart des zones d'activité se situent dans l'unité urbaine et il s'agit, de plus, d'une échelle intermédiaire entre la zone d'emploi et la ville centre.

Dans le commentaire, le taux de remplissage de la VPM étudiée et la moyenne obtenue pour l'ensemble des VPM et celui obtenu pour la région Centre sont comparés. Ceci permet de voir si des tendances se dégagent et de mesurer le niveau d'attractivité de la VPM.

*(Source données indicateur : Diagnostic territorial des zones d'activités économiques de la région Centre. 31/05/10)*

- **Indicateur 50 : Prix moyen du m<sup>2</sup> de foncier bâti et non bâti**

Ces prix sont obtenus sur les sites internet des *Observatoires de l'Habitat* ou en contactant des agences immobilières des **unités urbaines** étudiées.

Le prix moyen du m<sup>2</sup> de foncier bâti et non-bâti sont pris en compte afin d'apporter un complément au taux de surface artificialisée, puisque plus l'unité urbaine est artificialisée, plus le prix du m<sup>2</sup> est élevé.

Ce périmètre d'étude a été préféré car il permet d'obtenir une estimation du prix du m<sup>2</sup> bâti et non-bâti à une échelle plus globale que la commune-centre, sans toutefois être trop écarté de celle-ci.

Afin de constater d'éventuelles tendances, la moyenne des prix moyen du m<sup>2</sup> de foncier bâti et non-bâti a été calculée, pour l'ensemble des seize VPM étudiées, permettant de situer la VPM étudiée par rapport à ces deux moyennes.

- **Indicateur 51 : Vacance du parc de logement et écart entre 1999 et 2008**

Cet indicateur permet de connaître le marché de logement des VPM et de savoir s'il y a une corrélation entre l'évolution de celui-ci et le prix moyen du m<sup>2</sup> du foncier bâti et non-bâti, pour les **unités urbaines** étudiées.

Les données 1999 et 2008 concernant la vacance du parc de logement de l'unité urbaine sont obtenues sur le site internet de l'INSEE. L'échelle de l'unité urbaine a été choisie comme échelle d'analyse afin d'avoir un large aperçu pour cet indicateur. La vacance des logements sociaux, en 2011, à l'échelle de la commune, a été ajoutée.

*(Source données indicateur : INSEE, 2008, 2011)*

## 2.2. Fiche portrait type

En maniant les indicateurs, on peut caractériser, pour chaque VPM considérée, ses principaux atouts et dynamiques de développement, mais aussi les points de fragilité sur le plan socio-économique. Cette analyse a pris la forme d'une fiche portrait. Chaque fiche commence par une page d'introduction présentant les caractéristiques principales de la commune et des territoires qui rendent compte de la réalité de la ville petite ou moyenne (unité urbaine, aire urbaine, zone d'emploi). Puis la fiche est déclinée dans les quatre thématiques énoncées précédemment : géographie, population et cohésion sociale, emploi et activités économiques, foncier et immobilier. Chaque thématique recouvre plusieurs indicateurs, présentés sous forme de tableaux, de graphiques, ou encore de cartes.

Si cela est judicieux, les indicateurs sont comparés à une moyenne régionale, ou les seize VPM étudiées sont comparées entre elles, afin de dégager des grandes tendances et des spécificités.

La fiche portrait type présentée ci-après permettra au lecteur intéressé de comprendre la structure globale des fiches. Seuls les indicateurs et le design sont présentés mais aucun résultat n'apparaît dans cette fiche type.

Chacune des 16 fiches-portrait réalisées est à disposition sur le site de Villes au carré, à l'adresse suivante : [http://www.villesaucarre.fr/spip.php?page=themes\\_article&id\\_article=287&id\\_groupe=16](http://www.villesaucarre.fr/spip.php?page=themes_article&id_article=287&id_groupe=16)

Les villes étudiées sont :

- Amboise,
- Châteaudun,
- Châteauroux,
- Chinon,
- Gien,
- Issoudun,
- La Châtre,
- Le Blanc,
- Loches,
- Montargis,
- Nogent-le-Rotrou,
- Pithiviers,
- Romorantin-Lanthenay,
- Saint-Amand-Montrond,
- Vendôme,
- Vierzon.



# Fiche portrait

## Ville



Source : ....

### SOMMAIRE

- I. Géographie.....2
- II. Population et cohésion sociale.....4
- III. Emploi et activités économiques.....12
- IV. Foncier et immobilier.....23



	Commune (périmètre INSEE 2010)	Unité urbaine (périmètre INSEE 2010)	Aire urbaine (périmètre INSEE 2010)	Zone d'emploi (périmètre INSEE 2010)
Nombre de communes <i>(Dont hors département)</i>				
Population en 2008				
Densité de la population (nombre d'habitants au km <sup>2</sup> ) en 2008				
Variation de la population : taux annuel moyen entre 1969 et 2008, en %				

Source : INSEE, 2008

Localisation géographique de la ville étudiée

Introduction et liste des communes qui composent l'unité urbaine et l'aire urbaine.



# Ville

## I. GÉOGRAPHIE

### Réseaux et accessibilité

Principales infrastructures de la zone d'emploi en 2010.

Situation de la ville étudiée sur une plaque territoriale ou sur les plaques territoriales à proximité.

Le territoire est-il isolé par rapport aux infrastructures de transport?

#### Réseau routier

Autoroutes traversant le territoire, temps d'accès aux échangeurs autoroutiers.  
Temps d'accès aux principales villes environnantes.

#### Réseau ferroviaire

Nombre de trains par jour ordinaire de base sur les lignes TER et Intercités.  
Montées et descentes en 2008 sur les lignes TER et Intercités.  
Temps de trajet pour atteindre les principales villes desservies.

## Illustration

Carte des principales infrastructures de transport

# Ville

## Flux domicile-travail

Etude des déplacements domicile travail à l'échelle de la zone d'emploi (source INSEE 2007 et région Centre) et comparaison avec les 16 autres villes étudiées. (principales villes de destination, d'accueil des actifs avec le flux correspondant).

La ville étudiée est-elle polarisée par une grande ville régionale ou en réseau avec une/des autre(s) ville(s) moyenne(s)?

Existe-t-il des différences dans les pratiques de déplacement entre les villes, les déplacements ont-ils évolué entre 1999 et 2006?

Temps de déplacement domicile travail moyen à l'échelle de l'aire urbaine et écart entre 1999 et 2006.

	Coefficient sortants/entrants (dans la zone d'emploi 2007)	Temps de déplacement moyen, domicile-travail (dans l'aire urbaine en 2006)	Ecart de temps de déplacement domicile travail moyen entre 1999 -2006 (dans l'aire urbaine)	Mobilité domicile-travail dans l'aire urbaine entre 1999 et 2006 et dans la zone d'emploi en 2007 Source : INSEE, 2007, DATAR, 2006
Ville étudiée				
Rang de la ville étudiée par rapport aux autres villes étudiées (de la plus attractive à la moins attractive)				

## Illustration

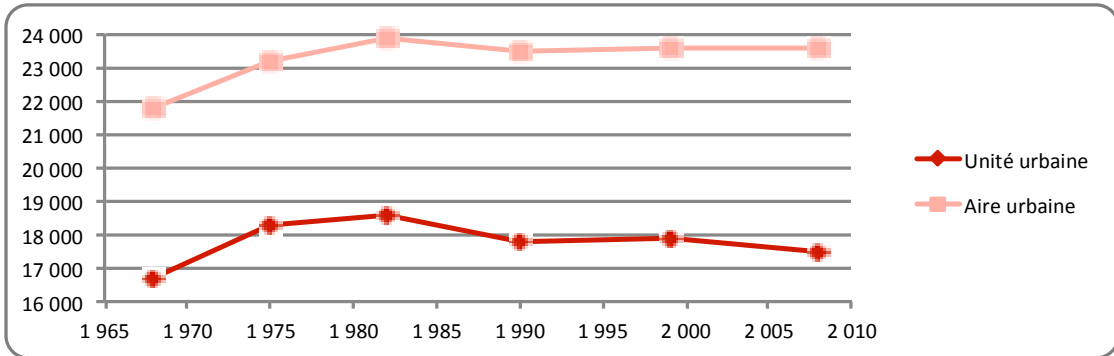
Carte des flux domicile-travail entrants et sortants à l'échelle de la zone d'emploi

Classement de la ville étudiée selon les migrations domicile-travail (ville autonome, ville sous influence des villes moyennes, ville sous influence d'une large agglomération).

# Ville

## II. POPULATION ET COHESION SOCIALE

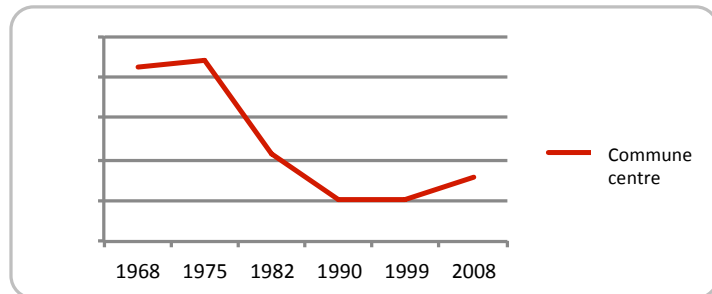
### Population



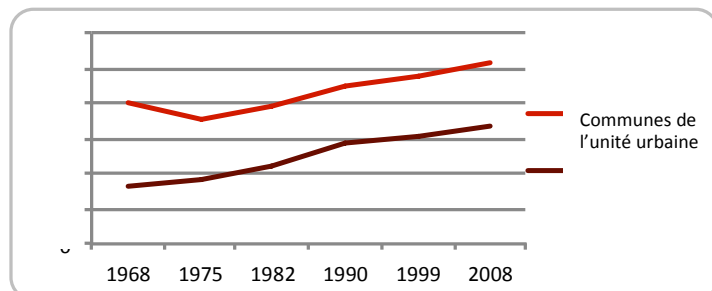
Evolution de la population dans l'unité urbaine et dans l'aire urbaine de la ville étudiée de 1968 à 2008 Source : INSEE, 2008

L'indicateur sur la variation de la population nous permet de constater l'attractivité de l'unité urbaine et de l'aire urbaine et de comparer leur évolution depuis 1968.

Ayant remarqué que l'unité urbaine était souvent en déclin nous avons décidé de faire un zoom au niveau des communes qui la composent pour voir d'où cela venait précisément.



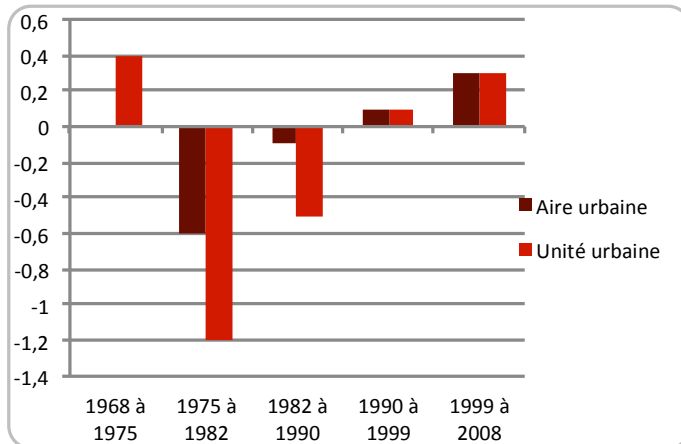
Evolution de la population de la commune centre de 1968 à 2008 Source : INSEE, 2008



Evolution de la population des communes de l'unité urbaine de 1968 à 2008 Source : INSEE, 2008

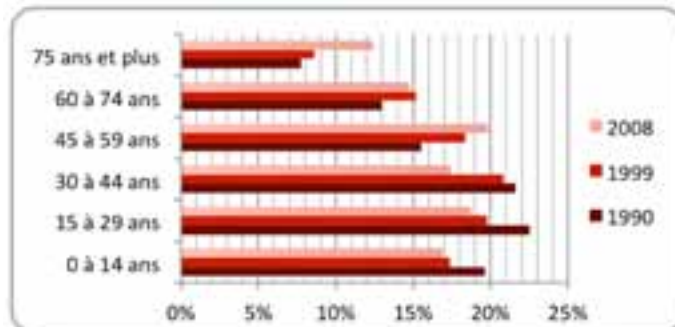
# Ville

La variation annuelle moyenne de la population, due au solde apparent des entrées sorties, permet de savoir si la ville est attractive ou non pour les habitants.

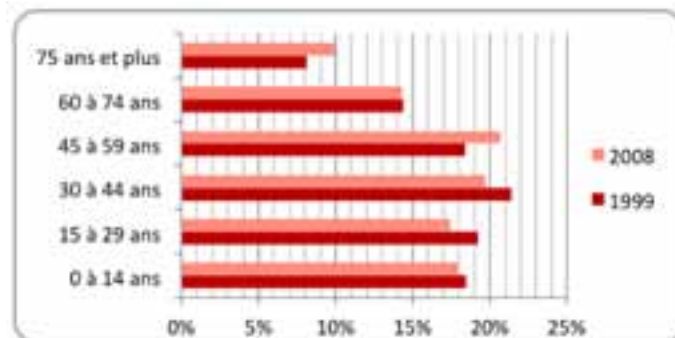


Variation annuelle moyenne de la population due au solde apparent des entrées sorties en % dans l'unité urbaine et dans l'aire urbaine de la ville étudiée de 1968 à 2008 Source : INSEE, 2008

Le premier graphique permet de voir l'évolution de la population, par classe d'âge, dans l'unité urbaine. Une comparaison peut être faite avec la région Centre, à l'aide du deuxième graphique

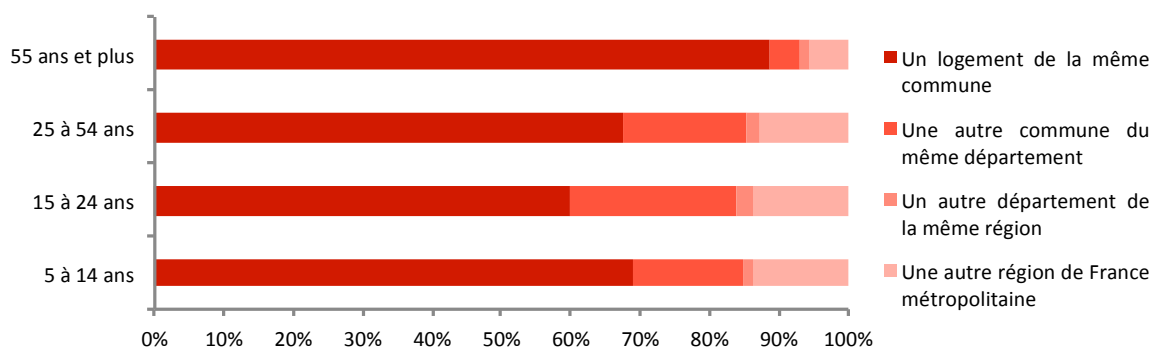


Répartition de la population par classe d'âge dans l'unité urbaine de la ville étudiée de 1990 à 2008 en % Source : INSEE, 2008



Répartition de la population par classe d'âge en région Centre de 1999 à 2008 en % Source : INSEE, 2008

# Ville



Lieu de résidence cinq ans auparavant en 2008 pour l'unité urbaine de la ville étudiée Source : INSEE, 2008

Ce graphique permet de savoir si les habitants sont mobiles ou non et d'où viennent les nouveaux arrivants. Ceci afin d'avoir une idée du rayonnement de la ville.

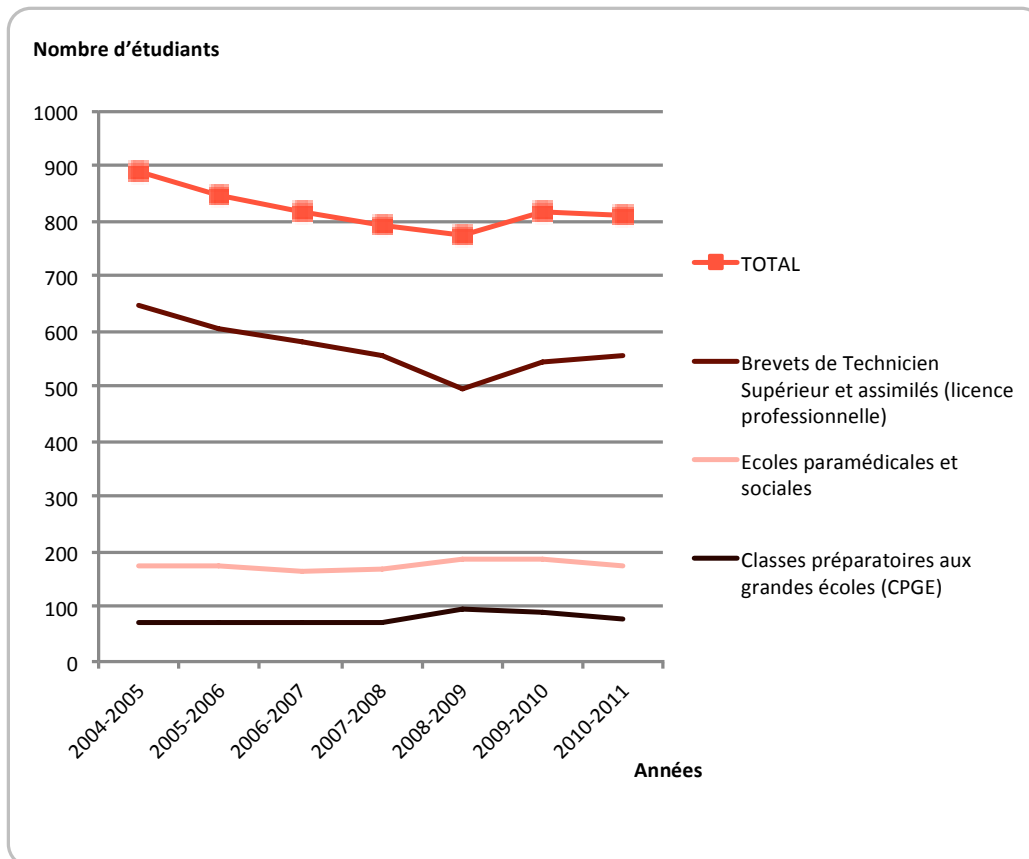
	En 1990	%	En 1999	%	En 2008	%	Région 2008	%
<b>Ensemble</b>		<b>100 %</b>		<b>100 %</b>		<b>100 %</b>	<b>2 074 647</b>	<b>100 %</b>
Agriculteurs exploitants							25 522	1,2 %
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise							62 664	3,0 %
Cadres et professions intellectuelles supérieures							135 329	6,5 %
Professions intermédiaires							274 809	13,3 %
Employés							345 458	16,7 %
Ouvriers							323 192	15,6 %
Retraités							607 362	29,3 %
Sans activité professionnelle							300 311	14,8 %

Répartition de la population de plus de 15 ans par catégories socioprofessionnelles entre 1990 et 2008 pour l'unité urbaine de la ville étudiée et moyenne de la région Centre Source : INSEE, 2008

Les retraités sont-ils en augmentation dans la ville ? Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont-ils attirés par cette ville ? Cet indicateur nous permet d'y répondre et d'avoir un bref aperçu du modèle économique de la ville étudiée et de comparer celui-ci à l'ensemble de la région.

# Ville

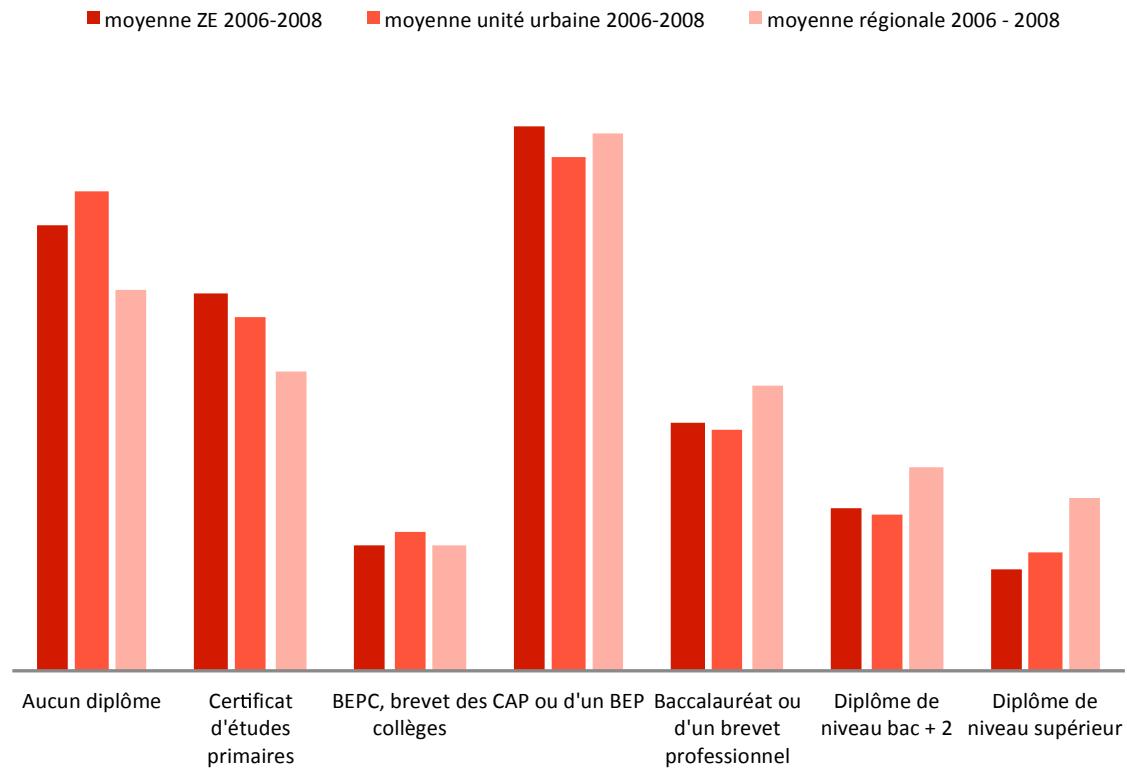
## Formation



Effectifs selon les formations pour la zone d'emploi de la ville étudiée entre 2004 et 2011  
Source : MESR – DGESIP / DGRI – SIES, Atlas régional 2004-2011

Etude des formations post-bac par effectif selon les types de formations, dans la zone d'emploi de la ville, afin d'étudier la dynamique de l'enseignement supérieur de celle-ci.

# Ville



Répartition de la population de l'unité urbaine de la ville étudiée et la comparaison à la zone d'emploi et à la région  
 Centre par diplôme le plus élevé pour la population non scolarisée de plus de 15 ans de 2006 à 2008  
 Source : INSEE, 2006, 2007 et 2008

Etude de la répartition de la population, de l'unité urbaine, selon son niveau de formation, afin d'observer le niveau de formation entre 2006 et 2008, mais aussi voir si les diplômés restent sur l'unité urbaine où ils ont été formés.

# Ville

## Revenus et précarité

L'étude des revenus permet de distinguer les villes qui sont les plus soumises à la précarité.

	2006	2007	2008	2009
Ensemble des foyers fiscaux				
Revenu net déclaré ( en milliers d'euros)				
Revenu net déclaré moyen (euros)				
Foyers fiscaux non imposables en %				

Revenus et le nombre des foyers fiscaux dans l'unité urbaine de la ville étudiée de 2006 à 2009  
Source : INSEE, 2009

La composition des ménages est-elle liée à la précarité d'une ville ? Quels sont les ménages que les villes étudiées attirent ?

Cet indicateur permet de mieux cerner la composition de la population de la ville étudiée.

		1999		2008	
		Unité urbaine	Aire urbaine	Unité urbaine	Aire urbaine
<b>Ensemble</b>		100 %	100 %	100 %	100 %
<b>Ménage d'une personne</b>	hommes seuls				
	femmes seules				
<b>Ménage avec famille(s)</b>	couple sans enfant				
	couple avec enfant				
	famille monoparentale				

Composition des ménages dans l'unité urbaine et dans l'aire urbaine en 1999 et 2008  
Source : INSEE, 2008

Derniers indicateurs rendant compte de la précarité, avec les chiffres du chômage et le pourcentage de la population bénéficiant de la CMUC et de la CAF.

	Taux de chômage au 4ème trimestre 2011 dans la zone d'emploi	Bénéficiaires CMUC/pop 2008 dans l'unité urbaine	Allocataires CAF constitué à plus de 50 % de prestations sociales/pop 2008 dans l'unité urbaine
Ville étudiée			
Moyenne des 16 villes étudiées	9,3 %	7,9 %	4,8 %

Indicateurs de précarité pour la zone d'emploi et pour l'unité urbaine de la ville étudiée et moyenne des 16 villes étudiées en 2008 Source : INSEE, 2008, 2011



# Ville

## Echelle territoriale prioritaire

A l'échelle d'une ville petite ou moyenne, il existe une diversité des quartiers avec des réalités socio-économiques différentes. Certains sont dans une plus mauvaise situation que d'autres : population vivant avec des minima sociaux, revenu plus bas, logement social, etc.

L'étude de la présence et du poids des quartiers politique de la ville joue alors un rôle considérable dans l'analyse de ces villes.

	2009	2010
Potentiel fiscal en milliers d'euros		
Potentiel fiscal en euros par habitant		
Strate		
Moyenne de la strate		

Potentiel fiscal en 2009 et en 2010  
Sources: DGCL/ SGCI, 2010

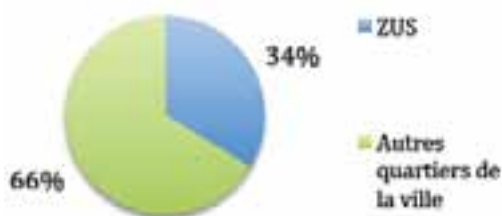
**Le potentiel fiscal** est le produit théorique que recevrait la commune si elle appliquait les taux d'imposition moyens nationaux de chacune des quatre taxes.

Ce tableau permet de voir le potentiel fiscal de la ville étudiée en 2009 et en 2010 et de comparer celui-ci par rapport aux autres villes de la même strate et à la moyenne de la strate

EPCI	Ville	Quartiers	Population des ménages en 2009	Priorités CUCS	Zonages	PRU	Coût du projet (M d'€)	Participation de la ville + agglo
	Ville 1	Quartier 1						
		Quartier 2						
		Quartier 3						
	Ville 2	Quartier 1						
		Quartier 2						
		Quartier 3						

Nombre de Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et de Programme de Rénovation Urbaine (PRU) dans l'unité urbaine de la ville étudiée en 2009

Sources: SGCI / ONZUS, DREAL Centre/ USH Réalisation : Villes au Carré



Cette partie permet de montrer où la population se concentre, et si le quartier est sujet à un Plan de Rénovation Urbaine. Nous indiquons par ailleurs le coût du projet et le taux de participation de la ville et de l'agglomération.

Répartition de la population des ménages par quartier sur la ville étudiée en 2009

Source : INSEE, 2009 Réalisation : Villes au Carré

# Ville

	Nom de la zone	Revenu par unité de consommation médian 2009	Evolution relative du revenu par unité de consommation médian 2007-2009	Part de la population à bas revenus 2009
	<b>Unité urbaine</b>			
Ville 1	Quartier 1			
	Quartier 2			
	<b>Total Ville 1</b>			
Ville 2	Quartier 1			
	Quartier 2			
	<b>Total Ville 2</b>			

Revenu par unité de consommation médian et son évolution à l'échelle de l'unité urbaine et par quartier Source : INSEE, 2009

Nous pouvons ici comparer les quartiers selon le revenu médian par unité de consommation des habitants. Le niveau de vie médian est le revenu disponible après transferts, impôts et prestations sociales, par unité de consommation (UC), en deçà duquel se situe la moitié de la population de France métropolitaine. 50 % des habitants touchent plus que le revenu médian et 50 % des habitants du quartier touchent moins que le revenu médian.

	Nom de la zone	Part des ménages locataires en HLM fin 2009
	<b>Unité urbaine</b>	
Ville 1	Quartier 1	
	Quartier 2	
	Quartier 1	
Ville 2	Quartier 2	

Part des ménages locataires en Habitation à Loyer Modéré (HLM) par quartier en 2009 Sources: INSEE, 2009

Cette étude permet de distinguer quels quartiers sont les plus soumis à la précarité.

	Nom de la zone	Indicateur d'activité des 25-64 ans en fin 2009	Part des ménages concernés par une allocation chômage 2007-2009	Evolution relative de la part des ménages concernés par une allocation chômage 2007-2009	Part des jeunes adultes sans diplôme de niveau au moins égale au baccalauréat début 2007
	<b>Unité urbaine</b>				
Ville 1	Quartier 1				
	Quartier 2				
	Quartier 1				
Ville 2	Quartier 2				

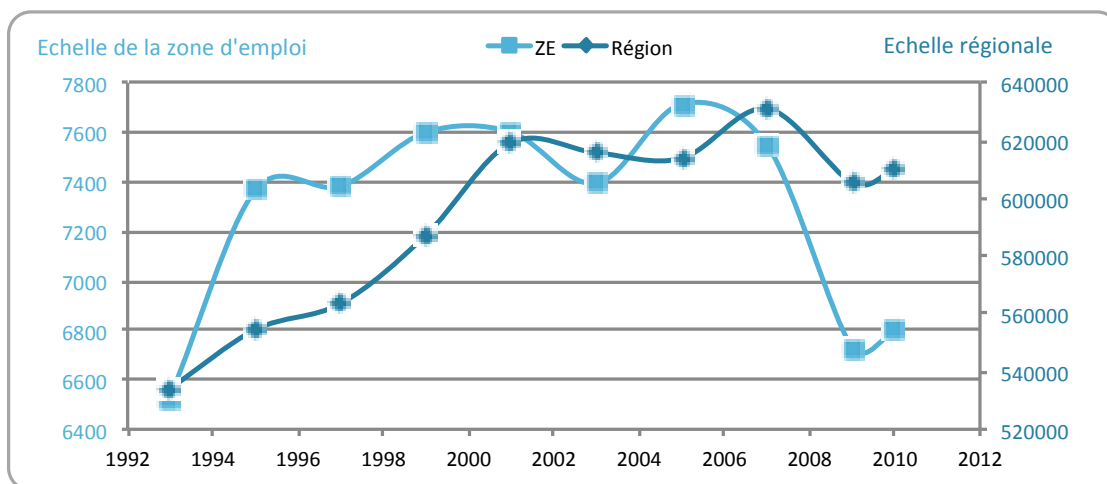
Indicateurs de précarité par quartier Source: INSEE, 2009

Le tableau ci-dessus apporte un supplément d'informations quand à l'activité des habitants des quartiers prioritaires, et quant au niveau de précarité dans lequel ces derniers se trouvent.

# Ville

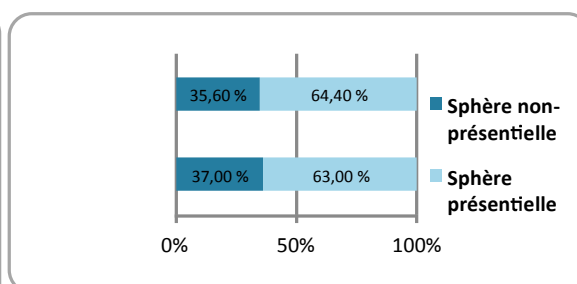
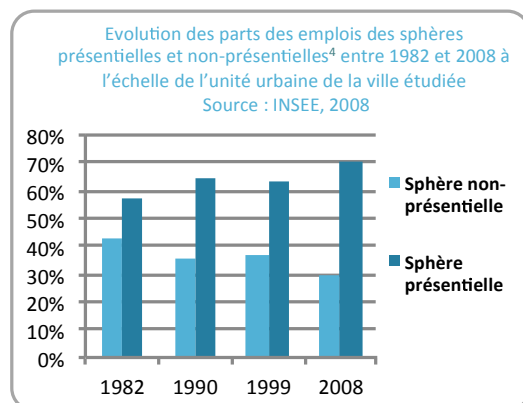
## III. EMPLOI ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

### Dynamique d'emploi



Evolution de l'emploi salarié sur la zone d'emploi de la ville étudiée et moyenne de la région Centre entre 1993 et 2010, Source : Pôle Emploi, 2010

Les graphiques de l'évolution de l'emploi salarié sur la zone d'emploi, entre 1993 et 2010, et sur l'évolution des parts des emplois des sphères présentes et non-présentes, entre 1982 et 2008, à l'échelle de l'unité urbaine, permettent de distinguer les grandes tendances de l'emploi de la ville étudiée.

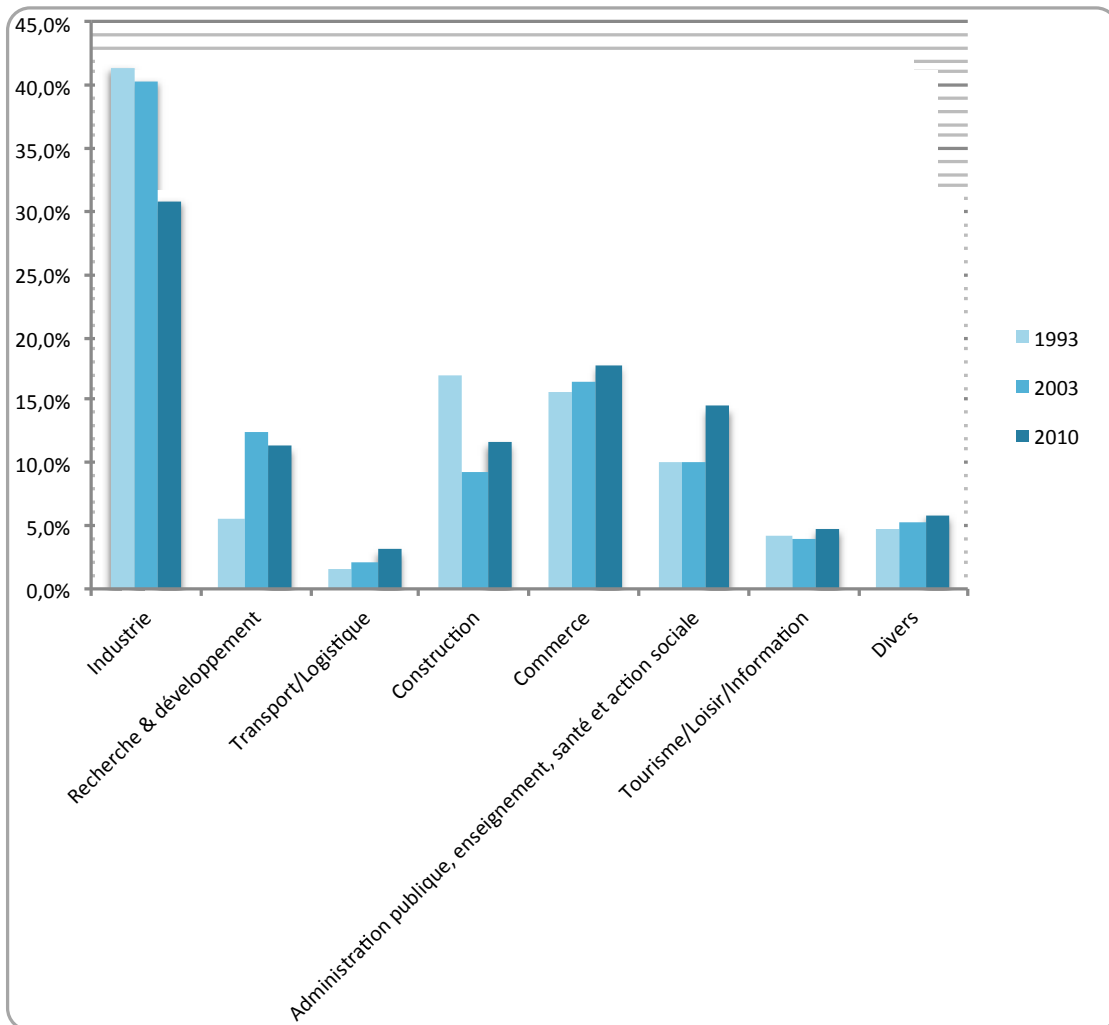


Comparaison des pourcentages d'emploi dans les sphères présentes et non-présentes à l'échelle de la zone d'emploi de la ville étudiée et de la région Centre en 2008  
Source : INSEE, 2008

Comparaison de la répartition de l'économie entre les sphères présentes et non-présentes à l'échelle de la zone d'emploi de la ville étudiée avec les chiffres de la région Centre.

<sup>4</sup> Les activités présentes sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les activités non-présentes sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes. Source : INSEE 2012

# Ville



Comparaison de la répartition des salariés par secteurs d'activités entre 1993 et 2009 dans la zone d'emploi de la ville étudiée  
 Source : Pôle Emploi, 1993, 2003 et 2010

Ce graphique est fortement inspiré de la nomenclature A17 de pôle emploi. Les secteurs d'activité ont, cependant, été affinés pour une meilleure appréhension des données. Il s'agit d'une comparaison de la répartition des emplois par secteur d'activité à l'échelle de la zone d'emploi de la ville étudiée.

# Ville

Répartition et comparaison de l'effectif salarié par type d'activité industrielle.

Effectif salarié par établissement en 2009 (source : Pôle Emploi – 2009)  <i>Effectif salarié total tout domaines confondus : 6 730</i>	Zone d'emploi		Région
	Nombre	Structure (%)	Structure (%)
<b>Industrie</b>			24,77 %
Fabrication pièces caoutchouc, plastique			3,37 %
Métallurgie & fabrication pièces métalliques. sauf machines			3,48 %
Fabrication aliments, boisson. & produits à base tabac			3,11 %
Fabrication de machines & équipements non classés ailleurs			2,02 %
Fabrication d'équipements électriques			1,27 %
Autres industries, manufactures, réparation & installation de machines			2,13 %
Gestion eau, déchets, dépollution			0,94 %

Effectif salarié privé par établissement industriel de la zone d'emploi de la ville étudiée et moyenne de la région Centre en 2009

Source : Pôle Emploi, 2009

Répartition et comparaison de l'effectif salarié par type d'emploi administratif et/ou de services.

Effectif salarié par établissement en 2009 (source : Pôle Emploi – 2009)  <i>Effectif salarié total tout domaines confondus : 6 730</i>	Zone d'emploi		Région
	Nombre	Structure (%)	Structure (%)
<b>Emplois administratifs</b>			22,8 %
Activités de services administratifs et de soutien			10,5 %
Enseignement			1,6 %
Administration publique			1,7 %
Activités pour la santé humaine			2,7 %
Hébergement médico-social et social			2,7 %
Action sociale sans hébergement			3,6 %

Effectif salarié privé par types d'établissements administratifs de la zone d'emploi de la ville étudiée et moyenne de la région Centre en 2009

Source : Pôle Emploi, 2009

# Ville

Raison sociale	Effectif de l'établissement	Activité	Localisation/Siège social

Liste des six plus grands établissements employeurs publics ou privés de la zone d'emploi de la ville étudiée en 2008  
Source : INSEE – CLAP, 2008 – données actualisées

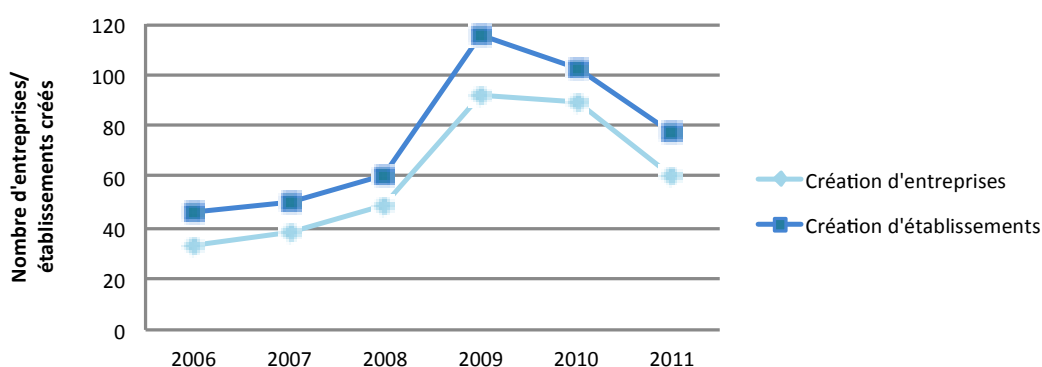
Ce tableau détaille les six plus grands employeurs de la zone d'emploi de la ville étudiée. La base de ce tableau étant une base de données INSEE-CLAP de 2008, il faudra tenir compte des éventuelles fermetures d'entreprises, ou réduction d'effectifs ayant eu lieu depuis cette date et de ce fait procéder à des recherches au cas par cas.

# Ville

## Renouvellement des activités

### Cluster / Grappe d'entreprises

Présence du cœur d'un cluster, d'entreprises appartenant à un cluster ou d'une grappe d'entreprises sur le territoire (unité urbaine, zone d'emploi). Au cas par cas, d'autres structures pourront être ajoutées dans cet encart.



Flux de création d'entreprises et d'établissements dans l'unité urbaine entre 2006 et 2011

Source : INSEE, 2011

Flux de création des entreprises et établissements de l'unité urbaine entre 2006 et 2011 et comparaison à la région Centre. Il faudra tenir compte du succès du dispositif d'auto-entrepreneuriat, mis en place au début 2009 afin de ne pas commettre d'erreurs d'analyse.

### Existence d'une Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)/Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CM) ou d'une antenne

CCI :

CM :

Présence ou non d'une antenne de la CCI et/ou d'une antenne de la CM du département correspondant au sein de l'unité urbaine de la ville étudiée.

Les effets de cet indicateur seront analysés en terme de dynamisme économique sur le territoire.

Echelle : unité urbaine au 01/01/2012  
Sources : <http://www.cci.fr> / <http://www.artisanat.fr>

# Ville

## Economie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire (ESS) rassemble les structures et entreprises qui concilient utilité sociale, activité économique et/ou gouvernance démocratique. Donnant la primauté aux personnes sur la recherche de profits, elles sont organisées autour d'une solidarité collective, d'un partage démocratique du pouvoir dans l'entreprise et réinvestissent leur résultat dans leurs projets et au service des personnes.

	Nombre d'établissements	Part des établissements ESS sur l'ensemble des établissements employeurs de la zone d'emploi
<b>Total général</b>		<b>100 %</b>
<b>Total ESS</b>		
Association		
Coopérative		
Fondation		
Mutuelle		

Nombre d'établissements employeurs de l'ESS par statut juridique et la part de ces établissements sur l'ensemble des établissements employeurs de la zone d'emploi en 2009

Source : INSEE CLAP, 31/12/2009, Traitement : Observatoire Régional de l'ESS (ORESS) Centre

Ce tableau montre le nombre d'établissements employeurs par statut juridiques de la zone d'emploi de la ville étudiée. La part de l'ensemble de ces établissements est comparée à celle de la région. Les établissements employeurs de l'ESS, qui sont majoritaires dans la zone d'emploi de la ville étudiée sont mentionnés.

	Effectifs salariés de l'ESS	Part des effectifs sur l'ensemble des emplois de la zone d'emploi
<b>Total général</b>		<b>100 %</b>
<b>Total ESS</b>		
Association		
Coopérative		
Fondation		
Mutuelle		

Effectifs salariés de l'ESS par statut juridique et la part de ces effectifs sur l'ensemble des emplois de la zone d'emploi en 2009

Source : INSEE CLAP, 31/12/2009, Traitement : Observatoire Régional de l'ESS (ORESS) Centre

Ce tableau montre la répartition des effectifs salariés par statut juridique. La part totale des effectifs salariés de l'ESS est comparée à celle de la région Centre..



# Ville

	Etablissements employeurs de l'ESS	Part des établissements employeurs de l'ESS sur le total des établissements employeurs du secteur de la ZE
Action Sociale		
Agriculture, Sylviculture, Pêche		
Activités financières et assurances		
Santé		
Activités créatives, artistiques		
Activités liées au sport		
Enseignement		

Nombre d'établissements employeurs de l'ESS par secteur et la part de ces établissements sur l'ensemble des établissements employeurs de la zone d'emploi en 2010 par secteur d'activité

Source : Observatoire Régional de l'ESS (ORESS) Centre

	Effectifs salariés de l'ESS	Part des effectifs salariés ESS sur le total des salariés du secteur de la ZE
Action Sociale		
Agriculture, Sylviculture, Pêche		
Activités financières et assurances		
Santé		
Activités créatives, artistiques		
Activités liées au sport		
Enseignement		

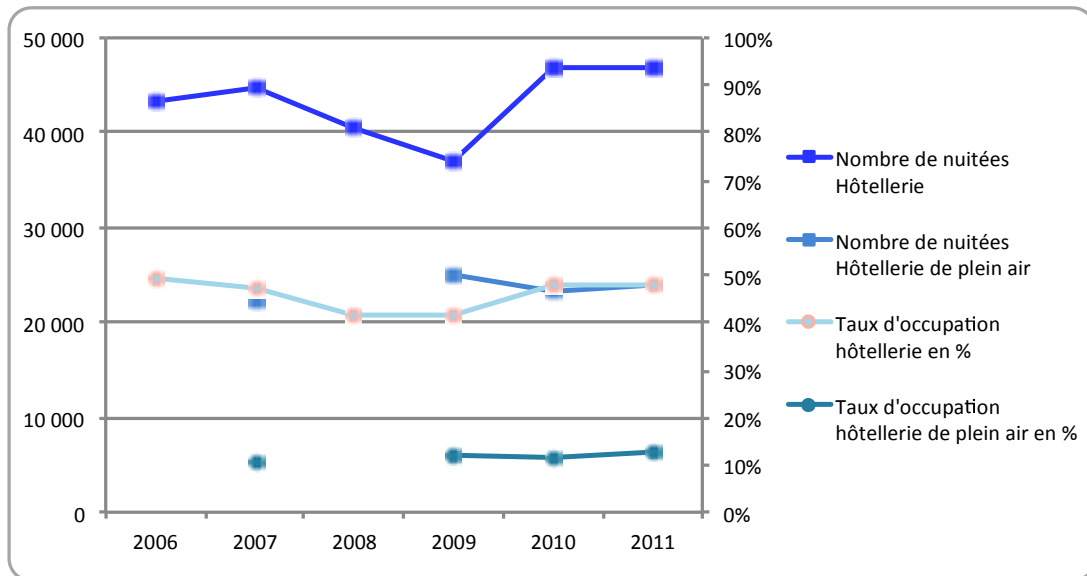
Effectifs salariés de l'ESS par secteur et la part de ces effectifs sur l'ensemble des emplois de la zone d'emploi en 2010 par secteur d'activité

Source : Observatoire Régional de l'ESS (ORESS) Centre

Le premier tableau montre le nombre d'établissements de l'ESS par secteur d'activité. Le secteur qui est le plus représenté est mentionné. Le deuxième tableau montre le effectifs salariés de l'ESS par secteur d'activité. Le secteur qui emploie le plus représenté est mentionné. Les principales composantes de ce secteur sont mentionnées si les données sont disponibles.

# Ville

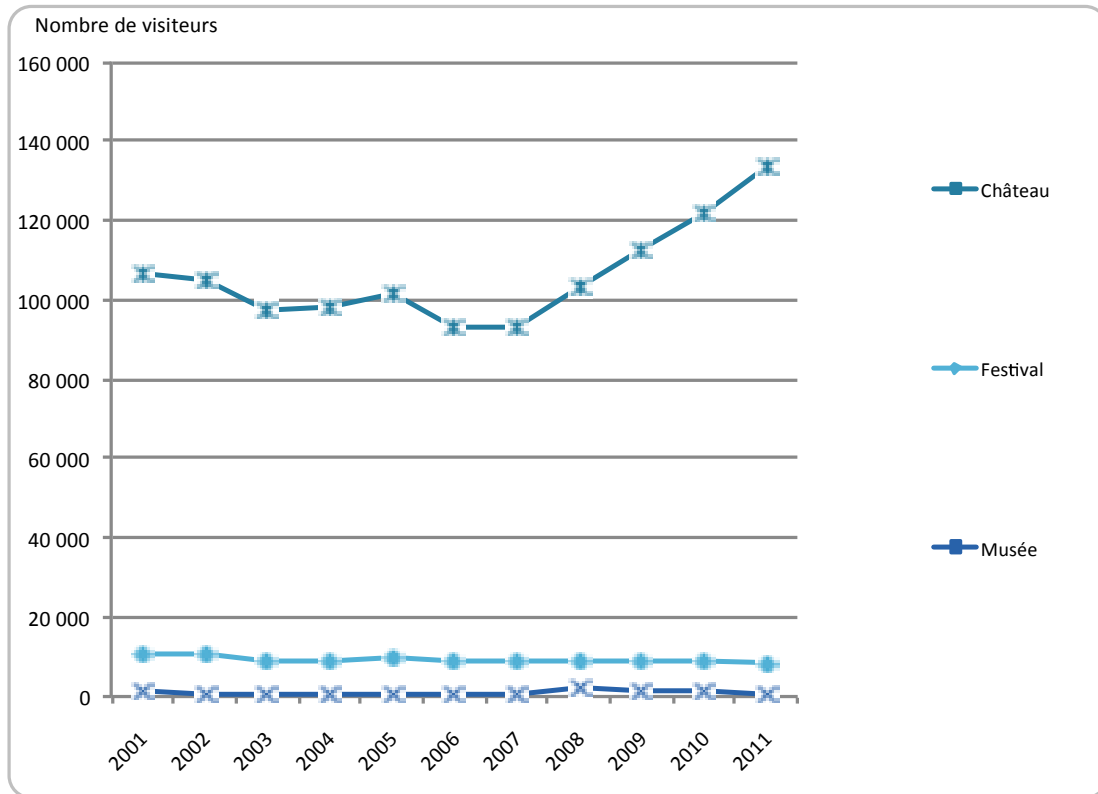
## Tourisme



Fréquentation touristique en hôtellerie et hôtellerie de plein air du Pays de la ville étudiée pour la période 2006-2011  
Source : Enquête INSEE/DGCIS/CRT Centre-Val de Loire 2006-2011

Ces indicateurs sur le nombre de nuitées et sur le taux d'occupation en hôtellerie et en hôtellerie de plein air servent à déterminer le potentiel touristique de la ville petite et moyenne étudiée.

# Ville



Fréquentation touristique de l'unité urbaine de la ville étudiée pour la période 2001-2011  
Source : CRT Centre-Val de Loire/CDT/OET 2001-2011

Attractivité touristique de l'unité urbaine de la ville étudiée et de ses alentours, comparée à celle des quinze autres étudiées

# Ville

## Équipements et services à la population

Gamme	Proximité	Intermédiaire	Supérieure	Total
Équipement pour 1 000 habitants				
% de gamme de service	... %	... %	... %	100 %

Structure des équipements et services par gamme en 2010 dans l'aire urbaine de la ville étudiée  
Source : INSEE BPE, 2010

Étude de la centralité d'une ville à travers le nombre d'équipements et services par rapport à la population. Comparaison du nombre total d'équipements présent pour 1 000 habitants dans l'aire urbaine de la ville étudiée avec celui des autres aires urbaines étudiées.

Représentation des gammes de services ou équipements définies par l'INSEE parmi les autres gammes pour mesurer le niveau hiérarchique d'une ville.

Comparaison de la répartition des différentes gammes de services au sein de l'aire urbaine.

Ville étudiée		Commerce de grande taille	Ville étudiée
Nombre de commerces pour 10 000 habitants	Unité urbaine	...	...
	Reste de l'aire urbaine	...	...

Commerces selon la taille dans l'unité urbaine et le reste de l'aire urbaine de la ville étudiée en 2010  
Source : INSEE BPE, 2010

Analyse du dynamisme commercial d'une ville pour les grandes surfaces et du commerce traditionnel dans l'unité urbaine et dans la périphérie.

# Ville

	Nombre de médecins généralistes pour 1000 habitants (dans l'aire urbaine en 2008)	Part de la population à plus de 20 mn d'un médecin généraliste (dans le bassin de vie en 2006)	Part de la population éloignée de plus de 20 min d'au moins un des services de santé de proximité (dans le bassin de vie en 2006)	Nombre d'établissements de garde d'enfant d'âge préscolaire (à l'échelle de la commune en 2011)
<b>Ville étudiée</b>		.... %	.... %	....
<b>Rang de la ville étudiée par rapport aux 16 autres villes étudiées (du meilleur au moins bon)</b>	<b>/16</b>	<b>/16</b>	<b>/16</b>	
<b>Moyenne des 16 villes</b>				<b>3</b>

Accessibilité à la santé dans l'aire urbaine de la ville étudiée en 2008, dans le bassin de vie en 2006, et la commune en 2011 Source : INSEE 2008, DATAR 2006, INSEE, 2011, Base permanente des équipements 2011

L'offre en médecins généraliste répond elle à l'importance de la population? Analyse de la capacité en médecins omnipraticiens par rapport à la population.

Etude de l'accessibilité aux services de santé de proximité à travers la part de la population n'ayant pas accès à ces services en moins de 20 minutes.

Indication du nombre d'établissements de garde d'enfant d'âge préscolaire de la ville étudiée et de la moyenne obtenue pour les 16 villes.

# Ville

## IV. FONCIER ET IMMOBILIER

Part de surface communale artificialisée	Moyenne des 16 villes étudiées
... %	32,3 %

Surface communale artificialisée en 2012.

Comparaison de la surface artificialisée de la ville étudiée et de la moyenne des 16 villes étudiées en 2011

Sources : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>  
<http://www.annuaire-mairie.fr/>. Mise à jour : 01/01/12

	Ville	région Centre
Surface totale des Zones d'Activité	100 % .... ha	100 % 18 900 ha
Surface occupée	% ..... ha	69,1 % 13 061 ha
Surface de foncier valorisable disponible	% ..... ha	14,3 % 2 700 ha
Surface non équipée/ Infrastructures	2,6 % ..... ha	16,6 % 3 139 ha

Etat des lieux des zones d'activités de l'unité urbaine, en 2012 et comparaison à la région et à la moyenne des seize villes étudiées.

Sources : .....  
 Diagnostic territorial des zones d'activités économiques de la région Centre.  
 31/05/10

Comparaison des zones d'activités de la ville étudiée et de la région Centre en 2010

	Prix moyen du m <sup>2</sup> de bâti (€/m <sup>2</sup> )	Prix moyen du m <sup>2</sup> du non-bâti (€/m <sup>2</sup> )
Unité urbaine	....	....
Moyenne des 16 villes étudiées	1 856	46
Région Centre	1425	39,5

Prix moyen du foncier bâti et non-bâti en 2012 et comparaison à la région et à la moyenne des seize villes étudiées.

Ces prix peuvent avoir une influence sur l'urbanisation et l'attractivité du territoire .

Prix moyen du foncier de l'unité urbaine de la ville étudiée de la région Centre et moyenne des 16 villes étudiées en 2011. Source : .....

	Logements vacants 1999	Logements vacants 2008	Logements sociaux vacants 2011
Ville étudiée	... %	... %	... %
Moyenne des 16 villes étudiées	7,1 %	9,7 %	7,4 %

Vacance du parc de logements, en 2008, et en 2011 et comparaison à la moyenne des seize villes étudiées. Ceci peut éventuellement montrer un marché détendu.

Vacance du parc de logement de l'unité urbaine de la ville étudiée et comparaison à la moyenne des 16 villes étudiées en 2008, Source : INSEE, 2008, 2011

### 3. ANALYSE COMPAREE DE LA DYNAMIQUE DES VILLES PETITES ET MOYENNES DE LA REGION CENTRE

Dans cette troisième partie, nous examinons les dynamiques socio-économiques des villes sélectionnées et étudiées dans le cadre du projet ODES, en utilisant une série d'indicateurs décrits dans la partie précédente de ce volume. L'analyse comparée porte sur treize villes petites et moyennes (VPM), six grandes agglomérations et deux grandes villes – pôles régionaux.<sup>17</sup>

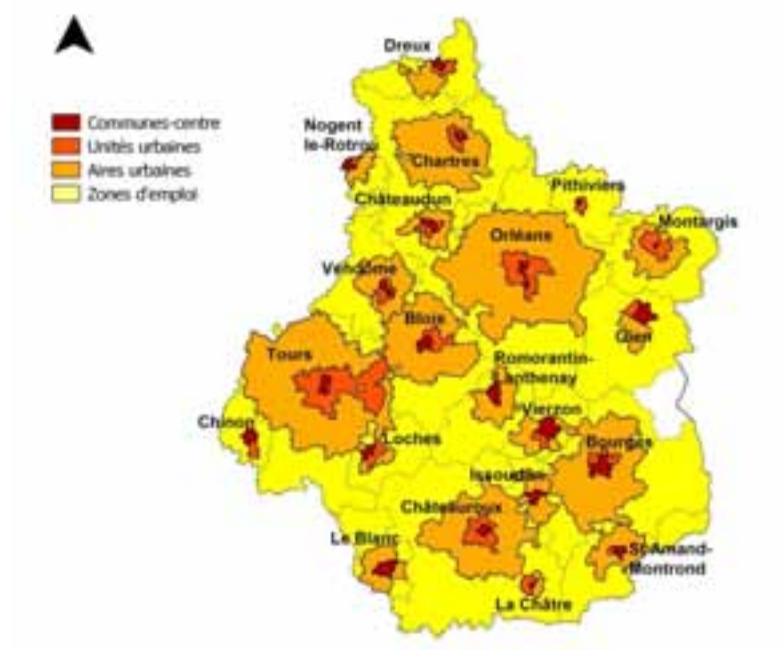


Figure 3 : Villes et agglomérations sélectionnées pour l'analyse comparée  
(Source : Données INSEE, 2014 ; Réalisation : K. Banovac)

**Villes petites et moyennes :** Châteaudun, Chinon, Gien, Issoudun, La Châtre, Le Blanc, Loches, Nogent-le-Rotrou, Pithiviers, Romorantin-Lanthenay, Saint-Amand-Montrond, Vendôme, Vierzon.

**Grandes agglomérations :** Blois, Bourges, Chartres, Châteauroux, Dreux, Montargis.

**Grandes villes, pôles régionaux :** Orléans, Tours.

#### **Remarques sur les données utilisées :**

La période et l'échelle de l'analyse varient selon la disponibilité des données et selon la thématique. Pour l'évolution de la population, on utilise les données de 1990 et de 2010 au niveau communal, de l'unité urbaine et de l'aire urbaine. L'analyse des catégories socioprofessionnelles est basée, quant à elle, sur les données de 1999 et de 2010 au niveau de l'unité urbaine. Enfin, pour l'analyse de l'emploi et des activités économiques, nous utilisons les données de 1999 et de 2010 au niveau de la zone d'emploi. Toutes les bases de données utilisées pour cette analyse sont disponibles sur le site l'INSEE.

<sup>17</sup> Sur un total de seize VPM étudiées au départ, trois ont été écartées pour les raisons suivantes : Amboise car elle fait partie de l'aire urbaine de Tours ; Montargis et Châteauroux qui sont étudiées en tant que grandes agglomérations et non pas en tant que villes petites et moyennes.





### 3.1. Population : quelles différences démographiques y a-t-il entre les villes étudiées ?

En 2010, la région Centre compte 2 548 065 habitants qui se répartissent de manière très dispersée sur son territoire. Parmi les 1 841 communes de la région, 87,8 % ont moins de 2 000 habitants (identifiées par l'INSEE comme des communes rurales). De plus, 98 % des communes ont moins de 500 habitants par km<sup>2</sup>. De fait, 64 % de la population régionale sont concentrés dans 223 communes, alors que seules 43 communes ont une densité de plus de 500 habitants par km<sup>2</sup>.

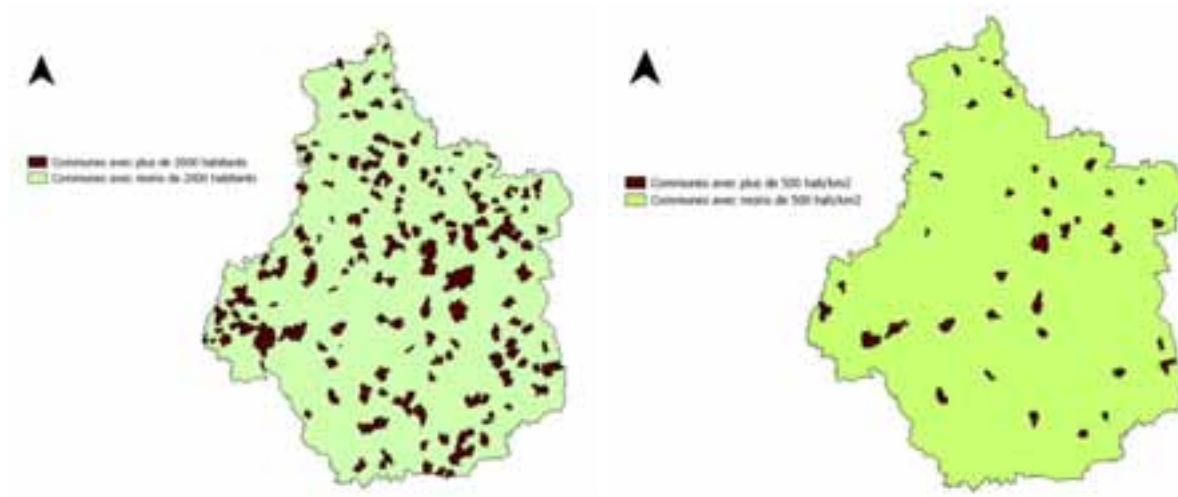


Figure 4 : Communes de plus de 2 000 habitants (carte de gauche) et de plus de 500 habitants par km<sup>2</sup> (carte de droite) de la région Centre en 2010

(Source : Données INSEE, 2010 ; Réalisation : K. Banovac)

Dans l'étude qui suit, nous analysons les principales dynamiques démographiques des treize VPM, des six grandes agglomérations et des deux grandes villes - pôles régionaux, présentées dans la figure 1.

#### 3.1.1. Démographie

Dans un premier temps, nous pouvons relever quatre constatations démographiques marquantes concernant les villes de la région Centre :

##### 3.1.1.1. L'attractivité des communes-centre dans les VPM opposée à l'attractivité des aires urbaines des grandes villes

Notre étude montre une corrélation très forte (coefficient de corrélation de 0,98) entre la taille des communes-centre et la croissance des aires urbaines. La répartition de la population dans la commune-centre, l'unité urbaine et l'aire urbaine montre que la majorité des populations des grandes villes et agglomérations habite hors des communes-centre. Cela explique la taille croissante de leurs aires urbaines. Par contraste, les communes-centre des VPM restent plus attractives pour la population que leurs aires urbaines.

Ville	Population de la commune-centre	Part de la population de l'aire urbaine habitant dans la commune-centre (%)	Population de l'unité urbaine	Population de l'aire urbaine
La Châtre	4 482	51,3	7 221	8 735
Loches	6 507	53,6	10 539	12 133
Le Blanc	6 968	59,3	6 968	11 759
Chinon	7 894	82,0	9 625	9 625
Pithiviers	8 804	76,9	11 456	11 456
Saint-Amand-Montrond	10 761	51,7	13 246	20 817
Nogent-le-Rotrou	10 884	60,2	12 087	18 070
Issoudun	13 090	74,1	13 090	17 673
Châteaudun	13 640	58,3	17 269	23 386
Montargis	14 649	21,1	54 443	69 417
Gien	14 684	65,1	15 833	22 563
Vendôme	16 920	42,1	23 655	40 172
Romorantin-Lanthenay	17 027	60,7	17 027	28 044
Vierzon	26 946	76,3	30 012	35 325
Dreux	31 031	52,1	48 305	59 515
Chartres	38 931	27,0	88 474	144 057
Châteauroux	46 140	49,3	63 153	93 590
Blois	46 492	36,9	66 752	125 994
Bourges	66 381	47,9	82 373	138 550
Orléans	114 167	27,2	269 724	419 211
Tours	134 817	28,2	346 105	477 438

Tableau 3 : Population de la commune-centre, de l'unité urbaine et de l'aire urbaine des villes étudiées (données 2010)  
(Source : Données INSEE, 2010)

### 3.1.1.2. La croissance continue du rayonnement des grandes villes

Les données de population en 1990 comparées à celles de 2010 révèlent la forte attraction des grandes villes. Orléans et Tours restent les pôles régionaux qui attirent le plus d'individus à toutes les échelles (communes-centre, unités urbaines et aires urbaines). Par contraste, si les aires urbaines des six agglomérations gagnent en population, leurs communes-centre et leurs unités urbaines respectives en perdent. Enfin, parmi les treize VPM étudiées, seules cinq d'entre elles ont vu la population de leur aire urbaine s'accroître. Les huit autres VPM ont perdu en population à toutes les échelles.

Parallèlement, on constate qu'il existe une baisse démographique dans toutes les communes-centre à l'exception de Tours et Orléans, ainsi que dans la grande majorité des unités urbaines (les seules exceptions sont Tours, Orléans, Loches, La Châtre, Pithiviers et Vendôme). Dans ces villes comme dans la moyenne des six agglomérations étudiées, la dynamique démographique s'opère donc essentiellement dans les périphéries et dénote un phénomène structurel de périurbanisation et d'étalement urbain.

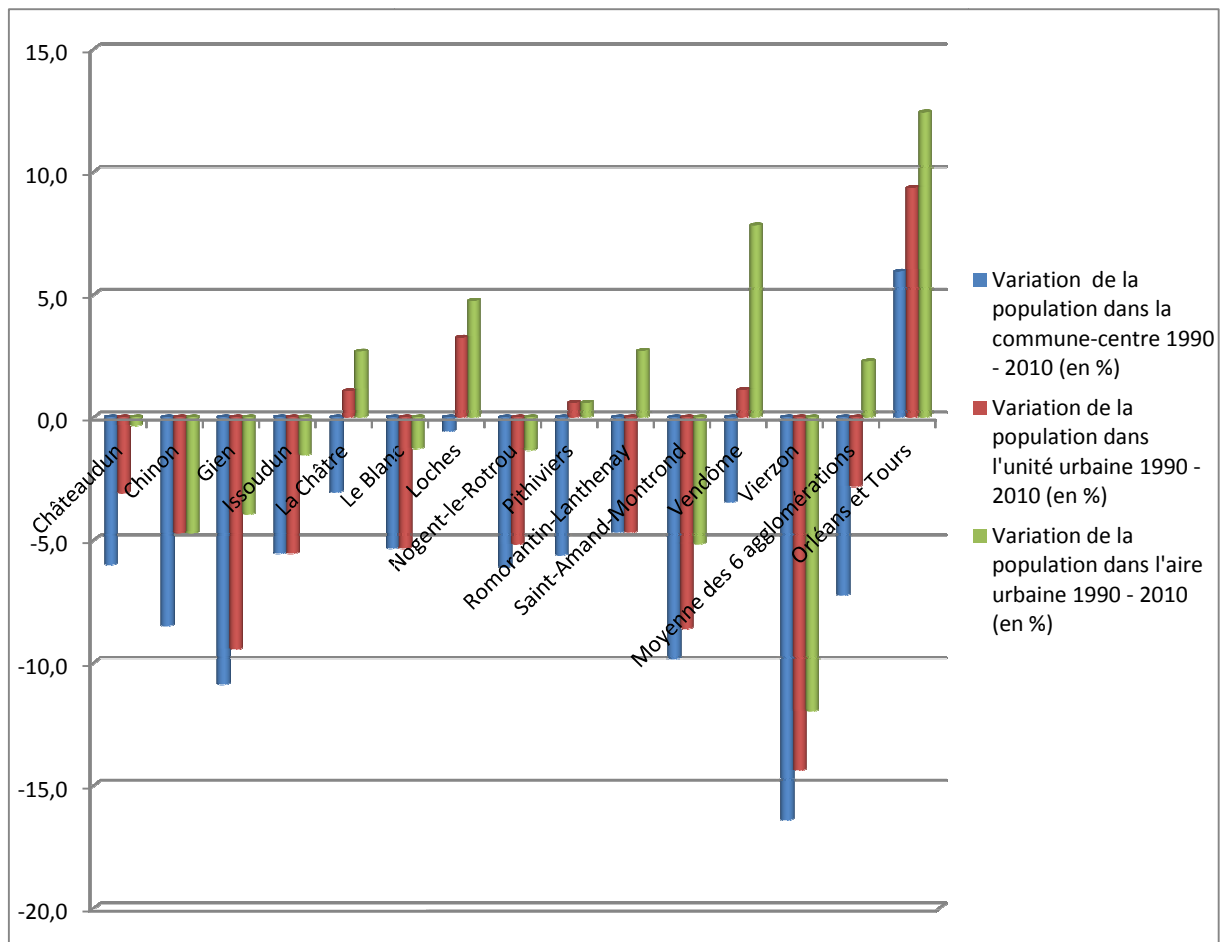


Figure 5 : Variation de la population dans la commune-centre, l'unité urbaine et l'aire urbaine, entre 1990 et 2010, dans les villes étudiées (en %)  
(Source : Données INSEE, 1990, 2010)

### 3.1.1.3. Le vieillissement de la population et les évolutions de la structure socioprofessionnelle marquent les VPM

L'analyse du ratio de la population des 65 ans et plus par rapport à celle des moins de 20 ans (indice de vieillissement, figure 6) révèle la présence dominante des personnes âgées dans les VPM. En effet, l'indice de vieillissement dans les VPM est plus élevé que la moyenne régionale (78), avec une situation particulièrement marquée (indice supérieur ou très supérieur à 100) dans dix unités urbaines. Seules les unités urbaines de Pithiviers et de Gien font exception en se situant à peu près au niveau de la moyenne régionale. Par contraste, les populations jeunes se concentrent dans certaines grandes villes ou agglomérations, en particulier Dreux, Orléans, Chartres et, dans une moindre mesure, Blois et Tours. Il existe ainsi très vraisemblablement un effet taille des unités urbaines, de même que la présence de formations supérieures et d'équipements culturels, dans l'attraction de populations jeunes.

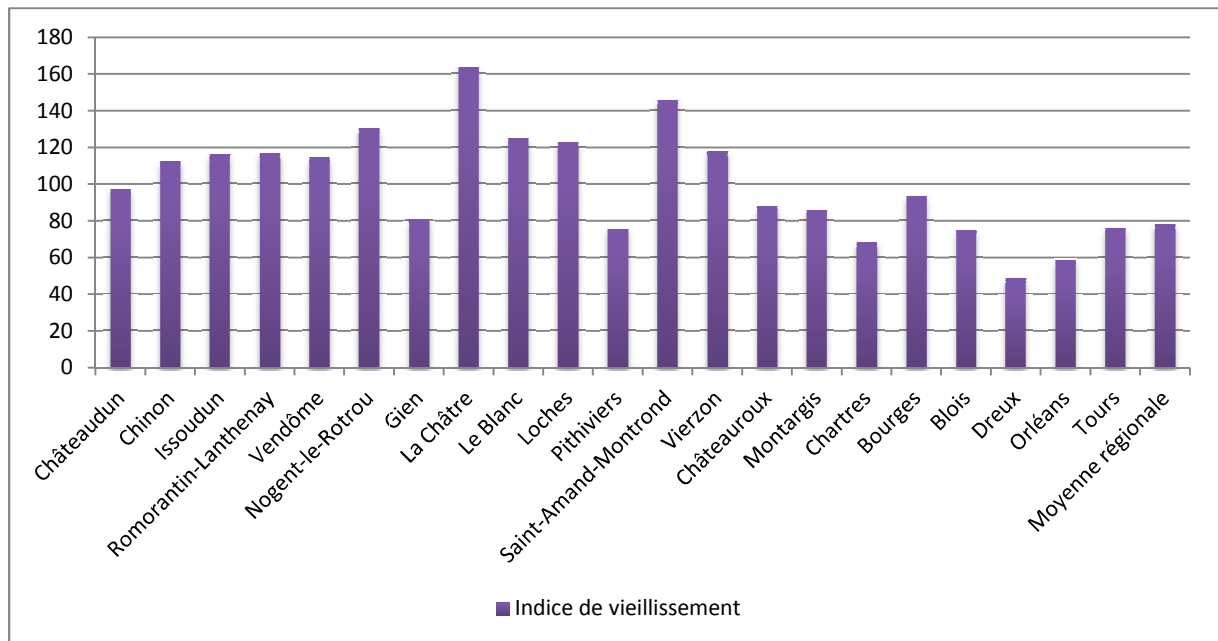


Figure 6 : Indice de vieillissement en 2010 dans les unités urbaines étudiées comparé à la moyenne régionale  
(Source: Données INSEE, 2010)

**Remarque :** L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

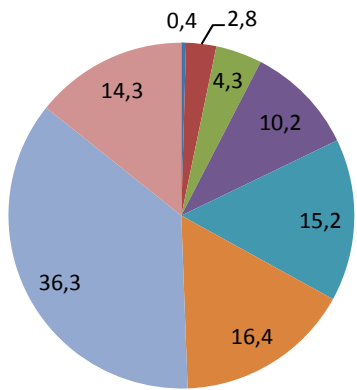
En observant la structure des catégories socioprofessionnelles de ces villes pour les années 1999 et 2010 (figure 7), on remarque à la fois une baisse du nombre d'agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprises et ouvriers au sein des VPM, des grandes agglomérations et des deux pôles régionaux, et, parallèlement, une augmentation (plus ou moins significative, selon les cas) du nombre de cadres, professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires et retraités dans ces mêmes territoires.

Les retraités semblent être une catégorie de population en plein essor dans toute la région. On observe d'ailleurs que les VPM sont particulièrement concernées par ce type de population. La proportion de retraités dans la population des VPM est plus élevée que dans les grandes agglomérations et dans les deux pôles régionaux (36 % contre, respectivement, 29 % et 26 %).

2010

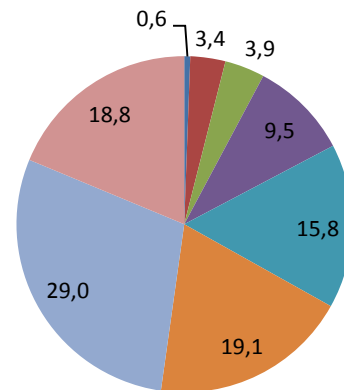
1999

**13 villes petites et moyennes**



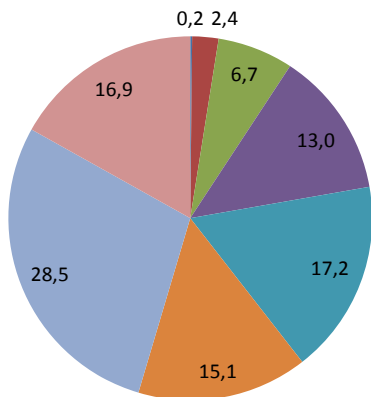
- agriculteurs exploitants
- artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- cadres, professions intellectuelles supérieures
- professions intermédiaires
- employés
- ouvriers
- retraités
- sans activité

**13 villes petites et moyennes**



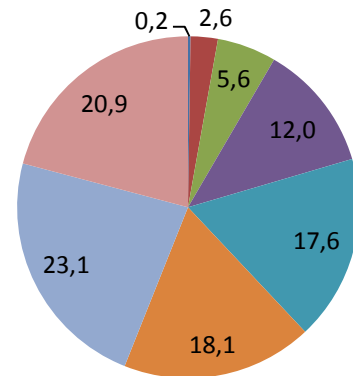
- agriculteurs exploitants
- artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- cadres, professions intellectuelles supérieures
- professions intermédiaires
- employés
- ouvriers
- retraités
- sans activité

**6 grandes agglomérations**



- agriculteurs exploitants
- artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- cadres, professions intellectuelles supérieures
- professions intermédiaires
- employés
- ouvriers
- retraités
- sans activité

**6 grandes agglomérations**



- agriculteurs exploitants
- artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- cadres, professions intellectuelles supérieures
- professions intermédiaires
- employés
- ouvriers
- retraités
- sans activité

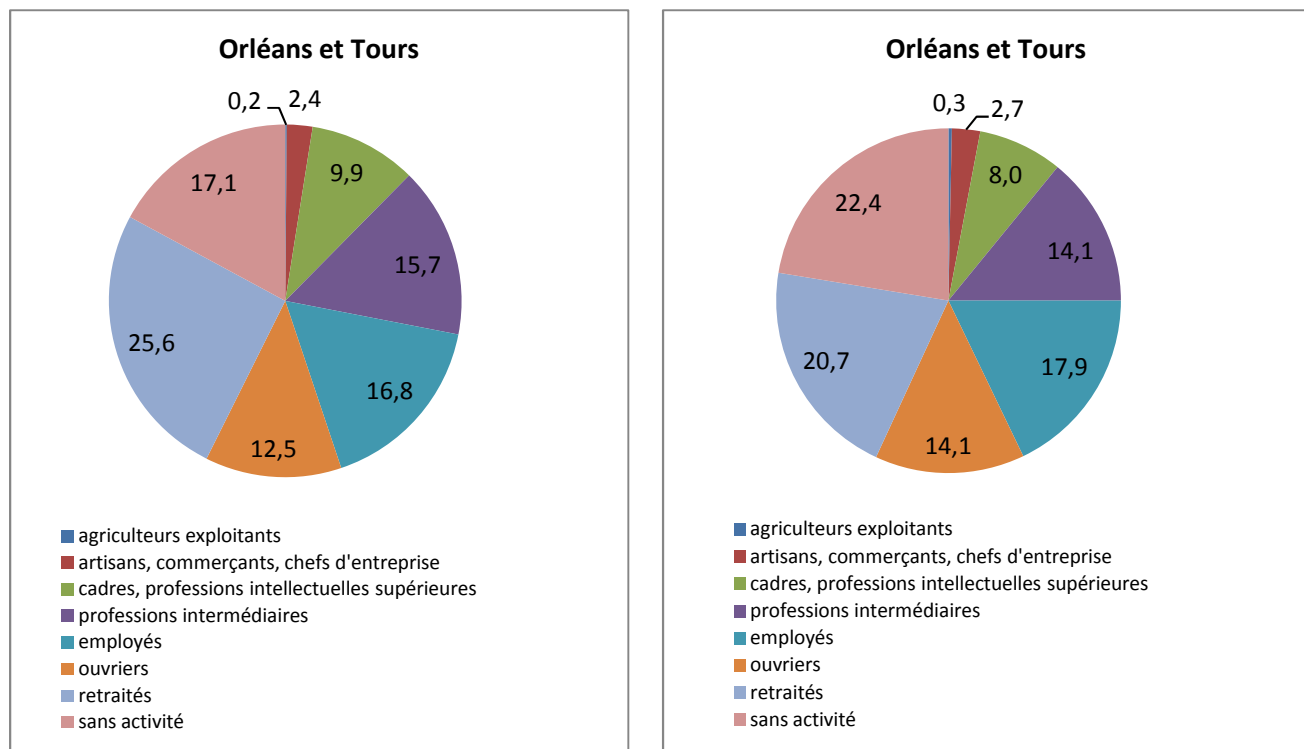


Figure 7 : Répartition comparée de la population des plus de quinze ans selon les catégories socioprofessionnelles dans l'unité urbaine des villes et agglomérations étudiées pour les années 1999 et 2010 (en %)  
(Source: Données INSEE, 1999, 2010)

#### 3.1.1.4. Les niveaux de revenus révèlent un écart socio-économique significatif entre la population des grandes villes et celle des VPM

L'analyse du revenu net déclaré moyen des foyers fiscaux, en 2010, indique un écart significatif entre les grandes villes et les VPM (figure 8). En effet, les foyers fiscaux dans toutes les VPM et agglomérations étudiées ont un revenu net déclaré moyen en-dessous de la moyenne régionale, à l'exception des pôles régionaux où les foyers fiscaux ont le plus haut revenu de la région, et de Blois, Bourges, Chartres et Vendôme, qui se situent sensiblement au niveau de la moyenne régionale.

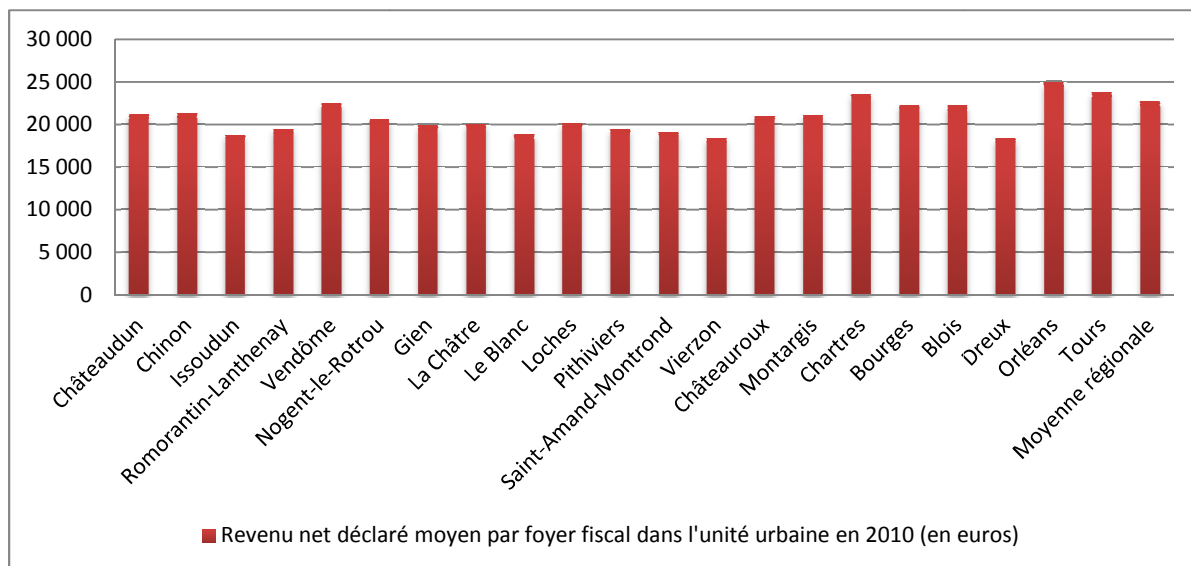


Figure 8 : Revenu net déclaré moyen par foyer fiscal des unités urbaines étudiées (en euros)  
(Source : Donnés INSEE, 2010)

Si l'on observe à présent l'évolution du revenu net déclaré moyen des foyers fiscaux pour la période 2006-2010 (figure 9), on note qu'il a significativement augmenté (au-dessus de la moyenne régionale) pour les villes de Vendôme, Chinon, Montargis et Saint-Amand-Montrond. Cela est probablement imputable à une dynamique positive de l'emploi sur une période plus longue (depuis 1999), mais sans que cela puisse être vérifié rigoureusement (en raison notamment du changement des échelles territoriales de calcul de l'unité urbaine vers la zone d'emploi).

À l'inverse, le revenu net déclaré moyen des foyers fiscaux a progressé nettement moins vite que la moyenne régionale dans neuf VPM, agglomérations ou grandes villes, et a même baissé dans les villes de Romorantin-Lanthenay et Nogent-le-Rotrou, là aussi probablement en raison de l'évolution du contexte de l'emploi et de son évolution (mais sans pouvoir le confirmer précisément sur le plan statistique pour les mêmes raisons que celles invoquées ci-dessus).

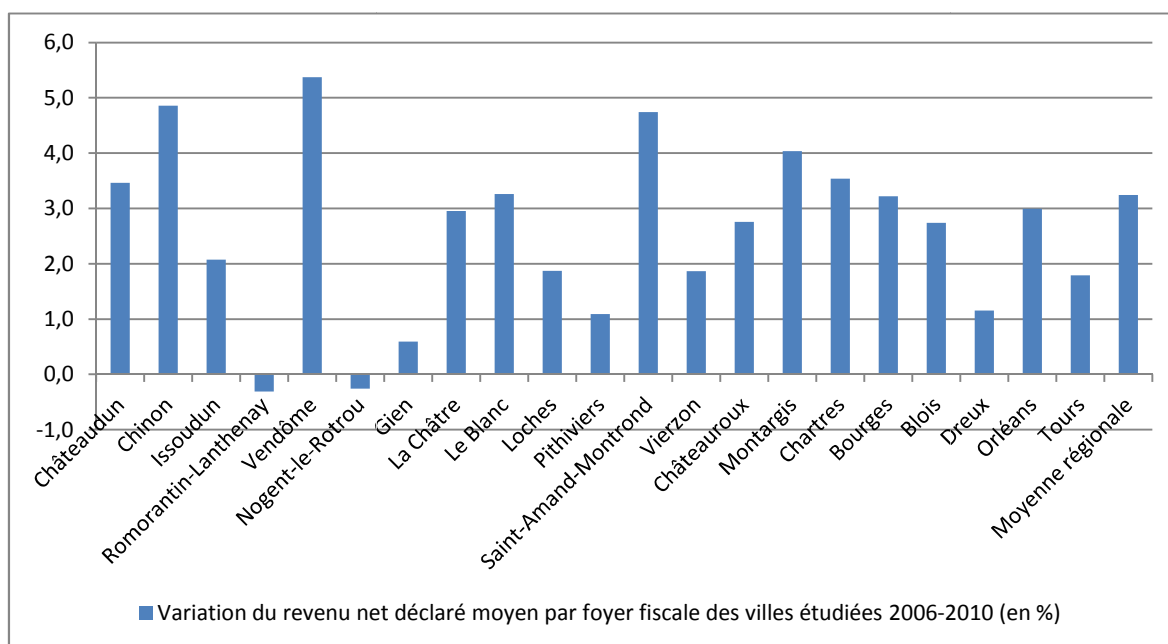


Figure 9 : Variation du revenu net déclaré moyen par foyer fiscal dans l'unité urbaine des villes étudiées entre 2006 et 2010 (en %)  
(Source : Donnés INSEE, 2006, 2010)

### 3.1.2. La crise et la croissance du chômage comme facteurs de fragilisation accrue de certaines villes

Dans un second temps, nous analysons le nombre d'emplois et le taux de chômage en région Centre. Nous verrons l'impact de la crise économique et financière de 2007 au sein des villes de cette région.

Sur l'ensemble de la période 2003-2010, le taux de chômage a augmenté dans quasiment toutes les villes étudiées à partir de 2008, illustrant ainsi très clairement les effets de la crise économique et financière mondiale amorcée en 2007, qui impacte donc tous les territoires, bien qu'avec une intensité plus ou moins marquée.

En effet, la variation du taux de chômage avant et après la crise économique (2003-2007 comparée à 2008-2010) montre des dynamiques différenciées pour les villes de la région Centre. Parmi les villes étudiées, sur la même période, Châteaudun, Gien, Issoudun et Montargis ont subi la plus forte augmentation du taux de chômage, alors que celles de Romorantin-Lanthenay, Chinon et Blois ont connu une baisse ou une quasi-stagnation du taux de chômage.

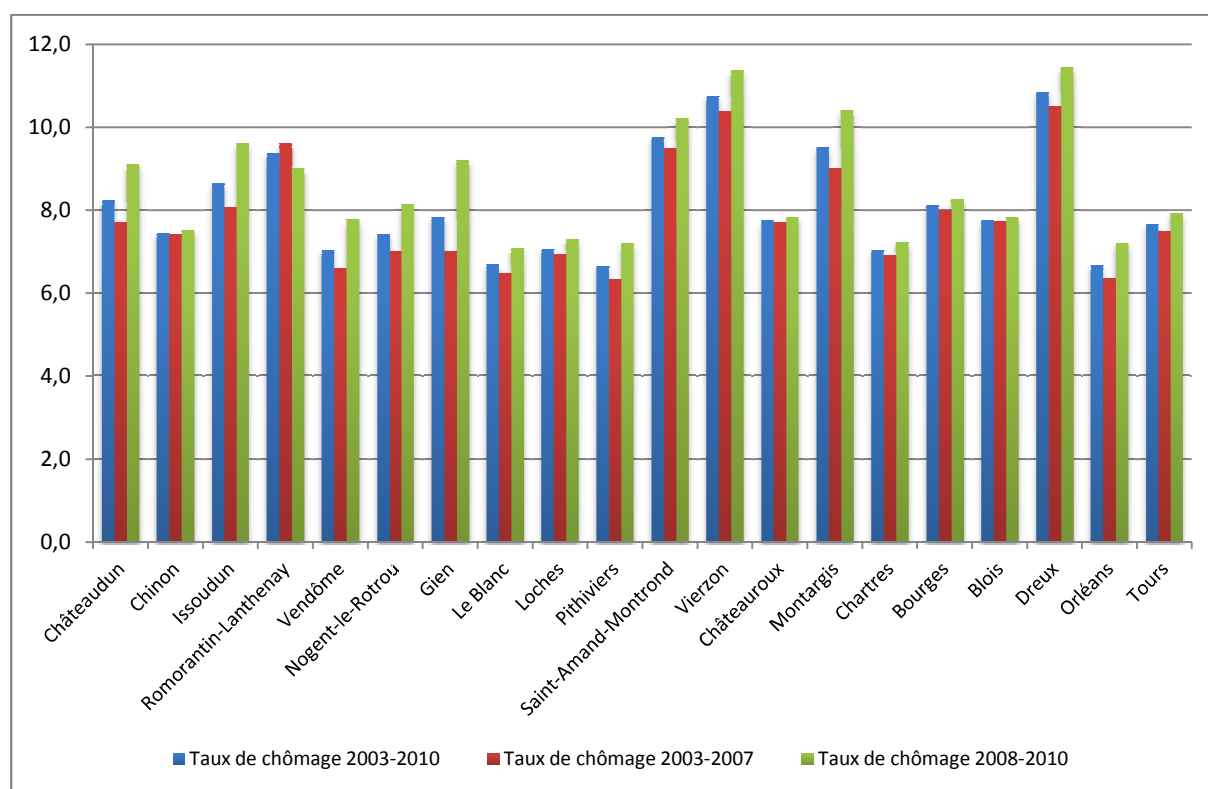


Figure 10 : Taux moyen de chômage sur les périodes 2003-2010, 2003-2007 et 2008-2010 dans les zones d'emploi des villes étudiées (Source : Données INSEE, 2003-2010)

Si l'on observe plus précisément l'évolution du taux de chômage entre ces deux périodes, avant la crise (2003-2007) et après la crise (2008-2010), on remarque que les villes ayant un taux de chômage élevé avant la crise (plus que la moyenne régionale) ont, après la crise, un taux de chômage accentué. À l'inverse, les villes qui avaient un faible taux de chômage restent peu touchées après la crise et ont un taux de chômage en-dessous de la moyenne régionale.

Autrement dit, la crise a accentué les difficultés sans doute structurelles en matière d'emploi et de chômage pour certaines villes qui avaient déjà auparavant à faire face au défi d'un chômage croissant.



## 3.2. Equipements : quelles offres pour la population et les entreprises ?

Les communes de la région Centre disposent en moyenne de 26 équipements pour 1 000 personnes. Les communes sans aucun équipement disponible sont très peu nombreuses (c'est le cas de 37 communes soit 2 % à l'échelle régionale). Les services aux particuliers sont, en moyenne, les plus nombreux parmi les équipements offerts à la population ; à l'inverse, les équipements de transport sont les moins disponibles, en moyenne, dans les communes de la région Centre.

Lorsque l'on observe la répartition des gammes d'équipements (définies par l'INSEE) dans toutes les communes de la région Centre, on note que 1 758 communes (soit 95 % du total) possèdent des équipements de proximité, avec en moyenne 19 équipements pour 1 000 personnes. De même, 925 communes (soit 50 % du total) possèdent des équipements intermédiaires avec en moyenne 4 équipements pour 1 000 personnes. Enfin, les équipements supérieurs sont les moins présents dans les communes régionales (dans 343 communes seulement, soit 19 % du total), avec en moyenne 2 équipements pour 1 000 personnes.

L'analyse des dotations en équipements et offre de services à la population et aux entreprises dans les aires urbaines permet de dresser une hiérarchie en termes de qualité des équipements offerts.

### 3.2.1. L'inégalité de l'armature urbaine : le contraste « Nord – Sud »

L'analyse des équipements appartenant aux différentes gammes (définies ainsi par l'INSEE) nous révèle la présence de six pôles supérieurs, deux pôles intermédiaires et une trentaine de pôles de proximité.

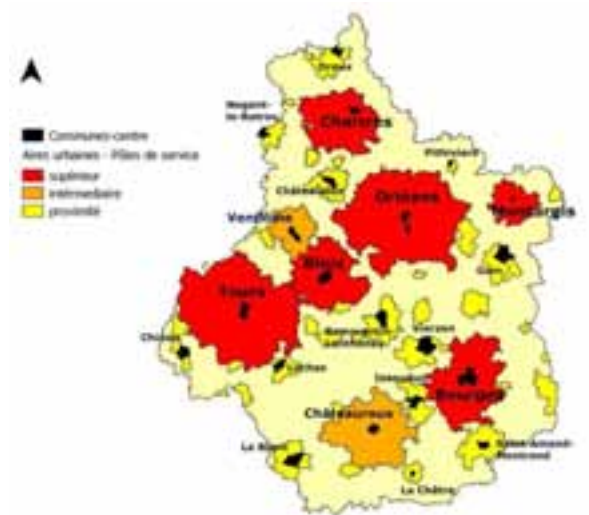


Figure 11 : Typologie et hiérarchie des aires urbaines – pôles de services de la région Centre (2010)  
(Source: INSEE, BPE, 2010 ; Réalisation : K. Banovac)

On observe que le classement hiérarchique d'une aire urbaine en pôle supérieur, intermédiaire ou de proximité est corrélé avec la taille de sa population (coefficient de corrélation égal à 0,99). De fait, les VPM de taille modeste jouent un rôle de proximité. Cependant, on note que Vendôme est la seule VPM qui a réussi à dépasser ce rôle de proximité au profit d'un rôle de pôle intermédiaire.

### 3.2.2. La pénurie d'équipements et de services de santé en dehors des grandes villes

On remarque que le rapport entre l'équipement de santé et la taille de la population est en faveur des VPM (figure 12), notamment Chinon et Loches qui sont les aires urbaines avec la plus grande densité d'équipements de santé pour 1 000 habitants (10 équipements de santé à Chinon et 7 à Loches). Par contraste, on note que les grandes aires urbaines ont une densité d'équipements de santé assez faible, notamment Orléans, Dreux et Bourges où on trouve 4 équipements de santé pour 1 000 habitants.

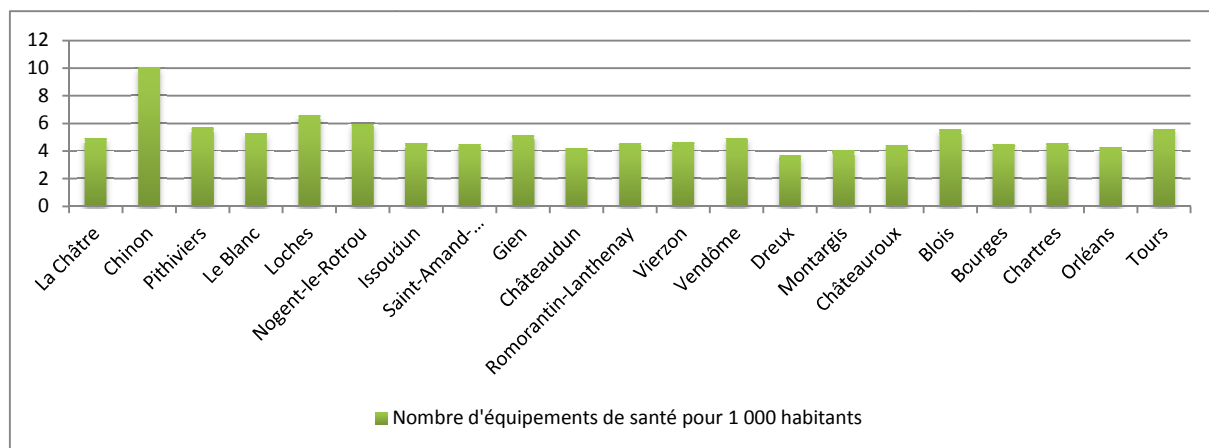


Figure 12 : Nombre d'équipements de santé pour 1 000 habitants dans l'aire urbaine des villes étudiées  
(Source : Données INSEE, BPE, 2010 ; Réalisation : K. Banovac)

De même, si on se focalise à présent sur un autre indicateur, la localisation des médecins dans les aires urbaines et leur nombre par rapport à la taille de la population (figure 13), on remarque que les deux villes avec la plus grande densité de médecins pour 10 000 habitants sont des VPM, Nogent-le-Rotrou et Vierzon. Bien entendu, cet indicateur reste spécifique et ne reflète pas l'ensemble de l'offre sanitaire disponible dans les différentes villes ou agglomérations. Il est néanmoins significatif comme élément d'analyse de l'attractivité résidentielle d'un territoire, notamment en lien avec les phénomènes d'accroissement du nombre de retraités et de vieillissement de la population.

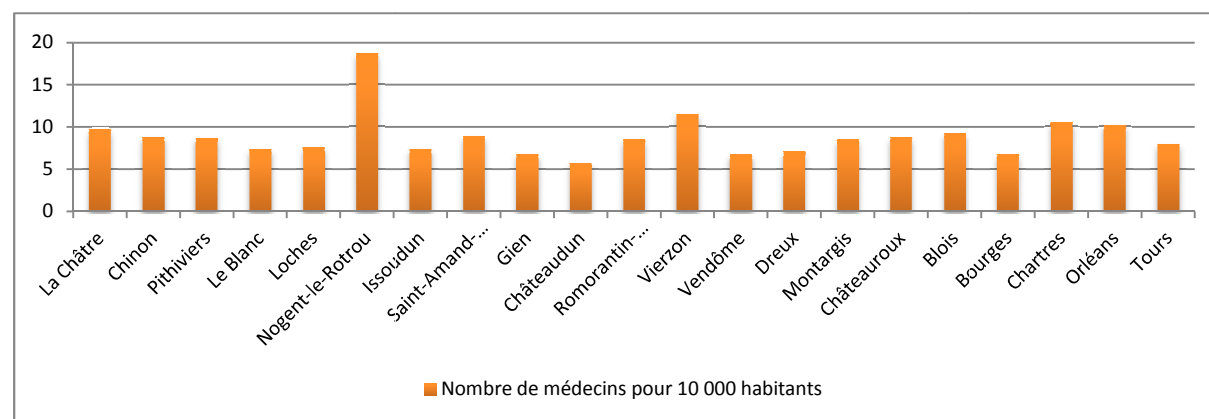


Figure 13 : Nombre de médecins omnipraticiens pour 10 000 habitants dans l'aire urbaine des villes étudiées  
(Source : Données INSEE, BPE, 2010)

### 3.3. Les flux domicile-travail : quelles villes attirent la population active et quelles sont les villes de résidence de cette population ?

Notre analyse commence par l'étude des flux domicile-travail entre les aires urbaines de la région Centre afin d'identifier les villes qui accueillent la population active et les villes qui les fournissent. On observe que parmi 48 aires urbaines de la région Centre, 38 d'entre elles (soit 79 % de l'ensemble des aires urbaines) ont plus d'entrants que de sortants : ce sont des « aires urbaines d'accueil » des travailleurs. De la même manière, les 10 aires urbaines qui ont plus de sortants que d'entrants correspondent aux « aires urbaines fournisseuses » de travailleurs.

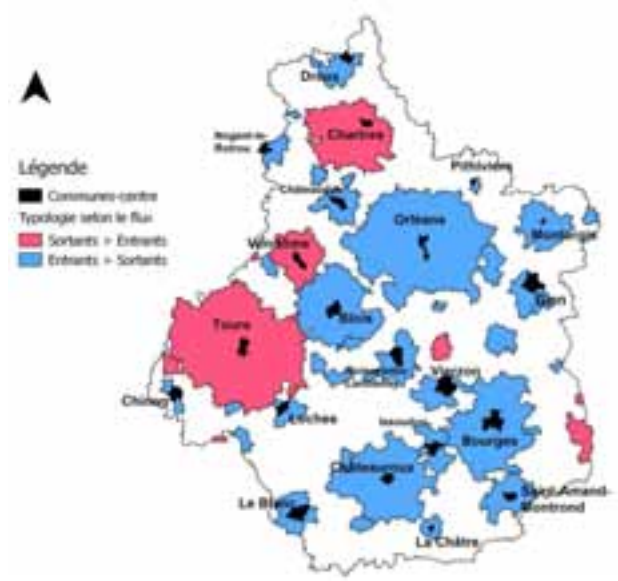


Figure 14 : Les aires urbaines de la région Centre classées selon le rapport entre l'ensemble des travailleurs sortants et entrants (Source : Données INSEE, 2010; Réalisation : K. Banovac)

Concernant les villes sélectionnées pour notre analyse, ce sont en très grande majorité des « aires urbaines d'accueil ». Il n'y a que Chartres (2 756 sortants de plus), Tours (1 114 sortants de plus) et Vendôme (22 sortants de plus) qui, dans l'ensemble de leurs aires urbaines, ont plus de sortants que d'entrants. Par ailleurs, il semble que la taille de l'aire urbaine ne soit pas significativement corrélée avec le ratio des entrants et des sortants.



### 3.4. Economie : quels sont les objectifs économiques poursuivis dans chaque ville de la Région Centre ?

L'économie de la région Centre s'appuie de moins en moins sur les secteurs traditionnels tels que l'industrie et l'agriculture. En effet, en observant l'évolution du nombre d'emplois entre 1999 et 2010 et leur répartition en secteurs majeurs, on note que, alors que l'emploi augmente de 6,4 % en moyenne, les secteurs de l'industrie et de l'agriculture perdent de leur importance (-18,4 % pour l'industrie et -20,3 % pour l'agriculture) au bénéfice d'autres secteurs, principalement au profit du secteur tertiaire (+15 %) et de celui de la construction (+24 %).

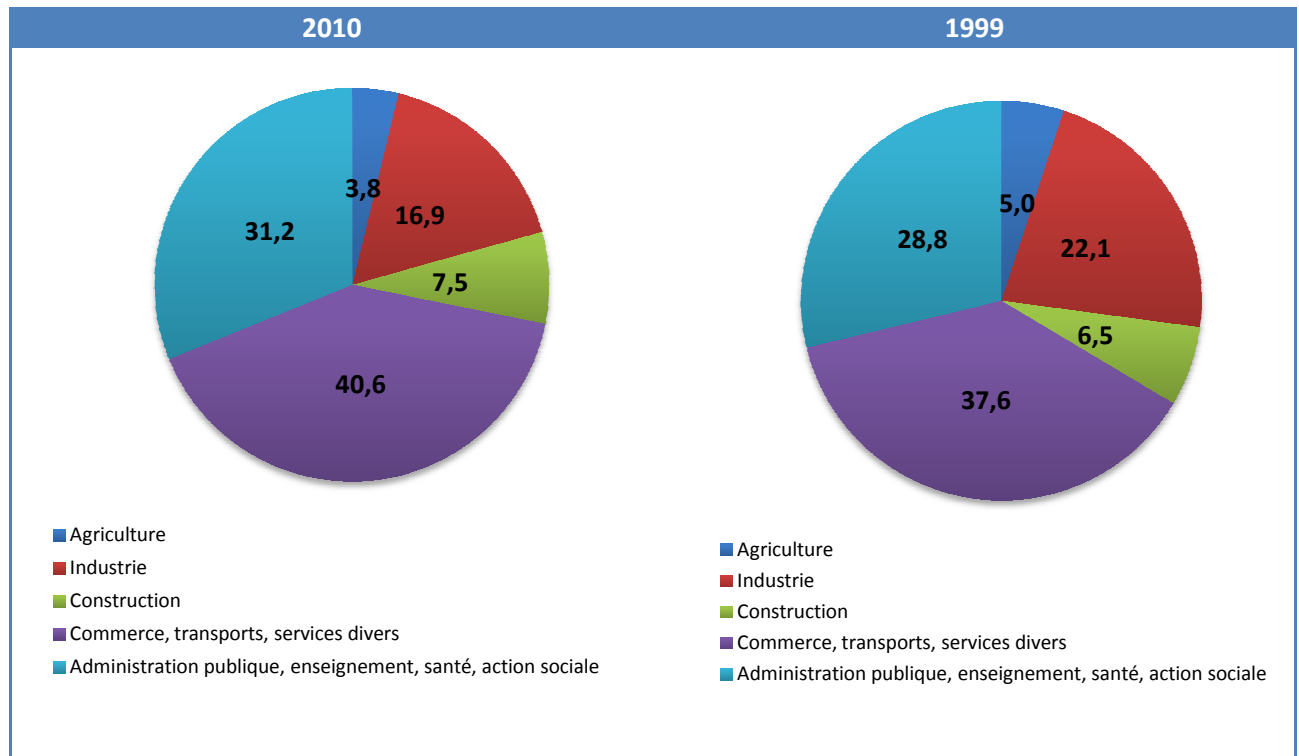


Figure 15 : Répartition de l'emploi par grands secteurs en région Centre en 2010 et 1999 (en %)  
(Source : Données INSEE, 1999, 2010)

### 3.4.1. Emplois et secteurs d'activité

L'analyse qui suit se concentre sur la comparaison des vingt zones d'emploi de la région Centre<sup>18</sup>, notamment leurs profils économiques et le poids des secteurs d'activité dans chacune des zones.

#### 3.4.1.1. La croissance de l'emploi ne semble pas être systématiquement liée à la taille de la zone d'emploi

Sans surprise, Orléans et Tours sont les villes concentrant le plus d'emplois de la Région (plus de 100 000 emplois chacune). Chartres, Blois, Bourges et Châteauroux suivent Orléans et Tours en taille et en nombre d'emplois (entre 50 000 et 100 000 emplois). À l'opposé, les VPM comptent en moyenne entre 8 000 et 20 000 emplois (figure 16).

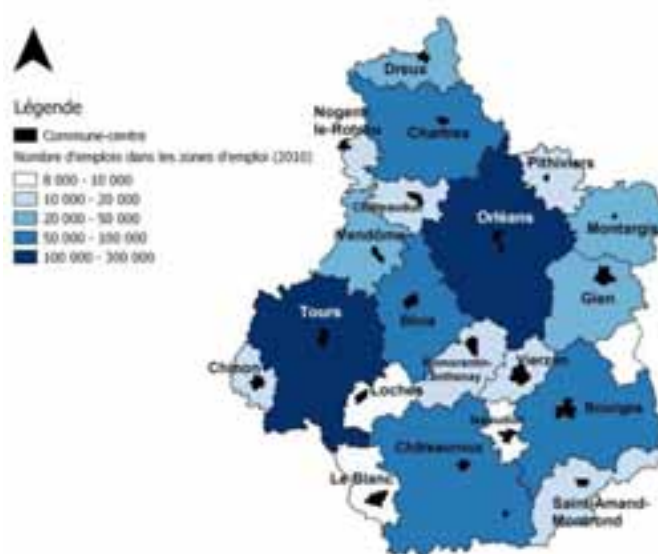


Figure 16 : Nombre d'emplois (salariés et non-salariés) dans les zones d'emploi en 2010  
(Source : Données INSEE, 2010 ; Réalisation : K. Banovac)

Cependant, l'observation de la variation du nombre d'emplois sur la période 1999-2010 (figure 17) révèle des dynamiques différenciées, qui ne sont pas strictement liées à la taille de la zone d'emploi. Ainsi, on constate que certaines zones d'emploi de VPM ont une croissance de l'emploi plus dynamique que certaines zones des grandes villes. Notamment, Chinon, Le Blanc et Loches sont plus dynamiques que Dreux, Bourges et Châteauroux, et ce malgré leur taille plus restreinte. Comme cela ressort de la figure 16, Chinon, Le Blanc et Loches sont les zones avec la plus forte croissance de l'emploi dans trois secteurs très dynamiques, ceux de la construction, du « commerce, transports et services », et de l'administration publique. Ces évolutions sont vraisemblablement indicatives des dynamiques de reconversion économique entamée de manière très visible par certaines villes.

<sup>18</sup> La ville de La Châtre appartient à la zone d'emploi de Châteauroux.

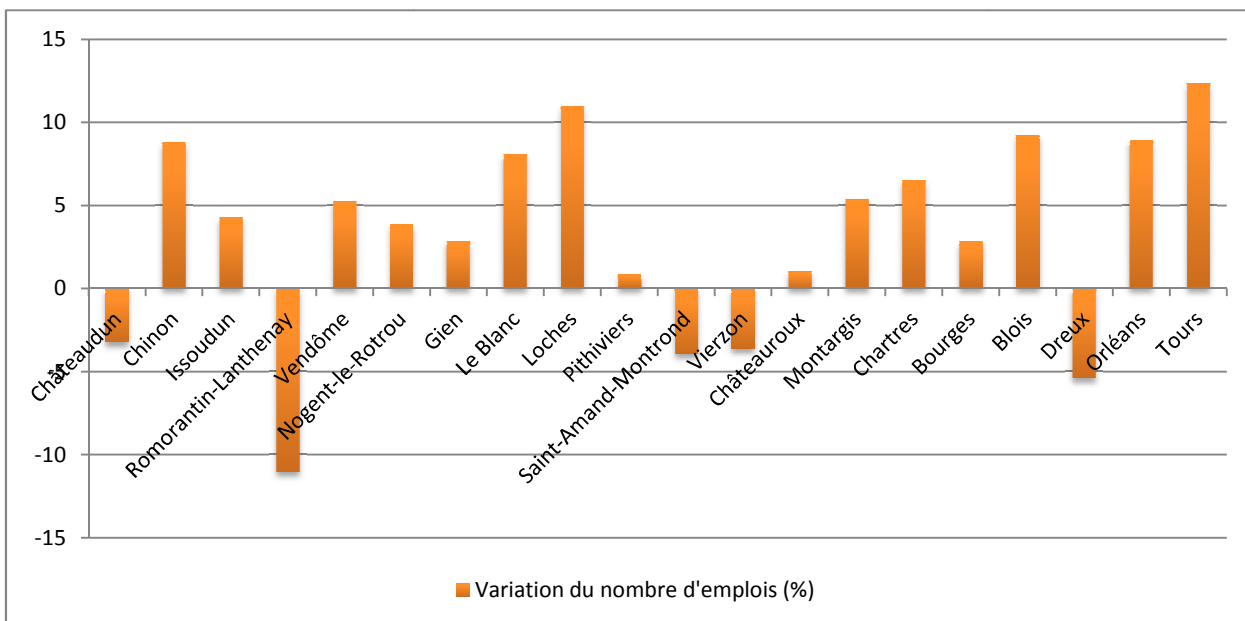


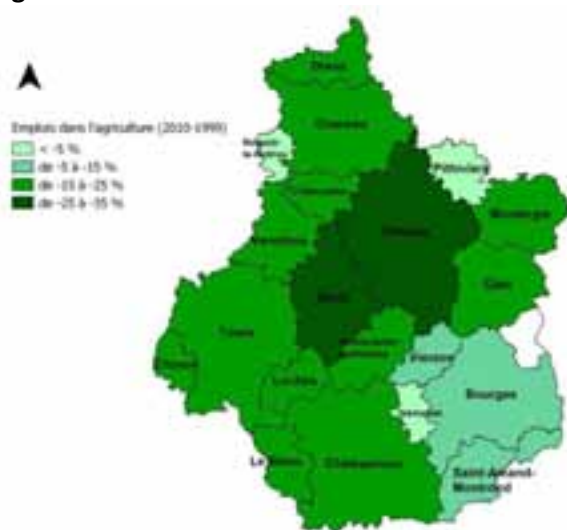
Figure 17 : Variation du nombre d'emplois dans les zones d'emploi des villes étudiées entre 1999 et 2010 (en %) (Source: Données INSEE, 1999, 2010)

### 3.4.1.2. Des dynamiques différenciées de reconversion sectorielle

Lorsque l'on compare le nombre d'emplois dans les cinq secteurs d'activité dans les zones des VPM et dans les zones des grandes villes, on remarque qu'il existe un écart important entre les VPM et les grandes villes dans les secteurs de la construction et du « commerce, transports et services publics ». Les grandes villes concentrent une grande majorité des emplois régionaux dans ces secteurs. Cependant, cet écart entre les VPM et les grandes villes est plus faible dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie. Il faut toutefois noter que les zones des VPM sont relativement plus industrialisées que les grandes villes.

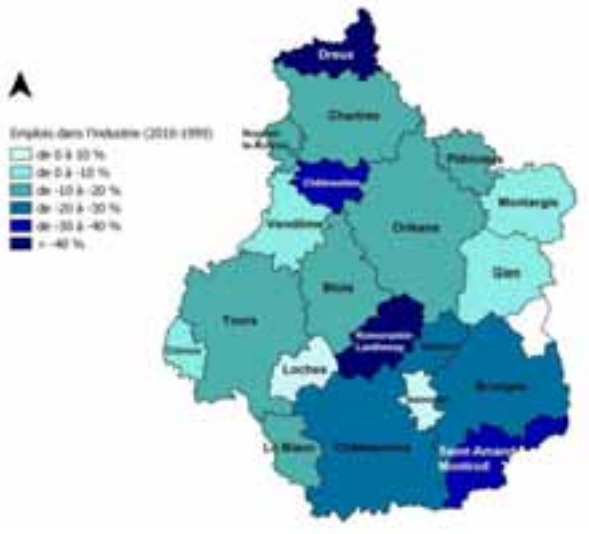
Les zones d'emploi suivent la tendance régionale, c'est-à-dire une baisse d'activité dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie et une augmentation de l'emploi dans les secteurs des services et de la construction sur la période 1999-2010.

#### Agriculture :



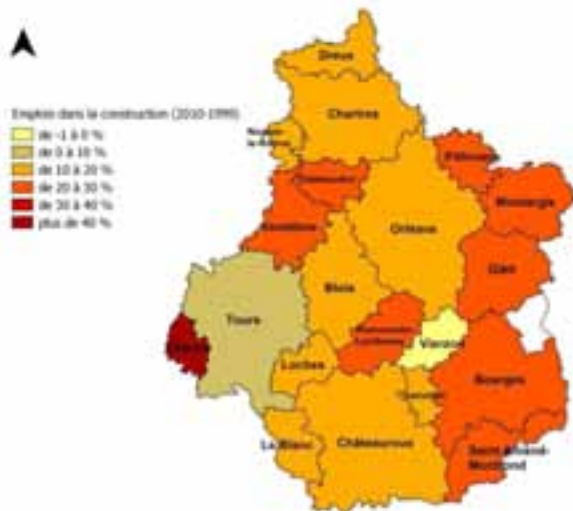
Durant la période 1999-2010, l'emploi dans le secteur agricole a diminué dans toutes les zones d'emploi. La plus forte baisse se trouve dans les zones d'Orléans et de Blois (entre -25 et -35 %). Or, la zone d'Orléans, malgré cette perte d'emploi reste la zone la plus active de la région au niveau agricole. On trouve aussi dans les VPM, notamment à Nogent-le-Rotrou, Issoudun et Pithiviers, des poches de résistance dans le secteur agricole (baisse de l'emploi entre -1 et -5 %).

**Industrie :**



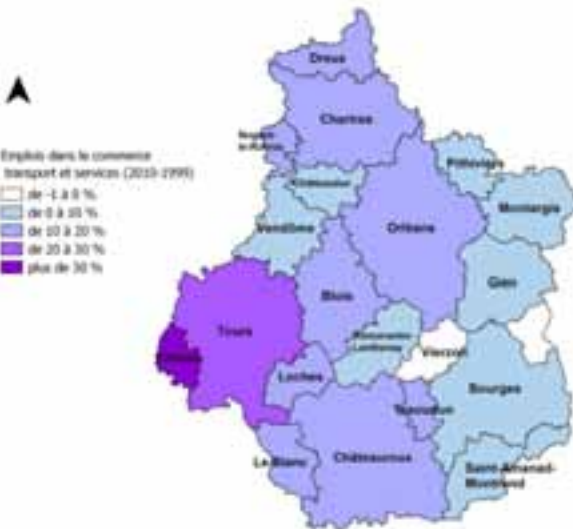
De même, on observe une diminution des emplois industriels dans la plupart des zones d'emploi, notamment celles de Châteaudun, de Dreux et de Romorantin-Lanthenay qui ont perdu plus de 40 % des emplois industriels sur la période 1999-2010. À l'inverse, durant la même période, l'emploi industriel a augmenté dans les zones de Loches et d'Issoudun respectivement de 1 et 6 %.

**Construction :**



Comme nous l'avons déjà évoqué, l'emploi dans le secteur de la construction reste concentré dans les zones des grandes villes. Cependant, lorsque l'on observe l'évolution et la variation de l'emploi sur la période 1999-2010, on remarque une forte augmentation de l'emploi dans le secteur de la construction au sein de certaines zones de VPM, notamment à Chinon (plus de 40 %), Châteaudun, Pithiviers, Vendôme, Saint-Amand-Montrond et Romorantin-Lanthenay (30 à 40 % d'emplois en plus en 2010 par rapport à 1999).

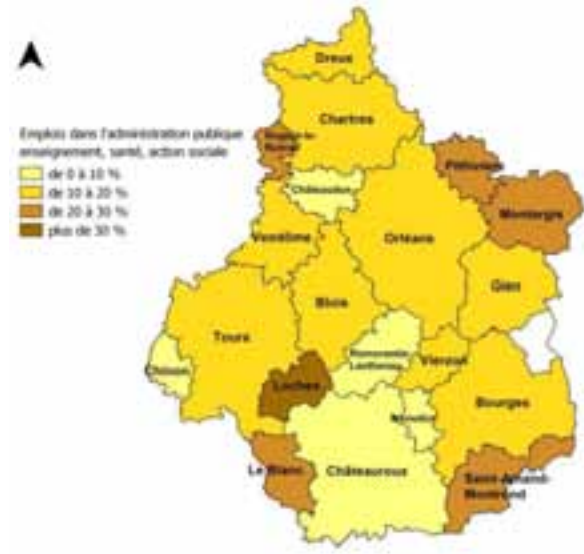
**Commerce, transport et services divers :**



Le « commerce, transport et services » est le secteur qui se développe le plus autour des zones d'emploi des grandes villes ainsi qu'à proximité des grandes lignes de TGV. En effet, la zone de Chinon enregistre la plus forte croissance d'emploi dans ce secteur (plus de 30 % de nouveaux emplois). Les VPM qui se trouvent proches des grandes villes profitent aussi de cette croissance dans ce secteur (entre 10 et 20 %), notamment les zones de Le Blanc et Issoudun qui bénéficient de l'attractivité de Châteauroix, la zone de Loches qui profite de l'essor de Tours et Nogent-le-Rotrou qui jouit du rayonnement de Chartres.



### Administration publique, enseignement, santé et action sociale :



L'emploi dans le secteur public (administration, enseignement, santé, action sociale) est en croissance dans toutes les zones étudiées. D'ailleurs, on remarque que la plus forte croissance de l'emploi public enregistrée, sur la période 1999-2010, se trouve dans les zones des VPM de Loches (plus de 30 %), Nogent-le-Rotrou, Pithiviers, Le Blanc et Saint-Amand-Montrond (entre 20 et 30 %).

Figure 18 : Variation du nombre d'emplois dans les cinq secteurs d'activité des zones d'emploi étudiées de 1999 à 2010 (%)  
(Source: Données INSEE, 1999, 2010 ; Réalisation : K. Banovac)

### 3.4.2. Profil de l'économie locale et spécialisation

La répartition de l'emploi dans les sphères productive et résidentielle et le degré de spécialisation de l'économie locale nous révèlent trois types de dynamiques économiques :

#### 3.4.2.1. Le profil productif domine dans les VPM et le profil mixte l'emporte dans les grandes villes

Lorsque l'on analyse l'emploi dans les deux grandes sphères (productive et résidentielle), on constate la présence de trois profils de zones d'emploi :

- Tout d'abord, un profil productif marqué (au moins 40 % de l'emploi dans l'agriculture, l'industrie, la logistique, ...) : il est dominant dans la majorité des VPM, à l'image de Pithiviers, Nogent-le-Rotrou, Vendôme, Gien, Issoudun et Chinon.
- Il existe aussi un profil résidentiel, qui dépasse le profil productif dans certaines VPM (au moins 70 % de l'emploi est dans des activités et services liés au résidentiel), comme c'est le cas de Le Blanc et de Saint-Amand-Montrond.
- Enfin, le profil mixte (à la fois productif et résidentiel) caractérise les zones d'emploi de toutes les grandes villes, à l'exception de quelques VPM comme Châteaudun, Loches, Romorantin-Lanthenay et Vierzon.

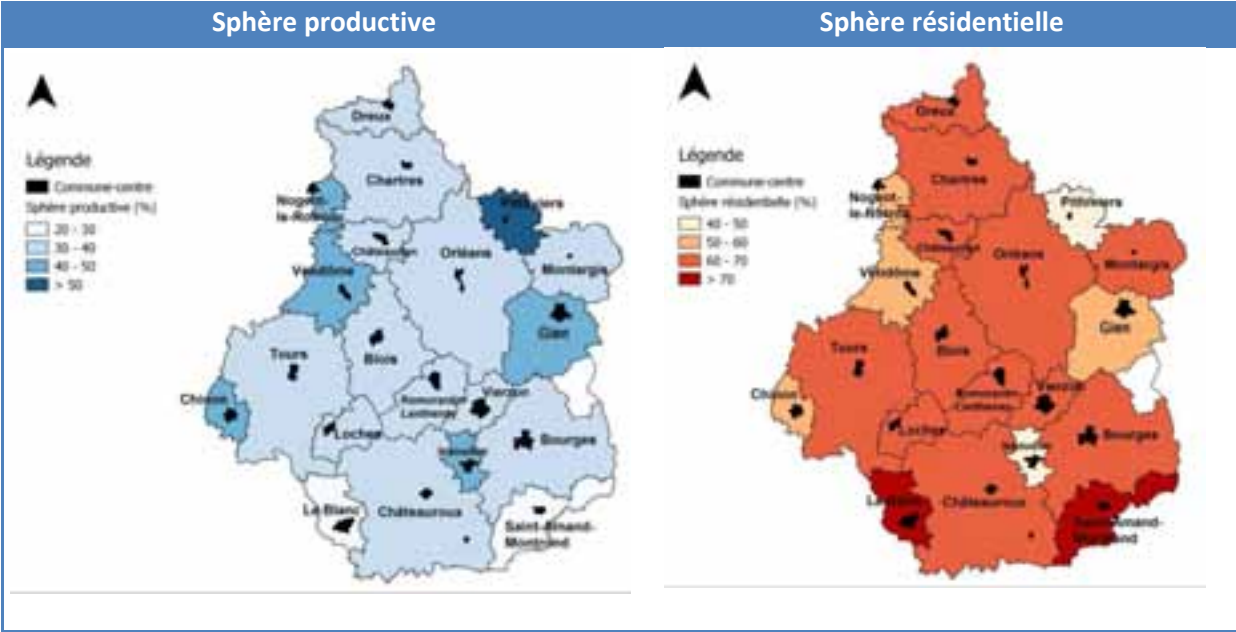


Figure 19 : Part des sphères productive et résidentielle dans la zone d'emploi des villes étudiées en 2010 (en %)  
 (Source : Données INSEE, 2010 ; Réalisation : K. Banovac)

### 3.5. Le tourisme comme activité économique spécifique : quelle attractivité touristique pour les villes de la Région Centre ?

Un autre élément important de l'analyse de l'évolution des profils économiques des villes étudiées a trait à la dynamique particulière de développement d'activités liées au tourisme.

L'inscription du Val de Loire au patrimoine mondial de l'Humanité au titre des « paysages culturels vivants » par l'UNESCO en 2000 a conféré à la région Centre un prestige international. De ce fait, le Val de Loire concentre une fréquentation touristique accrue par rapport aux autres parties de la région qui restent moins attractives pour les visiteurs.

#### 3.5.1. Capacités et impacts touristiques

Dans un premier temps, on examinera les capacités d'hébergements touristiques et leurs évolutions sur la période 2007-2010. Ensuite, on étudiera le facteur « emploi » dans les activités liées au tourisme (hébergement, restauration, activités des agences de voyage, etc.) et son poids sur l'ensemble des emplois dans la zone d'emploi.

##### 3.5.1.1. Certaines VPM deviennent de nouvelles destinations touristiques

Pour la plupart des VPM étudiées, le nombre de nuitées des hébergements touristiques reste stable durant la période 2007-2012 (figure 20). On note cependant une forte augmentation du nombre de nuitées à Chinon et à Romorantin-Lanthenay. Ce phénomène pourrait signifier que ces deux VPM seraient en voie de développement touristique.

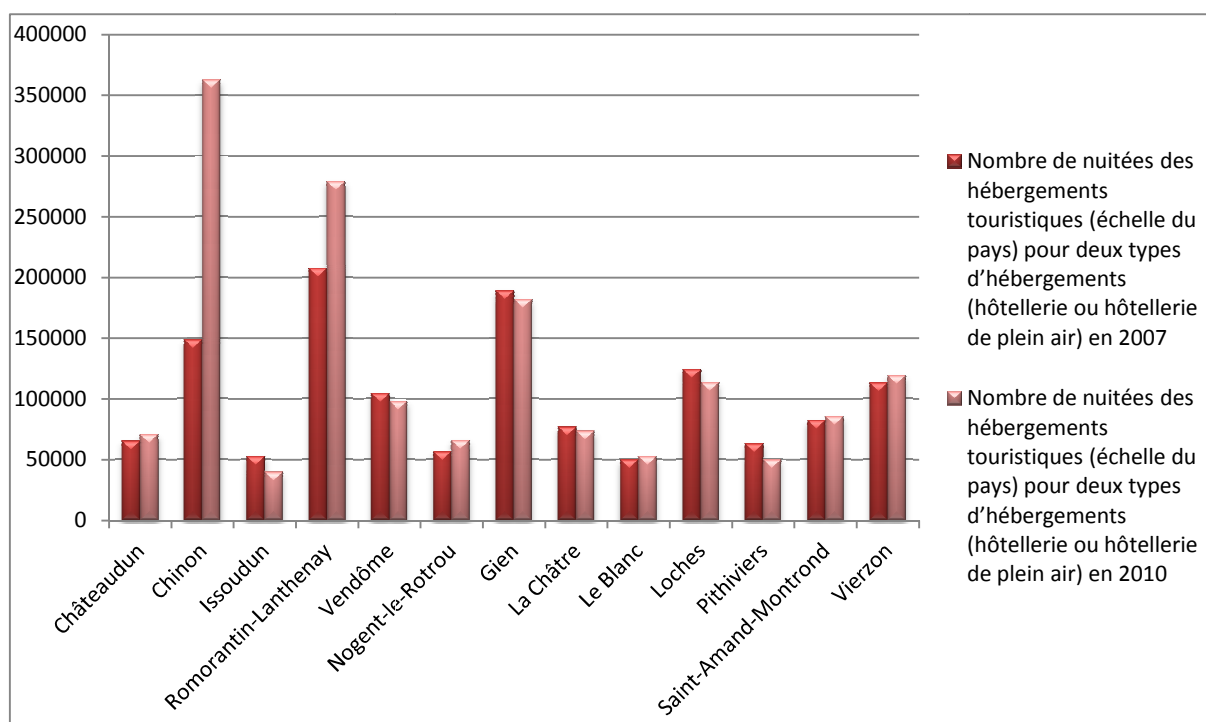


Figure 20 : Nombre de nuitées dans les hébergements touristiques (à l'échelle du pays) pour deux types d'hébergements (l'hôtellerie traditionnelle et l'hôtellerie de plein air) en 2007 et en 2010 pour les VPM sélectionnées

(Source: Fiches socio-économiques basées sur enquête INSEE/DGCIS/CRT Centre-Val de Loire, 2006, 2010)

Les capacités des hôtels et des campings de la région Centre (figure 21) ont augmenté durant la période 2008-2012. On observe notamment un accroissement de la capacité des hôtels et des campings dans les zones d'emploi des grands pôles tels qu'Orléans et Tours.

En ce qui concerne les VPM, on note la présence de différentes dynamiques. En effet, chaque zone choisit d'accroître soit ses capacités d'accueil traditionnel, soit ses capacités d'hébergement en hôtellerie de plein air. Ainsi, d'un côté, certaines VPM ont augmenté leur capacité d'hébergement dans les hôtels traditionnels ; c'est notamment le cas dans les zones de Chinon, Châteaudun et Romorantin-Lanthenay. D'un autre côté, certaines VPM ont augmenté leur capacité d'accueil dans les campings, ce qui est le cas de la zone d'emploi de Gien.

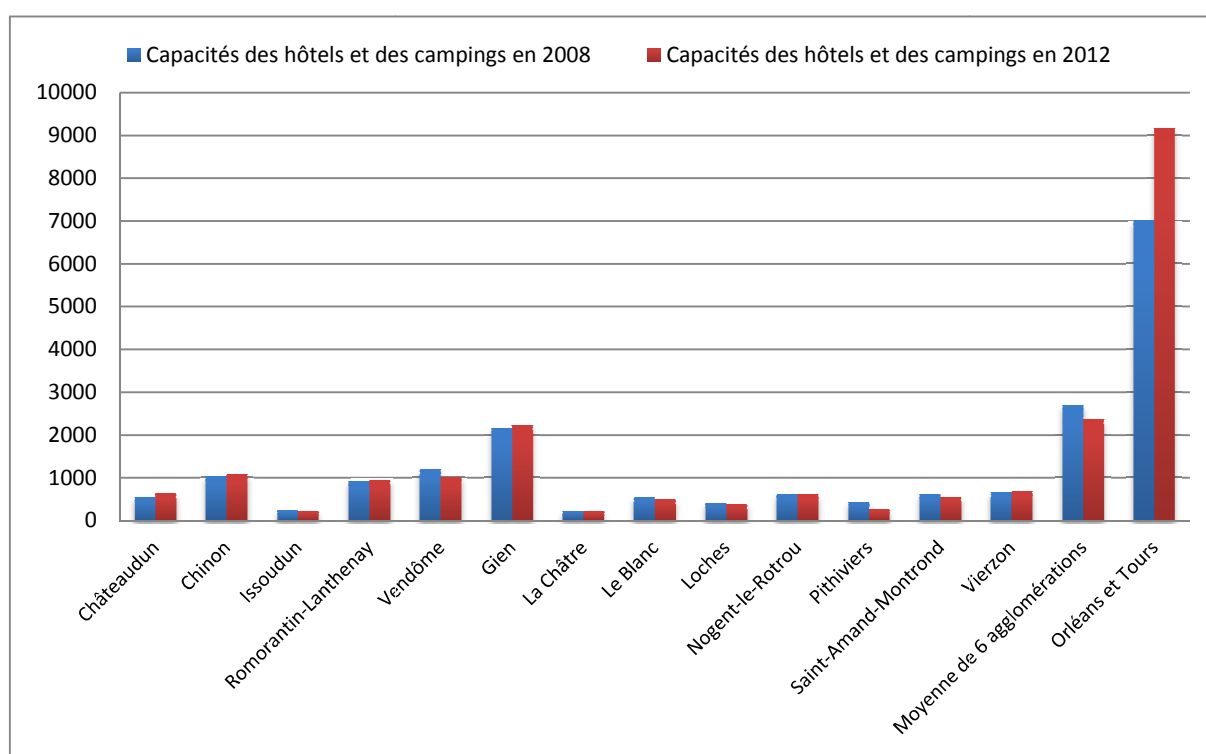


Figure 21 : Capacités des hôtels et des campings dans les zones d'emploi de toutes les villes étudiées en 2008 et en 2012 (Source: Données INSEE 2008, 2012)

### 3.5.1.2. L'emploi touristique se concentre dans les grandes villes

On note une forte densité d'emplois liée au tourisme dans les zones d'Orléans et Tours. Cependant, pour certaines VPM, comme Nogent-le-Rotrou et Saint-Amand-Montrond, la part des emplois « touristiques » dans l'ensemble des emplois des zones est plus importante que la part des emplois « touristiques » dans l'ensemble des emplois des grandes agglomérations et dans l'ensemble des emplois régionaux (figure 22).

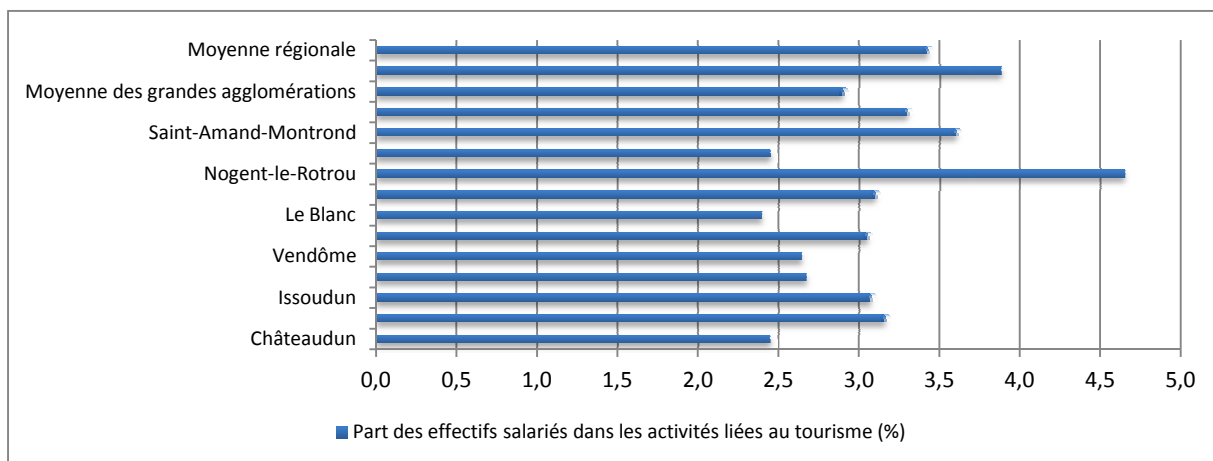


Figure 22 : Part des effectifs salariés dans les activités liées au tourisme dans l'ensemble des effectifs salariés dans la zone d'emploi des villes étudiées en 2011 (en %)  
(Source: Données INSEE, 2011)

### 3.5.1.3. La spécialisation des grands pôles est accompagnée par la diversification des VPM

Même si le profil productif caractérise la majorité des zones d'emploi des VPM, on observe une décroissance des emplois productifs en faveur de l'emploi résidentiel. Sur la période 1999-2010, certaines zones d'emploi des VPM évoluent d'un profil productif, jusqu'alors dominant, vers un profil mixte.

Lorsque l'on observe le degré de spécialisation des zones d'emploi (figure 23), mesuré par le coefficient de Gini, on constate que les zones d'emploi des grandes villes de la région Centre sont plus spécialisées que la majorité des VPM. Cependant, il existe des VPM où l'on remarque une spécialisation élevée qui a un degré proche de celui des grandes villes ; c'est le cas notamment d'Issoudun.

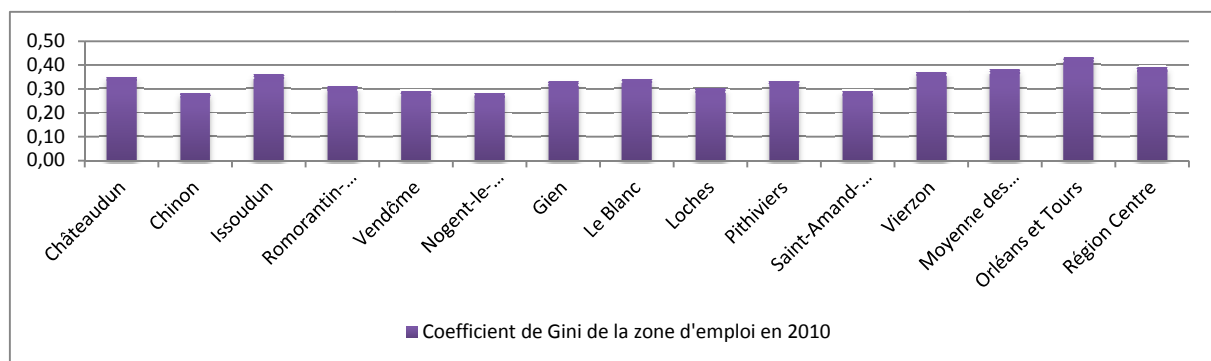


Figure 23 : Coefficient de Gini dans la zone d'emploi des villes étudiées comparé à la moyenne régionale  
(Source : Données INSEE, 2010 ; Calculs et réalisation : K. Banovac)

**Remarque :** L'indice de Gini est un coefficient qui évalue la dispersion d'une série statistique. 0 signifie l'égalité parfaite (diversité) et 1 signifie l'inégalité totale (spécialisation).

### 3.5.1.4. Les entreprises résistent à la crise et croissent fortement en nombre

Lorsque l'on observe l'évolution du nombre des entreprises durant la période 2006-2010 au niveau régional (figure 24), on remarque que la crise économique n'a pas eu d'effets importants sur la création de nouvelles entreprises. Bien au contraire, le nombre d'entreprises dans la région Centre a augmenté en moyenne de 212 %. Cette évolution est concomitante du renouvellement sectoriel de l'emploi dans la plupart des villes de la région, notamment des VPM étudiées. Cependant, on note des dynamiques différenciées selon les VPM et agglomérations considérées. Ainsi, des villes comme Pithiviers, Châteaudun et Gien, et une agglomération comme Dreux ont une dynamique nettement supérieure à la moyenne régionale. A contrario, des villes comme Loches, Le Blanc, Chinon et Vendôme ou des agglomérations comme Blois et Châteauroux ont connu des évolutions nettement moins favorables.

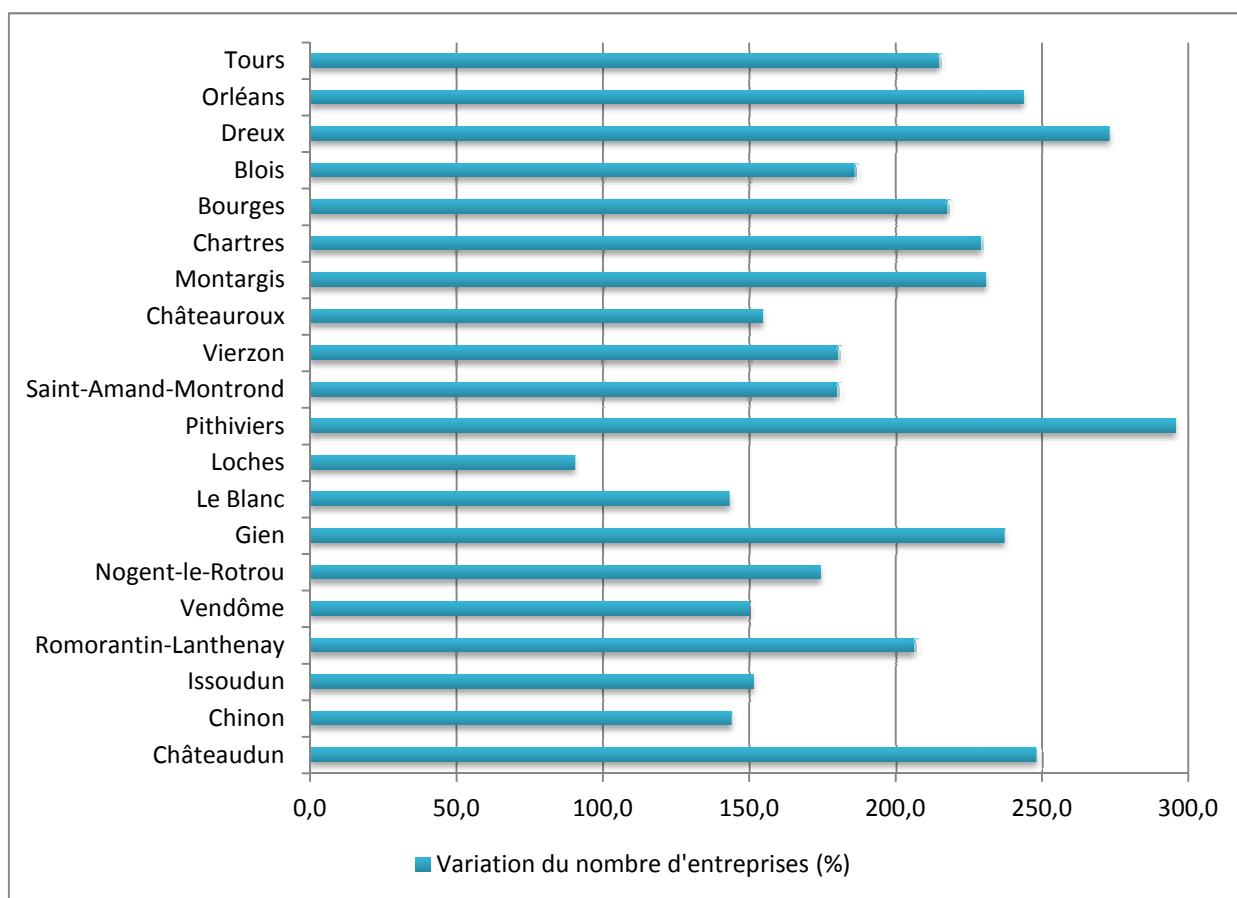


Figure 24 : Variation du nombre d'entreprises (hors auto-entrepreneuriat) dans la zone d'emploi des villes étudiées en 2006 et en 2010 (%)  
(Source: Données INSEE, 2006, 2010)

## CONCLUSION

Prises ensemble, les dynamiques démographiques, sociales et économiques analysées pour l'ensemble des villes, agglomérations et pôles régionaux de la région Centre tracent des trajectoires à la fois communes (vieillissement de la population, accroissement de la part de la population retraitée, effet de la crise économique et financière amorcée en 2007, nombre d'entreprises nouvelles, etc.) et des logiques spécifiques d'évolution des structures d'activités et d'emploi.

Ces dynamiques différenciées au plan économique sont fonction des profils socioéconomiques des villes et leurs logiques de spécialisation, de reconversion ou de redéploiement de l'économie locale qui caractérisent chacune de ces villes. Il est donc difficile de tirer des conclusions générales sur les villes étudiées.

Par contre, comme nous avons essayé de le montrer, la comparaison de ces villes de taille et de nature différentes (VPM, grandes agglomérations, pôles régionaux) a une double vertu : d'une part, cette comparaison permet de mieux situer les dynamiques spécifiques des VPM par rapport à des centres urbains plus importants au sein de la même région ; d'autre part, cette analyse comparative montre que les effets de taille (villes, unités urbaines, aires urbaines, zones d'emploi) sont certes importants pour la plupart des dimensions démographiques et socio-économiques examinées, mais pas systématiquement. Cela souligne encore une fois l'importance des profils des différentes villes (structures économiques et sociales héritées du passé, spécificités géographiques, etc.) et de leurs trajectoires particulières d'adaptation, de changement, voire de transformation progressive dans un contexte démographique, économique et social lui-même extrêmement évolutif.





## CONCLUSION GÉNÉRALE

---

Dans cette recherche, nous avons cherché à caractériser la situation et les dynamiques de développement des VPM, en dépassant la définition ancienne qui considère la taille démographique d'une commune. Il apparaît que l'économie productive, mais aussi présente, joue un rôle structurant pour les VPM. Les degrés d'ouverture et de spécialisation des VPM conduisent à des profils économiques plus ou moins vulnérables. En région Centre, certaines VPM très spécialisées ont subi de manière très dure des crises sectorielles ou des effets du ralentissement économique. D'autres villes sont sous l'influence d'ensembles urbains plus grands et plus dynamique. Dans les deux cas, le retour à une position de pôle d'emploi et de services majeurs à l'échelle d'un bassin de vie ne peut s'envisager qu'à moyen terme, et sous conditions d'interventions volontaristes.

Les analyses détaillées que nous avons présentées, pour chaque ville et de façon transversale, ont été rendues possibles par la mise au point d'une grille d'indicateurs répartis au sein de variables, dont certaines ont un effet direct sur la situation socio-économique des VPM, et d'autres ont un effet indirect. La constitution de cette grille n'a pas été aisée et a fait l'objet de débats entre les chercheurs concernés. En effet, en plus d'identifier les variables pertinentes du développement des VPM à travers la littérature en géographie, aménagement du territoire et économie spatiale, il nous a aussi fallu faire face à l'exigence de la disponibilité des données. Chaque indicateur a été justifié selon sa pertinence et sa simplicité d'interprétation. Nous sommes conscients que d'autres indicateurs pourraient certainement rendre compte de la dynamique des VPM et sommes ouverts à tout échange sur ce sujet. Cependant, l'objectif principal de cette première phase de la recherche était la réalisation et la mise à disposition de portraits de villes auprès des décideurs.



## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

Alexandre G., Cusin F., Juillard C. (2010), *L'attractivité résidentielle des agglomérations françaises*, Université Dauphiné Paris et Chaire Ville et Immobilier.

Allain R. (1984), Croissance et urbanisme dans une « ville moyenne » : le cas de Fougères, *Norois*, Vol. 123, N°1, pp. 393-406.

Alonso W. (1971), The economics of urban size, *Papers and Proceedings of the Regional Science Association*, Vol. 10, N°1, pp. 67-83.

Beaverstock J., Taylor P., Smith R. (1999), A roster of world cities, *Cities*, Vol. 6, N°4, pp. 445-458.

Becattini G. (1979), Dal settore industriale al distretto industriale, *Rivista di Economica e Politica Industriale*, Vol. 2, N°1, pp. 7-21

Bell D., Jayne M. (2009), Small Cities? Towards a Research Agenda, *International Journal of Urban and Regional Research*, Vol. 3, N°4, pp. 683-699.

Bolay J.-C., Rabinovich A. (2004), Intermediate cities in Latin America : risk and opportunities of coherent urban development, *Cities*, vol. 5, n° 4, pp. 407-421.

Bouba-Olga O., Ferru M., Guimond B. (2012), Organisation des activités et dynamiques territoriales : éléments d'analyse et application aux bassins de Cognac et de Châtellerauld, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, N°2, pp. 173-191.

Bouba-Olga O., Guimond B., Perrier B. (2010), Cognac, Analyse d'une grappe d'activité, *Rapport d'étude pour la Direction Régionale de l'Équipement Poitou-Charentes (DRE)*, [http://crief.labo.univ-poitiers.fr/IMG/pdf/Cognac\\_analyse\\_d\\_une\\_grappe\\_d\\_activites.pdf](http://crief.labo.univ-poitiers.fr/IMG/pdf/Cognac_analyse_d_une_grappe_d_activites.pdf)

Brunet R. (1997), *Territoires de France et d'Europe (Raisons de géographe)*, Paris : Belin.

Campagnac E. (2013), Economie de la connaissance et dynamique métropolitaine, *Urbanisme*, N°391, 20 p.

Carrier M., Demazière C. (2012), La socio-économie des villes petites et moyennes : questions théoriques et implications pour l'aménagement du territoire, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, N°2, pp.135-149.

Carrière J.-P. (2008), Les villes intermédiaires et l'Europe polycentrique ?, *Réalités industrielles* N°2, pp. 18-26.

Castells M. (1996), *The rise of the network society*, Cambridge : Blackwell.

Clancey G. (2004), Local memory and worldly narrative: the remote city in America and Japan, *Urban Studies*, Vol. 41, N°12, pp. 2335-2355.

Commerçon N., George P. (1999), *Villes en transition*, Paris : Economica.

Davezies L. (2008), *La République et ses territoires. La circulation invisible des richesses*, Ed. du Seuil, 113 p.

Davezies L. (2010), *La crise et nos territoires : premiers impacts*. Rapport préparé pour l'ACDF, la Caisse des Dépôts et l'Institut CDC pour la Recherche.

De Roo P. (dir) (2007), *Les villes moyennes françaises : enjeux et perspectives*, Paris : La Documentation française.

De Roo P. (2011), Des charnières territoriales à confronter. *Urbanisme*, vol. Mai-Juin, n. 378, pp. 39-43.

Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR) (2011), *Revue Territoires 2040 : Des systèmes spatiaux en prospective*, n°4, La Documentation Française, Paris.

Demazière C. (2011a), Etat des lieux et pistes pour des recherches appliquées. *Urbanisme*, vol. Mai-Juin, n° 378, pp. 74-76.

Demazière C. (dir.) (2011b), *Portrait des villes petites et moyennes en région Centre*, rapport de recherche pour la DREAL Centre, Tours, Université François-Rabelais, UMR CITERES.

Demazière C. (à paraître), Les petites et moyennes villes aux frontières de la recherche urbaine, *Territoires en mouvement*, n°35.

Demazière C., Hamdouch A., Banovac K. (2014) The Changing Profiles of Small and Medium-Sized Towns in the European Context: Between Residential Economy, Competitiveness and Innovation, in Kwiatek-Soltys A., Mainet H., Wiedermann K., Edouard J-C. (eds.), *Small and Medium Towns' Attractiveness at the Beginning of the 21st Century*, CERAMAC 33, PUBP, Clermont-Ferrand.

Demazière C., Serrano J., Vye D. (2012), Introduction. Les villes petites et moyennes et leurs acteurs : regard de chercheurs, *Noréis*, Vol. 2, N°223, pp. 7-10.

Desmarais R. (1984), Considérations sur les notions de petite ville et de ville moyenne, *Cahiers de géographie du Québec*, Vol. 28, N° 75, pp. 355-364.

Dijkstra L., Garcilazo E., McCann P. (2013), The Economic Performance of Cities and City-Regions: Myths and Realities, *European Planning Studies*, Vol. 21, N° 3, pp. 334-354.

Édouard J.-C. (2003), Le positionnement hiérarchique incertain d'une ville préfecture par l'étude des services marchands, l'exemple de Moulins (Allier), XIIIe conférence internationale du RESER, Services et développement régional, atelier Services et villes moyennes, Mons (Belgique), 9-10 octobre.

Édouard J.-C. (2012), La place de la petite ville dans la recherche géographique en France : de la simple monographie au territoire témoin, *Annales de géographie*, N° 683, pp. 25-42.

Ferru M. (2009), La trajectoire cognitive des territoires : le cas du bassin industriel de Châtelleraut, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 5, pp. 5-25.

Floch J.-M., Morel B. (2011), *Panorama des villes moyennes : démographie, emploi et entreprises*, Paris : INSEE.

Ganne B. (1992), Place et évolution des systèmes industriels locaux en France : économie politique d'une transformation, in G. Benko, A. Lipietz, *Les régions qui gagnent*, Paris : Presses Universitaires de France.

Gaudin S. (2013), *Villes moyennes et rénovation urbaine. Discours et actions d'une transaction spatiale. Exemples pris en Bretagne*, thèse de doctorat en géographie-aménagement, Université Rennes 2.

Granovetter M. (1985), Economic Action and Social Structure: The Problem of Embeddedness, *American Journal of Sociology*, Vol. 91, pp. 481-510.

Grossetti M., Guillaume R., Zuliani J.-M. (2006), La spécialisation cognitive – Les Systèmes Locaux de Compétences en Midi-Pyrénées, *Annales de la Recherche urbaine*, n° 101, PUCA, Paris, pp. 23-31.

Hamdouch A., Demazière C., Banovac K. (à paraître), The socioeconomic profiles of small and medium-sized towns : insights from European case studies, *Journal of Economic and Social Geography*

Kayser B. (1969), L'espace non métropolisé du territoire français, *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, n° 4, pp. 371-378.

Kayser B. (1972), Les petites villes françaises, *Revue de géographie alpine*, tome 60 N°2. pp. 269-284.

Krugman P. (1991), *Geography and Trade*, Cambridge : MIT Press.

Lacour C. (1997), La dynamique des territoires : la théorisation du principe de réalité, in G. Loinger, J.-C. Némery, *Construire la dynamique des territoires, acteurs, institutions, citoyenneté active*, L'Harmattan, collection administration, aménagement du territoire, Paris.

Laborie J.-P. (1978), *Les petites villes dans le processus d'urbanisation*, Thèse d'État, Université de Toulouse.

Lajugie J. (1974), *Les villes moyennes*, Paris : Cujas.

Lassave P. (1997), *Les sociologues et la recherche urbaine dans la France contemporaine*, Toulouse : Presses universitaires du Mirail.

Léo P.-Y., Philippe J., Monnoyer M.-C. (2012), Quelle place pour les villes moyennes dans une économie tertiaire ?, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°2, pp. 150-172.

Lynd R., Lynd H. (1929), *Middletown. A Study in American Culture*, New York : Harcourt Brace and Company.

Mabileau A., Sorbets C. (dir) (1989), *Gouverner les villes moyennes*, Talence : CERVL.

Markusen A. (2000), Des lieux-aimants dans un espace mouvant : une typologie des districts industriels, in G. Benko et A. Lipietz, *La richesse des régions*, Paris : Presses Universitaires de France.

Ménage P. (2011), *Mise en réseau d'acteurs et compétitivité territoriale*, thèse de doctorat en aménagement-urbanisme, Tours : Université François-Rabelais.

Michel M. (1977), Ville moyenne, ville-moyen, *Annales de géographie*, N°478, pp. 641-685

- Monod J. (1974), *Transformation d'un pays. Pour une géographie de la liberté*, Paris : Fayard.
- Morin E. (1965), *La Métamorphose de Plozevet*, Paris : LGF.
- Motte A. (dir) (2007), *Les agglomérations françaises face aux défis métropolitains*, Paris : Anthropos-Economica.
- Porter M.E. (1990), *The Competitive Advantage of Nations*, New York, Free Press.
- Robinson J. (2002), Global and world cities: a view from off the map, *International Journal of Urban and Regional Research*, Vol. 26, N°4, pp. 531–554.
- Saint-Julien T. (2011), La fin d'un modèle hiérarchique, *Urbanisme*, vol. Mai-Juin, n. 378, pp. 44-46.
- Santamaria F. (2000), La notion de «ville moyenne» en France, en Espagne et au Royaume-Uni, *Annales de géographie*, N°613, pp. 227-239.
- Sassen S. (1991), *The Global City*, Princeton : Princeton University Press.
- Scott, A.J. (dir) (2001), *Global city-regions: trends, theory, policy*, Oxford : Oxford University Press.
- Servillo L., Atkinson R., Smith I., Russo A., Sýkora L., Demazière C., Hamdouch A. (2014), *TOWN, small and medium sized towns in their functional territorial context*, Final Report, ESPON, Luxembourg, [http://www.espon.eu/export/sites/default/Documents/Projects/AppliedResearch/TOWN/TOWN-DFR\\_3.7\\_2014.pdf](http://www.espon.eu/export/sites/default/Documents/Projects/AppliedResearch/TOWN/TOWN-DFR_3.7_2014.pdf)
- Swedberg R. (1987), Economic Sociology: Past and Present, *Current Sociology*, n°1, pp. 1-9.
- Talleg J. (2012), Les trajectoires économiques et les formes sociales de l'innovation dans les villes moyennes : les cas d'Albi (Midi-Pyrénées), d'Alès (Languedoc-Roussillon), Fougères et Quimper (Bretagne), *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°2, pp. 192-214.
- Talleg J. (2014), *La construction socio-spatiale de l'innovation en ville moyenne face aux objectifs de compétitivité et d'attractivité des politiques d'aménagement*, thèse de doctorat en géographie-aménagement, Toulouse : Université Jean-Jaurès.
- Taulelle F. (2010) La France des villes petites et moyennes in Cailly L. et Vanier M. (dir.), *La France : une géographie urbaine*, Armand Colin, pp. 138-154.
- Veyret-Verner G. (1969), Plaidoyer pour les moyennes et petites villes, *Revue de géographie alpine*, N°1, pp. 5-24.
- West G. (2012), The laws of the city, *The Economist*, 23 juin 2012, mis en ligne le 23 06 2012, consulté le 13 12 2013, URL : <http://www.economist.com/node/21557313>.

## TABLE DES FIGURES

Figure 1: Grappe des spiritueux de Cognac.....	30
Figure 2 : Variables principales du développement socio-économique des villes petites et moyennes.....	35
Figure 3 : Villes et agglomérations sélectionnées pour l'analyse comparée .....	71
Figure 4 : Communes de plus de 2 000 habitants (carte de gauche) et de plus de 500 habitants par km <sup>2</sup> (carte de droite) de la région Centre en 2010.....	73
Figure 5 : Variation de la population dans la commune-centre, l'unité urbaine et l'aire urbaine, entre 1990 et 2010, dans les villes étudiées (en %).....	75
Figure 6 : Indice de vieillissement en 2010 dans les unités urbaines étudiées comparé à la moyenne régionale	76
Figure 7 : Répartition comparée de la population des plus de quinze ans selon les catégories socioprofessionnelles dans l'unité urbaine des villes et agglomérations étudiées pour les années 1999 et 2010 (en %) .....	78
Figure 8 : Revenu net déclaré moyen par foyer fiscal des unités urbaines étudiées (en euros) .....	79
Figure 9 : Variation du revenu net déclaré moyen par foyer fiscal dans l'unité urbaine des villes étudiées entre 2006 et 2010 (en %).....	79
Figure 10 : Taux moyen de chômage sur les périodes 2003-2010, 2003-2007 et 2008-2010 dans les zones d'emploi des villes étudiées .....	80
Figure 11 : Typologie et hiérarchie des aires urbaines – pôles de services de la région Centre (2010) .....	81
Figure 12 : Nombre d'équipements de santé pour 1 000 habitants dans l'aire urbaine des villes étudiées.....	82
Figure 13 : Nombre de médecins omnipraticiens pour 10 000 habitants dans l'aire urbaine des villes étudiées	82
Figure 14 : Les aires urbaines de la région Centre classées selon le rapport entre l'ensemble des travailleurs sortants et entrants .....	83
Figure 15 : Répartition de l'emploi par grands secteurs en région Centre en 2010 et 1999 (en %) .....	85
Figure 16 : Nombre d'emplois (salariés et non-salariés) dans les zones d'emploi en 2010 .....	86
Figure 17 : Variation du nombre d'emplois dans les zones d'emploi des villes étudiées entre 1999 et 2010 (en %).....	87
Figure 18 : Variation du nombre d'emplois dans les cinq secteurs d'activité des zones d'emploi étudiées de 1999 à 2010 (%) .....	89
Figure 19 : Part des sphères productive et résidentielle dans la zone d'emploi des villes étudiées en 2010 (en %) .....	90
Figure 20 : Nombre de nuitées dans les hébergements touristiques (à l'échelle du pays) pour deux types d'hébergements (l'hôtellerie traditionnelle et l'hôtellerie de plein air) en 2007 et en 2010 pour les VPM sélectionnées.....	91
Figure 21 : Capacités des hôtels et des campings dans les zones d'emploi de toutes les villes étudiées en 2008 et en 2012 .....	92
Figure 22 : Part des effectifs salariés dans les activités liées au tourisme dans l'ensemble des effectifs salariés dans la zone d'emploi des villes étudiées en 2011 (en %).....	93
Figure 23 : Coefficient de Gini dans la zone d'emploi des villes étudiées comparé à la moyenne régionale.....	93
Figure 24 : Variation du nombre d'entreprises (hors auto-entrepreneuriat) dans la zone d'emploi des villes étudiées en 2006 et en 2010 (%) .....	94





## TABLE DES TABLEAUX

---

Tableau 1 : Définitions de seuils des VPM selon certains acteurs et auteurs.....	15
Tableau 2 : Grille d'indicateurs selon les variables et thématiques concernées .....	33
Tableau 3 : Population de la commune-centre, de l'unité urbaine et de l'aire urbaine des villes étudiées (données 2010).....	74



### *Action sociale sans hébergement*

Cette division de la nomenclature NAF 2008 utilisée pour certains de nos indicateurs comprend la prestation de divers services d'action sociale directement aux bénéficiaires (aide à domicile, aide par le travail, accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées, etc.). Les activités de cette division ne comprennent pas de services d'hébergement, sauf sur une base temporaire.

(SOURCE : INSEE – NAF, 2008)

### *Aire urbaine*

Une aire urbaine ou "grande aire urbaine" est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Le zonage en aires urbaines 2010 distingue également :

- les "moyennes aires", ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

- les "petites aires", ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Le zonage est basé sur les données du recensement 2008.

La liste des communes est celle donnée par le Code officiel géographique (COG) au 01/01/2011.

(Source : [http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=zonages/aires\\_urbaines.htm](http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=zonages/aires_urbaines.htm))

### *Auto-entreprenariat*

Le régime de l'« auto-entrepreneur » s'applique depuis le 1er janvier 2009 aux personnes physiques qui créent ou possèdent déjà une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire, et dont l'entreprise individuelle remplit les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise et qui opte pour exercer en franchise de TVA.

(Source : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/auto-entrepreneur.htm>)

### *Bassin de vie*

Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante et à l'emploi.

(Source : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/bassin-de-vie.htm>)

### *Chambre de commerce et d'industrie*

Les Chambres de commerce et d'industrie sont des établissements publics chargés de représenter les intérêts des entreprises commerciales, industrielles et de service.

C'est la loi du 9 avril 1898 qui a fixée l'organisation actuelle des Chambres de commerce et d'industrie.

Il y a une à trois Chambres par département. Elles sont administrées par des commerçants et industriels élus au suffrage universel (un président et un bureau d'élus).

Les CCI assurent également le rôle de Centre de Formalités des Entreprises (C.F.E.) pour les commerçants, les sociétés commerciales ainsi que les groupements d'intérêt économique.

(Source : <http://dictionnairejuridique.jurimodel.com/Chambre%20de%20commerce%20et%20d%27industrie.html>)

### *Chambre des métiers*

Les Chambres des métiers sont des établissements publics administrés par des artisans. Elles ont pour vocation de défendre les intérêts des artisans et à être leurs interlocuteurs au niveau des pouvoirs publics. Elles assurent également la formation des artisans et des apprentis, le rôle de Centre de Formalités des Entreprises (C.F.E.) pour les entreprises artisanales. Enfin, elles sont chargées de la tenue du répertoire des métiers. Il y a une CMA par département.

(Source : <http://dictionnairejuridique.jurimodel.com/Chambre%20des%20m%E9tiers%20et%20de%20l%27artisanat.html>)

### *Cluster*

Un cluster est la concentration géographique d'entreprises interdépendantes : fournisseurs de biens et de services dans des branches industrielles proches ; les firmes livrant le produit final coopèrent avec les universités, et leurs concurrentes.

(Source : PORTER Mickaël, *On competition*, Boston, Harvard Business Review Books, 1998.)

### *CMUC : Couverture Maladie Universelle Complémentaire*

La couverture maladie universelle complémentaire permet d'avoir le droit à une protection complémentaire santé gratuite. C'est donc la possibilité d'accéder aux médecins, à l'hôpital, etc., sans dépense à charge et sans avance de frais.

La CMU complémentaire est accordée pour un an sous conditions de ressources.

(Source : <http://www.cmu.fr/site/cmu.php4?id=6>)

### *Commerce*

Activité consistant dans l'achat, la vente, l'échange de marchandises, de denrées, de valeurs, dans la vente de services ; métier de celui qui achète des objets pour les revendre.

(Source : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/commerce/17486#17355>)

### *Commune*

La commune est la plus petite subdivision administrative française. Le maire est l'exécutif de la commune qu'il représente et dont il gère le budget. Il est l'employeur du personnel communal et exerce les compétences de proximité (écoles, urbanisme, action sociale, voirie, transports scolaires, ramassage des ordures ménagères, assainissement, etc.). Il est également Agent de l'État pour les fonctions d'état civil, d'ordre public, d'organisation des élections et de délivrance de titres réglementaires.

(Source : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/commune.htm>)

### *Economie Sociale et Solidaire*

L'économie sociale et solidaire (ESS) rassemble les structures et entreprises qui concilient utilité sociale, activité économique et/ou gouvernance démocratique. Donnant la primauté aux personnes sur la recherche de profits, elles sont organisées autour d'une solidarité collective, d'un partage démocratique du pouvoir dans l'entreprise et réinvestissent leur résultat dans leurs projets et au service des personnes.

(Source : <http://www.economie.gouv.fr/ess-economie-sociale-solidaire/decouvrir-ess>)

### *Emploi*

Un emploi est un contrat passé entre deux parties, l'employeur et l'employé, pour la réalisation d'un travail contre une rémunération, par l'exercice d'une profession, ou bien pour un travailleur indépendant, la réalisation de multiples contrats implicites ou explicites dans le cadre de l'exercice d'une profession. Une personne bénévole n'occupe pas un emploi au sens strict du terme. La notion d'emploi est souvent assimilée avec celle de salariat.

En réalité, la rémunération peut tout aussi bien prendre la forme :

- d'un traitement, si l'employeur est une personne publique.
- d'un salaire, si l'employeur est une personne morale ou physique autre que le travailleur.
- d'honoraires lorsqu'il s'agit d'un indépendant qui est son "propre employeur" (artisan, commerçant, exploitant agricole, profession libérale, etc.).

(Source : <http://www.jobintree.com/dictionnaire/definition-emploi-206.html>)

### *Entreprise*

L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

(Source : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/entreprise.htm>)

### *Etablissement*

Un établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique, etc. L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

(Source : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/etablissement.htm>)

### *Foyer fiscal*

Le terme foyer fiscal désigne l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus. Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul ménage : par exemple, un couple non marié où chacun remplit sa propre déclaration de revenus compte pour deux foyers fiscaux.

(Source : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/foyer-fiscal.htm>)

### *Grappe d'entreprises*

Une grappe d'entreprises est principalement constituée et dirigée par des TPE/PME, avec un fort ancrage territorial et associant, selon les contextes, des grandes entreprises et des acteurs de la formation, de la recherche et de l'innovation. Elle apporte des services concrets aux entreprises, en particulier pour les aider à asseoir leur stratégie sur leurs marchés et à améliorer leur compétitivité. Elle favorise les coopérations avec les autres acteurs publics et privés, notamment de la formation, de la gestion de l'emploi et des compétences et de l'innovation.

(Source : [www.datar.gouv.fr/grappes-dentreprises](http://www.datar.gouv.fr/grappes-dentreprises))

### *Pays*

Un pays est constitué de communes ou de groupements de communes. Il forme un territoire de projet caractérisé par « une cohésion géographique, économique, culturelle et sociale à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi ». Le périmètre du pays est arrêté par le Préfet de région.

(Source : [http://www.insee.fr/fr/regions/haute-normandie/default.asp?page=themes/dossiers/gdz\\_hn/documentation/zonagesinstitutionnels/pays.htm](http://www.insee.fr/fr/regions/haute-normandie/default.asp?page=themes/dossiers/gdz_hn/documentation/zonagesinstitutionnels/pays.htm))

### *Quartier*

La notion de grand quartier est définie comme un groupement de plusieurs îlots contigus à l'intérieur d'une même commune. Lorsque cette commune est partagée en plusieurs cantons, les limites de quartiers peuvent ne pas respecter les limites de cantons. La taille des quartiers est très variable. Elle doit respecter certaines normes de population. Ainsi, une commune de 20 000 habitants n'est généralement pas découpée en plus de deux ou trois quartiers ; de même, seules quelques communes de moins de 10 000 habitants sont découpées en quartiers.

(Source : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/grand-quartier.htm>)

### *Région*

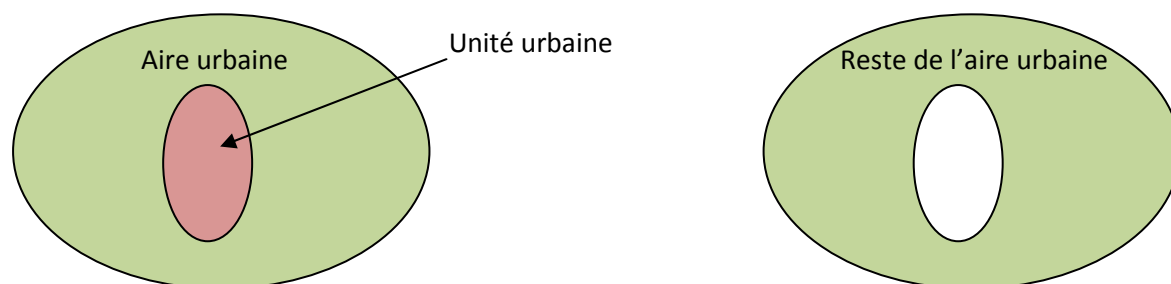
Structure la plus récente de l'administration locale française, la Région est devenue collectivité territoriale à la suite des lois de décentralisation, le 16 mars 1986. Son existence a été consacrée par la révision constitutionnelle du 28 mars 2003.

Les compétences propres de la région concernent principalement l'aménagement du territoire, le développement économique, la formation professionnelle, la construction ou l'entretien des lycées, les transports ferroviaires de voyageurs.

(Source : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/region.htm>)

### *Reste de l'aire urbaine*

Cet espace est défini comme la différence de l'aire urbaine et de l'unité urbaine.



### *Salarié*

Toutes personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente. Les non-salariés sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire.

(Source : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/emploi-salarie.htm>)

### *Secteur d'activité*

Un secteur regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée). L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres items de la nomenclature que celui du secteur considéré. Au contraire, une branche regroupe des unités de production homogènes.

(Source : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/secteur-d-activite.htm>)

### *Services ou équipements*

Les services et équipements recouvrent les domaines des services, marchands ou non, publics ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du sport-loisir et du tourisme.

(Source : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=sources/ope-adm-bpe.htm>)

### *Sphères présentielle et non présentielle*

Les activités présentes sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les activités non-présentielles sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes.

(Source : [http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg\\_id=99&ref\\_id=sphere](http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=sphere))

### *Surface communale artificialisée*

Le taux de surface communale artificialisée correspond à la part des espaces artificialisés de la commune.

Les espaces artificialisés recouvrent les zones urbanisées (tissu urbain continu ou discontinu), les zones industrielles et commerciales, les réseaux de transport, les mines, carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs), par opposition aux espaces agricoles, aux forêts ou milieux naturels, zones humides ou surfaces en eau.

Les espaces qui subissent une artificialisation ne sont plus disponibles pour des usages tels que l'agriculture ou comme habitats naturels. L'extension de l'artificialisation correspond à une consommation d'espaces naturels et ruraux.

(Source : <http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/part-des-espaces-artificialis%C3%A9s>)

### *Surface de foncier valorisable disponible*

La surface de foncier valorisable disponible correspond à la superficie de foncier disponible et équipée pour accueillir de nouvelles entreprises, au sein des zones d'activités.

### *Taux de chômage*

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière, se calculent des taux de chômage par sexe, région, nationalité, niveau de diplôme, etc.

(Source : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/taux-chomage.htm>)

### *Taux de remplissage des zones d'activités*

Le taux de remplissage des zones d'activités correspond à la part des zones d'activités occupées, c'est-à-dire, les surfaces déjà utilisées par les entreprises implantées.

### *Unité urbaine*

L'unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus

de 200 mètres. En outre, chaque commune concernée possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie.

Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, l'ensemble de ces communes forme une agglomération multi-communale ou agglomération urbaine. Si l'unité urbaine s'étend sur une seule commune, elle est dénommée ville isolée.

Le zonage a été établi sur la base des données géographiques et démographiques en vigueur en 2010 : liste des communes donnée par le Code officiel géographique (COG) au 01/01/2010, population des communes au recensement de 2007.

(Source : [http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=zonages/unites\\_urbaines.htm](http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=zonages/unites_urbaines.htm))

### *Vacance du parc de logements*

La vacance du parc de logements est la part des logements vacants parmi les logements locatifs proposés à la location dans l'ensemble des logements loués ou proposés à la location.

(Source : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/taux-de-vacance.htm>)

Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- Proposé à la vente, à la location
- Déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation
- En attente de règlement de succession
- Conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés
- Gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple : un logement très vétuste, etc.)

(Source : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/logement-vacant.htm>)

### *Villes petites ou moyennes (VPM)*

Ce sont les villes qui font l'objet de notre recherche et qui sont définies en première partie. Le mot « ville » ne correspond pas aux limites administratives d'une commune mais à un espace géographique vécu. Pour ces raisons, les limites communales ou celles des EPCI ne sont pas prises en compte afin d'éviter tout biais institutionnel.

### *Zone d'emploi*

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Le découpage actualisé se fonde sur les flux de déplacements domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2006. La liste des communes est celle donnée par le Code Officiel Géographique (COG) au 01/01/2011.

(Source : [http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=zonages/zones\\_emploi.htm](http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=zonages/zones_emploi.htm))



<b>1. SYNTHÈSE DU FORUM DES ÉLU-E-S DES VPM DE LA RÉGION CENTRE, 2 DÉCEMBRE 2011 .....</b>	<b>115</b>
<b>2. SYNTHÈSE DU FORUM DES ÉLU-E-S DES VPM DE LA RÉGION CENTRE, 14 DÉCEMBRE 2012 .....</b>	<b>133</b>
<b>3. COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE INDL/AGGLOS MOYENNES, 27 ET 28 AOÛT 2013 .....</b>	<b>137</b>
<b>4. OBSERVATION DES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES ET STRATÉGIES DES VILLES PETITES ET MOYENNES : CONTRIBUTION MÉTHODOLOGIQUE ET APPLICATION AUX VILLES PETITES ET MOYENNES DE LA RÉGION CENTRE.....</b>	<b>149</b>





Synthèse

## Forum des élus des villes petites et moyennes de la région Centre

*Renforcer la place des villes petites et moyennes dans l'espace régional*

2 décembre 2011 à Chinon



## Avant-propos



La version définitive du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) de la région Centre a été approuvée par les élus régionaux lors de l'assemblée plénière du 15 décembre 2011.

À l'issue d'une période d'élaboration et de concertation qui a mobilisé plus de 4 000 personnes à travers 23 forums territoriaux, 6 forums thématiques et 3 panels citoyens, les élus régionaux ont voté, le 23 juin 2011, un projet de SRADDT.

Les acteurs institutionnels de la région Centre ont ensuite été consultés sur ce projet : services de l'État, Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (Ceser), Régions voisines, Départements, Agglomérations, Conférence Régionale d'Aménagement du Territoire... Le projet de SRADDT a également été mis à la consultation des habitants qui ont pu faire part de leurs observations pendant deux mois.

Il a ensuite été approuvé dans sa version définitive le 15 décembre 2011.

Le SRADDT propose une vision à 10 et 20 ans de l'avenir de la région Centre, et distingue trois priorités :

- Une société de la connaissance porteuse d'emplois
- Des territoires attractifs organisés en réseau
- Une mobilité et une accessibilité favorisées

Télécharger [le SRADDT et sa synthèse sur le site de la région Centre](#)<sup>1</sup>.

*Cf. en annexe du présent document la contribution de Villes au Carré au projet de SRADDT de la région Centre : synthèse des propositions extraite de la note rédigée par le collège des élus de Villes au Carré (mai 2011).*

<sup>1</sup> <http://www.regioncentre.fr/aha/aha/accueilRegionCentre/ambitions-2020-SRADDT>



## Synthèse



La présence de François BONNEAU, président de la région Centre, et Dominique ROULLET, vice-président du Conseil régional du Centre chargé de l'aménagement du territoire et du SRADDT, a clairement souligné l'intérêt que la Région porte aux villes moyennes.

Le réseau des villes moyennes, constituant des pôles de centralité, est à un axe déterminant de la politique d'aménagement du territoire de la Région Centre. Ce réseau était fortement mobilisé lors de la rencontre du 2 décembre 2011. La stratégie régionale de politique d'aménagement du territoire de la Région Centre doit prendre en compte de manière forte la question des villes petites et moyennes, notamment dans le cadre des politiques de contractualisation.

Quatre leviers majeurs de développement des villes moyennes ont été retenus à l'issue des débats :

- **La nécessité de mieux coordonner l'action de la Région comme chef de file avec d'autres partenaires**, notamment les départements. Les élus présents au forum ont demandé avec force que la Région exerce pleinement ce rôle d'ensemblier, pour dépasser l'impression de mille-feuilles et apporter de la cohérence aux politiques de développement entre tous les acteurs y compris avec les chambres consulaires.
- **Le renforcement des liaisons interactives entre les plus grandes villes et les villes moyennes**. Suite au débat, il est proposé que dans les contrats d'agglomération, il y ait un volet sur des liaisons structurantes pour l'aménagement du territoire. La Région pourrait ainsi afficher sa volonté de coupler ses interventions avec celles en faveur des villes moyennes, notamment dans les domaines de la culture, de l'éducation (lycées), de la formation, voire de la mobilité pour faciliter les intermodalités (la Région fait déjà beaucoup pour les transports) et du tourisme qui sont les grands leviers du développement. De leur côté, les contrats de villes moyennes devraient renvoyer à ces liaisons. À titre d'exemple, l'hôpital de Chinon a été sauvé parce que la ville est intervenue auprès du CHU de Tours qui a accepté un partenariat intelligent et solidaire. De même, c'est avec l'appui de Tours et la forte implication de la Ville que l'Université François Rabelais a créé à Chinon, l'institut IMACOF, pierre fondamentale du futur institut "Fleuves et Patrimoine".
- **Le ciblage des contrats villes moyennes sur des enjeux de développement**, en les modulant à partir du critère de population, de la situation locale, et du rôle structurant des projets.
- Par ailleurs, les élus ont demandé à l'unanimité que la Région prenne mieux en compte les besoins d'ingénierie de projets et de matière grise.



## Discours d'accueil



**Jean-Pierre DUVERGNE**, Maire de Chinon, Président de la Communauté de communes de Rivière-Chinon-Saint-Benoît-la-Forêt, a ouvert le Forum des élus des villes petites et moyennes de la région Centre

en présentant Yves DAUGE, Sénateur honoraire, son prédécesseur au poste de Maire de Chinon. Il est également fondateur du réseau des villes du Centre devenu Ville au Carré, et toujours très actif dans le cadre du forum des élus des villes petites et moyennes de la région Centre que porte l'association, il est la cheville ouvrière de cette manifestation.

Il a noté la présence des maires, présidents, adjoints, vice-présidents, élus des différentes collectivités ainsi qu'un représentant de l'Université et tout un ensemble d'agents des différentes collectivités.

Il a insisté sur l'importance du schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADOT) dans les années à venir, et apprécié la contribution que Villes au Carré y a apportée. Il a constaté que nombre ses inquiétudes liées à la conjoncture sont effectivement reprises dans le SRADOT. Il s'interroge cependant sur les effets de :

- La réforme territoriale,
- Le resserrement des disponibilités financières
- Il reste très en attente de la péréquation horizontale.

Parmi les enjeux qui concernent Chinon, il en a retenu trois plus particulièrement :

- La formation initiale et continue tant en qualité qu'en diversité,
- La mobilité avec la liaison avec l'agglomération de tours,
- Le développement économique qu'il s'agisse de l'endogène ou de l'exogène.



**Yves DAUGE**, Maire-adjoint de Chinon, ancien Sénateur d'Indre-et-Loire, estime particulièrement juste l'analyse sévère qui a été faite sur les villes moyennes dans le SRADOT.

Avec les élus de Villes au Carré, il a pensé qu'il serait utile de mettre le projecteur sur les villes moyennes. Il constate que c'est un sujet difficile parce qu'il n'est pas pleinement régional, mais doit être partie prenante d'une politique nationale d'aménagement du territoire. L'absence d'une politique globale d'aménagement du territoire traitant de la place et du rôle des villes moyennes, et une focalisation excessive sur la question du Grand Paris lui semble être une erreur stratégique. Cela pose le problème de déséquilibre de la population sur le territoire. Il n'y a pas eu de débat national sur cette question, mais un débat interne entre l'État et les responsables de l'agglomération parisienne qui a porté sur le développement de l'agglomération alors que le vrai problème est celui de son fonctionnement interne.

Ce problème avait été évoqué avec le Ministre de la ville au cours de la table ronde « [Quelle politique de la ville demain dans les villes petites et moyennes ?](#) », lors de l'assemblée générale de Villes au Carré le 24 juin 2011 à Tours. Il avait alors plaidé pour mettre en œuvre une grande politique de délocalisation du Grand Paris sur sa première couronne et notamment les villes grandes ou moyennes situées à moins d'une heure de Paris (ex. : Dreux, Tours, Orléans, Chartres ou Vendôme). En France, la caractéristique de la structure urbaine est le grand décalage qui existe entre la grande agglomération et le reste du territoire. Le grand projet sur l'agglomération parisienne est l'occasion de rouvrir le débat sur la question des villes se trouvant à moins d'une heure de Paris et notamment via le TGV qui crée une relation au temps très spécifique.

1. [http://www.villesaucarre.org/actualite/actu/actu\\_even-267](http://www.villesaucarre.org/actualite/actu/actu_even-267)



Les villes moyennes sont dans une situation intermédiaire entre les pôles de développement (Tours, Orléans, etc.) et une série de villes, appelées très justement « pôles de centralité », qui sont sollicitées par leur environnement rural et offrent des services à leur propre bassin de vie

Yves DAUGE retient deux types de villes petites et moyennes dont la proximité géographique aux grands pôles induit des caractéristiques et problématiques très différentes :

- les villes dans la proximité immédiate des pôles de développement que sont les grandes villes (ex : en Indre-et-Loire : Ballan-Miré, Chambray, Saint-Cyr, etc.), qui cherchent plutôt à freiner leur croissance pour rester de vraies villes avec une identité propre et non pas juste des villes de banlieue ;
- les villes « pôles de centralités », telles que nommées dans le SRADOT, plus éloignées des pôles de développement, qui font face à de nombreuses problématiques dont une stagnation ou une situation d'affaiblissement démographique, un fort vieillissement de la population, un parc de logement social inadapté au territoire...

Le paradoxe des villes moyennes est qu'elles perdent de la population (vieillesse, départ des jeunes, perte des services publics...) tandis que leur propre périphérie ainsi que le centre périurbain de la grande agglomération gagnent de la population, et leur font ainsi concurrence. Cette situation a malheureusement tendance à s'aggraver. Ce qui inquiète c'est que les villes reflètent la situation sociale de leurs habitants, et certaines villes s'approchent en conséquence d'un certain déclin.

Un nouveau mode de développement, une aspiration à reconquérir des positions en termes de développement social et

économique doivent permettre de reconstituer des situations dynamiques. Il insiste sur la nécessité de renforcer encore le maillage territorial caractéristique de la Région, mais qui commence à s'effriter. Yves DAUGE estime que la manière dont la Région appréhende la question des villes moyennes à travers le SRADOT est la bonne, mais il insiste pour que des décisions concrètes soient prises pour renforcer les contrats de villes moyennes.

Il estime que la Région ne peut résoudre seule les problèmes de cohérence territoriale. Il propose quelques leviers d'action au niveau national et territorial :

- Réunir la DATAR et la DIV (le SG-CIV) pour lier l'aménagement du territoire à la question urbaine. C'est dans la cohérence territoriale et politique que l'on trouvera des réponses aux problématiques des villes moyennes.
- Renouer le dialogue entre l'État et les associations des collectivités territoriales pour montrer à l'État le risque qu'il fait courir aux villes moyennes en déstructurant leur territoire avec suppression des services publics...
- Améliorer la mobilité et le transport dans les villes moyennes, et entre villes moyennes et les agglomérations pour dynamiser les politiques d'emploi et d'habitat dans les bassins de vie.
- Avoir des actions qui « s'enchaînent » dans les domaines de la formation, l'éducation et la culture avec d'autres collectivités

Enfin, sur la méthode, il pense que l'on doit resserrer l'action et les politiques sur les « objets géographiques prioritaires » que sont les villes moyennes, par des politiques contractuelles orientées sur des opérations structurantes. Cela requiert de l'ingénierie et la participation de tous les acteurs.



## Discours d'ouverture de François Bonneau, Président du Conseil régional du Centre



La définition des politiques est une interaction vertueuse entre la réflexion, l'analyse et la décision et qu'au moment même où l'on produit le sens on convoque l'intelligence des collaborateurs. Il croit

très profondément qu'aujourd'hui, les phénomènes de concentration des activités humaines sont véritablement à l'œuvre, et que sans une grande vigilance sur l'économie, la formation et la culture, on assistera à une désertification croissante des territoires intermédiaires. Cela le conduit à condamner très fortement l'approche des métropoles conduites dans la loi, car à terme il ne resterait aux régions et départements qu'à gérer des territoires fragiles, sans liens avec les cœurs battants des territoires.

Les citoyens aiment les villes moyennes, et demandent d'en faire des lieux de vie à part entière et non des cités éloignées dans lesquelles ils ne trouveraient qu'une toute petite partie des fonctions qui les intéressent. Cette problématique au niveau national renvoie très fortement au devenir des villes moyennes, des petites villes et des pôles de centralité.

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) a été conçu pour renouveler la vision que la région avait d'elle-même.

Le Président de Région a dressé un premier constat. Conçue historiquement avec trois pôles, la Touraine, l'Orléanais et le Berry, la position de la région Centre limitrophe de l'Île-de-France (c'est-à-dire d'un territoire qui compte à l'échelle de l'Europe) est un atout et non pas une faiblesse. Le Président de Région estime qu'à l'évidence le territoire d'interface avec l'Île-de-France composé de l'Eure-et-Loir et d'une partie du Loiret, n'est pas suffisamment pris en compte. Les déficits démographiques, d'attractivité et de développement économique que l'on observe sur certains territoires, peuvent

tirer profit d'un lien vertueux et maîtrisé avec l'Île-de-France.

Son deuxième constat est que le monde de demain sera certainement organisé au niveau national. Si l'on veut que des liens féconds soient portés entre les pôles les plus importants et les villes moyennes, il faut véritablement renforcer le fonctionnement des réseaux qui anticipent sur les politiques d'attractivité (tourisme, développement économique et innovation, développement urbain, logement...). C'est par la solidarité des réseaux que l'on peut relever les défis qui attendent les villes moyennes.

Le SRADDT retient une architecture lisible du territoire régional :

- Orléans et Tours sont les deux agglomérations régionales de dimension européenne,
  - L'axe ligérien, fédérateur, est mis en avant, car c'est ce qui lui donne le plus de visibilité à l'extérieur et donne corps à la région
  - 6 agglomérations : Blois, Bourges, Chartres, Châteaoux, Dreux, Montargis
  - 16 pôles de centralité Aubigny-sur-Nère, Vierzon, Saint-Amand-Montrond, Châteaudun, Nogent-le-Rotrou, Issoudun, La Châtre, Argenton-sur-Creuse, Le Blanc, Amboise, Chinon, Loches, Vendôme, Romorantin-Lanthenay, Pithiviers et Gien
- Cette nomenclature est inspirée de la définition des « pôles de services » utilisée par l'INSEE.<sup>4</sup>

La Région a trois grandes problématiques qui sont déclinées dans le SRADDT : la mobilité, la santé et la formation.

### ■ Proximité-mobilité

#### • Transport

La Région Centre a mis en place le programme MOBILICO, une aide au déplacement domicile-travail lorsque les habitants font des moyennes ou des grandes distances. Il permet également

<sup>4</sup> Inspiré de la définition des « pôles de services » de l'INSEE. Plus d'information en page 13 du SRADDT.





de ne pas pénaliser les habitants des pôles intermédiaires dans leur recherche d'emploi. Dans beaucoup de domaines, l'emploi est mouvant et n'est pas systématiquement dans la proximité, surtout lorsque l'emploi est spécialisé.

Le Conseil Régional cherche à clarifier les responsabilités en matière de transport. La Région a la responsabilité du TER et va parfois même au-delà pour la création et la modification de ligne. Les Départements ont la responsabilité des liaisons routières. Il faut faire en sorte que les villes, les départements et les régions soient véritablement solidaires pour que lorsqu'il s'agit d'autorité organisatrice de transport ou d'aménagement, cela puisse se faire dans la complémentarité.

- **Très haut débit**

Le très haut débit est une autre forme de mobilité et de désenclavement des territoires très présente dans le SRADDT. C'est une chance pour les villes moyennes, beaucoup plus encore que pour les grandes villes. La région a décidé d'apporter 20% de son financement pour assurer une bonne couverture des territoires. Lorsqu'une entreprise a besoin d'équipements lourds, elle peut hésiter à s'installer dans une ville moyenne qui ne serait pas bien équipée. L'économie portée par le numérique est d'une autre nature : immatérielle et informelle. On peut très bien concevoir qu'un pôle d'innovation, de recherche et de développement dans différents domaines, en lien avec des activités industrielles situées ailleurs, puisse se développer sur les territoires des villes moyennes qui offriront une qualité de vie, de formation, d'accueil, de logement, d'environnement et un vivre ensemble. L'État, la Région, les Départements et les collectivités doivent travailler sur ce plan et ne pas attendre le plan élaboré avec les opérateurs prévu pour 2020. Sans quoi l'inévitable phénomène de rupture des territoires sera plus rude.

- **Santé**

La situation de la région sur le plan de la démographie médicale est catastrophique et représente un défi à relever considérable. Le SRADDT comporte un plan d'action qui concerne directement les compétences de la Région, car

elle a la responsabilité de la formation et donc des formations paramédicales. Il est également nécessaire de créer des maisons de santé de qualité, qui soient attractives et qui attirent des médecins y compris parfois des médecins salariés.

- **Formation**

Les villes moyennes se battent au côté de la Région pour conserver les lycées qui sont essentiels sur les territoires (forte attractivité). Néanmoins, ils ne peuvent pas être tous conservés, et la région propose une réflexion stratégique sur de la formation très spécialisée sur ces territoires.

La Région doit favoriser des formations supérieures qui tirent les territoires vers le haut. Des formations sur des thématiques pointues, en lien avec les universités des instituts et des laboratoires de très bon niveau. Il cite l'exemple de Bourges avec l'école de la maîtrise des risques qui est éloquent à ce sujet.

François BONNEAU conclut à la nécessité d'une clarification des compétences et des responsabilités avec un chef de file clairement énoncé. Au moment où l'intercommunalité est restructurée, il faut se poser la question de savoir si elle l'est sur de vraies logiques de territoires. Les Départements et la Région sauront faire vivre cela pour une vraie richesse et un vrai portage démocratique et efficace.

### Témoignages et échanges entre participants



**Jean-Jacques Filleul, Sénateur-Maire de Montlouis-sur-Loire**, a insisté sur l'importance d'avoir une vision structurante du territoire pour les enfants, mais aussi pour les familles. Les quartiers doivent être organisés en petits centres de vie tout en évitant l'éparpillement, et le centre-ville doit rester attractif. Stratégiquement, il estime que les échanges sont insuffisants entre territoires urbains et ruraux, et qu'il est essentiel de travailler à l'équilibre entre les centres urbains où se trouvent les dynamiques économiques, et



les villages où vivent les habitants sans y apporter d'économie.

Il propose également de revoir les politiques contractuelles (par exemple contractualiser avec les départements, villes, communautés de communes...) sur des projets structurants qui vont déterminer l'évolution du territoire.



**Jean-Jacques Descamps**, Maire de Loches et ancien Ministre, a indiqué que sa ville, après avoir été la plus pauvre du département, connaît à nouveau la croissance grâce à la Région via les contrats de

pays et de villes moyennes, au Département, à l'Europe, à l'État... Pour lui, le vrai défi des villes moyennes est de travailler sur l'attractivité du territoire qui passe par la qualité de vie et de services offerts à la population. Parler du développement est une bonne chose, mais il faut favoriser la cohérence dans le dialogue entre les différents acteurs du territoire et savoir qui sont les interlocuteurs pour discuter des problèmes spécifiques qui peuvent se poser. Il est partisan d'une contractualisation commune entre tous les acteurs du territoire.

## Les villes petites et moyennes de la région Centre : économie et actions publiques

III.



**Dominique ROULLET**, Vice-président du Conseil régional du Centre chargé de l'aménagement du territoire et du SRADDT, Maire-adjoint d'Issoudun, s'exprime sur la question des villes moyennes

qu'il ne juge pas si éloignée du débat général. Les phénomènes mondiaux comme le réchauffement de la planète, la crise économique, financière et sociale et les choix nationaux qui ont été faits montrent que la stratégie industrielle et d'aménagement manque durablement à la France. Si l'on veut dégager une vision politique d'aménagement du territoire, il faut se situer à un autre niveau et prendre en compte des éléments très structurants. C'est tout l'enjeu du SRADDT d'avoir une vision stratégique sur l'ensemble du territoire sur 10-15 ans.

Deux visions impactent l'avenir des villes moyennes.

- L'une est celle de la métropolisation qui doit être maîtrisée, qui consiste à dire qu'il y a des pôles urbains, économiques à forte population qui doivent se développer et vers lesquels on doit mettre l'ensemble des moyens en abandonnant un certain nombre

de territoires, en particulier les territoires ruraux des petites villes, voire des villes moyennes.

- L'autre, que la Région privilégie, est celle d'un développement harmonieux du territoire qui suppose de la solidarité et de la péréquation.

L'article de loi qui détermine l'objectif du SRADDT est particulièrement parlant : « Le SRADDT définit notamment les principaux objectifs relatifs à la localisation des grands équipements, des infrastructures et des services d'intérêt général qui doivent concourir au sein de la région au maintien d'une activité de service public dans les zones en difficulté ainsi qu'aux projets économiques porteurs d'investissements et d'emploi, au développement harmonieux des territoires urbains, périurbains et ruraux, à la réhabilitation des territoires dégradés et à la protection et la mise en valeur de l'environnement des sites, des paysages, du patrimoine naturel et urbain en prenant en compte les dimensions inter régionales et transfrontalières. » Aujourd'hui, il pense que nous sommes dans une politique nationale non pas d'aménagement du territoire, mais de « déménagement du territoire », notamment



avec la suppression de services publics qui ont des conséquences catastrophiques sur les territoires les plus fragiles.

La DATAR quand elle est devenue la DIACT (redevue DATAR depuis) a remplacé le développement et l'attractivité des territoires par la compétitivité et la concurrence entre villes. Dominique ROULLET considère au contraire que la question des villes moyennes, des armatures et des réseaux est tout à fait fondamentale. En effet, lorsque des villes moyennes perdent des habitants bien qu'elles constituent un pôle de centralité, cela interroge. Il a le sentiment que l'on applique aux territoires une logique de compétitivité qui est celle que l'on retrouve sur le plan économique et sur celui des entreprises.

Un élément fondamental est celui de la stratégie foncière alors que très peu d'élus en Région Centre en ont une pour leur territoire. Pour avoir une stratégie foncière, il faut avoir une vision de son territoire qui s'inscrit dans la durée. Il a été plus facile de construire en périphérie que de reconquérir les centres-villes. Dans le débat sur le volet foncier du contrat de projet État-Région en particulier en ce qui concerne les villes moyennes, l'enjeu n'est pas seulement celui de reconquérir les centres-villes pour lutter contre l'étalement urbain, mais également celui de la mixité sociale. Aucun territoire ne pourra se développer ou se maintenir s'il n'a pas un niveau de service public suffisant. **Il faut s'appuyer, rassembler et essayer de travailler en réseau plutôt que de diviser**, même si l'on sait que les collaborations peuvent parfois être difficiles. La période que nous connaissons nous pousse à investir de nouveaux champs de réflexion et à nous adapter à un monde imparfait.

#### Témoignages et échanges entre participants



En réponse à ce que disait Monsieur DAUGE sur la proximité du Grand Paris, **Catherine LOCKHART**, Maire de Vendôme, Présidente de la Communauté du Pays de Vendôme, Conseillère

*générale du Loir-et-Cher*, interroge l'attraction de l'Île-de-France qui est de fait organisée par l'arrêt du TGV depuis 22 ans. Avec 600 abonnés et des centaines de personnes qui font le trajet dans les deux sens, la ville n'est pas en mesure d'avoir une analyse très précise sur les conséquences économiques et sociales de l'arrivée de cette structure. Pourtant elle en perçoit tous les jours les effets. Par exemple, des chefs d'entreprises font tous les jours le mouvement inverse. Leur vie est restée à Paris ou en région parisienne et ils viennent travailler à Vendôme. La Gestion Territoriale et Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GTPEC) a révélé une énorme augmentation de la qualification des employés dans ces entreprises (13% de ces emplois sont en recherche et développement) alors que Vendôme avait traditionnellement un faible niveau de qualification. Il y a donc bien un lien très fort entre l'aménagement du territoire dans les grandes infrastructures et l'évolution même de ce territoire. Cela pose le problème de la formation et du recrutement. Pour la formation, elle ne croit pas qu'il soit possible sur un territoire assez petit de réunir toutes les compétences et de pouvoir à ce titre maintenir l'emploi des populations qui ont traditionnellement habité ces territoires. L'un des grands enjeux des villes moyennes est celui de la mobilité. Elle est évidemment portée par le facteur travail, mais aussi est rendue nécessaire pour les jeunes qui souhaitent rester dans le territoire parce qu'ils y sont attachés. Mais parfois, ils n'ont peut-être pas eu la culture de la mobilité, et de fait ils sont sous-employés localement alors qu'ils ont de vraies capacités. Cela montre l'immense complexité de l'ensemble de la réflexion qui est portée dans ce forum. Elle souligne donc l'importance de faire partie du réseau des villes moyennes en région Centre porté par Villes au Carré, qui permet d'avoir des moments privilégiés de réflexions communes entre élus.

En région Centre, nous n'avons pas de très grandes métropoles. C'est peut-être une chance, et une richesse qu'il faut entretenir par le biais du réseau des villes petites et moyennes. En tout cas, c'est la spécificité de notre région et il faut la saisir. Catherine



LOCKHART pense qu'il ne sera pas possible d'inventer quelque chose de nouveau sans tenir compte de l'existant et de l'histoire. Il faut donc prendre conscience, par le diagnostic et la réalité géopolitique de nos territoires, qu'elle pourrait être la richesse future de la région. La concurrence entre territoires doit être maîtrisée en région Centre. Elle pense que leur force serait de travailler de plus en plus ensemble pour comprendre leurs richesses particulières et créer des complémentarités.

Par exemple, la culture du réseau doit permettre aux villes de connaître un maillage notamment économique alentour et créer des ponts entre les entreprises locales.

De même, sur la problématique de la culture, pour que la ville soit attractive, il faut des équipements structurants, des saisons culturelles, des cinémas, des équipements sportifs, des festivals... Mais il serait astucieux d'imaginer des complémentarités avec les territoires proches, car toutes les villes ne peuvent pas se doter d'équipement culturel de grande ampleur. Par exemple à Blois, la personne qui gère la saison culturelle de la Halle aux grains travaille en réseau avec celui qui gère la saison culturelle de Vendôme et de Romorantin. Dans ce contexte difficile, il faut que la Région regarde toujours avec respect ce que nos territoires ont développé, et que ce qui existe depuis des années demeure et se développe toujours aux mêmes endroits. Des raisons historiques créées de la culture locale qui finissent par faire partie de l'identité de nos territoires et il faut les pérenniser. La Région a un rôle fondamental à jouer dans cette organisation complémentaire des territoires et leur mise en réseau.

Elle regrette également la multiplicité des strates dont il est très difficile de sortir, et propose que la Région soit chef de file. Quant à la contractualisation, elle est indispensable. C'est une façon de travailler en réseau, mais l'ingénierie nécessaire peut être insuffisante en interne. C'est pourquoi elle préconise d'augmenter la qualification des personnels administratifs et de travailler avec d'autres villes à des stratégies territoriales. Il ne faut pas se priver d'avoir des visions pour les petits

territoires à l'intérieur de grands territoires. Elle estime que le SRADOT affiche vraiment la volonté de la Région de travailler et de contractualiser avec les petits territoires.



**Jean-Pierre ALBERTINI**, Maire de Salbris, revient sur toutes les difficultés cumulées par la ville. À la fois les problèmes de désindustrialisation très lourde qui ont fait perdre de 2.500 à 3.000 emplois, et un bassin

d'emploi qui n'est pas cohérent. La mise à disposition de territoires qui sont aujourd'hui des friches industrielles immenses et pour lesquelles Salbris n'a ni la taille, ni l'ingénierie suffisante pour requalifier rapidement. D'autant que les projets mis en œuvre sont constamment remis en question par les recours en justice des grands propriétaires fonciers.

Cela pose également la question de la structuration du territoire. Salbris se trouve à mi-chemin entre Orléans et Bourges, l'amélioration des liaisons quotidiennes entre ces deux pôles permettrait d'améliorer l'accès des habitants à l'emploi et à l'université.

Sur le problème du développement, il partage la position de Catherine LOCKHART, il est nécessaire de reprendre en compte la problématique du territoire en la regardant dans le cadre d'un bassin de vie qui soit pertinent et qui permette de se donner les moyens d'ingénierie dont ils ont besoin. Le problème de la Ville de Salbris est qu'elle est totalement incapable de définir par elle-même une stratégie industrielle. Il appelle à « ouvrir les esprits ». Il indique venir dans ce forum pour prendre un certain nombre de conseils, et prendre aussi le temps de la réflexion. Cela est nécessaire pour appréhender un avenir qui n'est pas pour l'instant extrêmement favorable à la ville.



**François BONNEAU** observe que de vraies problématiques sont présentées de manière convergente par les intervenants : l'aménagement équilibré du territoire, la



proximité du territoire, la mobilité... Les aspects de l'économie, du développement et de l'emploi ont beaucoup été évoqués et montrent que les villes moyennes sont des territoires qui vivent. Il lui est essentiel d'entendre qu'il faut « faire bouger les lignes » et que tel qu'il fonctionne aujourd'hui le système d'organisation des territoires autour des logiques de pays doit être articulé avec les dynamiques existant à l'échelle des intercommunalités. Le souhait exprimé des villes que le dialogue et le soutien pour l'aménagement du territoire soient portés au niveau de la Région est également très important. C'est un choix qui est à faire reconnaître et à organiser. Certes, la Région a la compétence de l'aménagement du territoire, mais tout cela est d'une grande confusion. Le fait que les maires reconnaissent que l'interlocuteur de demain doit être plus nettement encore la Région, et qu'il faille réfléchir à l'abaissement d'un certain nombre de filtres qui ne sont pas les lieux d'élaboration stratégiques, mérite d'être entendu.



**Christophe DEMAZIERE**

professeur d'aménagement-urbanisme à l'université de Tours, a expliqué sa présence au forum des élus. Dans le cadre de Ville au Carré, les élus des villes petites et moyennes

ont demandé aux quatre universités partenaires, Orléans, Tours, Poitiers et La Rochelle, de mieux faire connaître les travaux sur les villes petites et moyennes, voire de mener des travaux. Cela a donné lieu à un colloque « [Villes petites et moyennes, un regard renouvelé ?](#) » le 9 et 10 décembre à Tours et à une table ronde « [Les incertitudes stratégiques de l'aménagement du territoire : une illustration par les villes moyennes](#) » le 9 décembre.

Il a profité de l'occasion de ce forum pour faire un retour sur l'enquête qu'il a lancée l'an dernier sur le développement économique des villes petites et moyennes du Centre. Ce premier travail débouche sur un projet de recherche soutenu par la Région Centre : « Observation des

dynamiques économiques et stratégies des villes petites et moyennes » (ODES). Conduit en 2012 et 2013, ce projet portera sur 14 « pôles de centralité » et deux agglomérations de la Région Centre, en comparaison avec 4 villes petites et moyennes en Poitou-Charentes. Les universités de Poitiers et Tours mèneront ce programme qui va être conduit avec d'autres travaux de recherche d'échelle nationale et européenne.

Le regard de l'élu sur les villes moyennes n'est pas nécessairement le même que celui du chercheur. C'est le point d'articulation qu'il faut essayer de définir. Les villes moyennes sont une catégorie d'action publique qui renvoie à la politique nationale d'aménagement du territoire des années 70. 30 ou 40 ans plus tard, les villes petites et moyennes connaissent des incertitudes très fortes qui ont été rappelées par beaucoup d'élus.

S'agissant des villes petites et moyennes, le point commun qu'il voit entre les élus, les collectivités et la recherche porte sur la notion de stratégie. Certains termes employés au cours de la matinée, comme « levier » ou « attractivité », et le fait que certains élus aient insisté sur la nécessité d'un « partenariat », d'une « coalition d'acteurs », d'une « rénovation de la contractualisation », de la nécessité d'« observer les tendances » pour « anticiper » les actions publiques, renvoient à la notion de « bricolage stratégique » qu'avait proposée Daniel Béhar lors de la table ronde « [Les incertitudes stratégiques de l'aménagement du territoire : une illustration par les villes moyennes](#) ».

Aujourd'hui la situation de ces villes n'est pas tout à fait claire et elles sont donc amenées à « bricoler », car elles n'ont pas de place évidente ni dans la géographie, ni dans l'économie, ni sur l'agenda politique. Elles font donc preuve d'un certain pragmatisme. Des créneaux d'actions sont à identifier et cela suppose de bien observer et de réfléchir. Ceci signifie également qu'il n'existe pas de modèle unique de ville moyenne et que d'un territoire à l'autre les problématiques, les politiques et le besoin d'appui de la Région, peuvent être différents. Il y

3. <https://sites.google.com/site/villespetitesetmoyennes>  
 4. [http://www.villesaucarre.org/page\\_392-suboq-ville-petites-moyennes-maail-renouvele-9-10-decembre-2010.html](http://www.villesaucarre.org/page_392-suboq-ville-petites-moyennes-maail-renouvele-9-10-decembre-2010.html)

5. [http://www.villesaucarre.org/page\\_392-suboq-ville-petites-moyennes-maail-renouvele-9-10-decembre-2010.html](http://www.villesaucarre.org/page_392-suboq-ville-petites-moyennes-maail-renouvele-9-10-decembre-2010.html)



a donc probablement des alliances à forger entre villes petites et moyennes.

D'après l'étude de 7 villes petites et moyennes de la Région Centre<sup>7</sup>, l'économie de ces entités a bénéficié pendant les 30 glorieuses à la fois d'un fort exode rural et d'une installation d'activités industrielles. Le Centre s'inscrit tout à fait dans ce schéma. Dans les années récentes, l'industrie française a perdu 2 millions d'emplois qui ont été compensés par la création d'emplois dans le secteur tertiaire, mais, à la différence des emplois industriels, les emplois tertiaires ne sont pas nécessairement localisés dans les villes petites et moyennes. D'où le débat possible sur les atouts et l'attractivité qui seraient à refonder.

Dans ce contexte, la vision que l'on doit avoir de l'économie de ces villes doit être large. Elle ne doit pas être réduite à l'industrie, mais comprendre un ensemble d'activités liées à la présence permanente de populations, ou à une présence temporaire comme celle des touristes ou des résidents secondaires. Certes il y a une sphère productive avec l'industrie, l'énergie, le commerce... Mais il y a aussi cette sphère que l'on peut appeler « résidentielle » ou « présenteielle ». Le SRADOT dans son diagnostic indique qu'en Région Centre, 64 % des salariés appartiennent à cette sphère présenteielle, délivrent des prestations ou travaillent pour la population de la Région Centre ou les touristes. Toutes les zones d'emploi de la région, à l'exception du Pithiverais, ont au moins 50 % de leurs emplois dans cette sphère présenteielle. Les villes petites et moyennes de la région ont un taux d'emploi dans le résidentiel supérieur à la moyenne régionale. En termes de stratégie, sans tout miser sur ce type d'emplois, cela doit être intégré dans l'observation du territoire. On pourrait ainsi s'intéresser à l'effet des équipements culturels sur l'attractivité d'une ville petite ou moyenne.

Si l'on se base sur les débats des élus lors du Forum de Salbris en novembre 2010<sup>8</sup>, et sur les entretiens qui ont été menés auprès de responsables du service de développement

économique de 13 communautés de communes, les villes petites et moyennes sont autant concernées, voire plus, par la crise, les restructurations économiques et les destructions d'emplois. Elles n'ont pour autant pas les mêmes capacités que les grandes agglomérations à faire face à ces changements qui peuvent être relativement coûteux : par exemple la capacité à bénéficier de fonds européens est liée à l'ingénierie interne ou externe.

Le deuxième constat est qu'il y a bien une coalition d'acteurs qui agissent pour le développement économique des villes petites et moyennes (villes, EPCI, pays...). Il s'agit bien d'un système d'actions publiques, plus ou moins bien articulé, qui participe davantage dans le cas des villes petites et moyennes, de la stratégie, que dans les grandes agglomérations, où les communautés peuvent éventuellement s'émanciper de cette coalition multi-niveaux.

Les stratégies observées se partagent entre « la poursuite du mythe industriel » c'est-à-dire les zones d'activité, l'immobilier d'entreprise qui s'enrichit parfois d'un accompagnement à l'implantation et de services qui sont proposés aux actifs travaillant sur ces zones d'activité, et, d'un autre côté, le développement de la sphère présenteielle. Le problème est que si chaque EPCI fait sa grande zone d'activité et développe un accompagnement, la même recette ne peut pas fonctionner.

En conclusion, Christophe DEMAZIERE est revenu sur l'observation de tendances démographiques ou économiques communes plutôt négatives pour les villes petites et moyennes de la région.

Il retient que les grands défis, voire les grands ennemis, des villes petites et moyennes, sont la périurbanisation, l'influence francilienne, la dilatation des grandes agglomérations de la Région Centre et pour les pôles de centralité, la concurrence entre le périurbain et la ville centre. Ces traits communs rassemblent des villes petites et moyennes de la région malgré des situations économiques relativement différentes.

7. [Portrait économique des villes petites et moyennes en région Centre](#), sur le site de la DREAL Centre

8. Forum de Salbris, 3 novembre 2010 + [Équilibres sociaux, économiques et urbains des villes petites et moyennes](#)



Les élus et leurs services se trouvent face à des problématiques de plus en plus complexes. Cela ne leur permet pas de mener des stratégies et des réflexions à long terme.

Des solutions existent : on a parlé d'investir dans la matière grise dans les villes, de réseau de villes

moyennes, de la territorialisation des politiques par axes (formation, mobilité...) Ce sont autant d'appuis importants pour le devenir des villes petites et moyennes.

## Quelles stratégies des villes petites et moyennes à travers le SRADDT ? Quelles déclinaisons locales ?



**Dominique ROULLET** dresse le constat qu'un nombre important de zones d'activités, voire de zones industrielles, sont mal situées et pas forcément en très bon état. Il propose de stopper ce genre d'opération pour requalifier les zones existantes et encourager l'occupation des surfaces libres. Cela nécessite de faire des préconisations. Il faut vraiment avoir une lecture territoriale. C'est l'objet de la troisième génération des contrats de pays : il souhaite que tous les équipements soient véritablement accompagnés d'un projet de territoire.

La cohérence des compétences entre le Département et la Région est un sujet qui revient sans cesse. Il pense qu'il est possible d'y arriver, mais il faut qu'il y ait de la bonne volonté partout.

Des interrogations se posent sur le devenir des pays et sur leur suppression. Il rappelle qu'une suppression des pays ne signifierait pas suppression des interventions financières en direction des territoires. Les pays de la région sont très différents, certains sont cohérents, d'autres moins, d'autres encore sont seulement des sphères territoriales d'influence politique. Cela est également vrai pour certaines communautés de communes. Des difficultés se poseront lorsqu'il faudra les regrouper.

Des progrès considérables ont été réalisés dans les pays et les agglomérations sur la cohérence dans l'élaboration d'un projet de territoire. D'un côté, il faut du sur-mesure, de l'autre, il faut des règles communes d'aménagement du territoire.

Enfin, la coalition entre les agglomérations et les villes moyennes est en effet indispensable, car elle participe à l'équilibre du territoire. Il faut pour cela franchir les frontières de l'égoïsme. Il faut beaucoup de volonté dans les villes moyennes pour réaliser des équipements, en particulier dans le secteur culturel, qui ne doivent pas être réservés seulement aux grandes villes. Les territoires doivent pouvoir être concernés par tous les sujets.

La crise oblige chacun à plus de réflexion, d'innovation et d'audace. Les vieux schémas ne peuvent plus fonctionner. Il faut faire l'effort d'inventer une nouvelle génération de centres-villes.

### Témoignages et échanges entre participants



En préambule, **Christiane RIGAUD**, Conseillère générale du Canton de Chinon, Conseil Général d'Indre-et-Loire, salue le discours de tous les maires des villes qui ont montré un réel enthousiasme et une réelle chaleur.

Elle est tout à fait d'accord avec le discours d'Yves DAUGE. Elle ajoute un petit bémol sur la proposition de concentration de la population en centre-ville des villes moyennes. Le déclin de la population en périphéries des villes petites et moyennes entraînerait une accélération de la disparition des services publics.



Quant à la contractualisation, il est évident qu'elle est essentielle. Elle confirme avoir bien entendu l'appel d'Yves DAUGE et des maires de proposer de coupler les politiques contractuelles des Conseils Généraux et de la Région, et de les cibler sur des projets structurants pour le territoire.

Les villes petites et moyennes ont un vrai rôle à jouer dans la région à condition de s'ouvrir aux autres départements à travers le tourisme, l'économie et la culture qui sont d'excellents liens.



**Michel COSNIER**, Maire de Château-Renault, explique que Château-Renault est une petite ville avec peu de moyens. Tous les indicateurs de progression de la ville sont négatifs, la ville ne gagne pas d'habitants, compte environ 40 % de familles monoparentales et 35 % de logements sociaux. La ville fait face à un problème majeur, car le parc de logements sociaux est vieillissant : il ne correspond plus aux besoins particuliers de la structure de population. Cela provoque le départ d'habitants qui pourraient rester à Château-Renault, mais qui ne trouvent pas ce dont ils ont besoin pour leur parcours résidentiel. Les arrivées d'habitants d'autres grandes villes ou de banlieues posent également quelques problèmes d'organisation.

Le centre-ville est une friche industrielle laissée par les nombreuses tanneries qui existaient en ville, sa restructuration est très difficile. Il souhaiterait donc être accompagné par la région sur cette opération structurante. Il juge que la contractualisation est nécessaire et qu'elle permettrait d'aider Château-Renault devenir plus vite un vrai pôle de centralité.



Pour **Pierre-Alain ROIRON**, Maire de Langeais, Conseiller régional du Centre, il est important de considérer les fonctions des pôles d'équilibre. La ville de Langeais fait face à une menace, car son territoire est mono-industriel, comme c'est le cas de

quelques villes moyennes. En cas de délocalisation des entreprises ou de grandes difficultés économiques dans les agglomérations, celles-ci ont une capacité à faire venir des entreprises, que les villes petites et moyennes n'ont pas. Il est donc important de maintenir les services à la population qui permettent aux villes moyennes de rester des pôles de centralité dans les départements ou dans les régions, indépendamment du tissu industriel.

Sur la question de la contractualisation, aujourd'hui, la Région contractualise avec les pays. Il ne considère pas que la contractualisation serait plus pertinente si elle était portée par les Communautés de Communes, l'important étant de s'appuyer sur un projet stratégique de territoire. Les fonctions des villes moyennes s'appuient sur des équipements, notamment de transport et de diffusion culturelle. Il ne faut pas opposer les territoires.

**Yves DAUGE** observe qu'une majorité de personnes présentes considèrent capital le lien entre les grandes villes et les villes moyennes. Il croit beaucoup à des coalitions entre les grands et les moins grands, par exemple sur la question de la culture.



**Luc DELLA-VALLE**, Vice-Président délégué à la Politique de la Ville et à l'Habitat, Communauté d'Agglomération Casteiroussine, est d'accord avec les constats qui ont été faits et en particulier avec l'intervention d'Yves DAUGE. Il ajoute aux débats l'absence en général de politique foncière réfléchie dans les villes. Il pense qu'un outil est à créer. Il propose la création d'un établissement public foncier de niveau régional, car les villes petites et moyennes n'ont pas les moyens de constituer des réserves foncières et manquent d'ingénierie pour le faire.

Il a ensuite présenté la ville de Châteauroux et ses particularités. La population de Châteauroux a diminué, mais sur l'ensemble des 11 communes de l'agglomération, la population a stagné. La ville est le chef-lieu du





département et donc un important pôle de centralité. Elle attire la population en grande précarité de la région parisienne. Le taux de chômage augmente beaucoup, car l'emploi privé, mais aussi public diminue beaucoup. La ville va devoir gérer un site laissé en friche avec le départ d'un régiment et en assurer la dépollution, le gardiennage... sans en avoir les moyens.

Sur le plan de la mobilité, il fait part d'une certaine réserve. Il constate l'arrivée de populations plus âgées sur le territoire et se demande s'il est incontournable de voir partir les jeunes et les demandeurs d'emploi vers d'autres territoires. Il souhaiterait que la Région renforce le rapprochement de l'éducation/formation et les entreprises. Pour lui le problème des villes moyennes vient d'un manque d'attractivité du territoire, mais aussi d'un problème d'adéquation entre la formation et les emplois du territoire.



**Laurent BAUMEL**, Maire de Ballan-Miré, a présenté la commune comme une commune périurbaine, qui vient d'intégrer l'agglomération de Tours. Il indique que la difficulté intrinsèque du modèle périurbain est qu'il est à la fois un modèle urbain et de centre-bourg. La sociologie des communes périurbaines est de plus en plus composée des habitants qui viennent de la ville et qui attendent de nombreux services, mais qui cherchent également la proximité avec la nature et le lien social.

Le modèle périurbain est un modèle de mixité sociale et fonctionnelle. Mais ce modèle fait face à deux types de difficultés. C'est un modèle instable, car tout habitant qui vient faire construire son pavillon tend à détruire le modèle qui l'a attiré au départ : il consomme de l'espace naturel et diminue potentiellement la proximité de la nature. Et souvent une fois qu'il est installé il ne veut pas que d'autres en fassent autant.

L'autre difficulté est institutionnelle. Les communes périurbaines sont à proximité des agglomérations ou métropoles et la

problématique intercommunale est de savoir s'il faut intégrer l'agglomération ou lui préférer une intercommunalité plutôt « défensive ». Ces questions reviennent sans cesse et font partie de l'instabilité fondamentale du modèle périurbain.

Malgré cette instabilité, c'est un modèle intéressant parce que dans la problématique de la coalition, les villes périurbaines peuvent faire le lien entre les agglomérations et les villes rurales. Il lui semble essentiel de ne pas opposer les communes périurbaines et rurales au sein du réseau des villes petites et moyennes, car elles ont des problématiques communes à travailler ensemble au cours d'échanges réguliers.



Il paraît tout à fait évident à **Michel VERDIER**, Maire d'Azay-le-Rideau, de ne pas opposer une ville moyenne à tendance métropolitaine et le reste du territoire.

Il faut que les élus des villes périphériques de ces villes moyennes soient tout à fait à l'écoute de leurs difficultés. La perte des services publics de celles-ci les atteint directement. Une complémentarité est donc à trouver. Pour ce faire, des outils sont à leur service. Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) sont l'un des éléments sur lesquels il faut que les uns et les autres avancent, à des échelles qui sont différentes. Il lui paraît que l'apport de la Région doit être essentiel sur le soutien à l'ingénierie sur l'ensemble des territoires.

Pour **Yves DAUGE**, c'est en effet l'un des chapitres essentiels. Au-delà des aides directes que la Région et le Département leur accordent, il faut que les villes petites et moyennes puissent travailler avec des villes plus grandes. Les élus attendent de la Région qu'elle incite les acteurs à travailler ensemble et à créer des liens.



**Philippe TERRASSIN**, Adjoint au maire de Sainte-Maure-de-Touraine délégué à l'urbanisme, indique que la commune a utilisé beaucoup de soutien à l'ingénierie. Aujourd'hui, il apprécie que le Département



d'Indre-et-Loire mette à leur disposition des services comme l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités (ADAC).

Il pense que pour travailler ensemble, il faut des outils, des moyens, mais qu'il est surtout essentiel d'avoir un projet pour sa ville. Sainte-Maure bénéficie des pôles d'attractivité des villes à 35 km alentour : Chinon, Loches, Châtellerault et Tours. Sainte-Maure a pu se

développer grâce à elles et aux efforts qui ont été faits par la Région, notamment pour le transport. Cependant, ils ont été obligés de faire de l'étalement urbain parce que le centre-ville était complètement bouché. En revanche, Sainte-Maure a réellement besoin d'outils pour se réapproprier le foncier du centre-ville et des moyens qu'elle n'a pas en propre.

## Conclusion



**Jean-Pierre DUVERGNE**, Maire de Chinon, président de la Communauté de communes de Rivière-Chinon-Saint-Benoît-la-Forêt, est intervenu en conclusion de la matinée en soulignant les points importants des débats.

Concernant le rôle de l'État, de la région, des départements, des intercommunalités et des villes, il retient :

- La fusion de la DATAR et du SGCIV
- L'intérêt d'une contractualisation entre la région et les pays ou les communautés
- L'utilité de coupler les contrats villes moyennes avec ceux des départements
- Le besoin de clarification dans les relations entre l'État, les Régions, les Départements et les collectivités de base est très présent et la notion de Chef de file est à préciser.

Il indique s'être beaucoup intéressé à ce que l'on pourrait appeler les leviers d'évolution :

- La diffusion du très haut débit en particulier lui paraît être fondamentale. Depuis dix ans, il a vu évoluer le rôle de la Région sur cette question et l'a vu rechercher des collaborations avec les Départements. Il pense que quelque chose est à construire entre la Région, les Départements et les communautés de communes.

- La mobilité est essentielle au développement des villes moyennes, et au maintien de la population
- La formation pose la question du comportement de chacun. La formation est confrontée à une tendance lourde à la concentration et donc à la métropolisation. Par expérience, il sait que certes, grands et petits doivent collaborer, mais que cela n'est pas toujours aussi facile. Il est souvent plus facile pour une ville moyenne de choisir un rattachement de formation à une agglomération plutôt qu'à une autre ville moyenne.
- L'économie résidentielle, chaque ville doit prendre conscience de la présence de cette économie sur son territoire et la développer
- Les réseaux de coopération sont très importants pour, selon l'expression de Dominique ROULLET, « franchir les frontières de l'égoïsme ».

Enfin, il a relevé la dualité entre attractivité et compétitivité. Il attire l'attention sur les projets qui développent l'attractivité d'une ville en détruisant celle de la ville voisine. Tout réside dans la recherche d'une certaine harmonie dans l'aménagement du territoire.

Mai 2012

Auteur : Villes au Carré – Directrice de Publication : Cécile Dublonche – Maquettiste : Vionney Barbin



## Annexe

### Contribution de Villes au Carré au projet de SRADDT de la région Centre

Extrait de la note sur le projet de SRADDT rédigée par le collège des élus de Villes au Carré (mai 2011).

Synthèse des propositions :

- **Mieux connaître et caractériser ces villes ou pôles ruraux par leurs atouts, faiblesses, opportunités et menaces**, dans leurs évolutions tant sociodémographiques (baisse de population, proportion des ménages non assujettis à l'impôt sur le revenu...) qu'économiques (désindustrialisation, potentialités d'innovation...).
- **Imaginer et mettre en place des coopérations (réseaux) à partir des atouts repérés et des stratégies des villes** (à la manière des clusters) : sur le patrimoine, la culture, l'innovation, l'économie sociale et solidaire, l'artisanat, les espaces naturels, les circuits courts... Il s'agirait de développer les interactions entre les acteurs concernés de ces territoires, mais aussi entre villes moyennes, ainsi qu'avec les grandes agglomérations. Les coopérations pourront, le cas échéant, aller au-delà du territoire régional.
- **Renforcer la mobilité (physique et numérique)** pour transformer les territoires par de nouveaux usages et accompagner la lutte contre la fracture numérique (pour les petites structures économiques comme pour les habitants).
- **Conforter le développement économique par le soutien à l'économie résidentielle, l'innovation, l'économie sociale et solidaire et de nouveaux modes de travail** (télétravail, coopératives, couveuses et pépinières), l'économie verte...
- **Renforcer l'attractivité des villes** par la promotion du développement durable et de la qualité de vie (ville).
- **Soutenir l'ingénierie** pour mutualiser la connaissance, la veille économique et stratégique, la formation, la capacité de répondre à des appels à projets nationaux ou régionaux, de s'engager sur des financements européens, de monter des projets complexes, la bonne utilisation des outils de planification (ex. : SCOT)... (cette question de l'ingénierie est renforcée avec la fin du rôle de conseil des Directions Départementales des Territoires (ex-DDE) et la réforme des collectivités territoriales.)

L'intégralité de cette note est téléchargeable sur le site Internet de l'association, rubrique « Villes petites et moyennes » : [La place des villes petites et moyennes, pôles de centralité dans la politique régionale d'aménagement durable du territoire](#)<sup>9</sup> (mai 2011) (pdf).

<sup>9</sup> [http://www.villesaucarre.org/ressour\\_379-villes-petites-moyennes.html](http://www.villesaucarre.org/ressour_379-villes-petites-moyennes.html)





Villes au Carré  
4, allée du Plessis – 37000 Tours  
Tél. : 02 47 61 11 85 - Fax : 02 47 20 72 87  
Mail : [villesaucarre@villesaucarre.org](mailto:villesaucarre@villesaucarre.org)  
  
Site : [www.villesaucarre.org](http://www.villesaucarre.org)  
Blog d'actualités : [breves-villesaucarre.blogspot.com](http://breves-villesaucarre.blogspot.com)



Centre & Poitou-Charentes  
Des RESSOURCES pour agir  
www.villesaucarre.org  
Réseau d'acteurs des politiques de la ville

**Bulletin n°17**  
Février 2013

## Développement économique : des villes petites et moyennes passent à l'action

*Synthèse du forum régional des élus  
des villes petites et moyennes du Centre, le 14 décembre 2012*

- Le 14 décembre 2012, à Orléans (45), le réseau Villes au Carré consacrait avec le Conseil régional un Forum régional des élu(e)s des villes petites et moyennes au développement économique en région Centre. Cette rencontre a réuni une quarantaine de participants.
- L'occasion pour le centre de ressources de faire connaître les initiatives, souvent originales, de collectivités et d'entreprises disséminées sur le territoire régional.
- Où l'on s'aperçoit qu'à force d'inventivité et de volontarisme, de nombreuses villes petites et moyennes œuvrent avec succès au développement économique, même dans un contexte difficile.

« Un développement harmonieux et équilibré des territoires, grâce à un maillage dynamique de villes petites et moyennes... » Tel est l'objectif exprimé par **Dominique Roulet**, vice-président du Conseil régional du Centre chargé de l'aménagement du territoire et du Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT), à l'occasion du Forum régional des élus des villes petites et moyennes, en décembre 2012. Et d'avancer quelques arguments de poids, comme la nécessité de redynamiser 30 % de zones d'activité quasiment inoccupées, l'importance de fédérer les habitants autour de véritables projets territoriaux, etc. Ce que ne manque pas de confirmer **Jean-Pierre Albertini**, en tant qu'administrateur de Villes au Carré

et initiateur du forum. Également maire de Salbris et président de la communauté de communes Sologne des Rivières, il convient que les solutions, en matière de développement économique, sont à inventer via « de nouvelles coopérations, la recherche de périmètres d'action pertinents, des dialogues qui dépassent parfois le territoire propre de chaque collectivité. »

C'est d'ailleurs parce que ces nouvelles modalités de développement sont à inventer que **Cécile Dublanche**, directrice de Ville au Carré, convie des chercheurs, et des élus et des acteurs privés au Forum régional des élus des villes petites et moyennes. Il a notamment permis de présenter le projet de recherche régional intitulé ODES, pour « Observation des Dynamiques Économiques et Stratégies des villes petites et moyennes » (voir encadré page 2). L'occasion, pour **Christophe Demazière** et **Abdelillah Hamdouch**, professeurs en aménagement à l'école d'ingénieurs Polytech de l'université de Tours, de faire part de premiers constats éloquentes : « En moyenne, les 16 villes petites et moyennes observées perdent de la population au profit de leurs aires urbaines, elles vieillissent plus vite que le reste du territoire, elles manquent de diplômés, leurs habitants ont des revenus plus faibles que la moyenne... Mais ces tendances ne doivent pas cacher des dynamiques différenciées en fonction de stratégies de diversification ou de spécialisation des territoires menées, parfois, sur le long terme. »



Cécile Dublanche, Jean-Pierre Albertini, Dominique Roulet

## INITIATIVE

### Une étude « économique » sur les villes petites et moyennes

Villes au Carré participe au projet de recherche régional intitulé « ODES » : *Observation des dynamiques économiques et stratégies des villes petites et moyennes*. Ce travail, conduit en 2012 et 2013, doit permettre, à terme, de formuler des préconisations sur mesure pour les territoires observés (échelle des unités urbaines).

Porté par le laboratoire tourangeau Citeres (Cités, territoires, environnement et sociétés), le CNRS, Polytech\*, l'université de Tours et Poitiers, le projet de recherche régional « Observation des dynamiques économiques et stratégies des villes petites et moyennes » (ODES) se déroule en deux temps :

- en 2012, un travail sur les avantages et faiblesses inhérentes aux activités économiques dans 16 villes petites et moyennes (14 pôles de centralité et 2 agglomérations moyennes\*), pour identifier ce qui serait à développer à l'initiative, notamment, des acteurs publics ;
- en 2013, l'aide aux acteurs des villes petites et moyennes pour analyser les stratégies en matière de développement économique, les points forts et faiblesses de chaque économie locale, croisés avec l'histoire, l'identité des lieux, et les politiques publiques, ainsi que des préconisations adaptées à chaque territoire (filères, enjeux, contraintes) en terme d'outils à mettre en place.

Il s'agit de faire écho à trois besoins exprimés par le Forum des élus des villes petites et moyennes :

- la compréhension des dynamiques socio-économiques actuelles et à venir ;
- l'identification des leviers d'action possible en matière d'économie ;
- le partage autour des stratégies publiques de territoire (innovation et mise en réseau).



Les résultats du premier « temps » de cette recherche ont été résumés par les auteurs, Christophe Demazière et Abdellilah Hamdouch, de l'école d'ingénieurs Polytechnique de l'Université de Tours, à l'occasion du Forum régional des élus des villes petites et moyennes, le 14 décembre, à Orléans.

Ils sont à consulter en ligne sur le site : [www.villesaucarre.org](http://www.villesaucarre.org)

\* Vierzon, Saint-Amand-Montrond, Châteaudun, Nogent-le-Rotrou, Issoudun, La Châtre, Le Blanc, Amboise, Chinon, Loches, Vendôme, Romorantin-Lanthenay, Pithiviers, Glen, Agglomération Montargoise et Rives du Loing, Communauté d'Agglomération Castelroussine

### Effet de levier public

D'ailleurs, le projet ODES n'est pas terminé. Une seconde phase aboutira en 2013 à des préconisations plus concrètes pour un certain nombre de collectivités concernées par le diagnostic. « Cela ne doit pas nous empêcher de réfléchir par ailleurs avec l'aide de sociologues, d'urbanistes, d'économistes, etc. Car ils peuvent tous nous aider à définir de nouveaux cadres d'intervention pour les actions publiques en direction du développement économique », fait remarquer Dominique Rouillet. Il insiste sur l'action déjà forte du Conseil régional en faveur de l'avenir des territoires, ne serait-ce que par les contrats d'agglomération, les contrats de villes moyennes ou les contrats de pays (avant les Contrats régionaux de solidarité territoriale), une aide financière chiffrée à près de 300 M€ en 2012 et qui offrirait déjà un formidable effet de levier sur les territoires : « Chaque euro investi par la collectivité génère 4 € d'investissement de la part des acteurs

économiques ! » Et le rôle de partenaire économique revêtu par la région doit être consolidé par l'Acte III de décentralisation...

Quoi qu'il en soit, sur le terrain, des initiatives en faveur du développement économique des villes petites et moyennes et des acteurs privés font déjà leurs preuves. Elles témoignent en tout cas d'une inventivité propre à faire éclore des solutions aussi originales

qu'efficaces. C'est notamment le cas pour ce qui concerne la création et l'accueil d'entreprises. À Pithiviers, une pépinière d'entreprises vient ainsi d'ouvrir ses portes en centre-ville, le 1er janvier 2013, au sein du tout nouveau Centre d'affaires Jean-

Paul Charié. « Sur 300 m<sup>2</sup>, nous pouvons accueillir sept entreprises du tertiaire ou de l'artisanat, avec des baux précaires de 3 ans et en leur offrant des services à la carte et un accompagnement personnalisé », détaille **Élodie Miché**, chef de projet Nord Loiret à la Chambre de Commerce et d'Industrie 45.

Sur les 16 territoires étudiés, 10 sont en politique de la ville.

Villes au Carré apporte son appui à la Recherche sur les stratégies de développement économique dont les spécificités liées à la politique de la ville doivent être prises en compte.

Objectifs : rompre l'isolement du créateur, le conseiller et lui permettre de s'installer dans des locaux fonctionnels à un prix attractif (40 % moins cher). L'originalité de ce projet en Pithiverais est peut-être son portage par une CCI, et le soutien de 9 communautés de communes, du Conseil général et de la Région. C'est aussi son imbrication avec un centre d'affaires qui réunit des bureaux, les agences de la CCI et de la CMA, une couveuse d'entreprises...

« La mise en place de cette structure a été complexe, précise **Marie-Thérèse Bonneau**, maire de Pithiviers. Il a fallu montrer la nécessité d'être solidaire, financièrement, entre collectivités, pour réussir un tel projet dans la ville-centre. Désormais, nous plaçons beaucoup d'espoir dans cet outil. »

Concrétiser des espoirs, c'est justement ce à quoi contribue Touraine Chironais Initiative, une plateforme locale membre du réseau national Initiative France (14 000 bénévoles, 800 salariés, 230 plateformes au total), qui accorde des prêts d'honneur sans intérêts et sans garanties et offre l'accompagnement de parrains aux créateurs d'entreprise. « Nous avons injecté sur notre territoire 500 000 € de prêts à 0 % qui, eux-mêmes, ont généré 4,5 M€ de prêts bancaires classiques, ce qui n'est pas rien pour une population de moins de 10 000 habitants », se félicite **Daniel Durand**, président d'Initiative Centre et de Touraine Chironais Initiative. Et de préciser que les 176 emplois soutenus chacun à hauteur de 607 € ont finalement coûté moins cher à la collectivité que des demandeurs d'emploi. D'autant que les entreprises soutenues sont à 85 % toujours là après trois années d'activité.

### Réseaux, grappes, clusters, etc.

Création et accueil d'entreprises ne sont toutefois pas les seuls leviers sur lesquels jouent les acteurs publics et privés des villes petites et moyennes pour promouvoir leur développement économique. D'autres, en effet, se sont consacrées à la mise en réseau des entreprises sur leur territoire. C'est le cas dans le Loir-et-Cher, à Romorantin et à Vendôme, avec la « Shop Expert Valley », un pôle de compétences dédié à l'aménagement des points de vente, qui regroupe aujourd'hui 20 entreprises,

## TÉMOIGNAGE

### Dreux mise sur une chaîne d'immobilier d'entreprises

**Axelle Champagne**, directrice générale adjointe de la communauté d'agglomération de Dreux chargée du développement économique et directrice de la Maison de l'emploi et des entreprises du Drouais.

« L'agglomération de Dreux (bientôt 110 000 habitants avec 78 communes) a mis depuis plusieurs années sur la diversification du tissu économique via le renforcement de son offre en immobilier d'entreprises. En effet, nous avons connu la crise avec dix ans d'avance, lorsque l'électronique, l'automobile et la pharmacie, trois secteurs majeurs de notre économie, ont défailli. Nous avons alors décidé de créer tout un parcours résidentiel pour les entreprises qui voudraient s'installer sur notre territoire : une pépinière tertiaire (bureaux de 25 m<sup>2</sup>) et artisanale (bureaux de 25 m<sup>2</sup> + 125 m<sup>2</sup> d'atelier), des hôtels d'entreprises (500 m<sup>2</sup> par lot), des villas d'entreprises (ateliers de 1000 m<sup>2</sup> et 100 à 200 m<sup>2</sup> de bureaux en accession à la propriété), un parc d'activité... Nous avons aussi travaillé à la reconversion du site de "la Radio", 15 ha laissés par LG-Philips à Faggo pour 300 000 € ; via une Sem, les collectivités, assistées par l'État, la Région, l'Europe et le Département, y ont investi 40 M€. 57 % du parc est déjà commercialisé, grâce à une stratégie de marketing territorial et de prospection menée en parallèle, la création d'un club d'entreprises, un site Internet dédié : [www.simplanter-a-dreux.fr](http://www.simplanter-a-dreux.fr). Nous avons aussi soigné notre offre immobilière destinée aux actifs, aux jeunes, aux cadres, etc. Et nous nous penchons désormais sur la formation, afin de mettre en adéquation les offres et les demandes : il y a en effet beaucoup de recrutements, mais la qualification locale n'est pas adaptée. »



Atelier artisanal



Hôtel d'entreprises



Villa d'entreprise

1000 salariés et 9 métiers (signalétique, mobilier, agencement, sécurité, éclairage, etc.).

« Ces entreprises à la campagne travaillent pour de grandes chaînes de magasins et se développent sur un territoire où les friches industrielles ont laissé des bassins d'emplois dotés d'une main d'œuvre stable et de qualité », raconte **Didier Chaudron**, trésorier et délégué du président de cette « grappe d'entreprises » créée en 2008. Selon lui, la « Shop Expert Valley » bénéficie également du soutien des collectivités et de coûts d'implantation favorable, même s'il n'est pas toujours aisé de faire venir des cadres, de trouver des services aux entreprises, ou de réduire les coûts logistiques induits par ces implantations rurales.

La mise en réseau d'acteurs économique n'en reste pas moins une force pour conquérir des marchés. Et c'est pour cela que la CCI du Cher a, elle aussi, fait le pari de

contribuer à créer des « grappes d'entreprises » depuis 2005, et dont la méthode a été déposée. Déjà trois regroupements de ce type ont été créés : un Pôle industriel Cœur de France, spécialiste de la sous-traitance (30 entreprises), Aérocentre sur le créneau de l'aéronautique (40 entreprises) et, récemment, Eden Centre pour la défense (6 entreprises). « Depuis 2010, notre pôle est dédié à l'émergence, la structuration et la pérennisation de ces réseaux », explique **Coralie Outreville**, responsable du pôle Animation au sein de la CCI 18.

Mais pas question selon elle de faire perdurer de telles « grappes » sans quelques précautions. « Il faut un réseau d'acteurs fédéré et coordonné autour des entreprises (les élus notamment), ainsi que des chefs d'entreprises placés

au cœur du dispositif et qui décident eux-mêmes de tout (les institutions ne doivent pas être des "sachants") et une animation professionnalisée. » C'est ainsi que l'on obtient un facteur pertinent de développement territorial, avec des maintiens et des créations d'emplois, des synergies d'innovation et des partenariats, davantage de visibilité pour le tissu économique à l'extérieur...

## Ce que veulent les entreprises

Et cela fonctionne aussi pour faire gagner en visibilité les entreprises à l'échelon local. Sud Touraine Entreprises l'a expérimenté, dans le Lochois, où cette association a été créée en 1994. Depuis, elle cherche — avec le soutien des programmes européens Feader et Leader — à fédérer les acteurs économiques autour d'actions comme l'optimisation de la gestion des déchets ou la création d'un centre d'affaires, des opérations de networking, la participation à des salons. Avec un mot d'ordre : « Partir des desideratas des entreprises », comme l'explique **Guy Marois**, président de l'association (une cinquantaine de membres) et lui-même patron de PME. Un ultime témoignage qui conforte le vice-président du Conseil régional du Centre, Dominique Roulet, dans sa conviction que les territoires des villes petites et moyennes qui accèdent à des diagnostics et des conseils en stratégie pertinents mettent toutes les chances de leur côté en matière de développement économique.



### Dossier complet en ligne

Pour prolonger les présentations et débat sur le thème du forum, Villes au Carré met en ligne un dossier complet comprenant :

- > les portraits de territoires ;
- > une présentation du projet régional « Observation des dynamiques économiques et stratégies des villes petites et moyennes » (Odes) ;
- > une synthèse de la rencontre d'informations et d'échanges organisée par Villes au Carré le 27 octobre 2012 sur : « De nouvelles stratégies de développement économique pour les quartiers » (4 pages) ;
- > la synthèse du précédent forum, à Chinon, en décembre 2011.

À télécharger sur : [www.villesaucarre.org](http://www.villesaucarre.org)

Pour cette rencontre, Villes au Carré a bénéficié du soutien de :



Pour aller plus loin

Retrouver tous les documents de la rencontre (PowerPoint de présentation, éléments du dossier participant...) sur [le site internet de Villes au Carré](http://le site internet de Villes au Carré).

Cette synthèse est téléchargeable depuis le site internet de Villes au Carré, rubrique [Thématiques d'actions / Économie - Emploi - Insertion](#)



Centre-Poitou-Charentes  
www.villesaucarre.org

www.villesaucarre.org

Réseau d'acteurs des politiques de la ville

Réseau d'acteurs des politiques de la ville en région Centre et Poitou-Charentes, Villes au Carré forme, informe et accompagne les acteurs en charge du développement des territoires urbains. Lieu de ressources, d'échanges et d'expertises, il facilite depuis 2007 la conduite des politiques publiques de cohésion urbaine et sociale en régions. Villes au Carré est membre du réseau national des centres de ressources de la politique de la ville.

Villes au Carré

4, allée du Plessis - 37 000 Tours

Tél. : 02 47 61 11 65 – Mail : [villesaucarre@villesaucarre.org](mailto:villesaucarre@villesaucarre.org)

[www.villesaucarre.org](http://www.villesaucarre.org)

Directrice de publication : Céline DUBLANCHE  
Rédacteurs : Laurence BOUT, Marie-Alexandre  
Maquettiste : Véronique MARIN





**Compte-rendu de la Rencontre INDL/Agglos moyennes des 27 et 28 août 2013**

**Lieu :**

Communauté d'Agglomération Grand Angoulême  
Salle L'Anguienne  
25 Boulevard Besson Bey  
16033 ANGOULEME CEDEX

**Ordre du jour :**

Démarrage des travaux le mardi 27 août à 14h30 :

- Accueil par Luc Paboef, Directeur Général de l'INDL
- Présentation et tour de table des participants

27/08, 15h-17h :

- Place et fonctions des villes intermédiaires, présentation de Christophe Demazière (Professeur en Aménagement-Urbanisme, Université de Tours, Laboratoire CITERES). Débat

27/08, 17h-18h30 :

- Le dispositif d'appui aux stages d'étudiants de la Région Rhône-Alpes (« Starter »), par Grégoire Feyt, Enseignant-chercheur, Université de Grenoble
- Échanges sur les perspectives des stages d'étudiants

Soirée organisée par la Communauté d'Agglomération d'Angoulême : Festival du Film Francophone

28/08, 9h-12h30 :

- La qualité de vie : un atout pour l'attractivité des villes secondaires ?, intervention de Jean-Charles Edouard (Professeur de Géographie, Université de Clermont-Ferrand) ;
- Exposé des agglomérations présentes : Albi, Angoulême, Chateauroux, Bourges...

28/08, 14h-16h :

- Exposé de Flora Quarantin, stagiaire à la CA du Grand Angoulême, sur « agriculture et périurbain »
- Conclusion du séminaire et perspectives, échanges avec Julia Jordan de la DATAR

**Abréviations :**

VPM : Villes Petites et Moyennes  
CA : Communauté d'Agglomération

**Séminaire « Agglos moyennes », 27 et 28 août 2013 - ANGOULEME**

Liste des participants

Nom et Prénom	Institution et Fonction
Banovac Ksenija	Université Tours, Doctorante
Bedel Alexandre	CA Bourges Plus, Stagiaire
Conseil Yannick	CA Grand Angoulême, Directeur adjoint du service développement économique
Demazière Christophe	Université Tours, Professeur en Aménagement et Urbanisme
Doré Gwénaél	INDL, Directeur Pôle Innovation
Edouard Jean-Charles	Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, Professeur de Géographie
Feyt Grégoire	Université Grenoble, Enseignant-chercheur
Frégy Jean-Louis	CA Grand Angoulême, Directeur Développement Economique
Hurteau Xavier	CA Grand Angoulême, Directeur Général Adjoint Missions Transversales
Jacquillard William	Conseil de Développement, Grand Angoulême, Président
Jordan Julia	DATAR, Chargée de mission Villes et Littoral
Limet Lindy	CA Castelroussine, stagiaire
Mainet Hélène	Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, Maître de conférences
Maurel Marion	CA Grand Angoulême, Mission Europe et Politiques contractuelles
Moreau Isabelle	Conseil de Développement du Grand Angoulême, Directrice
Ogé-Carlât Hélène	CA Albi, Chef de projet enseignement supérieur recherche
Paboeuf Luc	INDL, Directeur Général
Pagnard Charles	CA Castelroussine, Projets transversaux
Senée Patrick	CA Bourges Plus, Direction de l'Innovation et du Territoire

Liste des personnes excusées

Nom et Prénom	Institution et Fonction
Couderchet Laurent	Université Bordeaux 3, Professeur de Géographie
Félix Didier	CA Agen, Directeur Pôle Economie
Garnavault Xavier	CC Pays Vendôme, Directeur de l'emploi et du développement économique
Guimond Benjamin	Université de Poitiers, CRIEF, Ingénieur d'études
Lacour Claude	Université Bordeaux 4, Professeur émérite de Sciences Economiques
Pinson Marie-Noëlle	Cabinet Ville de Vendôme
Taulelle François	Université Albi, Professeur en Aménagement et Urbanisme

## PRESENTATION GENERALE

Les objectifs de cette réunion étaient doubles :

- Un apport d'expertise universitaire,
- Le lancement des stages 2013-2014.

L'apport d'expertise universitaire (I) a été effectué par C. Demazière et J-C. Édouard, et confronté aux témoignages des agglos présentes (II) : Albi, Angoulême, Bourges, Châteauroux (Agen et Vendôme étant excusés).

Le lancement des stages (III) a fait l'objet d'échanges, éclairés par la présentation de l'expérience de Rhône-Alpes par G. Feyt.

L'ensemble de ces deux journées était suivi par les universitaires et représentants des agglomérations représentées, ainsi que par Julia Jordan, représentant la DATAR qui a décidé de soutenir ce programme de recherche-action entre praticiens des collectivités et chercheurs.

Nos remerciements vont à la CA du Grand Angoulême qui nous a accueilli dans les meilleures conditions.

## I – EXPOSES DE CHRISTOPHE DEMAZIERE ET DE JEAN-CHARLES EDOUARD

---

### A – EXPOSE DE CHRISTOPHE DEMAZIERE (cf. Diaporama)

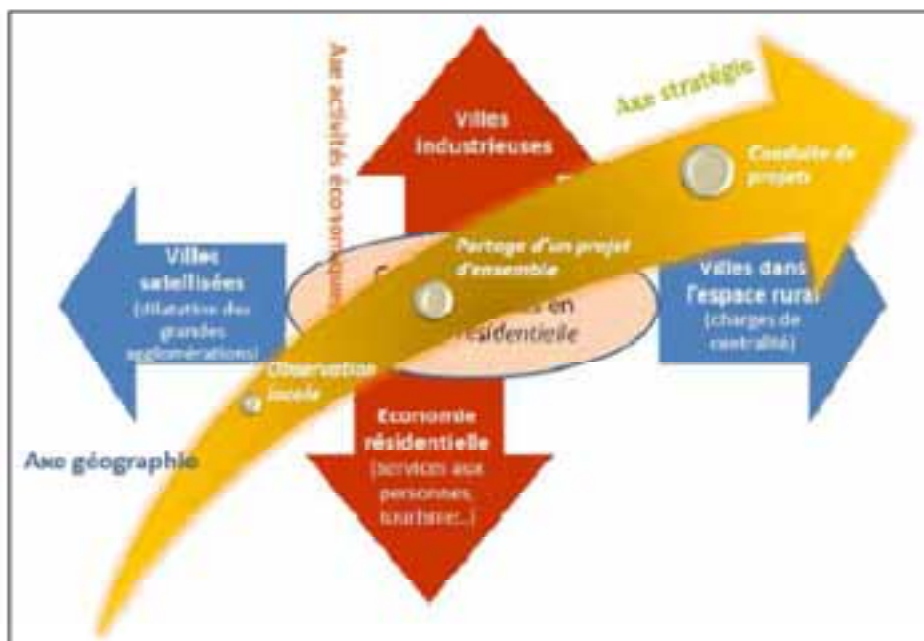
C. Demazière présente sa recherche à partir des travaux engagés dans le cadre du programme européen EPSON, d'une opération ODES porté par le Centre de Ressources « Villes au Carré » (Régions Centre et Poitou-Charentes), et du réseau de chercheurs « Attractvil » (soutenu par la MSH de Clermont-Ferrand).

Les villes petites et moyennes (VPM) sont des « objets réels non identifiés » (Brunet, 1997), qui se caractérisent par :

- Des différences de seuils selon les Etats européens,
- Une multitude de flux, de symboles et d'échelles,
- Des données différentes selon les unités mobilisées : commune, unité urbaine, aire urbaine, zone d'emploi, intercommunalité...

Il propose d'analyser les VPM selon 3 axes :

- Un axe géographie, polarisé entre des villes satellisées (dilatation des grandes agglos) et des villes de l'espace rural (charges de centralité), et confrontées à la concurrence d'autres espaces en matière de mobilité résidentielle. On y observe des villes plus ou moins autonomes, notamment au travers de la connexion des déplacements domicile-travail.
- Un axe économie, polarisé entre des villes industrielles et des villes soumises à l'économie résidentielle (services à la personne, tourisme...), connaissant une concurrence en matière productive et résidentielle. L'économie résidentielle pèse plus dans les VPM que dans les grandes villes (cf. Davezies et Talandier). A noter que les festivals attirent plus que le patrimoine des monuments (qui absorbent beaucoup plus de crédits...).
- Un axe stratégie, qui s'étend de l'observation locale (assez faible) au portage d'un projet d'ensemble (question du portage par les acteurs clés et de la relation entre la ville centre et sa « périphérie »), et enfin à la conduite de projets (problème de sécurisation juridique, face aux blocages et aux contestations).



### Quelles unités géographiques pour l'analyse ?

	Pour les associations d'élus	Pour les chercheurs	Pour l'Etat (la DATAR)
<b>Petites villes</b>	Communes de 7 500 à 25 000 hab. (APVF)	Unités urbaines de 5 000 à 20 000 hab. (Laborie, 1979 ; Edouard, 2003)	-
<b>Villes Moyennes</b>	Communes-centres de 70 000 à 100 000 hab et EPCI les intégrant (FMVM)	Unités urbaines de 20 000 à 100 000 hab. (Lajugie, 1974)	Aires urbaines de 30 000 à 200 000 hab (Programme villes moyennes, 2005-09)

#### ... à l'échelle régionale (région Centre)

- |                                |                                                                                                                                                                                      |
|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Ville petite ou moyenne</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ unité urbaine de 5.000-50.000 habitants</li> <li>✓ pôle d'emploi (aire urbaine jusqu'à 100.000 hab.)</li> <li>✓ pôle de services</li> </ul> |
|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

C. Demazière présente ensuite une démarche d'analyse empirique, selon différentes échelles (unité urbaine, aire urbaine, pôle de services...) et selon différents indicateurs (géographie : réseaux et accessibilité, flux domicile-travail, population et cohésion sociale, emploi et activités économiques : cf. diapos 29-31).

Prenant l'exemple des VPM de la Région Centre, il souligne parmi les tendances :

- une baisse généralisée de la population dans les communes centres au profit des autres communes de l'aire urbaine,
- un vieillissement plus marqué qu'à l'échelle régionale ou nationale,
- une baisse généralisée des catégories ouvriers, artisans-chefs d'entreprises au profit des catégories employés, professions intermédiaires et cadres-professions intellectuelles supérieures,
- une insuffisance du nombre de diplômés,
- une dynamique de l'emploi devenue moins favorable.

En conclusion, il insiste sur 3 orientations :

- 1) Dépasser la perception ambivalente des villes petites et moyennes : en déclin et en besoin d'actions externes... versus villes du bien-vivre
- 2) Importance de la connexion aux pôles en croissance et des réseaux humains internes (des types très différents de réseaux)
- 3) Quelles possibilités de coopérations pour affronter la concurrence qui s'exerce sur les territoires ? Construction intercommunale, relations ville-campagne, relations entre villes...

Débat :

J-L. Frégy, CA Grand Angoulême

Tenir compte de la progressivité du projet

Le SCoT d'Angoulême, entre la CA et 3 communautés de communes, a marqué une avancée

Les festivals, croisements entre initiatives privées et associatives et soutiens publics

Le festival de la BD d'Angoulême, un trépied : culturel, formation, filière économique

X. Hurteau, CA Grand Angoulême

Pas de villes autonomes, toujours des connexions, s'interroger sur la qualité de celles-ci

A Angoulême, on pourrait s'insérer dans un chapelet de villes de Limoges à La Rochelle

La disparition de la TP fait disparaître la concurrence économique entre les villes

Co-opétition, plutôt que coopération/concurrence

Importance des crises pour remobiliser

W. Jacquillard, Conseil de Développement du Grand Angoulême

Mieux connecter économie productive et économie résidentielle

Faire des outils d'observation, des outils d'anticipation et en associant mieux les acteurs locaux

L. Paboef, INDL

Atouts des villes moyennes :

- Interconnaissance, du fait de la proximité géographique

- Décloisonnement des disciplines universitaires

- Difficultés des villes intermédiaires face à l'interrégionalité

Ajouter à l'axe stratégie, une dimension « action publique », entre « homme providentiel » et « co-construction »

G. Feyt, Université de Grenoble

Ajouter un axe selon l'importance différenciée de l'hinterland

Ajouter une dimension « identité »

Prendre en compte la dialectique qualité des élus / qualité du personnel territorial

J. Jordan, DATAR

Importance des liens, de la structuration des villes en réseau

Avoir une nouvelle lecture des systèmes urbains en terme de flux et d'interdépendances (cf. Etude DATAR, Territoires 2040), et travailler sur des géométries variables

En conclusion ultime, C. Demazière souligne l'importance d'un acteur extérieur (l'Etat, la Région, l'Europe) qui s'implique et qui fixe une méthode : au-delà de politiques constitutives, comme condition de l'animation territoriale, il faut un acteur extérieur (appel à projets...)

G. Doré, INDL

Plutôt que le retour (incertain...) de l'Etat, il faut que les échelons supérieurs incitent à une vision : ce peut être le rôle des schémas régionaux...

#### B – EXPOSE DE JEAN-CHARLES EDOUARD (cf. Diaporama)

Jean-Charles Edouard inscrit sa recherche dans le cadre du réseau de recherche « attractvil » (<http://attractvil.hypotheses.org>), un programme pluridisciplinaire sur le rôle des villes petites et moyennes/ villes secondaires/ villes intermédiaires dans le développement des territoires, et de l'IADT - Institut d'Auvergne de développement du territoire ([iadt.fr](http://iadt.fr)).

Centrant son exposé sur la qualité de la vie comme atout pour les VPM, il propose une réflexion sur une démarche géographique de construction d'indicateurs du bien-vivre dans les VPM : il s'agit d'un espace conçu comme un espace de bien-être et pas que sous l'angle de ses fonctionnalités (cf. exposé de C. Demazière).

Il observe un contexte favorable à la valorisation de la qualité de vie, plutôt à partir d'observations d'unités urbaines de 5000 à 20000 habitants (plutôt à partir de l'Auvergne). Il appuie sa démonstration à partir de plusieurs éléments :

- Le développement de l'économie présentielle et la question de l'attractivité résidentielle,
- La valorisation d'images positives (cf. outils de communication internet des collectivités), à côté d'images plus nuancées (et plus négatives).
- La logique de classement des villes « où il fait bon vivre », dans le cadre d'une course aux labels territoriaux (logique de différenciation), encore conçus à l'échelle communale (à l'exception des Villes d'Art et d'Histoire, ouvert aux intercommunalités). Est noté l'exemple de « Cittaslow » qui repose sur différents indicateurs de qualité de vie
- L'émergence de la notion de qualité de vie dans la littérature scientifique...

L'approche objective de la qualité de vie repose sur des indicateurs de mesure, pas forcément à l'échelle des territoires locaux : statistiques sur les ressources et le cadre de vie de l'INSEE, indice de développement humain déclinés désormais à l'échelle des régions françaises, indicateur de santé sociale (Ile de France), indicateurs d'attractivité résidentielle et de conditions de vie (emploi) et indice de fragilité (disponibles à l'échelle locale)...

Cette approche « objective » sur les conditions de vie doit être complétée par une approche « subjective » sur le bien-être, ainsi que par des éléments objectifs et subjectifs sur les politiques locales, d'où le recours à l'enquête de terrain.



Il indique comme perspectives de travail :

- L'intérêt de mettre en relation les 2 approches, objective et subjective (transformer en indicateurs des éléments subjectifs),
- L'établissement de comparaisons entre les VPM et les autres niveaux hiérarchiques.

Débat :

L. Paboeuf :

Risque d'instrumentation des critères, des indicateurs  
Comment construire des indicateurs de façon démocratique (confrontation) ?  
Importance d'enquêtes ethnographiques

C. Pagnard (Chateauroux) :

Sur les observatoires locaux, 2 difficultés : importance du temps dédié, et croisement des niveaux territoriaux

Bourges :

L'observation locale, une dimension transversale

A noter l'obligation depuis 2012 d'un rapport « développement durable », rapport pré-DOB (Document d'orientations budgétaires)<sup>3</sup> des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, de la collectivité de Corse, des départements et des régions.

#### C – ELEMENTS CONCERNANT LES AGGLOMERATIONS REPRESENTEES

Les villes moyennes présentes étaient par l'intermédiaire de représentants des communautés d'agglomération constituées, cadres stratégiques actuels pour ces villes.

Albi (cf. Diaporama)

<sup>3</sup> Extrait du Décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales :

Le rapport prévu décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la commune sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire.

« Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au II de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

« – le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;

« – le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

« Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

« Cette analyse peut être élaborée à partir du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux mentionné au deuxième alinéa de l'article 254 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. ».



Positionnement : d'une position de concurrence avec Toulouse à une position de coopération métropolitaine mais avec une position différenciante (exemple : sur l'enseignement supérieur-recherche, niches différenciantes en lien avec équipes de recherche).

Emploi : reste assez bien placé (comme Castres avec P. Fabre), volonté politique : créer de nouvelles filières, de nouvelles entreprises (70% des entreprises en position de reprise)

Intérêt du contrat de site universitaire : difficulté de trouver l'ensemble des financements, mais a permis au moins aux établissements de se connaître ; mobilisation des consulaires, y compris sur les financements

Classement UNESCO : occasion de monter un dispositif de mobilisation de la population (500 « ambassadeurs »)

#### Angoulême

Choix d'un domaine d'excellence : la BD

Importance des étudiants :

Antenne universitaire de Poitiers (Licences, Droit, AES, Sports) : un millier d'étudiants

Pôle image : 1000 étudiants (7 écoles)

+ 1000 étudiants : IFSI (école d'infirmières) et école d'ingénieurs (CESI)

Travail en cours sur l'agriculture périurbaine dans le cadre du SCOT (cf. Diaporama)

#### Bourges

Besoin de pôle urbain pour tenir l'espace

2 types de services : santé (en surcapacité) et culture (cf. Printemps de Bourges)

Importance de l'activité militaire, et de la diversification

Projet technopolitain, maîtrise des risques, énergie et bâti de demain

4500 étudiants, dont une école d'ingénieurs mise en place en 1997 et qui va devenir le 6<sup>ème</sup> INSA de France (passage de 450 étudiants à 900)

Label « logement étudiant » et formation à la construction de logements économes en énergie

Sur le plan de l'organisation des services intercommunaux, décision de mise à plat, en fonction du projet de l'agglomération, avec constitution d'une direction de l'innovation et du territoire comportant 2 missions transversales : l'observatoire local et le développement durable (tous les projets devront avoir la signature « développement durable »)

#### Chateauroux

Économie industrielle très variée : sous-traitance automobile/aéronautique

Pas de politique d'accompagnement complet des entreprises, mais une plateforme métiers complète, accompagnement en matière d'accueil de cadres expérimentés

2 projets de zones d'activités (dont une requalification de site militaire : Régiment du Train)

Devenir de l'aéroport : maintenance, formation, fret

Antenne universitaire et d'école d'ingénieurs, projet d'éco-quartier, 1000 étudiants

Bus urbain gratuit

## II – LES STAGES D'ETUDIANTS

---

### A – EXPOSE DE GREGOIRE FEYT

G. Feyt expose le dispositif mis en place par la Région Rhône Alpes, au travers du réseau UniTer-RA (Universités/Territoires en Rhône-Alpes), initié dans le cadre du SRESR en 2006, et visant à animer une interface entre le monde des sciences du territoire et les collectivités et à mettre en place des outils : ObsTer (Observatoire des stages en développement territorial) et StaTer (Stages comme Ressource Territoriale).

Le dispositif StaTer est né de la rencontre entre trois constats issus de l'ObsTer :

- En Rhône-Alpes, près de 100 formations universitaires (Lpro et master) en lien avec le développement territorial, soit plus de 1500 étudiants effectuant des stages professionnalisants, pour la majorité en Rhône-Alpes.
- Les territoires et structures d'accueil éloignés géo et/ou socio de l'université peinent à attirer des stagiaires (raisons pratiques, méconnaissance mutuelle).
- Or, les stages réalisés constituent fréquemment un véritable levier vis-à-vis de besoins et d'enjeux d'innovation (cf. ObsTer).

Il comporte 3 étapes :

- Susciter et faciliter la venue et l'accueil sur le territoire de stagiaires,
- Mettre les stagiaires en réseau (ainsi que leurs tuteurs),
- Favoriser l'innovation à travers la confrontation opérée par et via les stagiaires entre des disciplines et des activités.

Les chantiers et perspectives de StaTer sont :

- Consolider le dispositif sur les territoires engagés
- Accompagner les animateurs de territoire qui auront à faire vivre le réseau des stagiaires
- Outils d'information et de capitalisation, séminaires partenariaux

StaTer doit affirmer sa vocation multidisciplinaire et multi-sites à l'échelle régionale.

A noter son intégration en avril 2013 dans l'action intitulée « Une interface pour faciliter l'émergence et la prise en compte de demandes socio-économiques des territoires » (CEDES, PRES Université de Grenoble).

Il s'agit de mettre en place une cellule opérationnelle permettant de tisser des liens avec les publics et acteurs socio-économiques « éloignés » de l'Université, notamment via des relations avec les agents travaillant au développement local.

Est également prévu l'élargissement des thématiques, des territoires (échelle régionale) et des actions (ateliers de Master, junior entreprises, conférences, développement de formations, bourses CIFRE etc.)

Ce dispositif n'est pas systématiquement réservé aux territoires ruraux, mais pour les agglomérations moyennes, ne doit pas se limiter aux besoins des services municipaux mais aussi prendre en compte des demandes d'acteurs économiques et sociaux (associations...).

G. Feyt signale un projet d'enquête sur la recherche vu du côté des cadres territoriaux, en lien avec l'ARF et l'AdCF.

Du débat, il résulte que les stages soulèvent un double enjeu : capitalisation et valorisation.

#### B - PERSPECTIVES DES STAGES 2013-2014 SUR L'OUEST

Pour P. Senée (Bourges), l'intérêt des stages est de susciter de l'innovation dans l'action publique. Pour Bourges, le travail s'inscrit dans un cadre pluriannuel : il a d'abord consisté dans un porter à connaissance, au travers d'une étude générale (A. Traché, 2012), puis a été suivi par une étude « prévention des risques » (2013). Est envisagé un nouveau stage sur le thème de la prévention des risques au niveau des entreprises, et sans doute une 3<sup>ème</sup> année de propositions vis-à-vis de cette thématique.

Pour C. Pagnard (Chateauroux), les travaux menés avec l'INDL visent à prendre de la hauteur, et l'année 2012 a été consacrée à un regard précis sur le territoire. L'objectif est de continuer sur le développement économique : rôle des acteurs (collectivités territoriales et sectoriels : consulaires) et gouvernance

Pour X. Hurteau (Angoulême), les centres d'intérêt portent sur :

- Le lien rural/urbain (projet de contrat CA et CC avec la Région)
- Le lien avec l'ESR (vie étudiante...)
- Les territoires créatifs (processus d'innovation et jeux d'acteurs), en lien avec un programme européen

#### C - CALENDRIER 2013-2014

- Octobre : diffusion d'un modèle « fiche de stage » avec préambule INDL
- Fin octobre : envoi des fiches de stage aux universités (Bordeaux 3-Géo, Tours-Aménagement, Clermont-Ferrand-Géo, Albi-Master VPM, Agen, M2-Développement durable)
- Automne : présentation de la démarche à l'Institut d'Auvergne de Développement du Territoire
- Janvier-février : signature d'une convention cadre Universités-Collectivités-INDL, et mise au point d'un protocole étudiants
- Fin mars 2014 : séminaire préparatoire avec les étudiants stagiaires (intervention éventuelle des personnes en charge des questions de métropolisation à la DATAR) ; Albi est candidat pour accueillir ce séminaire (proposition d'H. Ogé-Carlat)
- Printemps 2014 : mise en place d'une plate-forme collaborative sur le site internet de l'INDL (capitalisation, mise en ligne des travaux et synthèse)
- Fin août 2014 : séminaire de bilan avec les étudiants stagiaires



---

**Observation des dynamiques économiques et stratégies des villes petites et moyennes : contribution méthodologique et application aux villes petites et moyennes de la Région Centre**

**Pascal CHAUCHEFOIN**

CRIEF, Université de Poitiers

**Benjamin GUIMOND**

CRIEF, Université de Poitiers

Le phénomène de décentralisation industrielle qui a caractérisé la phase de croissance d'après-guerre, a largement contribué à structurer l'appareil productif actuel des villes moyennes. Un grand nombre d'entre-elles ont fondé leur développement économique sur la présence d'établissements déconcentrés conduisant à des spécialisations locales mono activités.

L'essor de la globalisation et l'émergence de l'économie de la connaissance s'accompagnent d'un accroissement de l'incertitude quant aux conditions de la compétition économique. Cette situation entraîne de fortes perturbations dans l'organisation du système urbain français à partir des années 70. La globalisation accroît les espaces d'échanges tout en accentuant la concurrence. La stratégie d'innovation s'impose face à l'accroissement de la pression concurrentielle et confère à la connaissance un rôle central dans les stratégies des firmes. La division technicienne du travail laisse ainsi place progressivement une division cognitive du travail. Parallèlement, certaines firmes optent pour une logique de rationalisation fondée sur un recentrage sur leur cœur de métier ce qui augmente, par la même, la densité des relations interentreprises. Quant à l'incertitude, elle implique le passage d'une géographie des coûts de transport à une géographie des délais (VELTZ, 1993).

Tous ces mécanismes contribuent à remettre en cause les déterminants classiques de la localisation des entreprises. La relation firme-territoire héritée de l'après-guerre évolue pour faire place à un processus de co-construction de ressources indivisibles par la firme et les autres acteurs du territoire (COLLETIS, PECQUEUR, 1993). L'impact de ces phénomènes sur les villes moyennes est multiple et diffère selon les cas, mais il participe finalement à l'accroissement de l'hétérogénéité des profils économiques de ces villes et à leur mise en concurrence.

Dans ce contexte, on peut distinguer schématiquement quatre grands types d'évolution du tissu économique des villes moyennes :

- certaines préservent leur identité industrielle et s'inscrivent, à des degrés divers, dans une logique de reconversion ;
- d'autres connaissent un mouvement de tertiarisation ;
- d'autres encore se spécialisent dans l'économie résidentielle ;
- une dernière catégorie voit se développer certaines fonctions dites « métropolitaines ».

Ces transformations n'ont pas eu lieu à partir d'une évolution autonome de la base productive. Elles résultent d'une combinaison toujours originale d'un territoire à l'autre entre les caractéristiques de cette base productive et les structures de gouvernance locale. Par gouvernance locale, nous entendons ici la manière dont les acteurs d'un territoire (qu'ils appartiennent à la sphère productive, privée ou publique qu'il s'agisse d'acteurs institutionnels ou associatifs) se coordonnent pour créer une dynamique de développement économique local. Au sein de cette gouvernance territoriale, nous distinguons la gouvernance institutionnelle, composée d'acteurs institutionnels et le monde productif, composé d'acteurs productifs privés et publics.

Du point de vue de la politique de développement local à l'œuvre dans les villes moyennes, les stratégies les plus fréquentes sont les suivantes : vocation logistique, développement métropolitain et valorisation des ressources fixes (MOATI, 2001). La première consiste à admettre le passage d'une géographie des coûts à une géographie des délais et à valoriser le territoire tel un hub de communications et d'échanges. Les villes moyennes ne peuvent prétendre opter pour cette stratégie avec une vocation internationale, toutefois cela est

envisageable à une échelle régionale. Les activités de logistique sont consommatrices d'espaces, donnant l'avantage à des espaces à faible densité économique et nécessitent majoritairement de la main d'œuvre aux compétences proches de celles de la main d'œuvre libérée par l'industrie manufacturière déclinante. Les caractéristiques des villes moyennes, proches des besoins évoqués, ont conduit beaucoup de territoires à se positionner sur cette stratégie. La forte concurrence que les territoires se livrent entre eux à cette occasion rend cette stratégie très aléatoire.

La seconde stratégie, celle du développement technopolitain, s'appuie plus largement sur les savoirs et la connaissance présents sur le territoire ainsi que sur de fortes interrelations entre les sites de formation, la recherche et les entreprises. Les atouts de cette stratégie sont nombreux : développement endogène, forte valeur ajoutée ou encore positionnement sur un secteur porteur. Elle connaît également des limites : présence nécessaire et renouvelée d'une main d'œuvre qualifiée, existence de synergies locales entre la recherche, la formation et les entreprises... Cela pose aussi la question de l'arbitrage entre concentration et dispersion (efficacité vs égalité) de l'action publique nécessaire au développement et à l'accompagnement de ces pôles. Enfin, le caractère « localiste » souvent présent dans la mise en place de telles stratégies ainsi que la définition du caractère porteur ou non d'un secteur sont d'autres arguments pouvant remettre en cause l'efficacité d'une telle stratégie (BOUBA-OLGA, FERRU, 2008).

La troisième stratégie correspond à un développement de l'appareil productif reposant sur la valorisation des ressources fixes du territoire, ressources qui se veulent spécifiques. Un grand nombre de villes moyennes se retrouvent dans cette logique. Par ressources fixes, on entend des ressources physiques mais également des ressources intangibles propres à la ville moyenne (par exemple le pouvoir de commandement et les compétences administratives). Dans ce cadre, beaucoup de villes moyennes ont souhaité apporter un soutien public au développement de leur économie résidentielle dans une logique de captation de revenus (L. DAVEZIES, 2008). Mais les limites d'une telle stratégie sont connues : la stabilité des revenus n'est pas une garantie (dépendance des revenus publics aux politiques publiques, dépendance à des comportements individuels concernant la propension à consommer localement le revenu...).

Au final, parmi ces trois stratégies (logistique, technopolitain et ressources fixes), aucune ne peut être considérée comme plus efficace pour aborder les mutations économiques actuelles et aucune hiérarchie ne peut être établie entre elles.

Tout comme on observe une diversité des mondes productifs des villes moyennes, il existe une diversité des stratégies de gouvernance territoriale. Dans tous les cas, la trajectoire économique des villes moyennes, plus largement des territoires, est sous l'influence des jeux des firmes et des structures de gouvernance. « Les territoires se construisent sous l'impulsion de jeux d'acteurs en leur sein et à l'articulation avec des logiques de firmes et des logiques industrielles » (ZIMMERMANN, 2005). L'idéal serait alors d'étudier la gouvernance territoriale dans son ensemble ainsi que les interrelations entre groupes d'acteurs. Les travaux de J-B. ZIMMERMANN apportent trois types de proposition au travers de ce qu'il appelle des « modes de développement local » permettant de décrire des systèmes organisationnels de monde productif. Le premier est celui du « processus d'agglomération », concentration spatiale d'activités hétérogènes, attirées entre autres par des externalités pécuniaires. L'avantage de ce mode est une réduction des risques liés aux chocs sectoriels par la diversité des activités. L'aspect négatif réside dans l'absence d'externalités technologiques recherchées par les firmes. Le second mode est le « processus de spécialisation », concentration d'activités homogènes, bénéficiant d'externalités technologiques. Le risque dans ce schéma est une forte exposition aux chocs sectoriels. Enfin le troisième mode est celui intitulé du « processus de

spécification » s'articulant autour d'une spécialisation cognitive. A chacun de ces systèmes organisationnels productifs correspond un mode de gouvernance institutionnelle.

Dans la suite de l'étude, nous proposons de centrer l'analyse sur le monde productif des villes moyennes, en excluant la gouvernance institutionnelle ainsi que les réseaux d'interrelations. Plus précisément, l'objectif de ce travail est la définition d'une méthodologie permettant le repérage des dynamiques productives des villes moyennes.

## **I- Cadre méthodologique**

La méthodologie détaillée ici, s'inscrit dans une démarche globale de repérage des dynamiques productives d'un tissu. Cette démarche est composée d'une approche quantitative et d'une autre qualitative, permettant de partir d'une vision élargie du territoire (méséo-économique) pour aboutir à une vision fine, celle de l'entreprise (microéconomique). Dans le cadre du programme ODES, seule la première partie de la démarche sera mobilisée. Elle permet, au travers de la mobilisation d'un certain nombre d'outils statistiques, d'identifier les grandes logiques productives à l'œuvre au sein des villes moyennes.

### *Eléments de contexte et principales caractéristiques économiques*

Dans un premier temps, il est nécessaire de compiler et traiter un ensemble de données relatives à des éléments de contexte. Ainsi peuvent être traités : la situation géographique du territoire (type de territoire, présence de ressources spécifiques, etc.), les infrastructures (degré d'enclavement ou d'ouverture du territoire, appartenance à des réseaux, etc.), la relation du territoire avec ses voisins, l'organisation territoriale du territoire (quels acteurs présents et leurs domaines d'intervention) et enfin, il est conseillé de compléter les données préliminaires avec un regard sur l'organisation urbaine du territoire ainsi que sur la présence ou non de structures clés comme des centres de formation et de recherche.

Afin d'obtenir une vision d'ensemble étayée du territoire, il est nécessaire de compléter toutes ces informations avec des données économiques d'ordre général comme le niveau de chômage ou encore la nature des activités dominantes par grands secteurs (agriculture, industrie, construction, commerces, services).

Autre élément parmi les faits stylisés économiques à retenir : il s'agit des mécanismes de création de richesses à l'œuvre sur le territoire. Il s'agit là de faire écho en partie aux travaux de L. DAVEZIES relatifs à la théorie de la base et à l'économie résidentielle (cf. supra). Ils sont utiles dans le cadre d'un diagnostic de territoire dans la mesure où ils apportent des informations quant à des dépendances du territoire vis-à-vis de certaines sources de revenus. En revanche, la méthodologie appliquée par L. DAVEZIES est difficile à mettre en œuvre du fait de l'impossibilité à quantifier aisément les flux de revenus disponibles. L'INSEE propose une alternative au travers de sa nomenclature des sphères économiques. Il ne s'agit plus de s'intéresser aux revenus disponibles mais aux emplois du territoire. Ceux-ci sont ventilés en secteurs d'activités, eux-mêmes regroupés en deux sphères : la sphère présente et la sphère non présente. Les activités présentes dans la sphère non présente sont celles dont la production de biens et services est majoritairement destinée à satisfaire des besoins extérieurs au territoire. Cette sphère inclut notamment l'ensemble des activités industrielles. La sphère présente agrège les activités satisfaisant les besoins des acteurs présents sur le territoire, y compris temporairement comme les touristes ou les résidents secondaires. Vont ainsi être incluses dans cette sphère la plupart des activités commerciales, les services aux personnes, les activités liées au tourisme au sens large (hébergement, restauration, loisirs, etc.) ainsi que la quasi-totalité des emplois publics ceux-ci étant majoritairement à destination des personnes du territoire (santé, éducation, action sociale). Pour chacune de ces sphères, il est possible de



distinguer activités publiques et privées. Dans la sphère non présenteielle, les activités publiques sont quasi nulles. Le groupe composé des activités non présenteielles privées correspond à la base productive de L. DAVEZIES. Dans la sphère présenteielle, le groupe des activités publiques se rapproche des activités à l'origine des revenus disponibles de la base publique. En revanche, il est impossible d'identifier les autres bases, tout comme il n'y a pas de distinction claire entre base économique et base domestique. La nomenclature des sphères économiques de l'INSEE apparaît comme moins complète que la théorie de la base mais plus facile à mobiliser. Autre limite à prendre en compte, les données que propose l'INSEE au travers de cette nomenclature sont celles de la source « Connaissance Locale de l'Appareil Productif (CLAP) ». Cette dernière exclut les emplois du secteur de la défense et ceux de l'intérim. Le biais statistique qui peut en résulter sera évalué ultérieurement lors de l'approche sectorielle (cf. indice de spécialisation). Bien que l'approche de l'INSEE ne soit pas aussi complète que celle de L. DAVEZIES, elle permet de faire ressortir un certain nombre de mécanismes. L'enjeu réside dans la mesure des poids respectifs des sphères, rapports entre le nombre d'emplois de la sphère et le nombre d'emplois total du territoire. Une comparaison avec les chiffres observés au niveau national ou sur d'autres territoires de référence permet de situer le terrain d'étude. Ces outils sont mobilisables à toutes les échelles. Ils permettent d'apprécier de manière synthétique les principales caractéristiques économiques d'un territoire tout en rendant possible des comparaisons.

#### *Méthode d'identification des secteurs clés*

Les outils mobilisés par la suite permettent d'appréhender le tissu économique à l'échelle sectorielle. Au travers des indices sectoriels de spécialisation (cf. annexe 1), il s'agit de calculer le poids de chaque secteur dans l'emploi local. Les résultats font ainsi ressortir les secteurs pourvoyeurs d'emplois. Cet outil apporte une vision de la structure sectorielle des emplois locaux. De premiers éléments concernant le degré de fragilité du tissu peuvent être relevés à ce stade. Comme cela sera détaillé ci-dessous, une spécialisation forte peut avoir des avantages mais susciter également des risques.

Afin de mieux apprécier les phénomènes et résultats liés à un territoire, il est nécessaire de les comparer avec ceux observés sur d'autres espaces. Ainsi, pour mieux juger de la structure sectorielle d'un tissu, il est possible de mobiliser deux outils. Le premier, l'indice de similarité (cf. annexe 2), compare la structure sectorielle dans son ensemble (proximité entre deux territoires dans la répartition de leurs emplois entre secteurs), alors que le second, l'indice sectoriel de spécificité (cf. annexe 3), compare le poids de chaque secteur un à un. Dans les deux cas, ils permettent de faire ressortir les secteurs dont le poids est relativement plus fort localement. Il peut être parfois ambigu de déterminer si cela constitue une force ou une faiblesse. Une spécificité globale forte implique généralement une spécialisation importante dans un ou plusieurs secteurs, qui ont un impact important sur le tissu. L'existence de cette spécificité montre que le territoire dispose d'atouts, de caractéristiques (compétences et savoir faire identifiables) permettant d'attirer des entreprises dans ces secteurs et/ou favorisant significativement le développement des entreprises locales. En d'autres termes, le territoire possède un avantage fort, puisqu'il se révèle très compétitif sur certains secteurs. La contrepartie de cet avantage, c'est une dépendance plus ou moins forte du tissu vis-à-vis de ces activités. La plus ou moins bonne santé économique de ces secteurs, leur situation conjoncturelle impactent positivement ou négativement le tissu. Dans le pire des cas, ces secteurs seront composés d'un très petit nombre d'établissements concentrant les emplois. Le territoire est alors dépendant de la conjoncture sectorielle mais également des faits propres à ces établissements indépendamment de l'évolution (par exemple, une restructuration au sein d'un groupe peut conduire à des fermetures de postes dans un établissement local, voir à sa fermeture). Cette dépendance à un petit nombre d'activités économiques peut entraîner une

fragilité pour un territoire de petite taille. En effet, il ne peut pas compenser la dépendance à un secteur majeur par la diversité des autres activités de son tissu. Pour les territoires de plus grandes tailles, l'interprétation est beaucoup plus ambiguë.

En combinant, les résultats des indices sectoriels de spécialisation et de spécificité, il est possible de faire ressortir les secteurs clés du territoire. Il s'agit de ceux qui combinent à la fois de très forts indices pour les deux outils.

#### Analyse des dynamiques sectorielles

Les précédents outils apportent une vision à un instant  $t$  du territoire. Pour observer les évolutions mais également les dynamiques qui affectent, positivement ou négativement, le tissu économique, deux outils sont à disposition : le taux de croissance annuel moyen, pour mesurer l'évolution des emplois sur une période donnée, et l'analyse structurelle résiduelle (ASR) pour apprécier la part des effets de structure dans ces évolutions observées. Le taux de croissance apporte des informations sur l'évolution des emplois par secteurs sans toutefois être en mesure de les expliquer. Ces dernières peuvent être de deux natures. Elles peuvent être le fruit d'effets structurels, exogènes au territoire ou le résultat d'effets endogènes au tissu. Un exemple d'effet structurel serait l'impact d'un déclin national voir global d'un secteur sur les activités du territoire. Un effet régional serait d'observer, dans ce même contexte de déclin, une croissance locale des activités concernées. Cette croissance pourrait s'expliquer par de multiples raisons propres aux établissements locaux (positionnement sur un marché de niche, capacité d'innovation, savoir-faire spécifique, etc.).

Pour déterminer la part de ces effets dans les dynamiques locales, il est nécessaire de réaliser une analyse structurelle résiduelle. Le principe est de comparer l'évolution locale des emplois à celle observée sur un territoire de référence, généralement le niveau France entière. De cette comparaison ressort un écart dit « total » entre le taux de croissance des emplois locaux et le taux de croissance national des emplois. Cet écart total est décomposé de deux autres écarts : l'écart structurel, fruit des effets structurels et l'écart résiduel, résultats d'effets autres que structurels sur la conjoncture locale. L'interprétation des résultats se fait à deux niveaux : la nature des écarts et leur grandeur d'une part, les contributions sectorielles à chacun d'eux d'autre part. Comme le résume le tableau suivant, il peut exister plusieurs explications pour un même résultat. Il faut alors analyser les résultats dans le détail pour identifier la bonne justification. Les explications relatives aux résultats de l'écart structurel réside dans la structure sectorielle du territoire d'étude à la date  $t_0$ . Pour comprendre les résultats de l'écart résiduel, il faut regarder les taux de croissance sectoriels. Ce sont eux qui permettent de faire ressortir les effets locaux.

Nature de l'écart	Explications possibles
Ecart structurel positif	Le territoire d'étude est <b>faiblement</b> positionné (par rapport au référentiel) sur les secteurs qui vont connaître un <b>déclin</b> à l'échelle du référentiel. Dans ce cas, l'impact du déclin devrait en théorie être moins significatif sur le territoire d'étude.
	Le territoire d'étude est <b>fortement</b> positionné (par rapport au référentiel) sur les secteurs qui vont connaître un <b>essor</b> à l'échelle du référentiel. Dans ce cas, les bénéfices de l'essor devraient en théorie être plus significatifs sur le territoire d'étude.
Ecart structurel négatif	Le territoire d'étude est <b>fortement</b> positionné (par rapport au référentiel) sur les secteurs qui vont connaître un <b>déclin</b> à l'échelle du référentiel. Dans ce cas, l'impact du déclin devrait en théorie être plus fort sur le territoire d'étude.
	Le territoire d'étude est <b>faiblement</b> positionné (par rapport au référentiel) sur les secteurs qui vont connaître un <b>essor</b> à l'échelle du référentiel. Dans ce cas, les bénéfices de l'essor devraient en théorie être moins significatifs sur le territoire d'étude.
Ecart résiduel positif	Dans ce cas, les taux de croissance sectoriels observés pour le territoire d'étude et le référentiel sont tous les deux positifs, mais celui du terrain d'étude est plus fort.
	Le taux de croissance sectoriel du référentiel est négatif alors que dans le même temps celui pour le terrain d'étude est positif.
Ecart résiduel négatif	Dans ce cas, les taux de croissance sectoriels observés pour le territoire d'étude et le référentiel sont tous les deux négatifs, mais celui du terrain l'est davantage.
	Le taux de croissance sectoriel du référentiel est positif alors que dans le même temps celui pour le terrain d'étude est négatif.

En d'autres termes, l'analyse structurelle résiduelle permet une compréhension quant à l'évolution des emplois. Par exemple, il est possible d'expliquer une partie d'un défaut de croissance des emplois par un mauvais positionnement économique à la date  $t_0$ , à savoir une spécialisation forte sur des secteurs en déclin au niveau global (référentiel). A ces effets, peuvent se combiner des effets locaux positifs (écart résiduel positif) qui viennent resserrer l'écart total.

Les résultats de l'ASR ont également certaines limites. Si la période étudiée est trop longue et la date  $t_0$  trop ancienne, les résultats doivent être relativisés. En effet, la structure sectorielle d'un territoire peut évoluer dans le temps. Le fait de dire qu'un territoire est « mal positionné », sur des secteurs en déclin, ne veut en aucun cas dire que c'est toujours le cas à la date  $t_1$ . Pour des périodes assez longues, il peut être intéressant de faire une autre ASR à mi-parcours afin de prendre en compte l'évolution de la structure sectorielle.

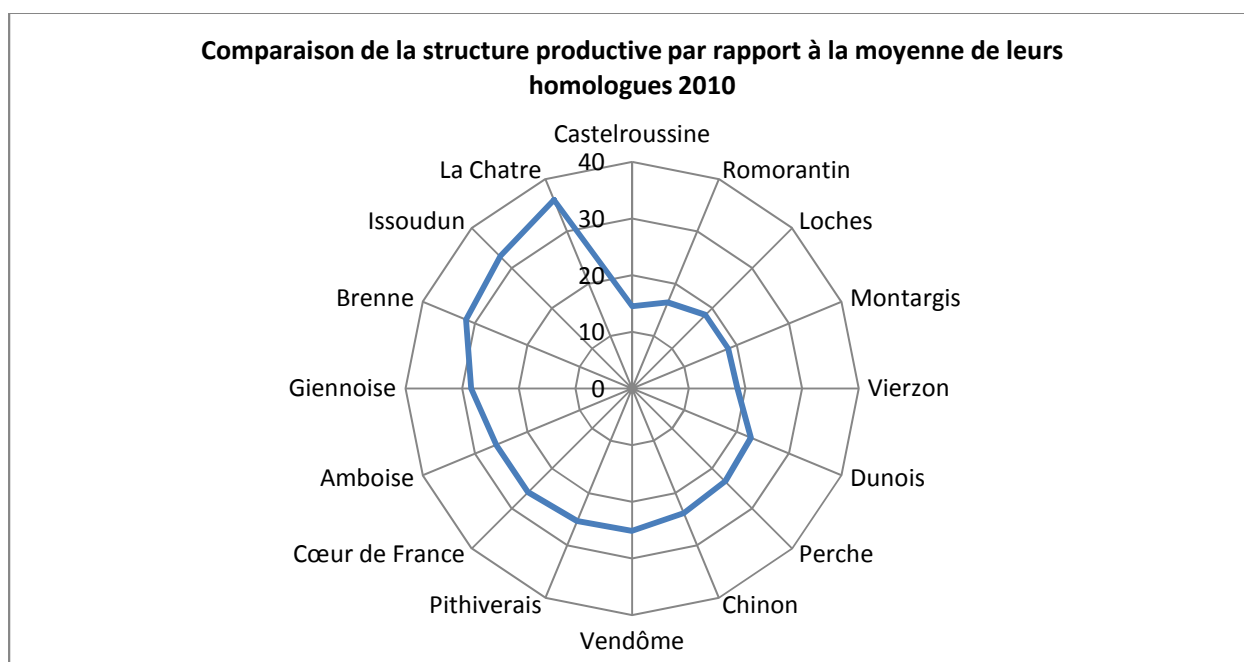
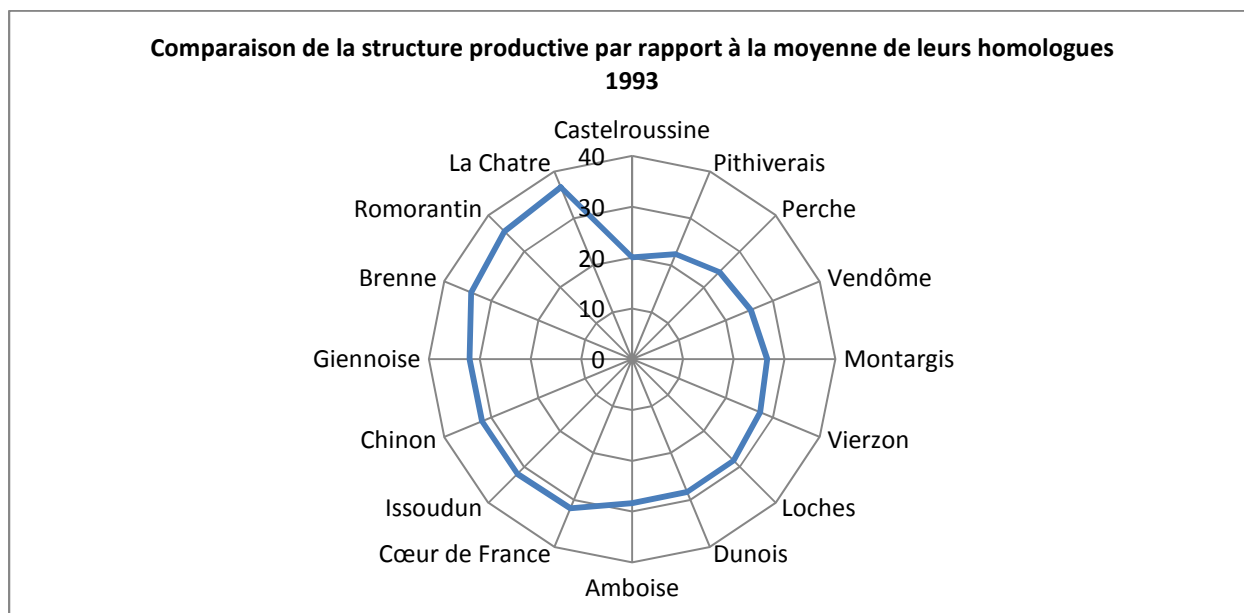
## **II- Repérage des dynamiques productives des 16 villes moyennes de la région Centre**

### *Une tendance à l'homogénéisation des tissus productifs des villes moyennes de la région Centre.*

Le premier travail a consisté à comparer la structure productive des villes moyennes<sup>19</sup> de la région Centre dans leur ensemble. Nous avons souhaité mesurer le degré de similitude entre ces territoires au niveau de la composition sectorielle de leur appareil productif. L'indice de similarité (cf. supra) répond parfaitement à ce questionnement. Chacune des villes moyennes a ainsi été comparée à la moyenne des autres. Plus l'indice de similarité tend vers 100, plus la

<sup>19</sup> Découpage administratif des communautés de communes ou communautés d'agglomération

ville moyenne étudiée est atypique vis-à-vis des autres villes moyennes de la région Centre. Les calculs ont été réalisés pour les années 1993 et 2010 à partir des données Pôle Emploi.



Plusieurs résultats intéressants émergent de ces premiers calculs. En 1993, à l'exception des communautés de communes de Pithiverais et du Perche, l'ensemble des indices ont une valeur supérieure ou égale à 30, signe d'une dissimilarité significative. En d'autres termes, les deux territoires précédemment cités sont ceux qui apparaissent comme ayant le moins de spécificités productives locales. En général, lorsqu'un territoire est comparé à une moyenne de territoires, si son indice de similarité tend vers 0, cela traduit un tissu économique principalement orienté vers les secteurs d'activités « Commerce et réparations », « Construction » et « Action sociale ». Dans le cas présent, pour les deux villes moyennes citées, leur tissu est effectivement significativement orienté vers ces activités mais également vers un ou deux secteurs industriels (« IAA », « Fabrication de matériel de transport » ou encore « Autre industrie manufacturière »). Ce résultat indique que les villes moyennes de la région Centre ont pour particularité de posséder un tissu orienté vers des activités

industrielles, plus que la moyenne. Ce phénomène se confirme lorsque l'on regarde les valeurs de l'indice de similarité pour les autres villes moyennes, tous supérieurs à 30. Ces villes moyennes ont pour caractéristique de posséder un ou plusieurs secteurs industriels dont les effectifs pèsent dans l'emploi local. Il s'agit là de spécificités locales.

Les résultats pour l'année 2010 montrent une évolution des structures productives. Tout d'abord, la place des villes n'est plus la même dans le classement. Ainsi la communauté de communes de Romorantin, par exemple, est devenue la ville moyenne dont l'indice de similarité est le plus faible. Cela s'explique par une perte importante d'effectifs dans un secteur qui lui était spécifique (« Fabrication de matériel de transport » avec la fermeture de l'établissement *Matra*). Le territoire n'ayant pas d'autre spécificité, sa structure productive « se normalise », du moins tend vers une structure moyenne composée essentiellement d'activités de « Commerce et réparation », « Construction », « Action sociale » ou encore « Travail temporaire ». De manière plus générale, ce qui ressort des résultats pour l'année 2010, c'est une tendance à la baisse des valeurs des indices (les profils sectoriels se rapprochent et seules 3 villes se distinguent en 2010 contre 7 en 1993). Ce phénomène traduit une homogénéisation des structures productives de ces villes moyennes. Entre 1993 et 2010, elles ont perdu des emplois dans les secteurs qui faisaient leurs spécificités. De ce fait, elles ont aujourd'hui des structures beaucoup plus proches de la moyenne. Cela peut s'analyser comme une faible capacité de la plupart des villes considérées à trouver une réponse originale aux mutations économiques qui transforment leur tissu productif.

Après cette approche à l'échelle des structures productives, nous avons souhaité identifier pour chaque ville moyenne de la région Centre les secteurs clés et analyser les dynamiques sectorielles à l'œuvre sur ces territoires. Les fiches synthétiques ci-dessous, résument les principaux résultats pour chacun des espaces d'étude.

Principales caractéristiques économiques

- Tissu économique orienté vers l'extérieur du territoire plus fortement que la moyenne nationale (sphère non présentielle représente 39% des effectifs totaux contre 32% au niveau national, sphère présentielle 61% contre 67%).
- Sphère présentielle privée 41% des effectifs totaux du territoire, contre 42% au niveau France entière ; sphère présentielle publique 20% contre 25%.

Identification des secteurs clés

- Evolution faible de la répartition des emplois depuis 1993.
- Les trois premiers secteurs en 1993 : « Fabrication de matériels de transport » (17% des emplois privés de la communauté de communes), « Commerce, réparation auto et moto » (16%) et « Autre industrie manufacturière » (12%).
- Les trois premiers secteurs en 2010 : « Commerce, réparation auto et moto » (19%), « Fabrication de machines et équipements » et « Autre industrie manufacturière » tout deux à 11%. L'émergence du secteur « Fabrication de machines et équipements » et le déclin de « Fabrication de matériels de transport » sont le résultat d'un phénomène statistique. La communauté de communes du Perche est caractérisée par la présence d'une unité de production de *Valeo* qui emploie plusieurs centaines de personnes. En 1993, cet établissement est enregistré dans le secteur « Fabrication de matériels de transport » et constitue l'essentiel de ce secteur. En 2010, l'unité est enregistrée dans un autre secteur d'activité, « Fabrication de machines et équipements », où là encore elle représente la quasi totalité des effectifs. Il ne faut pas voir une évolution de la structure économique du territoire dans les essors et déclin de ces secteurs mais simplement le transfert « comptable » d'un nombre important d'effectifs d'un secteur à l'autre.
- En 1993, trois secteurs d'activité sont surreprésentés : « Fabrication de matériels de transport », « Autre industrie manufacturière » et « Fabrication d'équipements électriques ».
- En 2010, les spécificités se sont renforcées : « Fabrication de machines et équipements » (cf. biais statistique), « Autre industrie manufacturière », « Industrie chimique » et « Métallurgie ».
- Deux secteurs clés en 2010 : « Fabrication de machines et équipements », « Autre industrie manufacturière ».

Analyse des dynamiques sectorielles

- Entre 1993 et 2010, les emplois privés de ce territoire ont connu un déclin de l'ordre de -1,7%. Dans le même temps, les emplois privés nationaux ont cru de +22,9%. L'écart entre ces deux taux est de -24,58 points. Les effets structurels contribuent à hauteur de -15,37 points et les effets résiduels pour -9,21 points.
- Il ressort que le territoire était, en 1993, fortement positionné sur des secteurs qui ont connu un déclin national de leurs effectifs (« Fabrication de matériel de transport » et « Autre industrie manufacturière ») et faiblement positionné sur des secteurs qui allaient connaître un essor national (« Activités juridiques, comptabilité, gestion, et ingénierie », par exemple).
- Un certain nombre de performances locales en dessous de la tendance nationale
- Les biais statistiques cités précédemment perturbent de nouveaux les résultats (effets résiduels accentués négativement)

Romorantinais et du Monestois	Communauté de communes
<u>Principales caractéristiques économiques</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sphères non présentielle et présentielle privée proches des niveaux nationaux, sphère présentielle publique plus forte localement (28,8% contre 24,8%).</li> </ul>	
<u>Identification des secteurs clés</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les trois premiers secteurs en 1993 : « Fabrication de matériels de transport » avec 34% des emplois privés totaux du territoire (l'unité de production <i>Matra</i> présente à Romorantin jusqu'en 2003 concentre la très grande majorité des emplois de ce secteur), « Commerce, réparation auto et moto » (14%) et « Construction » (9%).</li> <li>• Les trois premiers secteurs en 2010 : « Commerce, réparation auto et moto » (18%) et « Construction » (11%) et « Activités de services administratifs et de soutien » avec 20% (principalement des activités de travail temporaire, emplois multipliés par 3 entre 1993 et 2010).</li> <li>• En 1993, deux secteurs sont surreprésentés localement : « Fabrication de matériels de transport » et « Fabrication de machines et équipements ».</li> <li>• En 2010, les secteurs surreprésentés sont : « Fabrication de machines et équipements », « Fabrication de produits en caoutchouc » et « Autre industrie manufacturière ».</li> <li>• En 2010, seul le secteur de l'intérim pourrait être considéré comme clé.</li> </ul>	
<u>Analyse des dynamiques sectorielles</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le taux de croissance des emplois privés locaux entre 1993 et 2010 est de -9,8% alors que sur la même période, le taux de croissance national est de +22,9%. L'écart entre les deux est alors de -32,76 points. Les effets structurels contribuent à l'écart à hauteur de -13,78 points et les effets résiduels pour -18,98 points.</li> <li>• Fort positionnement du territoire, en 1993, sur des secteurs qui allaient connaître un déclin global par la suite (par exemple, « Fabrication de matériels de transport ») et faible positionnement sur des secteurs qui allaient connaître un essor.</li> <li>• Ecart résiduel négatif, croissance des emplois locaux plus faible que la tendance nationale (exemple du secteur « Fabrication de matériels de transport »).</li> </ul>	

Coeur du Pithiverais	Communauté de communes
<p><u>Principales caractéristiques économiques</u></p>	
<p>Un territoire orientée vers une économie non présentielle, plus que la moyenne (36% contre 32%).</p>	
<p>Activités présentielles privées proches de la moyenne, en revanche, activités présentielles publiques nettement plus faibles localement (21% contre 24,8%).</p>	
<p><u>Identification des secteurs clés</u></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les trois premiers secteurs en 1993 : « Commerce, réparation auto et moto » avec 19% des emplois privés de la communauté de communes, « Fabrication d'aliments, boisson et produits à base de tabac » (13%) et « Industrie pharmaceutique » (8%) (le premier est caractérisé par la présence de deux unités de taille significative : <i>Brossard</i> et une sucrerie. Le second est également marqué par un établissement de taille importante, <i>3M</i>).</li> <li>• Les trois premiers secteurs en 2000 : trois mêmes secteurs.</li> <li>• Les trois premiers secteurs en 2010 : « Commerce, réparation auto et moto » (22%), « Activités de services administratifs et de soutien » (20%) (principalement intérim) et « Fabrication d'aliments, boisson et produits à base de tabac » (11%).</li> <li>• En 1993, deux secteurs sont considérés comme surreprésentés : « Industrie pharmaceutique » et « Fabrication aliments et boisson ».</li> <li>• En 2010, en plus de ces secteurs, deux autres sont surreprésentés localement : « Gestion eau, déchets et dépollution » et « Fabrication produit informatique, électronique et optique ».</li> <li>• En 2010, aucun secteur ne répond aux critères pour être qualifié de secteur clé.</li> </ul>	
<p><u>Analyse des dynamiques sectorielles</u></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur la période 1993-2010, les emplois privés de ce territoire ont cru de +16,4%, soit 6,56 points de moins que la tendance nationale (22,9%). Cette différence s'explique majoritairement par des effets structurels (-5,54 points). Les effets résiduels accentuent légèrement l'écart avec une contribution à hauteur de -1,02 point.</li> <li>• Surreprésentation locale en 1993 de plusieurs secteurs qui vont perdre des effectifs au niveau national au cours de la période étudiée et absence de positionnement sur les secteurs qui ont enregistré un essor de leurs effectifs entre 1993 et 2010.</li> <li>• Performances locales nettement plus faibles que les moyennes nationales observées. Un certain nombre de défaillances d'entreprises expliquent des taux de croissance locaux bien en-dessous des tendances nationales (par exemple « Industrie chimique »). A l'inverse, « Activités de services administratifs et soutien » (principalement des activités de travail temporaire) a connu un taux de croissance local de +305% contre 97% au niveau national.</li> </ul>	



Coeur de France	Communauté de communes
<u>Principales caractéristiques économiques</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un territoire avec une sphère résidentielle surreprésentée par rapport à la moyenne.</li> <li>• Le poids de la sphère non présente est plus faible que la moyenne.</li> </ul>	
<u>Identification des secteurs clés</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les trois premiers secteurs en 1993 : « Commerce, réparation auto et moto » avec 18%, « Travail du bois, industrie du papier et du carton, imprimerie » (16%) et « Autre industrie manufacturière » (11%).</li> <li>• Les trois premiers secteurs en 2000 : identique.</li> <li>• Les trois premiers secteurs en 2010 : « Commerce et réparation » (24%), « Hébergement médico-social, social et action sociale sans hébergement » (10%) et « Travail du bois, industrie du papier et du carton, imprimerie » (9%).</li> <li>• En 1993, en 2000 ou encore en 2010, quatre secteurs sont surreprésentés localement : « Travail du bois, industrie du papier et du carton », « Fabrication textile, habillement, cuir et chaussure », « Autre industrie manufacturière » et « Gestion eau, déchets et dépollution ».</li> </ul>	
<u>Analyse des dynamiques sectorielles</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les emplois privés de ce territoire ont diminué de -7% au cours de la période étudiée alors que dans le même temps, ces mêmes emplois ont cru de +22,9% au niveau national, soit un écart de -29,96 points. Cet écart est dû pour partie à des effets structurels (-15,56 points) et des effets résiduels (-14,40 points).</li> <li>• Un fort positionnement du territoire en 1993 sur des secteurs qui allaient perdre des effectifs par la suite, au niveau national (« Fabrication textile, habillement, cuir et chaussure », « Travail du bois, industrie papier et carton, imprimerie » ou encore « Autre industrie manufacturière ») et quelques positionnements significatifs sur des secteurs qui allaient connaître un essor de leurs emplois.</li> <li>• Performances locales en-dessous des tendances nationales (« Travail du bois, industrie papier et carton, imprimerie », « Construction » ou encore « Autre industrie manufacturière »).</li> </ul>	

Vierzon Pays des cinq rivières	Communauté de communes
<p><u>Principales caractéristiques économiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un territoire orienté vers l'économie présentielle, plus que la moyenne. Les activités préSENTIELLES privées représentent 45% des emplois locaux (42% au niveau national) et celles publiques 28% contre 24,8%.</li> <li>• La sphère non présentielle est nettement plus faible localement avec 27% contre 32%.</li> </ul> <p><u>Identification des secteurs clés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les trois premiers secteurs en 1993 : « Commerce, réparation auto et moto » avec 18%, « Fabrication de machines et équipements » (16%) et « Fabrication de produits en caoutchouc, plastique » (8%).</li> <li>• Les trois premiers secteurs en 2000 : « Commerce, réparation auto et moto » (18%), « Fabrication de machines et équipements » (14%) et « Activités de services administratif et de soutien » (8%).</li> <li>• Les trois premiers secteurs en 2010 : « Commerce, réparation auto et moto » (17%), « Activités de services administratif et de soutien » (11%) et « Action sociale » (11%).</li> <li>• Plusieurs secteurs surreprésentés localement en 1993 : « Fabrication de machines et d'équipements », « Fabrication d'équipements électriques », « Production et distribution de gaz, électricité et air conditionnée », « Fabrication de produits en caoutchouc, plastique » et « Fabrication textile, habillement, chaussure et cuir ».</li> <li>• En 2010, il s'agit des mêmes secteurs complétés par la présence de la « Métallurgie ».</li> <li>• Aucun secteur clé ne ressort pour ce territoire en 2010.</li> </ul> <p><u>Analyse des dynamiques sectorielles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entre 1993 et 2010, ce territoire a perdu -15,9% de ses emplois privés alors que dans le même temps ces mêmes emplois ont cru de +22,9% au niveau national, soit un écart de -38,80 points. Les effets structurels expliquent -13,93 points de l'écart. Les effets résiduels, -24,88 points.</li> <li>• Fort positionnement, en 1993, sur des activités qui allaient décliner globalement par la suite (par exemple « Fabrication textile, habillement, chaussure et cuir », « Fabrication d'équipements électriques », « Fabrication de machines et équipements ») et absence de positionnement du territoire sur des activités qui allaient connaître un essor.</li> <li>• Déclins localement plus prononcés qu'au niveau national (« Fabrication de produits en caoutchouc, plastique », « Fabrication d'équipements électriques » ou encore « Fabrication de machines et d'équipements ») et déclins locaux dans un contexte d'essor national (« Commerce, réparation auto et moto » par exemple).</li> <li>• De rares effets résiduels positifs (par exemple « Activités de services administratif et de soutien ») mais cela ne permet pas de contrebalancer les effets négatifs.</li> </ul>	

Principales caractéristiques économiques

- Poids très faible des activités non présentes (26% contre 32%).
- Poids des activités présentes plus fort (74% contre 67%). Exacerbation locale des activités présentes publiques (32% contre 24% au niveau France entière) alors que celles privées sont similaires à la moyenne (42%).

Identification des secteurs clés

- Les trois premiers secteurs en 1993 : « Construction » (17%), « Commerce, réparation auto et moto » (15%) et « Fabrication de produits en caoutchouc, plastique » (15%). Pour ce dernier secteur, les effectifs sont majoritairement ceux de l'établissement *Paulstra* de Châteaudun.
- Les trois premiers secteurs en 2000 : « Commerce, réparation auto et moto » (15%), « Fabrication de produits en caoutchouc, plastique » (13%) et « Activités de services administratifs et de soutien » (principalement les emplois temporaires) (14%). A noter en quatrième position, « Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques » (11%). L'évolution de ce secteur s'explique par le rachat du site *Matra* de Châteaudun (enregistré en 1993 dans le secteur « Fabrication de matériels de transport », 6% des emplois de l'époque), impliquant un changement de nomenclature pour l'enregistrement de l'établissement.
- Les trois premiers secteurs en 2010 : « Commerce, réparation auto et moto » (20%), « Action sociale » (13%) et « Fabrication de produits en caoutchouc, plastique » (12%). A noter, la disparition de « Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques » suite à la fermeture du site de *Flextronic*.
- En 1993, trois secteurs surreprésentés : « Fabrication de produits en caoutchouc, plastique », « Métallurgie » et « Action sociale ».
- En 2010, les secteurs surreprésentés : « Fabrication de produits en caoutchouc, plastique », « Métallurgie », « Fabrication de machines et équipements » et « Action sociale ».
- En 2010, seul le secteur « Fabrication de produits en caoutchouc, plastique », peut être considéré comme clé.

Analyse des dynamiques sectorielles

- Les emplois privés de ce territoire ont cru de +1,2% entre 1993 et 2010 alors que dans le même temps la tendance nationale fut de +22,9%, soit un écart de -21,72 points. Les effets structurels contribuent pour -6,15 points et les effets résiduels pour -15,57 points.
- Fortement positionné en 1993 sur des activités qui allaient connaître un déclin national de leurs effectifs (« Métallurgie », « Fabrication de produits en caoutchouc, plastique ») et absence de positionnement sur des secteurs créateurs d'emplois (« Transports et entreposage »).
- Performances locales en dessous des tendances moyennes (« Construction », par exemple). Il existe toutefois des performances locales meilleures que la moyenne, mais celles-ci ne viennent pas contrebalancer la tendance.

Pays d'Issoudun	Communauté de communes
<u>Principales caractéristiques économiques</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fortement orientée vers les activités non présentes (47% contre 32%).</li> <li>• Sphère présente faible (53% contre 67%). Déficit principalement sur les emplois présents privés (25% contre 42%). Emplois présents publics supérieurs à la moyenne pour ce territoire (28% contre 24%).</li> </ul>	
<u>Identification des secteurs clés</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les trois premiers secteurs en 1993 : « Commerce, réparation auto et moto » (27%), « Fabrication textile, habillement, chaussure et cuir » (21%) et « Fabrication de matériel de transport » (8%).</li> <li>• Les trois premiers secteurs en 2000 : « Fabrication de matériels de transport » (16%), « Fabrication textile, habillement, chaussure et cuir » (15%) et « Commerce, réparation auto et moto » (14%).</li> <li>• Les trois premiers secteurs en 2010 : « Fabrication de matériels de transport », (19%), « Activités de services administratif et de soutien » (16%) et « Commerce, réparation auto et moto » (13%). A noter, depuis 2000, l'essor du secteur « Transport et entreposage » qui représente environ 10% des effectifs locaux.</li> <li>• En 1993, les secteurs surreprésentés sont : « Cokéfaction et raffinage », « Fabrication de matériels de transport » et « Fabrication textile, habillement, chaussure et cuir ».</li> <li>• En 2000, à ces trois secteurs spécifiques se rajoute celui du « Transport et entreposage ».</li> <li>• En 2010, ce sont les mêmes à l'exception de « Cokéfaction et raffinage » qui a disparu.</li> <li>• En 2010, seul le secteur « Fabrication de matériels de transport » peut être considéré comme un secteur clé pour ce territoire.</li> </ul>	
<u>Analyse des dynamiques sectorielles</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les emplois privés de ce territoire ont cru de +2,1% entre 1993 et 2010 alors que sur la même période la tendance nationale fut de +22,9%. L'écart, de -20,77 points, s'expliquent par des effets structurels négatifs (-25,84 points) et des effets résiduels positifs (+5,06 points).</li> <li>• Positionnement fort en 1993 sur certaines activités qui allaient décliner par la suite au niveau national (par exemple « Fabrication textile, habillement, chaussure et cuir »), mais surtout absence de positionnement sur des secteurs qui allaient par la suite créer des emplois au niveau national (« Transport et entreposage », « Action sociale »).</li> <li>• Au niveau des effets résiduels ou locaux, seule une contribution sectorielle est significativement négative : « Commerce, réparation auto et moto », perte de la moitié des effectifs locaux.</li> <li>• Performances sectorielles locales meilleures que les tendances nationales (par exemple, « Fabrication de matériels de transport », « Transport et entreposage », « Activités de services administratif et de soutien »).</li> </ul>	

Brenne Val de Creuse (Le Blanc)	Communauté de communes
<p><u>Principales caractéristiques économiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sphère non présentielle faible (22% contre 32%)</li> <li>• Activités présentes nettement plus fortes localement (78% contre 67%). Plus une surreprésentation des activités présentes privées (46% contre 42%) que celles publiques (32% contre 24%).</li> </ul> <p><u>Identification des secteurs clés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les trois premiers secteurs en 1993 : « Commerce, réparation auto et moto » (24%), « Action sociale » (13%) et « Fabrication textile, habillement, chaussure et cuir » (12%). A noter, « Construction » (12%).</li> <li>• Les trois premiers secteurs en 2010 : « Action sociale » (19%), « Construction » et « Commerce, réparation auto et moto » vont sensiblement garder des proportions équivalentes et « Fabrication textile, habillement, chaussure et cuir », (5%).</li> <li>• En 1993, cinq secteurs d'activité sont surreprésentés: « Industries extractives », « Fabrication textile, habillement, chaussure et cuir », « Autre industrie manufacturière », « Autres activités de services » et « Action sociale ».</li> <li>• En 2010, « Autre industrie manufacturière » ne peut plus être considéré comme surreprésenté.</li> <li>• En 2010, un seul secteur peut être considéré comme secteur clé pour ce territoire. Il s'agit de « Action sociale ».</li> </ul> <p><u>Analyse des dynamiques sectorielles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entre 1993 et 2010, les emplois privés de ce territoire ont cru de +16,1% alors que dans le même temps, ils ont augmenté de +22,9% au niveau France entière, soit un écart de -6,78 points. Cet écart est le résultat d'effets structurels (-6,5 points) et d'effets résiduels (-0,28 point).</li> <li>• Fort positionnement sur un secteur qui allait décliner nationalement, « Fabrication textile, habillement, chaussure et cuir », mais aussi par une relative absence sur certains secteurs qui allaient croître sur le plan national (« Transport et entreposage », « Activités de services administratif et de soutien »).</li> <li>• La neutralité des effets résiduels s'explique par des tendances négatives et positives qui s'annulent. Mauvaises performances sur certains secteurs (« Fabrication alimentaire, boisson, produit à base de tabac », « Autre industrie manufacturière », « Commerce, réparation auto et moto », etc.) dont les effets sont contrecarrés par de bonnes performances locales sur d'autres secteurs (« Fabrication textile, habillement, chaussure et cuir », « Métallurgie », « Activités de services administratif et de soutien »).</li> </ul>	

Castelroussine	Communauté d'agglomération
<p><u>Principales caractéristiques économiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Structure du tissu économique de ce territoire très proche de la moyenne nationale.</li> <li>• Les activités non présentes représentent 32% des emplois comme la moyenne nationale, la sphère présente privée 40% contre 42% et la sphère présente publique 26% contre 24%.</li> </ul>	
<p><u>Identification des secteurs clés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les trois premiers secteurs en 1993 : « Commerce, réparation auto et moto » (19%), « Fabrication textile, habillement, chaussure et cuir » (7%), « Construction » (7%) et « Activités de services administratif et de soutien » (7%).</li> <li>• Les trois premiers secteurs en 2000 : « Commerce, réparation auto et moto » (17%), « Activités de services administratif et de soutien » (12%) et « Métallurgie » (7%).</li> <li>• Les trois premiers secteurs en 2010 : les deux premiers secteurs restent les mêmes. « Action sociale » (7%) est désormais troisième.</li> <li>• En 1993, les secteurs surreprésentés sont : « Production et distribution électrique, gaz et air conditionnée » et « Fabrication textile, habillement, chaussure et cuir ».</li> <li>• En 2000 et 2010, le nombre de secteurs spécifiques s'étoffent car aux deux précédents s'ajoutent « Métallurgie » et « Fabrication de produits en caoutchouc, plastique ».</li> <li>• En 2010, aucun secteur ne peut être qualifié de secteur clé pour cette communauté d'agglomération.</li> </ul>	
<p><u>Analyse des dynamiques sectorielles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entre 1993 et 2010, les emplois privés de ce territoire ont cru de +9,6% alors que dans le même temps, ils ont cru de +22,9% au niveau national. L'écart est de -13,36 points. Cet écart est le fruit d'effets structurels (-4,4 points) et d'effets résiduels (-8,91 points).</li> <li>• Fort positionnement en 1993 sur un secteur qui allait décliner par la suite au niveau national, à savoir « Fabrication textile, habillement, chaussure et cuir » et absence de positionnement sur un secteur qui allait croître au niveau France entière, « Activités informatiques et services d'information ».</li> <li>• Quelques bonnes performances locales (« Activités de services administratif et de soutien », « Fabrication de produits en caoutchouc, plastique », « Métallurgie ») mais plus faibles que les mauvaises performances (« Fabrication alimentaire, boisson, produit à base de tabac », « Activité financière et assurance », « Santé », « Construction », « Commerce, réparation auto et moto », « Action sociale »).</li> </ul>	

Principales caractéristiques économiques

- Orientée vers les activités présentes (72% des emplois locaux contre 67%). Cette surreprésentation concerne autant les activités publiques que privées.
- Sphère non présente sous représentée localement (28% contre 32%).

Identification des secteurs clés

- Les trois premiers secteurs en 1993 : « Commerce, réparation auto et moto » (23%), « Construction » (14%), « Autre industrie manufacturière » (12%). A noter, « Fabrication textile, habillement, chaussure et cuir » (10%).
- Les trois premiers secteurs en 2000 : les deux premiers secteurs ne changent pas. On remarque également la disparition du secteur « Autre industrie manufacturière » et l'apparition de « Industrie pharmaceutique », pour ensuite disparaître en 2010 et laisser réapparaître « Autre industrie manufacturière ». Il est très probable que ces évolutions atypiques s'expliquent par le transfert statistique des effectifs de l'unité de *Fenwal France* installée à Lacs qui a connu plusieurs changements de gouvernance.
- En 1993, les secteurs surreprésentés sont : « Fabrication textile, habillement, chaussure et cuir », « Activités informatiques et services d'information » et « Autre industrie manufacturière ».
- En 2000, les secteurs surreprésentés sont : les deux premiers ne sont plus surreprésentés localement. Toutefois, compte tenu des phénomènes de nomenclature (cf. supra), surreprésentation de « Industrie pharmaceutique ».
- En 2010, le seul secteur surreprésenté est: « Industrie pharmaceutique ».
- En 2010, seul « Autre industrie manufacturière » (ou « Industrie pharmaceutique » selon la ventilation des effectifs du site de *Fenwal*) peut être considéré comme clé.

Analyse des dynamiques sectorielles

- Entre 1990 et 2010, les emplois privés locaux de ce territoire ont augmenté de +22% alors que dans le même temps, au niveau national, la hausse fut de +22,9%, soit un écart de -0,9%. Les effets structurels contribuent pour -6,20 points et les effets résiduels pour 5,29 points.
- Positionnement fort du territoire sur deux secteurs qui allaient décliner au niveau national entre 1993 et 2010 (« Fabrication textile, habillement, chaussure et cuir » et « Autre industrie manufacturière ») et absence sur des secteurs qui allaient gagner en effectifs (« Activités de services administratif et de soutien » et « Action sociale »), mais bon positionnement sur certains secteurs croissants (« Hébergement et restauration », « Activités informatiques et services d'information »).
- Performances locales supérieures à celles observées au niveau national (« Autre industrie manufacturière », « Construction », « Action sociale » et « Activités de services administratif et de soutien ») plus fortes que les performances locales en dessous de la moyenne (« Santé », « Activités juridiques, comptables, etc. », « Activités informatiques et services d'information », « Hébergement et restauration » et « Fabrication textile, habillement, chaussure et cuir »).

Principales caractéristiques économiques

- Surreprésentation significative des activités non présentes par rapport à la moyenne (42% contre 32%).
- Le poids de la sphère présente est légèrement en retrait (57% contre 67%). Déficit d'activités présentes privés.

Identification des secteurs clés

- Les trois premiers secteurs en 1993 : « Métallurgie » (17%), « Commerce, réparation auto et moto » (15%) et « Industrie pharmaceutique » (9%).
- Les trois premiers secteurs en 2000 : « Métallurgie » (17%), « Commerce, réparation auto et moto » (12%) et « Industrie pharmaceutique » (11%). A noter « Activités de services administratif et de soutien » (intérim essentiellement) (11%).
- Les trois premiers secteurs en 2010 : « Activités de services administratif et de soutien » (14%), « Commerce, réparation auto et moto » (14%) et « Métallurgie » (13%). A noter, « Industrie pharmaceutique » (9%).
- En 1993, les secteurs surreprésentés sont : « Fabrication textile, habillement, chaussure et cuir », « Industrie chimique », « Industrie pharmaceutique », « Métallurgie » et « Fabrication de machines et équipements ».
- En 2000, les secteurs surreprésentés sont : « Industrie pharmaceutique » et « Métallurgie ». En 2010, en plus des deux précédents, s'ajoutent « Fabrication textile, habillement, chaussure et cuir » et « Fabrication produit informatique, électronique et optique ».
- En 2010, un seul secteur peut être qualifié de secteur clé, « Industrie pharmaceutique ».

Analyse des dynamiques sectorielles

- Les emplois de ce territoire ont cru de +24,8% entre 1993 et 2010 alors que dans le même temps, les emplois privés nationaux ont augmenté de +22,9% soit un écart de +1,88 point. Les effets structurels contribuent pour -18,85 points et les effets résiduels pour +20,75 points.
- Positionnements forts sur deux secteurs qui allaient décliner (« Métallurgie » et « Fabrication textile, habillement, chaussure et cuir »), absence de positionnement sur des secteurs qui allaient croître (« Transport et entreposage », « Activités informatiques et services d'information », « Activités juridiques, comptables, etc. » et « Activités de services administratif et de soutien »).
- Un certain nombre de performances sectorielles locales très nettement supérieures à la moyenne nationale (« Activités de services administratif et de soutien », « Hébergement et restauration », « Autre industrie manufacturière, « Fabrication de produits informatique, électronique et optique », « Métallurgie », « Fabrication textile, habillement, chaussure et cuir » et « Industrie pharmaceutique »), quelques performances locales significativement en dessous de la moyenne (« Fabrication de pièces en caoutchouc et plastique », « Fabrication de machines et équipements », « Transport et entreposage » et « Action sociale »).



Principales caractéristiques économiques

- Surreprésentation de sa sphère non présenteielle (39% contre 32%).
- Sphère présenteielle plus faible que la moyenne. Déficit au niveau des activités présenteielles publiques (19% contre 24%). Activités présenteielles privées similaires à la moyenne.

Identification des secteurs clés

- Les trois premiers secteurs en 1993 : « Commerce, réparation auto et moto » (27%), « Action sociale » (12%) et « Construction » (10%).
- Les deux premiers secteurs en 2010 : « Activités de services administratif et de soutien » (principalement des activités de travail temporaire) (21%) et « Commerce, réparation auto et moto » (21%).
- En 1993, les secteurs surreprésentés sont : « Fabrication textile, habillement, chaussure et cuir », « Fabrication produits informatiques, électroniques et optiques » et « Action sociale ».
- En 2010, on retrouve les deux premiers, mais le troisième n'est plus surreprésenté localement. En revanche, « Activités de services administratif et de soutien » est désormais surreprésenté localement.
- En 2010, aucun secteur de ce territoire ne peut être défini comme un secteur clé.

Analyse des dynamiques sectorielles

- Les emplois privés de ce territoire ont cru de +52,4% entre 1993 et 2010. Dans le même temps, au niveau national, la croissance fut de +22,9%, soit un écart de +29,52 points. Les effets structurels contribuent pour -5,40 points et les effets résiduels pour +34,92 points.
- Fort positionnement sur un secteur qui allait décliner (« Fabrication textile, habillement, chaussure et cuir »), absence de positionnement sur des secteurs qui allaient gagner en effectifs (« Activités de services administratif et de soutien », « Activités informatiques et services d'information »).
- Un certain nombre de performances locales plus fortes que la moyenne nationale (« Fabrication textile, habillement, chaussure et cuir », « Fabrication de produits caoutchouc et plastique », « Métallurgie », « Gestion eau, déchet et dépollution », « Construction », « Commerce, réparation auto et moto », « Activités de services administratif et de soutien ») et ce malgré certaines contreperformances comme pour le secteur « Action sociale ».

Principales caractéristiques économiques

- Faiblesse de la sphère non présenteielle (36% contre 32%).
- Sphère présenteielle privée proche de la tendance nationale en revanche, sphère présenteielle publique nettement supérieure (33% contre 24%).

Identification des secteurs clés

- Les trois premiers secteurs en 1993 : « Commerce, réparation auto et moto » (24%), « Action sociale » (18%) et « Construction » (11%).
- Les trois premiers secteurs en 2010 : « Activités de services administratif et de soutien » (14%), « Activités juridiques, comptables, ingénierie et de gestion » (14%) et « Action sociale » (9%).
- En 1993, les secteurs surreprésentés sont : « Action sociale », « Gestion eau, déchets et dépollution » et « Autre industrie manufacturière ».
- En 2000, « Autre industrie manufacturière » n'est plus surreprésenté localement.
- En 2010, les secteurs surreprésentés sont : « Autre industrie manufacturière » et « Activités juridiques, comptables, ingénierie et de gestion ».
- En termes de secteur clé, en 2010, seul « Activités juridiques, comptables, ingénierie et de gestion » répond aux critères.

Analyse des dynamiques sectorielles

- Les emplois privés de ce territoire ont cru de +25,6% entre 1993 et 2010. Sur la même période, les emplois privés nationaux ont augmenté de +22,9% soit un écart de +2,71 points. Cet écart s'explique par des effets structurels de +8,13 points et des effets résiduels qui contribuent pour -5,42 points.
- Faible positionnement sur un certain nombre de secteurs qui allaient connaître un déclin national comme le secteur « Fabrication textile, habillement, chaussure et cuir », bon positionnement sur un secteur qui allait voir ses effectifs nationaux croître par la suite, « Action sociale ».
- Bonnes performances locales sur certains secteurs (« Activités juridiques, comptables, ingénierie et de gestion » ou encore « Activités juridiques, comptables, ingénierie et de gestion »), mais forte contreperformance sur le secteur « Action sociale » qui explique la négativité des effets résiduels.

Pays de Vendôme	Communauté de communes
<u>Principales caractéristiques économiques</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surreprésentation des activités non présentes (44% contre 32%) et déficit tant sur les activités présentes privées (34% contre 42%) que publiques (21% contre 24%).</li> </ul>	
<u>Identification des secteurs clés</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les premiers secteurs en 1993 : « Commerce, réparation auto et moto » (15%), « Autre industrie manufacturière » (10%) et « Fabrication d'équipements électriques », « Fabrication de matériels de transport » et « Métallurgie », tous trois à 8%.</li> <li>• Les trois premiers secteurs en 2000 : « Commerce, réparation auto et moto » (15%), « Fabrication de matériels de transport » (13%) et « Métallurgie » (10%).</li> <li>• Les quatre premiers secteurs en 2010 : « Commerce, réparation auto et moto » (16%), « Activités de services administratifs et de soutien » (10%), « Fabrication de matériels de transport » (8%) et « Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques » (8%).</li> <li>• Entre 1993 et 2010, les spécificités sectorielles évoluent peu. Six secteurs sont surreprésentés : « Métallurgie », « Fabrication produits informatiques, électroniques et optiques », « Fabrication d'équipements électriques », « Fabrication de matériels de transport », « Autre industrie manufacturière » et « Gestion eau, déchets et dépollution ».</li> <li>• En 2010, seul le secteur « Fabrication produits informatiques, électroniques et optiques » peut être considéré comme clé.</li> </ul>	
<u>Analyse des dynamiques sectorielles</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les emplois privés de ce territoire ont augmenté de +8% entre 1993 et 2010, alors qu'au niveau national la croissance fut de +22,9%. L'écart est de -14,97 points. Cet écart s'explique par des effets structurels contribuant à hauteur de -13,81 points et des effets résiduels contribuant pour -1,15 point.</li> <li>• Positionnement fort en 1993 sur des secteurs qui allaient connaître une baisse de leurs effectifs nationaux (« Fabrication d'équipements électriques » et « autre industrie manufacturière »), absence de positionnement sur les secteurs « Action sociale » et « Activités de services administratifs et de soutien ».</li> <li>• Multitude de mauvaises performances locales (« Fabrication aliments, boisson et produits à base de tabac », « Travail bois, papier et imprimerie », « Construction », etc.), malgré une très bonne performance sur le secteur « Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques ».</li> </ul>	

Principales caractéristiques économiques

- Les activités non présentes représentent 32% des emplois du territoire (identique à la tendance France entière).
- Les activités présentes, celles qualifiées de privées sont légèrement surreprésentées avec 45% contre 42%, celles définies comme publiques connaissent le phénomène inverse (22% contre 24%).

Identification des secteurs clés

- Les quatre premiers secteurs en 1993 : « Commerce, réparation auto et moto » (22%), « Construction » (11%), « Fabrication de produits caoutchouc, plastique » (11%) et « Activités de services administratifs et de soutien » (9%).
- Les quatre premiers secteurs en 2000: « Commerce, réparation auto et moto » (20%), « Construction » (9%), « Fabrication de produits caoutchouc, plastique » (10%) et « Activités de services administratif et de soutien » (16%).
- Les trois premiers secteurs en 2010 : « Commerce, réparation auto et moto » (22%), « Construction » (11%) et « Activités de services administratifs et de soutien » (11%).
- En 1993, les secteurs surreprésentés sont : « Industrie pharmaceutique » et « Fabrication de produits caoutchouc, plastique ».
- Il en est de même pour 2000.
- En 2010, on retrouve ces deux secteurs et désormais « Recherche développement scientifique » en plus.
- En 2010, aucun secteur ne répond aux critères pour être qualifié de secteur clé.

Analyse des dynamiques sectorielles

- Entre 1990 et 2010, les emplois privés de ce territoire ont cru de +15,3% alors que sur la même la croissance nationale fut de +22,9%. L'écart est de -7,64 points. Il s'explique par des effets structurels quasiment neutres (contribution de -0,73 point) et des effets résiduels majoritairement négatifs (contribution de -6,91 points).
- Positionnement fort sur un secteur qui allait perdre des effectifs au niveau national entre 1993 et 2010 (« Fabrication de pièces en caoutchouc et plastique ») neutralisé par un positionnement fort sur un secteur qui allait en gagner (« Activités de services administratif et de soutien »).
- Malgré quelques bonnes performances locales au dessus de la moyenne, un certain nombre de performances locales significativement en dessous de la moyenne nationale sont observées pour ce territoire entre 1993 et 2010 : « Fabrication de pièces en caoutchouc et plastique », « Métallurgie », « Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques », « Transport et entreposage », « Activités de services administratifs et de soutien » et « Activités juridiques, comptables, de gestion et d'ingénierie ».

Giennoises	Communauté de communes
<u>Principales caractéristiques économiques</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Légère surreprésentation des activités non présentes (39% contre 32%).</li> <li>• Les activités présentes sont moins représentées localement tant privées (40% contre 42%) que publiques (20% contre 24%).</li> </ul>	
<u>Identification des secteurs clés</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les trois premiers secteurs en 1993 : « Construction » (21%), « Commerce, réparation auto et moto » (15%) et « Activités de services administratifs et de soutien » (11%).</li> <li>• Les trois premiers secteurs en 2000 : « Construction » (16%), « Commerce, réparation auto et moto » (15%) et « Activités de services administratifs et de soutien » (17%).</li> <li>• Les trois premiers secteurs en 2010 : « Construction » (16%), « Commerce, réparation auto et moto » (15%) et « Fabrication de machines et équipements » (8%)</li> <li>• En 1993, les secteurs surreprésentés sont : « Travail bois, industrie papier et imprimerie », « Industrie pharmaceutique » et « Construction ».</li> <li>• En 2000, à ces secteurs viennent s'ajouter « Industrie chimique », « Fabrication de produits en caoutchouc, plastique » et « Gestion eau, déchets et dépollution ».</li> <li>• En 2010, les secteurs surreprésentés sont : « Travail bois, industrie papier et imprimerie », « Industrie chimique », « Industrie pharmaceutique », « Fabrication de machines et d'équipements » et « Gestion eau, déchets et dépollution ».</li> <li>• En 2010, aucun secteur ne peut être qualifié de secteur clé.</li> </ul>	
<u>Analyse des dynamiques sectorielles</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les emplois privés de ce territoire ont augmenté de +5% entre 1990 et 2010. Sur la même période, les emplois privés nationaux ont cru de +22,9%. L'écart est de 17,90 points. Les effets structurels contribuent pour -1,74 point. Les effets résiduels contribuent à l'écart total à hauteur de -16,16 points.</li> <li>• Malgré un fort positionnement sur un secteur qui allait gagner en emplois au niveau national (« Activités de services administratifs et de soutien » ou encore « Construction »), le positionnement sur des secteurs en déclin national est plus fort (« Travail du bois, du papier et imprimerie », « Fabrication d'équipements électriques » ou encore « Transport et entreposage »).</li> <li>• Un certain nombre de contreperformances locales : « Fabrication d'équipements électriques », « Fabrication de matériels de transport », « Construction », « Transport et entreposage », « Action sociale » ou encore « Activités de services administratif et de soutien » et quelques performances positives : « Fabrication d'aliments, boisson, produits à base de tabac », « Travail bois, papier, imprimerie », « Industrie chimique », « Industrie pharmaceutique » ou encore « Fabrication de machines et équipements ».</li> </ul>	

### **III- Des performances économiques territoriales davantage liées à la performance d'une unité qu'aux caractéristiques du monde productif**<sup>20</sup>

#### *Des systèmes organisationnels productifs hybrides*

Deux grandes catégories de monde productif émergent des résultats précédents. La première, 10 des 16 villes moyennes étudiées, correspond à un appareil productif marqué par une concentration des emplois sur un ou deux secteurs industriels généralement composés d'un seul établissement (ou d'un très petit nombre d'établissements). Par la suite, nous qualifierons ces villes moyennes de villes moyennes industrielles. La seconde catégorie regroupe les villes moyennes dont le monde productif possède soit une spécialisation sur des secteurs dits présentsiels, soit une absence de spécialisation qui, de fait, augmente mécaniquement le poids des activités présentsielles. Nous qualifierons ces villes de villes moyennes présentsielles.

En comparaison avec la typologie avancée par J-B ZIMMERMANN (cf. supra), ces catégories ne correspondent à aucun des systèmes organisationnels de référence. Il s'agit de systèmes hybrides, au carrefour des systèmes d'agglomération et de spécialisation. Les 10 villes moyennes industrielles ne s'inscrivent pas dans un schéma de processus de spécialisation. Leur spécificité repose uniquement sur un établissement (ou un très petit nombre d'établissements) ne permettant pas d'utiliser le terme de spécialisation dans le sens de regroupement d'unités aux activités proches et cherchant à bénéficier d'externalités technologiques. Dans les cas étudiés, ces externalités semblent quasi inexistantes, au mieux elles peuvent apparaître dans des relations de sous-traitance. Si les mondes productifs de ces territoires ne peuvent être caractérisés par des processus de spécialisation, ils ne peuvent pas non plus se rapprocher d'un processus d'agglomération faute de densité économique suffisante. En théorie, il ressort de ce système organisationnel hybride un désavantage en matière de performance. Au carrefour de deux modes organisationnels, il ne semble bénéficier d'aucun de leurs avantages que sont les externalités pécuniaires ou technologiques. En revanche, il partagerait les mêmes inconvénients notamment l'exposition aux chocs sectoriels présents dans le schéma de la spécialisation. Ce risque est accentué par le fait que les secteurs de « spécialisation » sont mono-établissements. Les six villes moyennes présentsielles disposent également d'une configuration productive hybride, mais différente. La prédominance des activités présentsielles voir résidentielles pourrait traduire un processus de spécialisation sur ces activités, mais pas dans les cas observés dans la mesure où l'importance de ces secteurs résulterait avant tout d'un déficit des autres activités.

En termes de performance économique territoriale, les résultats ne font pas ressortir un avantage/désavantage particulier inhérent à l'un des deux systèmes organisationnels. Parmi les trois villes moyennes de l'échantillon ayant un taux de croissance des emplois plus fort que la tendance nationale (22,9%), une seule est une ville moyenne industrielle. Mais de manière générale, il ne ressort pas de corrélation entre le système organisationnel du monde productif et sa performance. Les différences organisationnelles des mondes productifs n'expliquent pas les différences observées au niveau des performances économiques territoriales, d'autant que parmi le groupe des villes moyennes industrielles certaines ont une performance positive, d'autres négative. L'explication des écarts de performance observés réside en partie dans l'histoire des établissements qui composent les secteurs industriels forts de ces villes et de leur performance propre.

#### *Des performances économiques territoriales liées aux performances de la firme industrielle*

---

<sup>20</sup> Un travail bibliographique a été mené afin de compléter les données quantitatives par des informations qualitatives

L'histoire de ces établissements doit donc être prise en compte afin de comprendre leur rôle dans la performance économique des villes moyennes industrielles.

Les dix villes moyennes industrielles ont une histoire productive très similaire et un positionnement sur des secteurs plus ou moins proches (matériel de transport ou encore pièces en caoutchouc par exemple). Pour quatre de ces villes moyennes, l'origine de la spécificité industrielle est l'implantation d'un établissement, au cours d'une période allant de la fin du 19<sup>ème</sup> aux années 1950, attiré par l'espace disponible offert par ces villes moyennes à l'époque très rurales avec une faible densité économique. Pour d'autres, au nombre de quatre également, le point de départ est l'installation d'un établissement dont la raison est moins univoque ou simplement une création endogène au territoire. Enfin, deux des villes moyennes industrielles voient l'origine de la spécificité dans l'arrivée d'un établissement à la recherche de main d'œuvre disponible ou de locaux. Dans tous les cas, ces établissements ont contribué à forger la spécificité locale actuelle de ces villes moyennes industrielles.

Pour l'ensemble de ces établissements (au nombre de 14 pour les dix villes moyennes industrielles étudiées), il a été possible de reconstruire l'histoire. Deux grandes catégories sont identifiables : ceux qui ne changent pas de propriétaire<sup>21</sup> et ceux qui, au contraire, font l'objet de rachat. Pour les premiers, le développement se fait par le biais d'agrandissements du site original, créations ou achats d'autres sites ou encore des fusions. Ces établissements sont peu nombreux (trois parmi les quatorze). Pour les onze autres, le développement passe par le rachat<sup>22</sup> du site par un autre acteur. Ces acteurs sont dans tous les cas extérieurs au territoire. Des différences apparaissent dans les motifs de l'acquisition. Parmi ces onze cas, six sont le fait d'acteurs industriels similaires à l'établissement acheté. Les motivations sont multiples : pénétration de marché, recherche d'une taille significative, rachat d'un concurrent, etc. Quatre cas sont le fait d'acteurs industriels évoluant sur le même marché mais pas sur le même produit. Ce phénomène correspond à la volonté des groupes au cours des années 1960-1970 de diversifier leurs portefeuilles produits. Enfin, il existe un cas d'achat de site par un groupe financier. Dans la majorité des cas, et ce pour les deux catégories (avec et sans rachat du site), ces évolutions sont synonymes d'élargissement de l'espace dans lequel évolue les firmes tant du point de vue du marché que du point de vue organisationnel.

En termes de performance, sur ces quatorze unités, quatre ont fermé ou licencié une part importante de leurs effectifs et une est dans une situation difficile. Dans tous les cas, les choix stratégiques de l'équipe managériale tant au niveau local qu'à la tête de groupe expliquent la défaillance. Ces choix sont principalement des enfermements sur une production mono produit ou mono client sans anticipation de possibilités de diversification en cas de choc. Il existe aussi un cas de comportement de type « prédateur » : un groupe achète une unité dans le but d'optimiser sa rentabilité (il y a un recentrage sur la seule étape de fabrication dans le processus de production). L'entreprise perd en diversité de compétences et en valeur mais gagne en productivité et en rentabilité pour le groupe. Parmi les quatre cas de défaillance, l'impact sur le monde productif est différent selon les villes moyennes. Compte tenu de l'importance en termes d'emplois de ces établissements, on pouvait s'attendre à observer un déclin des tissus productifs. C'est le cas pour deux d'entre eux, mais pour les deux autres, le bassin d'emplois continue de croître et ce malgré la défaillance de l'unité productive la plus importante. Deux raisons expliquent ce phénomène : 1) ces villes moyennes industrielles possèdent plusieurs industries fortes, si l'une disparaît les autres maintiennent toujours un certain niveau d'emploi ; 2) ces villes moyennes ont réussi à développer des emplois présents notamment dans les services aux personnes.

---

<sup>21</sup> Le nom de l'enseigne peut parfois changer.

<sup>22</sup> Sur les onze cas, trois feront plusieurs fois l'objet d'un rachat.

### Calcul de l'indice de spécialisation

Il est nécessaire au préalable de disposer des données emplois du terrain d'étude, ventilées selon la nomenclature d'activités choisie. Ces données doivent être présentées sous la forme d'un tableau comme celui-ci :

	1	...	j	...	s
1	$x_{11}$	...	$x_{1j}$	...	$x_{1s}$
⋮	⋮		⋮		⋮
i	$x_{i1}$	...	$x_{ij}$	...	$x_{is}$
⋮	⋮		⋮		⋮
r	$x_{r1}$	...	$x_{rj}$	...	$x_{rs}$

Les lignes correspondent aux différents territoires, par exemple les régions et les colonnes aux secteurs d'activités. S'il n'y a qu'un seul territoire d'étude, alors il n'y aura qu'une seule ligne.

$x_{ij}$  correspond aux nombres d'emplois pour le secteur d'activités  $j$  dans le territoire  $i$ . L'ensemble des emplois d'un territoire sera noté  $x_i$ , tel que

$$x_i = \sum_{j=1}^s x_{ij}$$

L'ensemble des emplois d'un secteur d'activité pour la totalité des territoires sera noté  $x_j$ , tel que

$$x_j = \sum_{i=1}^r x_{ij}$$

Enfin, la totalité des emplois pour l'ensemble des territoires et des secteurs sera noté

$$x_{..} = \sum_{i=1}^r \sum_{j=1}^s x_{ij} = \sum_{i=1}^r x_i = \sum_{j=1}^s x_j$$

Le tableau de données pourra alors avoir la forme suivante :

	1	...	j	...	s	Total
1	$x_{11}$	...	$x_{1j}$	...	$x_{1s}$	$x_{1.}$
⋮	⋮		⋮		⋮	⋮
i	$x_{i1}$	...	$x_{ij}$	...	$x_{is}$	$x_i.$
⋮	⋮		⋮		⋮	⋮
r	$x_{r1}$	...	$x_{rj}$	...	$x_{rs}$	r
Total	$x_{.1}$	...	$x_{.j}$	...	$x_{.s}$	$x_{..}$

Ce tableau est un pré-requis indispensable pour la suite du travail. Il est désormais possible de calculer les différents indices sectoriels de spécialisation et d'obtenir un aperçu de la répartition des emplois selon les activités. Pour ce faire, il faut calculer, pour chaque secteur, les indices de spécialisation, définis par la formule suivante :

$$p_{ij} = \frac{x_{ij}}{x_i}$$

L'indice de spécialisation est le rapport entre le nombre d'emploi d'un secteur donné pour le territoire d'étude et le nombre d'emplois total de ce même espace. Il est alors possible de compléter le tableau précédent ainsi :

	1	...	j	...	s	Total
i	$x_{i1}$	...	$x_{ij}$	...	$x_{is}$	$x_i.$
Spécialisation	$p_{i1}$		$p_{ij}$		$p_{is}$	1

Les indices sectoriels de spécialisation ont des valeurs comprises entre 0 et 1. Pour faciliter la lecture des résultats, il est recommandé de les présenter sous la forme de pourcentage. La somme de tous les indices sectoriels de spécialisation est égale à 1.

### Calcul de l'indice de similarité

1- Disposer ou calculer les indices de spécialisation pour le territoire d'étude et le territoire de référence :



Poids absolu du secteur  $j$  dans le territoire  $i$  :  $p_{ij} = \frac{x_{ij}}{x_i}$

Poids absolu du secteur  $j$  dans le territoire de référence, hors territoire  $i$  :  $p_{.j} = \frac{(x_{.j} - x_{ij})}{(x_{..} - x_i)}$

Exemple de résultats

	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4
Territoire d'étude nommé $i$	$p_{i1} = 10\%$	$p_{i2} = 30\%$	$p_{i3} = 40\%$	$p_{i4} = 20\%$
Territoire de référence	$p_{.1} = 5\%$	$p_{.2} = 20\%$	$p_{.3} = 20\%$	$p_{.4} = 55\%$

2- Calculer la valeur absolue des écarts entre les poids pour chaque secteur :

Valeur absolue de l'écart entre le  $p_{ij}$  et le  $p_{.j}$  :  $K_{ij} = |p_{ij} - p_{.j}|$

	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4
Valeur absolue des écarts	$K_{i1} =  p_{i1} - p_{.1}  = 0,05$	$K_{i2} = 0,10$	$K_{i3} = 0,20$	$K_{i4} = 0,35$

3- Faire la somme de ces valeurs absolues et diviser par 2 :

Indice de similarité du territoire :  $IS_i = \frac{\sum_j K_{ij}}{2}$

Dans l'exemple, l'indice de similarité vaut 0,35. Cet indice peut prendre des valeurs comprises entre 0 et 1 avec une dissimilarité qui croît avec la valeur de l'indice. Il faut toutefois définir un seuil à partir duquel les résultats indiquent ou non la présence de spécificités. En général, à partir de 0,30 il est possible d'estimer que le territoire  $i$  possède des spécificités qui rendent son tissu économique atypique vis-à-vis du référentiel.

### **Calcul de l'indice de spécificité**

Cette démarche consiste à comparer le poids d'un secteur observé sur le territoire d'étude avec celui enregistré sur le référentiel. Par défaut, le référentiel utilisé est le niveau national. L'indice sectoriel de spécificité se définit ainsi :

$$q_{ij} = \frac{x_{ij}/x_i}{x_{.j}/x_{..}} = \frac{p_{ij}}{p_{.j}}$$

Si le poids du secteur est le même sur le territoire d'étude et sur le référentiel alors l'indice aura pour valeur 1. Si l'indice est inférieur à 1, cela veut dire que le secteur est sous représenté localement. A l'inverse, un indice supérieur à 1 est le signe que le secteur est sur représenté localement. En d'autres termes si la valeur de l'indice est 2, cela veut dire que le poids du secteur localement est deux fois plus important que le poids de ce même secteur au niveau national.

## Fiches synthétiques des territoires picto-charentais

Grand Angoulême	Communauté d'agglomération
<u>Identification des secteurs clés</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les trois premiers secteurs en 1993 : « Commerce, réparation auto et moto » (17%), « Fabrication d'équipements électriques » (15%) et « Travail du bois, industrie papier et du carton » (8%).</li><li>• Les trois premiers secteurs en 2010 : « Commerce, réparation auto et moto » (16%), « Activités de services administratifs et de soutien » (12%) et « Fabrication de machines et équipements » (8%)</li><li>• En 1993, les secteurs surreprésentés sont : « Fabrication d'équipements électriques », « Travail du bois, industrie papier et du carton » et « Prdn &amp; distr. élec. gaz vap. &amp; air cond. ».</li><li>• En 2010, les secteurs surreprésentés sont « Fabrication d'équipements électriques », « Travail du bois, industrie papier et du carton » et « Administration publique ».</li><li>• En 2010, aucun secteur ne peut être qualifié de secteur clé.</li></ul> <u>Analyse des dynamiques sectorielles</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les emplois privés de ce territoire ont augmenté de +7,8% entre 1990 et 2010. Sur la même période, les emplois privés nationaux ont cru de +22,9%. L'écart est de -15,2 points. Les effets structurels contribuent pour -8,89 point. Les effets résiduels contribuent à l'écart total à hauteur de -6,27 points.</li></ul>	

CAP Châtelleraudais	Communauté d'agglomération
<u>Identification des secteurs clés</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les trois premiers secteurs en 1993 : « Commerce, réparation auto et moto » (17%), « Aut. ind. manif., répa. &amp; inst. de mach.» (14%) et « Fabrication de matériels de transport » (12%).</li><li>• Les trois premiers secteurs en 2010 : « Commerce, réparation auto et moto » (18%), « Activités de services administratifs et de soutien » (12%) et « Fabrication de matériels de transport » (12%)</li><li>• En 1993, les secteurs surreprésentés sont : « Fabric. de machines &amp; équipements », « Aut. ind. manif., répa. &amp; inst. de mach. » et « Fabrication de matériels de transport ».</li><li>• En 2010, les secteurs surreprésentés sont les mêmes plus « Fab. textiles, ind. hab., cuir &amp; chauss. ».</li><li>• En 2010, aucun secteur ne peut être qualifié de secteur clé.</li></ul> <u>Analyse des dynamiques sectorielles</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les emplois privés de ce territoire ont augmenté de +22,8% entre 1990 et 2010. Sur la même période, les emplois privés nationaux ont cru de +22,9%. L'écart est de -0,14 points. Les effets structurels contribuent pour -13,95 point. Les effets résiduels contribuent à l'écart total à hauteur de 13,80 points.</li></ul>	

Cognac	Communauté de communes
<p><u>Identification des secteurs clés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les trois premiers secteurs en 1993 : « Commerce, réparation auto et moto » (20%), « Fab. aliments, boiss. &amp; prdts base tabac » (15%) et « Travail bois, ind. papier &amp; imprimerie » (9%).</li> <li>• Les trois premiers secteurs en 2010 : « Commerce, réparation auto et moto » (17%), « Fab. aliments, boiss. &amp; prdts base tabac » (14%) et « Activités de services administratifs et de soutien » (13%).</li> <li>• En 1993, les secteurs surreprésentés sont : « Travail bois, ind. papier &amp; imprimerie », « Fab. aliments, boiss. &amp; prdts base tabac » et « Fab. ps caou., plas., aut. ps mi. non m. ».</li> <li>• En 2010, les secteurs surreprésentés sont les mêmes plus « Travail bois, ind. papier &amp; imprimerie », « Fab. aliments, boiss. &amp; prdts base tabac » et « Fab. ps caou., plas., aut. ps mi. non m. ».</li> <li>• En 2010, aucun secteur ne peut être qualifié de secteur clé.</li> </ul> <p><u>Analyse des dynamiques sectorielles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les emplois privés de ce territoire ont augmenté de +3,2% entre 1990 et 2010. Sur la même période, les emplois privés nationaux ont cru de +22,9%. L'écart est de -19,70 points. Les effets structurels contribuent pour -8,46 point. Les effets résiduels contribuent à l'écart total à hauteur de -11,24 points.</li> </ul>	

Rochefort	Communauté de communes
<p><u>Identification des secteurs clés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les trois premiers secteurs en 1993 : « Commerce, réparation auto et moto » (20%), « Fabrication de matériels de transport » (12%) et « Construction » (9%).</li> <li>• Les trois premiers secteurs en 2010 : « Commerce, réparation auto et moto » (21%), « Construction » (12%) et « Fabrication de matériels de transport » (10%).</li> <li>• En 1993, les secteurs surreprésentés sont : « Fabrication de matériels de transport », « Fab. ps caou., plas., aut. ps mi. non m. ».</li> <li>• En 2010, les secteurs surreprésentés sont : « Fabrication de matériels de transport » et « Agriculture, sylviculture et pêche ».</li> <li>• En 2010, aucun secteur ne peut être qualifié de secteur clé.</li> </ul> <p><u>Analyse des dynamiques sectorielles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les emplois privés de ce territoire ont augmenté de +28,9% entre 1990 et 2010. Sur la même période, les emplois privés nationaux ont cru de +22,9%. L'écart est de +6,02 points. Les effets structurels contribuent pour -3,04 point. Les effets résiduels contribuent à l'écart total à hauteur de 9,06 points.</li> </ul>	

## **Bibliographie**

BOUBA-OLGA O., CHAUCHEFOIN P., [2003], « Analyse statistique du tissu économique local : éléments de méthodologie », *CRIEF-TEIR n°T2003-2*

BOUBA-OLGA O., FERRU M., [2008], « Pôle de compétitivité : les limites d'une gouvernance locale de l'innovation », in *Economies et Sociétés*, Série « Hors Série », HS, n°42, 8/2008, p. 1391-1412

COLLETIS G., PECQUEUR B., [1993], « Intégration des espaces et quasi-intégration des firmes : vers de nouvelles rencontres productives », *Revue d'économie régionale et urbaine*, n°3, 489-508

DAVEZIES L., [2008], « La République et ses territoires », Paris, Seuil, *La république des idées*.

MOATI P. [2001], « Localisation des firmes et développement local », *Crédoc, Cahier de recherche n°159*

VELTZ P., [1993], « D'une géographie des coûts à une géographie de l'organisation », *Revue Economique*, vol. 44, n°4, juillet, pp. 671-684

ZIMMERMANN J-B., [2005], « Entreprises et territoires : entre nomadisme et ancrage territorial », *Revue de l'Ires*, n°47, 2005/1, pp. 21-36